

GRAND CONSEIL

**Commission des finances (COFIN)**

**JUIN 2026**

**Rapports de majorité et de minorité de  
la commission chargée de contrôler les  
comptes de l'Etat de Vaud**

**Année 2026**

COMPTES 25

## Bureau

<b>Présidente et rapporteuse générale</b>	Mme Florence Gross
<b>Vice-présidents</b>	M. Kilian Duggan M. Julien Eggenberger

## Sous-commissions

<b>Départements / entités</b>	<b>Commissaires</b>
<b>Finances, territoire et sport (DFTS)</b>	M. Hadrien Buclin, co-rapporteur M. Sébastien Cala, co-rapporteur
<b>Enseignement et formation professionnelle (DEF)</b>	M. Jean-Claude Favre, rapporteur M. Philippe Jobin
<b>Jeunesse, environnement et sécurité (DJES)</b>	M. Sergei Aschwanden, rapporteur M. Julien Eggenberger
<b>Santé et action sociale (DSAS)</b>	M. Alexandre Berthoud, co-rapporteur M. Théophile Schenker, co-rapporteur
<b>Economie, innovation, emploi et patrimoine (DEIEP)</b>	Mme Amélie Cherbuin, rapporteuse M. Denis Dumartheray
<b>Institutions, culture, infrastructures et ressources humaines (DICIRH)</b>	M. Kilian Duggan M. Philippe Miauton, rapporteur
<b>Agriculture, durabilité, climat et numérique (DADN)</b>	M. John Desmeules, co-rapporteur Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse
<b>Ordre judiciaire vaudois – Ministère public (OJMP)</b>	M. John Desmeules, Mme Graziella Schaller, rapporteuse
<b>Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)</b>	M. John Desmeules, Mme Graziella Schaller, rapporteuse
<b>Secrétaire de la commission</b>	M. Fabrice Mascello

## TABLE DES MATIERES

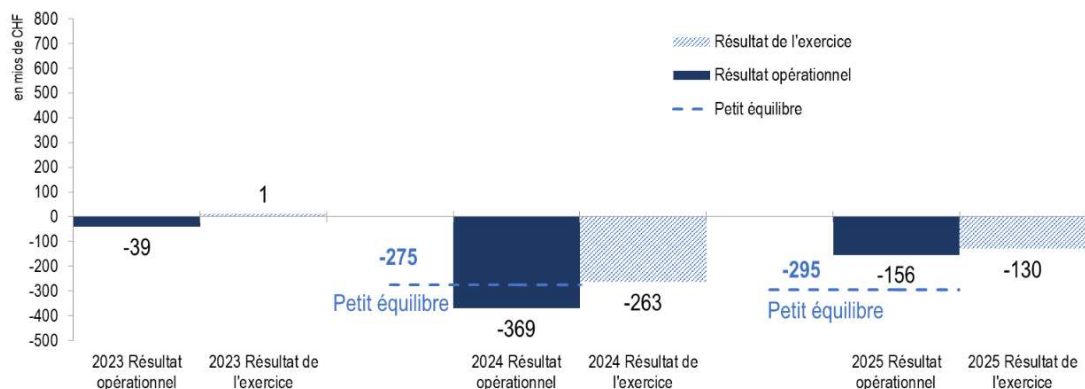
1. Synthèse générale et recommandation de la COFIN.....	5
1.1 Comptes 2025 – Synthèse générale.....	5
1.2 Recommandation de la COFIN.....	7
2. Travaux de la Commission des finances.....	8
2.1 Généralités.....	8
2.2 Visites des sous-commissions dans les services.....	8
2.3 Auditions / documentation.....	8
2.4 Observations.....	8
2.5 Thème d'étude transversal.....	9
2.6 Bouclement comptable de l'exercice 2025.....	24
3. Comptes 2025.....	25
3.1 Résultat opérationnel (avant et après amortissement / état de situation du petit équilibre) ..	25
3.2 Synthèse des résultats et charges brutes.....	26
3.3 Résultat opérationnel 2025 (MCH2).....	26
3.4 Compte de résultat extraordinaire (MCH2).....	26
3.5 Résultat total et compte de résultat.....	27
4. Dépenses d'investissement.....	28
4.1 Dépenses d'investissement à amortir.....	28
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	28
4.3 Dépenses d'investissement 2025.....	28
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements.....	28
5. Bilan.....	30
6. Considérations générales.....	31
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	31
6.1.1 Crédits supplémentaires.....	31
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	32
6.1.3 Suivi budgétaire.....	33
6.2 Reports de crédits.....	34
6.3 Revenus fiscaux.....	34
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	35
6.5 Fonds, dons et legs.....	35
6.6 Régimes financiers particuliers.....	35
6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	35
6.6.2 Université de Lausanne.....	35
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	35
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD).....	35
6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	35
6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	35
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	36
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat.....	36
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	36
9. Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) sur les comptes 2025 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) et comptes de l'informatique pédagogique au sein du département de l'éducation et de la formation (DEF) ..	37
9.1 Préambule.....	37
9.2 Charges informatiques (Groupe 31).....	37
9.3 Suivi des investissements informatiques – Cockpit.....	38
9.4 Evolution du cout des licences.....	40
9.5 Comptes 2025 de l'informatique pédagogique.....	41
9.6 Conclusions de la CTSI.....	42
10. Eléments complémentaires et remerciements.....	43
10.1 Remerciements.....	43
10.2 Eléments complémentaires.....	43

<b>11. Rapport de minorité de la commission des finances.....</b>	<b>50</b>
<b>12. Observations .....</b>	<b>52</b>
<b>13. Rapports des sous-commissions .....</b>	<b>56</b>
13.1 Département des finances, du territoire et du sport (DFTS).....	56
13.2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF).....	65
13.3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.....	82
13.4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) .....	104
13.5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP).....	122
13.6 Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH).....	140
13.7 Département de l'agriculture, de la durabilité, du climat et du numérique (DADN).....	149
13.8 Ordre judiciaire et Ministère public (OJMP).....	155
13.9 Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) .....	160

## 1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET RECOMMANDATION DE LA COFIN

### 1.1 Comptes 2025 – Synthèse générale

## Résultat 2025 – petit équilibre respecté



Depuis 2023, la communication publique de la présentation des comptes distingue clairement le résultat opérationnel d'une part, qui n'inclut aucune écriture de boucllement, du résultat de l'exercice d'autre part (soit après éléments extraordinaires). Le résultat opérationnel s'est légèrement amélioré en 2025 après une nette dégradation sur 3 ans : de 414 mios en 2022, il est passé à -39 mios en 2023, puis -369 mios en 2024, et à -156 mios en 2025. Pour 2025, le résultat de l'exercice, après éléments du compte extraordinaire, est donc meilleur, bien qu'il reste négatif. En cumulant le résultat opérationnel de -156,2 millions à celui du résultat extraordinaire de 26,5 mios, le total du compte de résultat de l'exercice de l'État présente un excédent de charges de -129,6 mios pour 2025.

## Budget à comptes 2025 Résultat meilleur que prévu au budget

en mios de CHF	Budget 2025	Comptes 2025	Écarts budget / comptes 2025	
<b>Revenus opérationnels</b>	11'659.7	12'553.1	893.4	7.7%
<b>Charges opérationnelles</b>	12'235.1	12'709.3	474.2	3.9%
<b>Résultat opérationnel *</b>	<b>-575.4</b>	<b>-156.2</b>	<b>419.2</b>	

\* (+) excédent de revenus / (-) charges

Source : extrait de la présentation des comptes 2025 du Conseil d'Etat

Les comptes 2025 (C25) de l'Etat de Vaud présentent un résultat opérationnel de l'exercice déficitaire de - 156 mios avant la prise en compte du résultat extraordinaire de 26 mios, amenant un résultat de l'exercice déficitaire de - 130 mios. Le résultat opérationnel respecte le petit équilibre (-295 mios) ; les recettes couvrant les charges avant amortissement. Ce résultat est meilleur que celui annoncé au budget (+ 419.2 mios), mais reste déficitaire.

Comme les années précédentes et malgré une hausse de revenu importante (+7.7%), ceux-ci ne parviennent pas à couvrir la hausse des charges (+ 3.9%), ceci malgré les mesures d'assainissement réalisées, à hauteur de 75 mios. A noter que le bénéfice de la BNS, soit 188 mios, ne parvient pas à mener à des comptes équilibrés. Rappelons qu'une tranche était prévue au budget et que trois ont finalement été versées.

Divers secteurs ont à nouveau démontré une insuffisance budgétaire, comme l'action sociale (+ 173 mios) et l'asile hors Ukraine (+ 85 mios).

Les **charges opérationnelles globales 2025** s'élèvent à 12'709 mios (12'196 aux C24), soit 3.9% de plus (474 mios) que prévu au budget et 4.2% de plus qu'aux comptes 2024 (513 mios). Cette forte croissance s'explique principalement par des augmentations dans les secteurs :

- Action sociale (+ 173 mios)
- Charges de personnel (+ 76 mios)
- Indexation (+47 mios dont 17 pour ACV)
- Péréquation verticale et effets de la compensation transitoire (+ 40 mios)
- Santé (+ 27 mios)
- Enseignement et formation professionnelle (+ 22 mios)
- Transports (+ 22 mios)
- Protection de l'enfance (+16 mios)

Notons une diminution de charges de - 3.4 mios dans le secteur de l'asile et de -4.4 mios pour l'Ukraine.

Les charges de personnel (groupe 30) s'élèvent à 2'952 mios, en augmentation de 2.6% par rapport aux C24 (2'876 mios). Sur la croissance totale de 76 mios, 17 mios sont liés à l'indexation et 59 mios provenant des annuités et renforts sectoriels.

Chaque fois que l'Etat a dépensé 100 frs, il a consacré : 30.98 frs à la prévoyance sociale (30.42 frs aux C24), 26.90 frs à l'enseignement et la formation (27.57 frs), 15.46 frs à la santé (15,52 frs), 7.46 frs à la sécurité publique (7.05 frs), 5.38 frs aux finances et impôts (7.05 frs), 4.02 frs à l'économie publique (4.13 frs), 3.58 frs à l'administration générale (3.62 frs), 3.36 frs au trafic (3.32 frs), 1.67 frs à la culture, sport loisirs et églises (1,76 frs) et 1.19 frs à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire (1.14 frs).

Globalement, c'est donc un montant de 12'709 mios qui a été consommé par les divers départements, au cours de l'exercice sous revue.

Les **revenus opérationnels** s'élèvent à 12'553 mios, soit 726 mios de plus qu'aux C24 (+ 6.1%). Certes, l'augmentation de revenus est importante, mais elle ne couvre malgré tout pas les charges. Nous assistons à une croissance de 2.1% des recettes d'impôts (+148 mios), des distributions BNS pour 233 mios, d'une augmentation des revenus fédéraux (+51 mios), ainsi que des produits liés à la vente du terrain de la Bourdonnette (+ 56mios). Les recettes d'impôts personnes physiques s'élèvent à 4'726 mios, soit -2.3% par rapport au BU25 et -1.9% par rapport aux C24 ; cette diminution s'explique principalement par la baisse fiscale de 4 % (3.5% au C24) de points d'impôts compensée par l'augmentation du nombre de contribuables.

Les recettes d'impôts personnes morales s'élèvent à 994 mios, soit + 27.5% par rapport au BU25 et + 13% par rapport aux C24. Cette augmentation provient de la croissance organique des sociétés, de l'introduction de l'imposition minimale OCDE (+ 49 mios) ainsi que de la résilience du tissu économique vaudois dont notamment des secteurs pharmaceutiques, financiers. Enfin, concernant les revenus conjoncturels (impôts sur les gains en capital et gains immobiliers, droit de mutation, successions et donations), les recettes s'élèvent à 792 mios, soit 20.7% de plus qu'aux BU25 et 17.4% supplémentaire aux C24.

Les **investissements** de l'Etat dans l'économie du canton se sont élevés à 826 mios, soit 213 mios de plus qu'en 2024. Sur ces 826 mios, 553 mios (+149) sont des investissements bruts, 85 mios (+25) des nouveaux prêts octroyés et 188 mios (+39) de nouvelles garanties octroyées. La COFIN reste attentive à l'impact des investissements dans le budget de fonctionnement, notamment en termes de charges d'intérêts et d'amortissements.

La **dette** de l'Etat de Vaud reste à 500 mios à fin 2025. L'Etat dispose en effet de liquidités suffisantes pour ne pas recourir à l'emprunt. Toutefois, celles-ci ont fortement diminué (-481 mios). La charge d'intérêts reste négative à - 41 mios, en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur les placements, liquidités et créances fiscales.

Le détail de la plupart des chiffres précités figure au chapitre 3 ci-après qui présente essentiellement les informations par département. Une analyse plus fine, par service, figure dans les rapports des diverses sous-commissions (voir pt 13 de ce rapport).

## ***1.2 Recommandation de la COFIN***

**A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil par 9 oui, 1 non et 5 abstentions, d'approuver les comptes 2025 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat**

La discussion sur ce vote de recommandation a fait l'objet d'échanges intenses notamment sur la mise à zéro des préfinancements dans le cadre de ce bouclage des comptes (voir pts 2.6 et 12.11 de ce rapport) et sur la posture des commissaires sur le vote lui-même (pt 10.2.13). Dans ce contexte, un rapport de minorité est annoncé (pt 11).

## 2. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

### 2.1 Généralités

La Commission des finances (COFIN) a tenu cinq séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2025,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que des comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

### 2.2 Visites des sous-commissions dans les services

Ces visites ont permis aux sous-commissions d'entendre les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

### 2.3 Auditions / documentation

La COFIN a auditionné :

- conjointement à une délégation de la Commission de gestion (COGES), une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) formée de son chef de service, M. Sébastien Chenuz et de son adjoint M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2025 (voir pt 8 de ce rapport) ;
- la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), représentée par son vice-président, M. le député Vincent Jaques. Cette commission a été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2025 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat de la COFIN depuis plusieurs années.

La COFIN s'est notamment intéressée au cockpit, mis en place par cette direction générale, qui est un tableau de bord identifiant les projets informatiques en cours, avec certains indicateurs permettant de jauger la progression des dossiers, sous différents angles (finances, délais, qualité et ressources humaines / voir son rapport au pt 9 de ce rapport) ;

- une délégation de la Direction générale de la fiscalité (DGF) formée de sa directrice générale, Mme Metihe Mehmeti et de son directeur de la division perception et finances, M. Jean-Paul Carrard, pour leur rapport sur les revenus fiscaux de la DGF (voir pt 6.3 de ce rapport).

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2025 du Conseil d'Etat (pages 23 à 45 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite la députation du Grand Conseil à en faire de même.

### 2.4 Observations

La COFIN dépose 11 observations pour les comptes 2025 qui sont détaillées au pt 12 de ce rapport.

Conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), la COFIN a interpellé les député·e·s du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; aucune proposition ne lui a été soumise.

## 2.5 *Thème d'étude transversal*

### 2.5.1 *Contexte*

Lors des travaux de la COFIN sur le rapport du Conseil d'Etat sur les mesures d'assainissement suite au bouclage des comptes 2024 (25\_RAP\_12), le représentant du gouvernement présent en séance avait garanti à la commission que l'atteinte globale de l'objectif fixé ne pourrait être visible qu'aux comptes 2025. Fort de cet engagement, la COFIN a identifié, dans le cadre de l'examen des comptes 2025, le thème transversal portant sur le contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024.

Pour rappel, l'article 165 de la Constitution mentionne que « *Si, dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement* ». Le Conseil d'Etat, lors du bouclage des comptes 2024, a, selon la Loi sur l'assainissement financier (LAFin), décidé de prendre des mesures d'assainissement de sa seule compétence. Celles-ci devaient concerner seulement des diminutions de charges et devaient en principe déployer leurs effets sur l'exercice 2025, voire être portées au budget 2026. Lors de la présentation des comptes 2024, le Conseil d'Etat a annoncé que ces mesures toucheraient toutes les activités de l'Etat, mais principalement dans les secteurs des achats de biens, services et marchandise.

Ainsi, lors des visites des sous-commissions de la COFIN, les commissaires ont questionné le suivi ainsi que l'atteinte de ces mesures qui est détaillée ci-dessous, d'abord dans une synthèse générale, puis par département / entité.

## 2.5.2 Synthèse générale

Sur décision du Conseil d'Etat et après consultation des divers départements et entités concernées, la mise en place des mesures d'assainissement issues du résultat des comptes 2024, d'un total de 94.2 mios, a été répartie de la manière suivante :

- Identification des positions budgétaires 2025 sur lesquelles une réduction devait être opérée pour un montant global de 79.4 mios (objet du présent thème d'étude)
- Un solde de 14.8 mios à réaliser au budget 2026.

La ventilation de ce montant total de 79,4 mios est la suivante :

Département / entité	Mesures d'assainissement planifiées (frs)	Mesures d'assainissement mises en œuvre au 31 décembre 2025 (frs)	Ecart (frs)	%
DFTS	3'720'500	3'641'100	- 79'400	- 2.13
DEF	13'457'100	13'673'556	216'456	1.61
DJES	7'612'000	7'526'183	- 85'817	- 1.13
DSAS	24'214'600	20'092'300	-4'122'300	-17.02
DEIEP	4'937'600	4'766'363	- 171'237	- 3.47
DICIRH	17'869'300	17'880'200	10'900	0.06
DADN	4'450'900	4'450'900	-	-
OJMP	961'600	844'100	- 117'500	-12.22
SGC	718'800	435'500	- 283'300	-39.41
Suppression ITS / AAS* 2025	1'500'000	1'500'000	-	-
TOTAL	79'442'400	74'810'203	-4'632'197	- 5.83
* ITS : indemnités pour travaux spéciaux				
AAS : augmentations annuelles supplémentaires				

La mise en œuvre de ces mesures a impacté directement le budget 2025 voté par le Grand Conseil en diminuant certaines autorisations de dépenses.

L'écart entre les mesures d'assainissement planifiées et celles effectivement mises en œuvre est négatif (en rouge) si l'objectif n'est pas atteint et positif s'il est dépassé ; dans deux cas l'objectif est pleinement atteint. Tant les pourcentages que les éléments repris, dans la suite de ce chapitre, à l'entame des départements suivent la même logique.

L'objectif de 1,5 mio pour le non-octroi des ITS et AAS à fin 2025 a été calculé sur la base des coûts moyens effectifs des années 2022 à 2024. La procédure de fin d'année visant à définir ces octrois à fin 2025 n'ayant pas été menée, contrairement aux années précédentes, l'économie est considérée comme réalisée.

### 2.5.3 Détail par département / entité

#### 2.5.3.1 DFTS / objectif non respecté (écart : - 79'400 frs / - 2,13%)

##### 051 *Secrétariat général (SG)*

Les mesures d'économies ont été mises en œuvre, pour un total de 77'500 frs, au moyen de petites réductions sur de nombreux postes comptables, autrement dit à travers une pression sur les marges budgétaires.

##### 052 *Direction générale de fiscalité (DGF)*

Les mesures LAFin pour la DGF atteignent un total de 1,3 mio, effort reconduit dans le cadre du processus budgétaire 2026. Dans le cadre de ces mesures, il a notamment été renoncé à l'achat d'un logiciel pour l'évaluation immobilière, ce qui explique que la dépense budgétée dans la rubrique 3169 n'ait pas été effectuée. Ce renoncement n'a toutefois pas nui de manière importante à la qualité du travail d'évaluation. En revanche, la mise en œuvre du délai de carence en 2026 représentera un défi opérationnel compte tenu de la nécessité impérative de maintenir le rythme de la taxation.

##### 053 *Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)*

Pour le SAGEFI, les mesures LAFin s'élevaient à 345'400 frs réparties sur quatre rubriques budgétaires (3030, 3102, 3132 et 3400) et peuvent être assimilées à la non-utilisation de marges budgétaires.

##### 043 *Direction générale du territoire et du logement (DGTL)*

Le montant total des mesures LAFin s'élève à 1'253'900 frs pour la DGTL. La grande majorité de ce montant (961'000 frs) provient de la rubrique budgétaire 3132 *Honoraires Conseiller externes, experts, spécialistes*. Ces mesures, par ailleurs maintenues au budget 2026, ont limité les capacités de la DGTL qui n'a abandonné aucun projet, mais qui a dû en prioriser certains. Les mesures LAFin concernent aussi la rubrique 3636 pour un montant de 149'500 frs. Il s'agit ici d'une réduction de l'aide à la pierre pour de nouveaux projets.

##### 042 *Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)*

Initialement prévue à 2,5 mios pour 2025, l'augmentation budgétaire liée au contre-projet à l'initiative pour le sport a été réduite à 2,3 mios dans le cadre des mesures LAFin. L'essentiel de cette réduction porte sur le poste 3030, avec un ralentissement des engagements prévus en contrat de durée déterminée par rapport à ce qui était prévu initialement.

##### 059 *Chancellerie d'État*

Le montant total des mesures LAFin représente 374'600 frs pour la Chancellerie, dont l'essentiel provient de quatre rubriques. À la rubrique 3060, la Chancellerie prévoit chaque année le montant maximum possible pour les pensions des anciens membres du Conseil d'État. Le modèle étant dynamique et notamment dépendant des activités lucratives des pensionnées et pensionnés, il réside généralement une marge budgétaire. En 2025, une économie de 102'900 frs a pu ainsi être réalisée. À la rubrique 3102, l'annulation d'une votation fédérale a permis une économie de 115'700 frs dans le domaine de l'aide aux médias. Cet état de fait s'explique dès lors que la Chancellerie n'a pas effectué un certain nombre d'annonces dans la presse en lien avec la votation susmentionnée. À cela s'ajoute une économie de 20'000 frs dans le cadre de Prolitteris, ainsi qu'une économie de 20'000 frs au Bureau cantonal de médiation administrative. Enfin, la non-attribution de Mérites cantonaux supplémentaires a permis une économie de 62'500 frs.

##### 056 *Contrôle cantonal des finances (CCF)*

Les mesures LAFin représentent un montant total de 43'300 frs pour le CCF qui a limité l'engagement de personnel intérimaire ainsi que les mandats externes pour parvenir à économiser cette somme. Ces mesures ont quelque peu limité la capacité d'action du CCF.

##### 059 *Cour des comptes (CC)*

La Cour a pris acte de la cible d'économie qui lui a été fixée par le Conseil d'État, à hauteur de 58'500 frs, effort qui a été repris au budget 2026. Ces économies se sont concrétisées par la diminution du budget pour les travailleurs temporaires, par la réduction des dépenses liées aux mandats d'expert ainsi que celles consacrées à la formation. Les magistrats de la Cour ont également annoncé que, s'agissant du prochain départ à la retraite de la secrétaire, qui s'occupe aussi des RH et de la comptabilité, il leur serait impossible d'appliquer le délai de carence pour un tel poste en raison de son caractère indispensable au fonctionnement de l'institution.

### 2.5.3.2 DEF / objectif dépassé (écart : + 216'456 / 1,61%)

Dans son ensemble, le DEF a respecté l'objectif de mesures d'assainissement qui lui avait été fixé pour 2025. Avec un montant total d'économie de 13'673'556 frs, il dépasse de 216'456 frs l'objectif de 13'457'100 frs qui lui avait été fixé.

#### **010 Secrétariat général du DEF (SG-DEF)**

Des mesures d'assainissement pour 126'100 frs ont été réalisées comme annoncé. Elles touchent principalement les charges de personnel (auxiliaires, formations, autres charges) pour 67'000 frs et des restrictions à des recours de tiers pour 51'000 frs.

#### **011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)**

Aucune mesure d'assainissement n'était prévue pour ce service.

#### **012 DGEO Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée**

Des mesures d'assainissement pour 5'979'752 frs ont été réalisées par rapport à un objectif de 5'246'700 frs.

Ces mesures ont été réalisées principalement grâce à des marges budgétaires, la plus importante étant celle existant au compte 3610.

Par suite de la décision de l'Office fédéral des assurances sociales de ne plus prendre en charge les moyens auxiliaires nécessaires aux enfants en scolarité intégrée et présentant des troubles précoces de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, etc.), un budget conséquent avait été prévu au compte 3610, afin de financer des moyens auxiliaires pour 850 élèves. La réalité des besoins s'est avérée beaucoup plus faible, avec 120 élèves concernés, d'où une économie réalisée de 2.3 mios.

Les autres mesures d'assainissement importantes réalisées concernent le compte 3634 (Subventions aux entreprises publiques), où la subvention au CHUV pour l'Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental (UPCHM) a été plus basse qu'annoncé du fait d'un retard dans l'ouverture de 5 nouvelles places prévues en mai 2025, d'où une économie de 1.05 mio au lieu des 500'000 frs annoncés, et le compte 3635 où le manque structurel de logopédistes indépendants fait que l'entier du budget n'a pas pu être consommé, d'où une « économie » d'un million.

A relever encore les deux éléments suivants :

3138 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé, du fait de l'internalisation de l'Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire ayant eu lieu en 2025.

3161 L'économie envisagée sur le nouveau parc de photocopieuses n'a pas pu être pleinement réalisée.

#### **013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)**

Des mesures d'assainissement pour 606'614 frs ont été réalisées par rapport à un objectif de 873'400 frs.

La principale mesure, pour un montant de 583'204 frs, concerne le compte 3636 (subventions à des organisations privées), où l'entier de l'économie n'a pas pu être réalisé à cause d'une sous-estimation du budget prévu au compte 3636.7 (cours spécialisés intercantonaux organisés par des associations professionnelles).

On peut relever également le compte 3132 où l'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé, du fait du coût induit par les études menées sur le projet Mat-EO qui n'avaient pas été budgétées et impactent ce compte à hauteur de 130'000 frs.

### 014 Enseignement secondaire II

Des mesures d'assainissement pour 2'682'590 frs ont été réalisées par rapport à un objectif de 2'933'400 frs.

N° service publié	Service publié	Nature comptable	Nature comptable description	Description de la mesure d'assainissement	Mesures d'assainissement	Mesures d'assainissement au 31 décembre 2025	Ecart
014	Enseig. second. II	309000000	Form/perfect person	Marge budgétaire	50,000	50,000	-
		310000000	Matériel de bureau	Marge budgétaire	50,000	50,000	-
		310200000	Imprim/publications	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	50,000	50,000	-
		310300000	Littér spécial/magaz	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	130,000	130,000	-
		311000000	MobEquip bureau	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	40,000	-	40,000
		311000010	MobEquip enseign.	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	-	-	-
		311100000	Mach/appar/véhicules	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	3,400	-	3,400
		311100010	Mat spéc ens/recherc	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	1,500,000	1,597,109	97,109
		313000000	Frais de port	Marge budgétaire	50,000	50,000	-
		313000030	Frais de téléphone	Marge budgétaire	15,000	15,000	-
		313000040	Télécommunication	Marge budgétaire	35,000	8,988	26,012
		313000150	Rém intervenants ext	Marge budgétaire	200,000	234,401	34,401
		313000160	Frais transport tiers	Marge budgétaire	30,000	21,611	8,389
		313200000	Hon Conseillers ext	Marge budgétaire	75,000	75,000	-
		313800000	Organisation cours	Marge budgétaire	250,000	-	250,000
		315000000	Entr mob, mach bur	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	4,000	4,000	-
		315000010	Entr mob enseignemen	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	17,000	36,877	19,877
		315000020	Entr mob autr locaux	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	44,000	-	44,000
		315000030	Entr mat ens/recherc	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	30,000	-	30,000
		315800020	Entr log inf enseign	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	200,000	199,604	396
		319900040	Aut ch exploitation	Marge budgétaire	10,000	10,000	-
		3300016410	Am pl Matér info HBI	Reports/restrictions d'achats dans les établissements	150,000	150,000	-
	<b>Total Enseig. second. II</b>				<b>2,933,400</b>	<b>2,682,590</b>	<b>250,810</b>

Les principales différences sont les suivantes :

- 3110 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé sur la partie mobilier de bureau (40'000 frs), mais le déficit d'économies sur ce poste a néanmoins pu être compensé par des économies supérieures sur l'ensemble du compte 3110.
- 3138 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé en raison du coût des ecolages pour la maturité bilingue français-anglais. En effet, le nombre d'élèves profitant de cette mobilité a été supérieur à ce qui avait été anticipé et le coût des ecolages a également connu une augmentation non prévue.
- 3150 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé, du fait de dépenses urgentes et non planifiables, notamment dans les ateliers du COFOP à la suite de pannes d'installations, mais aussi en lien avec la nécessité d'équiper certains établissements de systèmes de fermeture SALTO par suite de cas d'effraction ou de tentatives d'effraction.

Il est à relever que les économies non réalisées sur ces deux derniers comptes ont pu être largement compensées par des économies non-prévues dans les mesures d'assainissement, réalisées dans le compte 3111.1 (matériel d'enseignement, hors fonds).

### 015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Des mesures d'assainissement pour 4'278'500 frs ont été réalisées comme annoncé dans les comptes suivants :

- 3130 Une économie d'un montant de 268'500 frs a pu être réalisée au travers d'une limitation des projets d'échanges internationaux financés par la DGES.
- 3634 Réduction de la subvention à l'UNIL à hauteur de 4 mios.

#### 2.5.3.3 DJES / objectif non respecté (écart : - 85'817 frs / - 1,13%)

L'objectif des mesures LAFin 2025 pour le DJES s'élève à 7.61 mios dont 7.53 mios a été réalisé (98.9%) et l'écart se monte à 85'817 frs, principalement :

- La mesure de 150'000 frs sur le compte 3111- Machines, appareils et véhicules de la PolCant n'a pas été entièrement réalisée en raison du coût final de certains travaux d'infrastructures plus coûteux que prévus (écart 42'000 frs)

- La mesure prévoyant de dégager une marge budgétaire de 50'000 frs sur le compte 3610 - Dédommagements à la Confédération n'a pas été réalisée. Ce compte présente un dépassement par rapport au budget en raison de la participation de la PolCant en faveur de la Confédération proportionnelle aux recettes Polycom, dont les revenus ont été supérieurs au budget.
- La mesure de 40'000 frs prévue au SSCM sur le compte 3110- Meubles et appareils de bureau n'a pas été atteinte en raison de la nécessité urgente de devoir remplacer du mobilier vétuste et d'équiper des locaux logistiques.

**020 Secrétariat général du DJES (SG-DJES)**

Contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 de 40'000 frs.

**018 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)**

En 2026, un montant total (mesures d'assainissement) de 150'000 frs a été porté en réduction du budget.

**005 Direction générale de l'environnement (DGE)**

Contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 pour 1.75 mio.

**002 Police cantonale (POLCANT)**

Contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 pour un montant de 2.8 mios. Des mesures ont pu être prises pour un montant de 2.786 mios au lieu de 2.731 mios.

Contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 (LAFin) pour un montant de 2.20 mios ont été atteints.

Les mesures LAFin ont été intégrées au budget 2026 et font partie des cibles à respecter. A ce jour, aucun élément ne laisse penser que ces mesures ne pourraient pas être respectées.

**024 Service pénitentiaire (SPEN)**

Les mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 (LAFin) pour un montant de 2.20 mios ont été atteintes.

Les mesures LAFin ont été intégrées au budget 2026 et font partie des cibles à respecter. A ce jour, il n'y a pas d'élément qui font penser que ces mesures ne pourraient pas être respectées.

**004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)**

Contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 (LAFin) pour un montant de 492'000 frs. Elles ont été atteintes pour un montant de 474'260 frs.

*Tendances des mesures d'économies pour 2026*

- Pérennisation des mesures LAFin, avec une réduction des charges brutes de 492'000 frs.
- Prolongation de la durée des amortissements bâtiment ECAvenir (10 à 15 ans) avec une réduction des charges brutes de 722'000 frs.
- Une réduction des charges nettes de 1'279 mio.

**022 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)**

Contrôle des mesures d'assainissement décidées lors du bouclage des comptes 2024 pour un montant de 180'000 frs.

*2.5.3.4 DSAS / objectif non respecté (écart : - 4'122'300 / - 17,02%)*

Dans les trois secrétariats généraux (SG-DSAS, SG-DGCS et SG-DGS), les mesures LAFin ont été appliquées en quasi-totalité sur les comptes de nature 3030 (auxiliaires), 3102 (imprimés, publications), 3110 (mobilier), 3130 et 3132 (mandats).

La mise en application des mesures LAFin y a été réalisée par l'identification de marges budgétaires et par la limitation de certaines dépenses. Ces trois secrétariats généraux totalisaient des mesures LAFin pour 1'617'100 frs. Sur les mêmes natures comptables (à 10 positions), le disponible cumulé aux comptes y est de 2'982'965 frs. Les marges indiquées se sont globalement confirmées.

064 *Systeme de sante*

Compte	Description	Mesure LAFin	Mesure réalisée au 31.12	Ecart	Commentaires
3632	Marge budgétaire	500'000	479'821	- 20'179	Mesure partiellement réalisée. Disponible plus faible que prévu suite aux boucllements 2024 des services d'ambulances (couverture de déficit)
3634	CHUV - Analyse PIG-Unisanté	3'700'000	2'759'943	- 940'057	Mesure partiellement réalisée (3,4 mois). Diverses variations sur les PIG, notamment sur la formation des médecins et le complément santé
3634	Unisanté	520'000	770'350	250'350	Mesure réalisée. Disponible supplémentaire lié au transfert d'une subvention vers une autre institution pour les espaces prévention
3635	Marge budgétaire	3'100'000	4'624'306	1'524'306	Mesure réalisée. Disponible supplémentaire lié principalement aux OSAD dont l'activité a été plus faible que prévu au budget
3636	DEP	100'000	936'547	836'547	Mesure réalisée. Disponible supplémentaire lié à l'utilisation d'autres rubriques internes pour le financement de projets liés au DEP (AVASAD, EHC, mandats, fonds).
3636	FHV - Analyse PIG	1'900'000	3'927'276	2'027'276	Mesure réalisée. Disponible supplémentaire lié au financement des attentes de placement via le fonds d'utilité publique (FUP).
3636	Fonds sécurité des travailleurs	1'500'000	1'500'000	-	Mesure réalisée. Suspension temporaire de l'alimentation du fonds.
	Réseaux de soins	300'000	301'651	1'651	Mesure réalisée. Réduction de la subvention de différentes activités.

**066 Prestations financières et insertion**

3612 Dédommagement aux communes et associations intercommunales. Lors des arbitrages concernant les mesures LAFin, une marge budgétaire était anticipée sur le fonctionnement des Centres Sociaux Régionaux et des unités communes CSR-ORP, permettant d'annoncer une mesure LAFin de 942'500 frs. Au final, le nombre de dossiers traités a été plus élevé que prévu (14'894 dossiers, soit 689 de plus que prévu). Le coût par dossier a également augmenté légèrement (4'987 frs., soit 30 frs de plus que prévu). En tenant compte d'un crédit supplémentaire « indexation », la rubrique concernée du compte 3612 présente finalement un dépassement de 3.7 mios.

3636 Subventions accordées aux organisations - AVASAD. Une baisse de la subvention a été notifiée à l'AVASAD, pour 2.8 mios. Un crédit supplémentaire a toutefois été accordé pour faire face à la croissance d'activité. Sans mesure d'économie, la subvention aurait été 2.8 mios plus élevée pour la même croissance d'activité. Globalement, les variations du budget par crédits supplémentaires sont les suivantes :

- +0.6 mio → crédit sup. indexation secteur subventionné
- +1.5 mio → crédit sup. intégrant :
  - +0.5 mio → revalorisation CCT-SAN
  - +3.8 mios → prise en compte de l'augmentation d'activité
  - -2.8 mios → mesure d'économie

Total : +2.1 mios

L'AVASAD compte absorber l'économie par la rationalisation des mandats, la maîtrise des investissements, l'optimisation des coûts informatiques, non-reconduction de postes au siège. La mise en place des mesures prenant du temps, à court terme, la coupe est absorbée par la trésorerie.

3637 Subventions accordées aux ménages privés – BRAPA. Une marge budgétaire de 1.3 mios était anticipée et présentée en tant que mesure LAFin. Au final, la rubrique présente une non-dépense plus faible (489'942 frs au-dessous du budget voté). À noter que 600'000 frs ont été retirés dans le cadre d'un crédit supplémentaire (compensation). La marge anticipée a donc à la fois été présentée comme « mesure LAFin » et comme compensation d'un crédit supplémentaire.

**067 Direction de l'accompagnement et de l'hébergement**

3636 Subventions accordées aux organisations privées – Constructions et autres subventions. Ces trois derniers exercices, le budget prévoyait des ouvertures de lits surévaluées par rapport à la réalité des projets. Ainsi, les comptes se situaient au-dessous du budget. Une marge budgétaire de 5 mios était ainsi anticipée (et présentée comme mesure LAFin). En 2025, plusieurs projets décalés ont été mis en exploitation avec des montants importants. La non-dépense sur les rubriques considérées est au final de 384'441 frs.

3636 Subventions accordées aux organisations privées – Ateliers non productifs et accueil de jour. Une marge budgétaire de 935'000 frs était anticipée. Les comptes présentent au final une non-dépense de 4.4 mios.

**Commentaires de la sous-commission DSAS**

En résumé, côté social, à l'exception du cas de l'AVASAD, les mesures LAFin ont été appliquées en anticipant des non-dépenses sur certains régimes, en fonction d'hypothèses sur l'activité, non maîtrisable par les services. Il ne s'agit pas réellement de mesures d'économies. Du côté de la DGCS, face à un budget sous-doté pour plusieurs régimes fixés par la loi, il était complexe pour les services de trouver des solutions pour mettre en œuvre ces mesures LAFin.

**2.5.3.5 DEIEP / objectif non respecté (écart : - 171'237 / - 3,47%)**

Globalement, sur 4,94 mios d'économies demandées au DEIEP, 4,77 mios ont été réalisés, soit un écart négatif d'environ 171'000 frs. Toutefois, plusieurs saisies comptables (notamment à la DGIP) viennent modifier ce résultat et indiquent que la performance réelle est meilleure que sur le tableau transmis, portant le résultat de la mise en œuvre des mesures au positif pour un montant de 90'000 frs.

**039 Secrétariat général du DEIEP**

Assainissement demandé : 112'300 frs  
 Résultat : +39'200 frs (au-delà de l'objectif)

Les économies reposent principalement sur :

- La réduction des impressions, remplacées par du contenu en ligne,
- Des efforts de co-financement et d'optimisation des coûts.

**044 Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)**

Assainissement demandé : 431'900 frs  
 Résultat : -146'000 frs (objectif partiellement atteint)

Les économies reposent principalement sur :

- Non-réalisation majeure sur les salaires (remplacements imprévus en CDD).
- Certaines économies non réalisées (impressions) à cause d'activités opérationnelles liées à la Task force).
- Importante réduction sur les honoraires externes (activités supprimées, projets abandonnés).

Les objectifs ont été difficiles à atteindre et ont généré de fortes contraintes opérationnelles pour le service, qui était déjà fortement impacté par les mesures probabilistes.

**040 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)**

Assainissement demandé : 532'000 frs  
 Résultat : -132'000 frs. Faire des économies sur des montants soumis au mécanisme de la péréquation est impossible.

Les économies ont été faites sur les postes de subventions aux entreprises privées et ont été prises sur la marge budgétaire. Le service a garanti qu'aucune structure privée en lien avec les mesures d'insertion pour les chômeurs n'a été impactée.

**023 Service de la population (SPOP)**

Assainissement demandé : 196'000 frs  
 Résultat : +64'363 frs (objectif largement dépassé)

Les économies proviennent de :

- La réduction des imprimés,
- Une optimisation des frais de fonctionnement (téléphone, transports, matériel),
- Du nouveau système de facturation auprès des communes.

Les économies sont principalement faites sur la marge budgétaire. Le cumul de sommes modestes sur plusieurs postes permet d'atteindre les objectifs.

**048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)**

Assainissement demandé : 3'665'400 frs  
 Résultat officiel : +3'200 frs (quasi-équilibre). En réalité, le résultat est bien meilleur que les informations transmises (+261'000 frs corrigés).

De nombreuses mesures apparaissent comme non réalisées, alors que des économies ont effectivement été réalisées, mais mal reportées dans le tableau de synthèse. Ces économies proviennent de :

- La consommation d'eau prise sur la marge budgétaire
- La renégociation de contrats de nettoyage
- La renégociation des contrats d'assurances
- Du report de l'entretien des bâtiments (économie non pérenne)

Si à ce stade le report de travaux non urgents pour l'entretien des bâtiments, avec un risque assumé tant qu'il n'y a pas d'impact sécuritaire immédiat est possible, cette économie ne sera pas tenable dans le temps, car elle ne fait que décaler la dépense avec un risque de dégradation des bâtiments et des coûts plus élevés à terme.

L'économie du non-versement de la dotation prévue au fonds des monuments historiques n'est qu'une économie provisoire, ces frais devant être pris en charge d'une autre manière ces prochaines années, conformément à la Loi sur la protection du patrimoine culturel et Immobilier (LPrPCI).

### ***Commentaire de la sous-commission DEIEP***

Les objectifs d'économies sont globalement atteints, voire dépassés pour le DEIEP si l'on corrige les erreurs de transmission des données comptables. Néanmoins, bon nombre de ces économies ont été possibles par une réduction de la marge budgétaire surévaluée ou sur des postes budgétaires dédiés à des prestataires externes. Il sera dès lors nécessaire à l'avenir d'être plus proche de la réalité lors de l'établissement des budgets et de poursuivre les actions de réorganisations structurelles internes, qui sont les plus efficaces pour réduire les coûts de fonctionnement de l'Etat sur le long terme.

#### ***2.5.3.6 DICIRH / objectif dépassé (écart : - 10'900 frs / -0,06%)***

Au 31 décembre 2025, les mesures d'assainissement réalisées se portaient à 17'880'200 frs, soit 10'900 frs supplémentaires. Finalement, le DICIRH aura participé pour 23,71% de l'effort de l'ensemble de l'ACV, pour la grande majorité par le biais de la DGMR. A lui seul, ce service représente plus de 75% des mesures du département et près de 18% des mesures totales du Canton.

Services	mesures au 31.12.25	part à l'effort du DICIRH	part à l'effort de l'ACV
DGAIC	726 700	4,06%	0,96%
Conseil mag.	3 000	0,02%	0,00%
SCAJE	34 500	0,19%	0,05%
DGC	1 599 200	8,94%	2,12%
DGMR	13 565 600	75,87%	17,99%
SAN	958 600	5,36%	1,27%
DGRH	921 500	5,15%	1,22%
SG	71 100	0,40%	0,09%
	<b>17 880 200</b>	<b>100,00%</b>	<b>23,71%</b>

A ce stade il convient de remarquer qu'une grande partie des mesures se révèlent davantage des « bouts de chandelles » dans un esprit de « ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières », que de mesures obéissant à une logique politique ou stratégique. Ils concernent, la plupart du temps, les lignes suivantes pour un total de 548'900 francs :

- 3100 matériel de bureau
- 3102 Imprimés/publications
- 3110 meubles et appareils de bureau
- 3111 machines, appareils et véhicules
- 3150 entretien de meubles et appareils de bureau
- 3151 entretien véhicule/machine

Concernant ces économies, les services ont indiqué qu'il était possible de les maintenir, mais, bien que minimes, elles constituaient toutefois un potentiel dégât de la marque employeur de l'Etat. Globalement, il est à relever que la majorité des mesures d'assainissement résulte de marge budgétaire ou de report de certains achats. Cela laisse à penser sans surprise, notamment pour la seconde catégorie, que ces mesures sont considérées comme ponctuelles et ne constituent pas une option pérenne. Pour les premières, elles résultent de la vie comptable des services comme usuellement et à ce titre, ne sont pas forcément liées un véritable assainissement.

Quelques mesures principales représentent le 95% des économies du département ; elles sont documentées spécifiquement dans les services et directions générales concernées.

**045    *Secrétariat général du DICIRH***

Du fait de sa taille, les économies ne peuvent être que restreintes dans ce service qui, par ailleurs, a subi une large restructuration durant ces deux dernières années.

**068    *Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)***

L'abandon d'un scrutin a eu pour effet d'aubaine de retrancher 490'000 francs dans les frais de port ainsi que 235'000 francs d'impression en lien avec le scrutin. A elles seules ces deux économies représentent 99% des économies présentées par ce service.

3102/ 725'500 frs : le report d'un scrutin a permis l'économie en impressions et frais de port.  
3130

**017    *Direction générale de la culture (DGC)***

Dans ce service, une marge de manœuvre se situe au niveau des subventions. Toutefois, il est à noter que celles-ci font l'objet de conventions signées et que, dès lors, les réductions ne peuvent intervenir qu'au moment de leur renouvellement. Principal levier, les attributions aux fonds.

3119 80'000 frs : renoncement à l'acquisition de collections patrimoniales.

3511 1'200'000 frs : redéploiement du programme de mise en œuvre des lignes directrices de politique culturelle. Cette démarche a été rendue possible par la baisse de l'attribution au fond grâce au solde cantonal du fonds COVID.

3636 280'000 : non-attribution de mesures de soutiens ponctuels et de garantie de déficit.

**046    *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)***

Sans surprise c'est dans ce service que les leviers sont les plus nombreux, notamment du fait de l'importance des projets et du poids des budgets.

3300 500'000 frs : moindre volume d'acquisition des véhicules et engins générant moins d'amortissements.

3630 350'000 frs : participation moindre au FIF.

3632 1'642'600 frs : subventions pour les travaux sur les routes cantonales en traversées. La répartition planifiée en fonction des demandes entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement permet cette économie.

3635 10'485'000 frs : report des Facilités tarifaires.

3660 490'000 frs : réduction des amortissements des Prêts conditionnellement remboursables (PCR).

**003    *Service des automobiles et de la navigation (SAN)***

Un recrutement a été retardé et un renoncement à un mandat externe expliquent pour un peu moins d'un tiers les économies réalisées dans ce service. Ce service dépendant fortement de la marche des affaires ou de demandes non prévisibles, certains objectifs n'ont pu être atteints, mais ont été compensés par des efforts supplémentaires dans d'autres catégories.

3002 150'000 frs : achat non réalisé d'une publication.

3010 110'000 frs : recrutement retardé pour repourvoir les postes vacants, cette mesure d'économie est compliquée sur le long terme.

3130 100'000 frs : frais de contentieux et de poursuites.

3181 200'000 frs : pertes sur les créances effectives, avec moins de poursuites.

3132 180'000 frs : renoncements à des mandats, notamment engagement médecins conseils.

**054    *Direction générale des ressources humaines (DGRH)***

Service par définition transverse, les économies qui y sont opérées ne manquent pas de toucher les autres départements de l'ACV, par le biais du budget centralisé à la DGRH. Les parts sont les suivantes :

	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart [CHF]	Mesures LAFin
Charges totales	28'364'500	25'253'966	- 3'110'534	- 921'500
Charges centralisées pour l'ACV	8'907'200	7'498'075	- 1'409'125	- 586'500
Charges DGRH	19'457'300	17'755'891	- 1'701'409	- 335'000

30XX 200'000 frs : impacts aux comptes 3030/3050/3052/3053/3054/3059 pour l'abandon du projet Coworking dont la portée aurait profité à l'ensemble de l'Etat de Vaud.

3090 208'000 frs : marge budgétaire sur les formations.

3091 140'000 frs : marge budgétaire sur le recrutement du personnel.

#### **070 Service cantonal de l'accueil de jour et des enfants (SCAJE)**

La SCAJE a, pour unique mesure, renoncé provisoirement au remplacement d'une absence de longue durée (34'500 francs).

#### **069 Conseil de la magistrature (CM)**

Le service est bien trop petit pour participer à l'effort. L'unique levier d'économie dans ce service relève des collaborations en lien avec des activités disciplinaires nécessitant une personne externe. Une mesure d'économie à cette ligne relève donc de l'aléatoire. Il n'a d'ailleurs pas été possible d'opérer cette économie dans les frais de mandats.

#### **Commentaire de la sous-commission DICIRH**

Les mesures d'assainissement ont été demandées en cours d'exercice. Il en découle que des mesures urgentes ont donc été dégagées. Les services, dans un délai court, ont donc majoritairement cherché des mesures « quick win ». Sans modification légale il est normal qu'aucune mesure structurelle ne ressorte. Il n'y a donc pas de logique politique derrière ces mesures ni de vision stratégique. Toutefois, nous notons que l'ensemble des services ont, dans la mesure de leur taille, respecté la feuille de mesures d'assainissement, cherchant quelquefois à compenser ce qui n'avait pas pu être économisé par rapport au plan initial. A l'exception de quelques mesures, il apparaît compliqué de les imaginer pérennes. Il devrait en être autrement du futur plan de retour à l'équilibre.

#### **2.5.3.7 DADN / objectif respecté**

#### **051 Secrétariat général du DADN**

Les mesures d'assainissement ont pu être globalement respectées, pour un montant total de 509'000 frs, mais elles ont parfois dû être réalisées sur des postes autres que prévu initialement, notamment :

3030 L'OFCO a opéré une balance entre le 3010 et le 3030 : le compte 3010 présente un écart de -242'439 frs, tandis que le compte 3030 affiche un écart de +193'281 frs. Des auxiliaires ont été engagés afin d'assurer le remplacement temporaire de postes fixes.

3102 les imprimés ont pu être réduits, en particulier par Stat Vd, dans une mesure supérieure de 9'600 frs à ce qui était demandé 3106 OFCO. Mesure demandée : 50'000 frs, 17'400 frs n'ont pas pu être atteints. L'achat de matériel de laboratoire a été nécessaire pour effectuer les analyses obligatoires.

3116 OFCO. Une économie de 35'600 frs, donc supérieure à ce qui était demandé, a été réalisée sur les achats d'appareil de laboratoire

3132 Économie de 296'600 frs réalisée, donc à 96 % de ce qui était attendu (308'800 frs), en particulier par 268'800 frs au SG DADN, et 35'000 frs à l'OCDC.

3169 Stat Vd a pu faire des économies sur les moyens concernant les enquêtes pour 9'800 frs.

3170 Économie supplémentaire sur les frais de déplacement et autres frais pour 20'100 frs.

#### **041 Direction générale de l'agriculture, viticulture et affaires vétérinaires (DGAV)**

La mesure d'assainissement prévue sur le personnel auxiliaire, à hauteur de 200'000 frs, n'a pas pu être réalisée comme initialement envisagée. La DGAV explique cet écart par des besoins saisonniers qui n'avaient pas été suffisamment pris en compte lors de la définition de la mesure.

La sous-commission prend toutefois acte que cet écart a été compensé par d'autres ajustements et que l'objectif global est atteint au niveau des comptes du groupe 30 liés au personnel. Elle relève également que l'internalisation de certains services vétérinaires a permis de réduire le recours à des honoraires externes.

La sous-commission constate par ailleurs plusieurs écarts, notamment une baisse de 120'000 frs sur les honoraires, 61'000 frs sur le matériel didactique, 45'000 frs sur les frais de représentation, ainsi qu'un manque à gagner de 43'000 frs sur les revenus. Ce dernier point s'explique notamment par une marge budgétaire qui ne s'est pas réalisée, en particulier en raison de la baisse des contrôles des exploitants, avec un impact de 163'000 frs sur les revenus.

Au final, la sous-commission constate que les mesures d'assainissement prévues pour la DGAV, à hauteur totale de 818'000 frs, ont été atteintes. Elle relève cependant que certaines mesures n'ont pas pu être réalisées exactement selon le cadre initialement fixé et qu'elles ont nécessité des compensations internes. La sous-commission considère dès lors que l'objectif financier est rempli.

#### **047 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)**

L'objectif d'économie fixé s'élevait à 3'123'900 frs, réparti entre le groupe 30, relatif aux charges salariales, et le groupe 31, relatif aux charges informatiques et aux frais généraux.

La sous-commission constate que cet objectif a été atteint et même dépassé. En tenant compte des crédits supplémentaires et des mesures LAFin, la DGNSI termine l'exercice en dessous de son budget de 330'430 frs sur l'ensemble des charges et de 1'441'110 frs sur le seul budget informatique.

Dans le détail, les mesures LAFin représentent 50'000 frs sur le groupe 30 et 3'073'900 frs sur le groupe 31. Sur le groupe 30, les économies concernent principalement le personnel auxiliaire et les charges sociales liées. Le budget actualisé des lignes concernées s'élève à 661'500 frs, pour des comptes à 644'990 frs, soit un disponible de 16'510 frs. Sur le groupe 31, les mesures portent principalement sur les honoraires, l'entretien, les logiciels informatiques ainsi que la maintenance et l'exploitation des applications et infrastructures. Le budget actualisé des lignes concernées s'élève à 82.152 mios, pour des comptes à 80.998 mios, soit un disponible de 1.154 mio.

La présentation par nature comptable confirme que tous les comptes terminent dans le budget actualisé, à l'exception du compte relatif à la maintenance et à l'exploitation des applications et infrastructures, qui présente un dépassement limité de 0.3% (315800010). Ce dépassement est toutefois largement compensé par le disponible du compte 3158000000.

Au final, la sous-commission constate que les mesures d'assainissement prévues pour la DGNSI, à hauteur totale de 3'123'900 frs, ont été atteintes et dépassées. Elle relève toutefois que cette appréciation doit être lue à la lumière des crédits supplémentaires (détail à la sous-rubrique 3158.2) et des modifications budgétaires intervenus en cours d'exercice. La sous-commission considère dès lors que l'objectif financier est rempli.

*2.5.3.8 OJMP / objectif non respecté (écart : -117'500 frs / - 12,22%)*

#### **057 Ordre judiciaire vaudois (OJV)**

L'OJV avait pu retenir des mesures pour un montant de 728'600 frs. La cible a été presque atteinte, pour se monter à 611'100 frs. La différence est due principalement au maintien de l'inauguration du Tribunal cantonal (TC), décidé finalement par le Conseil d'Etat, pour un montant de 113'500 frs. La réduction envisagée de l'achat de mobilier a pu être presque respectée, malgré les besoins liés au regroupement sur un seul site du TC. Les autres mesures ont pu être respectées grâce à la marge budgétaire.

**026     *Ministère public (MP)***

Les mesures LAFin 25 ont été appliquées pour le montant total annoncé de 233'000 frs. Le montant de 115'000 frs correspond à l'engagement retardé des procureurs assistants. La diminution des frais de détention et de geôle a permis d'y contribuer pour 54'000 frs. Les salaires des autorités et des juges, ainsi que les indemnités, ont été réduits respectivement de 20'000 frs pour chaque poste.

2.5.3.9 SGC / objectif non respecté (écart : - 283'300 / - 39,41%)

**058     *Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)***

La mesure de - 588' 000 frs concernant la réduction des indemnités des députés n'a pas pu être respectée, ces dépenses liées aux séances plénières et de commissions ayant finalement été particulièrement élevées en 2025, atteignant même un record historique. La réduction des dépenses par rapport au budget voté est donc de 242'900 frs, pour 345'100 frs qui n'ont pas pu être économisés. Un effort particulier a pu être fait sur le compte 3001, qui regroupe différentes indemnités des députés, où la mesure prise est supérieure de 28'000 frs à ce qui était demandé. Sur les autres comptes sur lesquels des économies avaient été annoncées, comptes relevant du secrétariat général lui-même, des économies plus importantes qu'envisagé ont pu être faites.

#### ***2.5.4 Conclusions et suivi de la mise en œuvre du solde des mesures d'assainissement***

La COFIN remercie l'ensemble des services et directions générales de leur collaboration dans la récolte de ces renseignements qui a permis de documenter de manière complète ses travaux. Dans ce cadre, la grande diversité des missions des services et directions générales de l'Etat génère logiquement une diversité tant des besoins que des marges de manœuvre disponibles dans l'application de ces mesures.

Certaines sous-commissions ont émis des conclusions spécifiques à leur département (DSAS – DEIEP – DICIRH), mais la commission retient principalement et de manière transversale les constats suivants :

- Avec un taux de plus de 94%, la mise en œuvre des mesures d'assainissement voulue par le Conseil d'Etat est considérée comme réussie d'un point de vue quantitatif, mais ne constitue qu'une première étape.
- Lancées en cours d'exercice, ces mesures ont toutefois été décidées dans l'urgence, sans réelle vision politique, ni vision à long terme.
- Les services ont souvent recouru à des mesures conjoncturelles (de surface), via leur marge budgétaire, plutôt que structurelles (de fond) qui nécessiteront des modifications légales ; une réflexion en profondeur fait encore défaut.
- La marge de manœuvre des services en est ainsi réduite pour la mise en œuvre des prochaines mesures, dont certaines seront amenées à être pérennisées.
- La suppression des ITS et des AAS a eu un impact fort sur le degré de motivation du personnel de l'Etat, alors que les mesures anecdotiques (suppression des poubelles, report du lavage des vitres, etc.), avec une portée financière faible, ont marqué les esprits et impacté négativement l'ambiance de travail dans certains cas.

La commission suivra avec attention l'implémentation du solde des mesures d'assainissement estimées à 14,8 mios lors du bouclage des comptes 2026, qui s'inscrit dans l'objectif plus large du Conseil d'Etat d'un retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2030.

## 2.6 Boucllement comptable de l'exercice 2025

Les comptes 2025 enregistrent un déficit de 156,2 mios qui respecte néanmoins le cadre constitutionnel prévu du petit équilibre (les recettes du compte de fonctionnement doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements). Ce résultat intègre notamment une progression contenue des dépenses, des revenus en hausse et le déploiement des mesures d'assainissement immédiates décidées par le gouvernement dans le cadre du boucllement des comptes 2024.

Lors de la présentation des comptes, la COFIN a notamment relevé le fait que les revenus extraordinaires de 1,74 mrd n'ont pas été utilisés lors de ce boucllement, ce qui permet de les reporter sur les prochains exercices. Dans ce contexte, la mise à zéro des préfinancements d'un total de 1,2 mrd, sont intégrés dans ces revenus extraordinaires, mécanisme reflétant, pour le Conseil d'Etat, un effort de transparence et une amélioration de la compréhension de la mécanique comptable (voir pages 284 (complément d'information dans les principes pour la présentation des comptes 2025) et 309 de la brochure des comptes 2025).

Rappelons que l'impact de la LAFin sur les préfinancements est surtout indirect, mais il est important sur le plan de la transparence financière et de la capacité d'assainissement. Il s'agit ici d'un changement de méthode. Les préfinancements constituent des réserves constituées lors d'exercices favorables pour financer ultérieurement certaines dépenses ou investissements. Lorsqu'ils sont dissous, ils génèrent un revenu comptable qui améliore le résultat de l'exercice sans apporter de liquidités nouvelles. Or, dans le cadre de la LAFin, l'objectif est d'évaluer la situation financière réelle de l'État afin de déterminer si des mesures d'assainissement doivent être prises. Une utilisation importante de préfinancements peut rendre la lecture des comptes plus complexe et atténuer artificiellement l'ampleur d'un déficit.

Dans les exercices comptables passés, les préfinancements étaient dissous annuellement au crédit du compte de résultat extraordinaire afin de compenser les charges d'amortissement des objets préfinancés (par exemple 28 mios en 2024). Dès les comptes 2025 et les années suivantes, il n'y a plus de dissolutions annuelles des préfinancements puisque mis à zéro. Cette décision du Conseil d'Etat renforce la lisibilité du mécanisme LAFin. La décision prise dans les comptes 2025 de supprimer les préfinancements existants et de les intégrer dans les revenus extraordinaires vise précisément à clarifier cette situation. Ainsi :

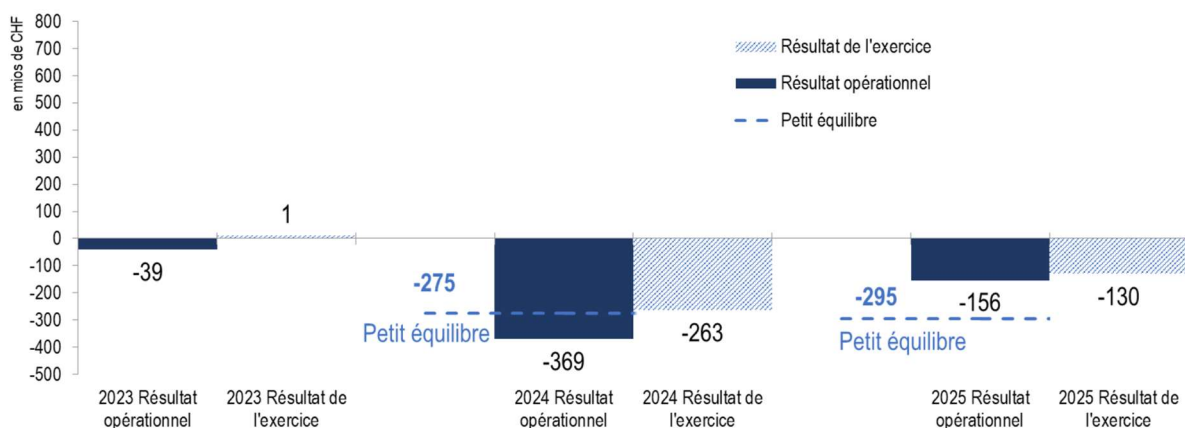
- les préfinancements ne viennent plus influencer les résultats futurs ;
- les comptes reflètent davantage les performances financières effectives de l'exercice ;
- le déclenchement ou non des mécanismes de la LAFin devient plus lisible pour le Grand Conseil et pour la population.

Les revenus extraordinaires restent disponibles en cas de besoin. Le fait que les 1,74 mrd de revenus extraordinaires n'aient pas été utilisés dans les comptes 2025 signifie que ces ressources demeurent disponibles pour les années à venir. Dans une perspective LAFin, cela présente un avantage : si la situation financière devait se détériorer davantage et nécessiter de nouvelles mesures d'assainissement, le Canton dispose encore d'une marge de manœuvre financière importante avant d'envisager des mesures plus contraignantes.

La commission renvoie à la conclusion du rapport général (voir la partie « Eléments complémentaires » au pt 10.2 de ce rapport) ainsi qu'au rapport du Conseil d'Etat sur les comptes 2025 qui traitent de cette thématique.

### 3. COMPTES 2025

Le résultat opérationnel des comptes 2025 présente un excédent de charges de -156,2 mios. Avec la prise en compte du résultat extraordinaire (excédent de revenu de 26,5 mios), le résultat de l'exercice 2025 se solde par un excédent de charges de -129,6 mios. Contrairement à l'exercice 2024, les recettes de 2025 couvrent les charges avant amortissements, ce qui permet de respecter la règle constitutionnelle du petit équilibre et éviter la mise en place de nouvelles mesures d'assainissement.



#### 3.1 Résultat opérationnel (avant et après amortissement / état de situation du petit équilibre)

(en frs)	Comptes 2025	Comptes 2024
Charges opérationnelles avant amortissement	12'414'465'352	11'920'764'741
Revenus opérationnels	12'553'176'097	11'826'587'485
<b>Résultat opérationnel avant amortissement</b>	<b>138'710'745</b>	<b>-94'177'256</b>
Excédent de charges - / + excédent de revenus		
Amortissement du patrimoine administratif	294'863'704	275'033'523
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-156'152'959</b>	<b>-369'210'779</b>
Excédent de charges - / + excédent de revenus		

Le résultat opérationnel 2025 avant amortissement présente un excédent de revenus de 138'710'745 frs qui permet de couvrir les charges avant amortissement au sens de l'article 165 de la Constitution vaudoise. Le résultat opérationnel après amortissement du patrimoine administratif se solde par un excédent de charges de -156'152'959 frs contre un excédent de charges de -369'210'779 frs en 2024.

S'agissant de la mise en œuvre de l'article 165 Cst-VD, l'article 2 LAFin précise que des mesures d'assainissement doivent être prises dès que le compte de résultat opérationnel de l'Etat présente un solde négatif avant amortissement des éléments du patrimoine administratif. Pour les comptes 2025, l'excédent de revenu de 138'710'745 frs avant amortissement permet de justifier que le petit équilibre, qui correspond au total des amortissements du patrimoine administratif (294'863'704 frs), est respecté.

### 3.2 Synthèse des résultats et charges brutes

Budget 2025 vs Comptes 2025

(en frs)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Budget 2025	12'235'081'400	11'659'684'600	-575'396'800	
Comptes 2025	12'709'329'056	12'553'176'097	-156'152'959	
Différence comptes / budget total	474'247'656	893'491'497		419'243'841
En % du budget total	3.9%	7.7%		

Le résultat opérationnel 2025 présente un excédent de charges de -156.2 mios contre un excédent de charges de -575.4 mios au budget. Ce résultat, meilleur que prévu (+419.2 mios), s'explique par des revenus de +893.5 mios/+7.7% supérieurs au budget, notamment +389 mios de revenus bruts de la DGF et +126 mios pour 2 tranches BNS.

Comptes 2024 vs Comptes 2025

(en frs)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Comptes 2024	12'195'798'264	11'826'587'485	-369'210'779	
Comptes 2025	12'709'329'056	12'553'176'097	-156'152'959	
Différence comptes / comptes	513'530'792	726'588'612		213'057'820
En %	4.2%	6.1%		

Les comptes 2025 présentent un excédent de charges de -156.2 mios contre -369.2 mios aux comptes 2024. L'écart favorable de +213.0 mios s'explique par des revenus de +726.6 mios/+6.1% supérieurs aux comptes 2024.

### 3.3 Résultat opérationnel 2025 (MCH2)

(en frs)	2025
Charges opérationnelles	12'709'329'056
Revenus opérationnels	12'553'176'097
<b>Résultat opérationnel (- excédent de charges)</b>	<b>-156'152'959</b>

Avec des charges de 12'709.3 mios et des revenus de 12'553.2 mios, le résultat opérationnel présente un excédent de charges de -156.2 mios.

### 3.4 Compte de résultat extraordinaire (MCH2)

(en frs)	2025
Charges extraordinaires	1'464'715'889
Revenus extraordinaires	1'491'259'634
<b>Résultat extraordinaire (+ excédent de revenus)</b>	<b>26'543'745</b>

Le résultat extraordinaire présente un excédent de revenus de 26.5 mios. Outre des opérations de prélèvements et de réattributions de 1'486.7 mios (voir page 309 de la brochure des comptes 2025), il comprend, pour les charges, la part annuelle de -22 mios correspondant aux amortissements planifiés des objets en lien avec les amortissements supplémentaires portés, comme chaque année, en réduction de ce compte.

### 3.5 Résultat total et compte de résultat

<i>(en frs)</i>	<b>2025</b>
Résultat opérationnel (- excédent de charges)	-156'152'959
Résultat extraordinaire (+ excédent de revenus)	26'543'744
<b>Résultat du compte (- excédent de charges)</b>	<b>-129'609'215</b>

En cumulant l'excédent de charges de -156.2 mios du résultat opérationnel à l'excédent de revenus de 26.5 mios du résultat extraordinaire, le total du compte de résultat de l'exercice présente un excédent de charges (déficit) de -129.6 mios.

## 4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### 4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2025 totalisent un montant de 5,171 mrds (voir tableau « Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2025 », pages 263 à 278 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les charges d'amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2025 atteignent le montant de 259 mios contre 242,1 mios en 2024.

### 4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponibles pour les prochaines années s'élève à 1,97 mrd (votés et non dépensés).

### 4.3 Dépenses d'investissement 2025

Intitulé	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dépenses nettes 2025
Budget d'investissement	615'288'200	38'001'000	577'287'200
Effectif réalisé	553'206'340	61'050'006	492'156'334
<b>Ecart</b>	<b>-62'081'860</b>	<b>-23'049'006</b>	<b>-85'130'866</b>

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 577,3 mios à la charge du Canton, soit respectivement 615,3 mios de dépenses brutes et 38 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (61 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2025, 553,2 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 492,2 mios, soit 85,1 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 est présenté en pages 251 à 262 de la brochure des comptes.

### 4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Au 31 décembre 2025, seul l'objet « routes nationales, construction 23° » est encore concerné pour – 590'502.34 frs par un solde comptable négatif « (page 290 de la brochure des comptes 220000000058). Des dépenses de 79'221.25 et des recettes de 25'862.83 ont été enregistrées pour cet objet dans les comptes 2025 (page 258 de la brochure des comptes 000194.01)

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucléments d'objets étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 2005 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

<b>Année</b>	<b>Dépenses budgétisées</b> en mios de frs	<b>Dépenses effectuées</b> en mios de frs	<b>En % du budget</b>	<b>Ecart par rapport au budget</b> en mios de frs
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3
2020	427,7	268,3	62,7%	-159,4
2021	478,6	384,9	80,4%	-93,7
2022	449,8	350,5	77,9%	- 99,3
2023	537,7	480,1	89,3%	- 57,5
2024	558,2	347,6	62,3%	- 210,6
2025	577,3	492,2	85,2%	- 85,1

## 5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif). Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme. Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2025 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 39 à 44 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Du bilan détaillé aux pages 279 et 280 de la brochure des comptes 2025 ; la COFIN relève les éléments suivants :

Les financements spéciaux sous capital propre (position 2900) ainsi que les fonds enregistrés sous capital propre (position 2910) se montent à 552,4 mios. Le détail des fonds et financements spéciaux figure en pages 307 et 308 de la brochure sur les comptes 2025. Les principaux fonds concernés dépassant les 20 mios sont les fonds pour l'énergie (201,2 mios), l'innovation (79,4 mios), la lutte contre le chômage (66,3 mios), la contribution pour le remplacement des abris PC (50,3 mios), la répartition des bénéfices LORO (40,8 mios), l'immunothérapie oncologique (25,5 mios) et le soutien à l'industrie (21,2 mios).

Le solde des préfinancements au 31 décembre 2024 de l'192 mios a été réaffecté dans son ensemble au compte 298 « autres capitaux propres ».

## 6. CONSIDERATIONS GENERALES

### 6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

#### 6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 338,8 mios en 2024 (2,91% du budget voté – charges brutes) à 287 mios (2,35% en 2025). Les pages 353 à 357 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 frs.

	Budget 2025 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DFTS	863'758'000	-52'818'400	-6.11
DEF	3'218'114'700	47'302'700	1.47
DJES	949'494'100	31'395'400	3.31
DSAS	4'914'120'400	150'860'600	3.07
DEIEP	567'399'400	94'267'400	16.61
DICIRH	919'381'200	5'524'800	0.60
DADN	547'388'900	3'545'800	0.65
OJMP	246'047'800	6'901'100	2.80
SGC	9'376'900	18'100	0.19
<b>Total</b>	<b>12'235'081'400</b>	<b>286'997'500</b>	<b>2.35</b>

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en baisse par rapport à l'année 2024 (-30), avec un solde net également inférieur (- 51,8 mios). Ainsi, 104 demandes ont été traitées pour un total de 287 mios en 2025 contre 134 demandes pour 338,8 mios en 2024, selon le détail développé ci-dessous.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de frs nets, après compensation)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	188	177	174	148	168	161	145	139	134	104
En mios de frs	94.5	72,1	78,9	64,9	585,9	381.4	186,9	273,9	338,8	287

Les 287 mios découlant des 104 demandes acceptées en 2025 se répartissent comme suit :

- 11 demandes pour 0 frs net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 52 demandes pour 331'000 frs nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 41 demandes pour 286'666'500 frs nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est légèrement inférieur à celui soumis au Conseil d'Etat. Les dispositions de la LFin lui permettent néanmoins d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2025, l'immense majorité des montants nets des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysée par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil dans lequel le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

### 6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de boucllement. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant des dépassements budgétaires lors du boucllement des comptes 2025 s'élève à 64,7 mios, soit 0,6% des charges totales du budget 2025. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire baisse et passe à 343 au 31.12.2025 (dont 12 dépassant le million), contre 369 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit :

- 185 (53,9%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 frs pour un montant global de 0.4 mio (0.7%) ;
- 98 (28,6%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 frs et 100'000 frs, pour un montant global de 3.5 mios (5,4%) ;
- 48 (14%) inhérents à des dépassements compris entre 100'000 frs et 1 mio, pour un montant global de 13,9 mios (21,4%) ;
- 11 (3,2%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 33,6 mios (51,9%) ;
- 1 (0,3%) inhérents à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 13,3 mios (20,6%).

Les 12 dépassements supérieurs à 1 mio totalisent un montant de 46,9 mios, soit 72,5% du montant total des dépassements 2025. Les éléments principaux sont :

- au DFST, le dépassement de +22.0 mios concerne un effet mécanique de +13.3 mios qui découle des rétrocessions aux communes sur des revenus supplémentaires perçus : part des communes sur les gains immobiliers (+3.7 mios), sur l'impôt sur les frontaliers (+5.0 mios) et la compensation fédérale en lien avec la mise en œuvre de la RFFA (+4.6 mios); ainsi qu'un dépassement de +5.8 mios lié aux commissions IS octroyées aux employeurs, un dépassement de +1.5 mio au compte des salaires administratifs en lien avec la mesure probabiliste à 100% et la taxation de la plus-value sur la vente de la Côte de la Bourdonnette pour +1.4 mio ;
- au DEF, le dépassement de +9.8 mios concerne un dépassement de +1.2 mio au compte des salaires administratifs en lien avec la mesure probabiliste à 100% à la DGEO, un dépassement lié aux contributions AEPr et AES versées aux autres cantons pour les étudiants vaudois (+1.2 mio) à la DGEP, l'impact dû au taux budgété inférieur au taux effectif pour la part patronale des coûts des caisses de pensions (+1.7 mio) à la DGEP, ainsi que l'ajustement des accords intercantonaux AIU & AHES pour les vaudois qui étudient dans les autres cantons et la contribution cantonale à la HES-SO (+5.7 mios) à la DGES ;
- au DSAS, le dépassement de +13.6 mios concerne la DGCS principalement la hausse des subsides et des dossiers RI (+16.7 mios), les frais de fonctionnement des CSR/AAS (+2.5 mios), ainsi que les frais de gérance de la Caisse cantonale de compensation AVS (+1.6 mio), partiellement compensé par du disponible au niveau des PC AVS/AI, de la Politique Familiale, des bourses et autres (LASV, etc.) (-7.2 mios) ;
- au DEIEP, le dépassement de +1.5 mio concerne les frais de fonctionnement et d'investissement de la direction de l'insertion professionnelle et du placement (DIPP) et de la direction de l'autorité cantonale de l'emploi (DIACE) pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance-chômage (entièrement compensé par un revenu).

### 6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2021	474'694'800	93'320'500	381'374'300
2022	322'090'800	135'230'200	186'860'600
2023	478'809'800	204'837'600	273'972'200
2024	599'565'900	260'727'600	338'838'300
2025	477'303'600	190'306'100	286'997'500

Avec les articles 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2025 est présenté à la COFIN durant le second semestre 2025, alors que le point au 31 décembre 2025 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

## 6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2025 sont les suivants ; le détail de ces postes se trouve dans les rapports respectifs des sous-commissions :

	Reports totaux 2025 sur 2026	Pour comparaison	
		Reports totaux 2024 sur 2025	Reports totaux 2023 sur 2024
DFTS	394'100	982'300	48'400
DEF	100'000	125'000	150'000
DJES	10'591'677	7'311'042	10'672'619
DSAS	1'500'000	0	4'571'600
DEIEP	9'569'400	12'971'900	14'633'600
DICIRH	100'000	80'000	95'000
DADN	0	0	14'000
OJMP	10'500	15'500	45'000
SGC	0	0	0
<b>Total</b>	<b>22'265'677</b>	<b>21'485'742</b>	<b>30'230'219</b>

## 6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2025, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat sur les évolutions des revenus par nature de « budget 2025 à comptes 2025 » et de « comptes 2024 à comptes 2025 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et redevances). L'évolution du produit des impôts depuis 2017 est disponible en page 315 de la brochure sur les comptes.

Groupe de comptes 40 : Revenus fiscaux		BUDGET	COMPTES	COMPTES	COMPTES/BUDGET	COMPTES
En mio de CHF		2025	2025	2024	2025	2025/2024
4000	Impôts sur le revenu	3'995.00	3'857.15	3'996.36	- 137.85 - 3.45%	- 139.21 - 3.48%
4001	Impôts sur la fortune	841.00	869.02	819.66	28.02 3.33%	49.36 6.02%
4002	Impôts à la source	152.00	170.73	160.57	18.73 12.32%	10.16 6.33%
4002	Impôts sur les frontaliers	148.00	155.58	148.92	7.58 5.12%	6.66 4.47%
4009	Impôt spécial des étrangers	98.00	104.29	108.45	6.29 6.42%	- 4.15 - 3.83%
4010	Impôts sur le bénéfice	690.00	909.22	796.79	219.22 31.77%	112.43 14.11%
4011	Impôts sur le capital	90.00	84.90	82.82	- 5.10 - 5.67%	2.08 2.51%
4019	Autres impôts directs, personnes morales	43.00	45.09	47.52	2.09 4.87%	- 2.42 - 5.10%
4022	immobiliers	295.00	330.20	296.40	35.20 11.93%	33.80 11.40%
4023	Droits de mutation	226.00	240.33	211.55	14.33 6.34%	28.78 13.61%
4024	Impôts sur les successions et les donations	135.00	221.19	166.22	86.19 63.84%	54.97 33.07%
4030/4031	Taxes véhicules	238.31	234.12	237.17	- 4.19 - 1.76%	- 3.06 - 1.29%
	Divers	31.70	39.93	41.01	8.23 25.97%	- 1.08 - 2.64%
	<b>Total</b>	<b>6'983.00</b>	<b>7'261.75</b>	<b>7'113.44</b>	<b>278.74 3.99%</b>	<b>148.31 2.08%</b>
4600	Part aux revenus de la Confédération (IFD)	580.00	672.05	620.87	92.05 15.87%	51.17 8.24%

#### **6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud**

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 12 mios ont été identifiés à la fin 2025, soit au SPEI (2 mios) et en raison d'un défaut de surveillance de l'Etat pour une fondation (10 mios).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 310 à 313 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2025, le total s'élève à 2,08 mrd et est en augmentation en comparaison du solde de fin 2024, (1,96 mrd).

#### **6.5 Fonds, dons et legs**

Les pages 307 et 308 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 68 fonds gérés par l'Etat. Leur nombre est stable (66 en 2024), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 614,7 mios contre 594,2 mios en 2024. Parmi ces 68 positions, 30 fonds dépassent le million, dont 9 qui possèdent des capitaux supérieurs à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 201,2 mios.

Les 35 fonds, hors bilan, provenant de dons et legs se trouvent détaillés à la page 358 de la brochure des comptes et totalisent des capitaux de 13,4 mios, comme à fin 2024.

#### **6.6 Régimes financiers particuliers**

##### *6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)*

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 13.4 de ce rapport. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 321 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 367 et ss de la brochure des comptes.

##### *6.6.2 Université de Lausanne*

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DEF, voir pt 13.2. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 327 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 371 et ss de la brochure des comptes.

##### *6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)*

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DEF, voir pt 13.2. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 333 et ss ; le rapport de révision de Prateo figure en pages 375 et ss de la brochure des comptes.

##### *6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)*

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 339 et ss ; le rapport de révision de BDO figure en pages 378 et ss de la brochure des comptes.

##### *6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)*

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 343 et ss ; le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers figure en pages 381 et ss de la brochure des comptes.

##### *6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)*

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 347 et ss ; le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers figure en pages 384 et ss de la brochure des comptes.

### **6.7 Participations (patrimoine administratif)**

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 286 et 287. Leur valeur comptable en 2025 à l'actif du bilan se monte à 9 mios et reste stable depuis 2014.

### **7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT**

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée, le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

### **8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)**

Le 12 mai 2026, lors d'une séance commune avec une délégation de la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2025. Ce dernier recommande l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2025, en attirant l'attention sur trois compléments d'information, sans incidence sur son opinion (voir pages 284 et 285 de la brochure des comptes 2025) : préfinancements et autres capitaux propres / intégration de la solution INKASSO dans les Système d'information financier (SIF – SAP) / situation du compte courant du CHUV (voir son rapport en pages 363 et 364 de la brochure sur les comptes).

Par ailleurs, le CCF peut attester de l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration cantonale. En effet, tous les services ont obtenu leur certification, mais il conviendra de s'assurer du suivi annuel qui doit être effectué par ceux-ci.

## 9. RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES SYSTEMES D'INFORMATION (CTSI) SUR LES COMPTES 2025 DE LA DIRECTION GENERALE DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DGNSI) ET COMPTES DE L'INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE AU SEIN DU DEPARTEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (DEF)

### 9.1 Préambule

La COFIN a mandaté la CTSI pour examiner les comptes de la DGNSI ainsi que ceux relatifs à l'informatique pédagogique, intégrés au sein du Département de l'enseignement et de la formation (DEF). L'analyse de la CTSI s'est particulièrement focalisée sur les charges informatiques (groupe 31).

La CTSI a également effectué un examen des comptes 2025 de l'informatique pédagogique. Trois entités informatiques interviennent au sein du DEF : le Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO), la Cellule de coordination en informatique pédagogique spécialisée (cellCIPS) rattachés de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), ainsi que l'Unité des systèmes d'information (USI) sous la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

### 9.2 Charges informatiques (Groupe 31)

#### Les comptes informatiques sont inférieurs au budget en raison des mesures LAFin<sup>1</sup>

Certes, les comptes informatiques sont en augmentation de 0.7% par rapport à 2024. Toutefois, par rapport au budget 2025, les comptes sont inférieurs au budget en raison de l'application des mesures LAFin 2025. Le directeur général de la DGNSI indique qu'aucun autre élément marquant n'est à signaler.

En tenant compte des crédits supplémentaires accordés à hauteur de 4'027'700 frs ainsi que des mesures LAFin s'élevant à 3'053'600 frs, la DGNSI présente dans ses comptes 2025 une charge inférieure à son budget informatique (groupe 31) de 1'441'120 frs.

Situation générale :

Budget 2025	Crédits supplémentaires	Mesures LAFin	Budget actualisé	Charges 2025	Solde 2025 (écart favorable)
86'868'400	+4'027'700	-3'053'900	87'842'200	86'401'080	1'441'120

L'essentiel des mesures d'économie a porté sur le compte de maintenance et d'exploitation des applications et infrastructures (compte 3158-10), relatif aux prestations. Concrètement, la DGNSI a réduit le recours à certaines ressources externes en acceptant une légère prise de risque sur des éléments de support. Les impacts sont jusqu'ici restés mineurs, voire imperceptibles pour les métiers, mais une réduction supplémentaire du support pourrait, à terme, entraîner des effets négatifs.

#### Maintenance du patrimoine et évolution

Il est important de rappeler que le budget de fonctionnement de la DGNSI est principalement consacré à la maintenance de l'existant (90,7%). Seuls 9,3 % des montants dépensés (15,8% en 2024) ont été affectés aux évolutions de systèmes existants. Il convient de souligner que les projets informatiques sont essentiellement financés au travers des crédits d'investissements (EMPD) dont le budget annuel s'élève à 35 mios. Ces investissements représentent le développement et l'évolution majeure du patrimoine applicatif et des infrastructures.

#### Crédits supplémentaires

En 2025, un total de 4'027'700 frs de crédits supplémentaires a été enregistré qui correspondent à des crédits supplémentaires compensés par les départements bénéficiaires et est destiné à financer des évolutions de systèmes d'information sectoriels en production.

Une part importante des évolutions de ces systèmes d'information provient ainsi de financements reçus des services bénéficiaires (3'593'900 frs), soit 44.8% du montant total consacré aux évolutions en 2025. Voici la liste des crédits supplémentaires 2025, entièrement compensés et mis à disposition de la DGNSI par les départements bénéficiaires, catégorisés par système d'information.

<sup>1</sup> Loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (LAFin)

Sécurité :

- 579'900 frs pour la mise à disposition d'un environnement de travail sécurisé aux polices communales.
- 500'000 frs pour la migration de l'application Viacar de la version V09 à la version V20.
- 433'800 frs pour la réalisation du projet ECAvenir, lot 2025.

Social, santé :

- 917'000 frs pour l'évolution du système d'information de la DGCS.
- 400'000 frs pour l'évolution du système d'information de la DGS.
- 610'000 frs pour l'évolution du système d'information de la DGCS.

Population, économie :

- 142'000 frs pour la dématérialisation des demandes d'autorisation relatives au marché du travail.

Formation et culture :

- 400'000 frs pour l'évolution du système d'information de la formation post-obligatoire.

Socle :

- 45'000 frs pour la réalisation d'un projet innovant porté par l'Administration numérique suisse.

### **Crédit d'inventaire**

Le plafonnement des dépenses à 10 mio en 2025 a entraîné une légère baisse de la valeur comptable au 31 décembre 2025 à 17,66 mio, soit un niveau conforme au plafond de 23 mio du crédit d'inventaire fixé par décret. Il s'agit de l'activation et de l'amortissement de matériel informatique et de télécommunication, à distinguer des crédits d'investissement (EMPD) dédiés au remplacement ou à la modernisation des systèmes d'information.

Malgré la limitation des acquisitions à 10 mio, les amortissements du crédit d'inventaire sont légèrement supérieurs au budget (+540'000 frs).

### **Investissements conformes au budget**

Le budget étant passé de 31 à 35 mio, les investissements 2025 à hauteur de 34'476'800 frs sont en adéquation avec les prévisions budgétaires.

### **Augmentation des revenus**

Les revenus sont supérieurs au budget voté (+2'492'600 frs) et reflètent le fait que la DGNSI a continué de facturer des prestations directement aux polices communales (1'607'800 frs) alors qu'il avait été convenu que cette activité serait reprise par la PolCant, ce qui est effectif en 2026. Le deuxième élément concerne la fin du projet ECAvenir qui figure dans les comptes informatiques 2025 pour un montant de 360'000 frs.

### **9.3 Suivi des investissements informatiques – Cockpit**

La COFIN charge également la CTSI de vérifier l'état d'avancement des investissements informatiques. Cette dernière effectue son contrôle en s'appuyant sur un tableau de suivi des investissements informatiques, le Cockpit, élaboré deux fois par an par la DGNSI, permettant de suivre et d'évaluer les projets à travers quatre indicateurs : finances, délais, ressources humaines et qualité. Chaque projet, parmi les 36 concernés, fait l'objet d'une fiche validée par le Comité de pilotage (COPIL), détaillant les objectifs, le contexte, les faits marquants, les prochaines échéances, ainsi que les risques et les mesures correctives associées.

La CTSI souligne ci-après quelques éléments clés issus de l'analyse du Cockpit arrêté au 7 janvier 2026.

#### **Analyse des projets en difficulté menée par la DGNSI**

Un projet est considéré comme étant en difficulté lorsqu'il dépasse le budget alloué (nécessitant ainsi un crédit additionnel), qu'il est mis en production avec un retard significatif ou qu'il ne répond pas aux attentes, notamment en termes de qualité ou de périmètre.

Il faut considérer qu'un crédit additionnel sera sollicité dès lors que, pour un projet informatique, l'indicateur des finances passe au rouge. De manière systématique, la DGNSI demande la poursuite du projet sans délai avant l'octroi de ce crédit additionnel, ce qui nécessite au préalable l'approbation de la Commission des finances (art. 35 LFin). Une fois le crédit additionnel validé par le Grand Conseil, l'indicateur des finances repasse en vert, la fiche projet mentionne toutefois qu'un crédit additionnel a été octroyé.

Dans le cadre de son suivi, il est important que la CTSI soit informée des difficultés rencontrées par un projet informatique avant toute autorisation de dépenses additionnelles. En principe cette information est portée à sa connaissance dès lors que l'indicateur financier passe au rouge et qu'un commentaire explicatif est ajouté à la fiche projet.

### **Vers des projets informatiques moins complexes et plus courts**

La philosophie de la DGNSI consiste maintenant à s'orienter vers des projets moins complexes et potentiellement plus courts. Toutefois, l'expérience montre que, lorsque des situations de blocage surviennent et qu'une nouvelle analyse doit être menée, cela peut malgré tout conduire à la demande d'un crédit additionnel. L'objectif poursuivi est que la réduction du périmètre ou de la complexité permette, à l'avenir, de réaliser les projets dans l'enveloppe financière prévue. C'est clairement la direction visée, même si, dans la pratique, cela reste parfois difficile à garantir.

Afin de rester dans l'enveloppe financière, certaines exigences doivent parfois être simplifiées ou réduites, et des solutions plus standardisées privilégiées. L'objectif est donc de limiter, à l'avenir, le recours aux crédits additionnels.

### **Trois projets en difficulté**

La CTSI a notamment identifié trois projets présentant des risques significatifs, sous l'angle de la capacité à concevoir des solutions informatiques adaptées aux besoins exprimés par les services bénéficiaires au sein de l'administration cantonale vaudoise (ACV).

#### **▪ DEMAUT : DGS - OMC - Renouvellement du système d'information**

Le projet DEMAUT<sup>1</sup> devait initialement couvrir les autorisations de pratiquer et d'exploiter, mais la complexité du périmètre a conduit à se concentrer sur les autorisations de pratiquer. Des montants assez conséquents ont été investis dans cet EMPD, mais, selon la DGNSI, les exigences métier étaient certainement démesurées. L'objectif consiste maintenant à simplifier les processus et seule la partie des demandes de pratiquer pourra être réalisée dans le budget. Malgré cette redéfinition, un montant additionnel de 1,15 million reste nécessaire pour finaliser le projet.

Une particularité est que la COFIN n'a pas accordé l'autorisation de dépense anticipée, pour poursuivre le projet sans délai (LFin, art. 31, al. 3). Le refus d'une autorisation de dépense peut entraîner des conséquences financières pour le projet, notamment pour les entreprises et le personnel externe impliqué (LES) ; dans ce cas précis, ces conséquences se montent à 44'000 frs. Par ailleurs, un outil de suivi comme le Cockpit doit permettre d'identifier les difficultés financières des projets et d'en assurer le suivi. Dès le printemps 2024, l'indicateur des finances était en rouge et il était effectivement prévu qu'un crédit additionnel soit déposé à l'automne 2025.

Dans ce cas, le passage du crédit additionnel au Grand Conseil devient essentiel pour la poursuite du projet.

#### **▪ Modernisation du SI Subvention ACV (SIS)**

Le projet SIS est suivi depuis plusieurs années. Il s'agit du système d'information des subventions, prévu sur la plateforme SAP afin, initialement, de gérer l'ensemble des subventions pour la DGE (environnement) et le SPEI (économie)<sup>2</sup>. Des difficultés importantes ont déjà été signalées concernant ce projet : l'objectif initial d'un système d'information harmonisé, permettant d'adresser de manière transversale le traitement des subventions de tous les services de l'ACV, s'est révélé trop ambitieux au regard de la complexité de certaines subventions, en particulier dans le domaine de l'environnement. L'objectif est dès lors recentré sur l'harmonisation du socle et des subventions du SPEI, tandis que les subventions plus complexes ne peuvent pas être intégrées dans le système standard SAP.

La nouvelle orientation stratégique pour ce projet SIS, récemment validée par le Conseil d'État, a été communiquée par courrier à la CTSI, ainsi qu'aux commissions de surveillance COFIN et COGES. Compte tenu des difficultés rencontrées, l'approche est de transférer les subventions relevant de la DGE vers l'EMPD SIAM<sup>3</sup>, afin d'être traitées par un outil spécifique. Cette décision modifie certaines décisions antérieures du Grand Conseil, ce qui explique la formalisation de cette orientation dans un courrier adressé aux commissions concernées.

<sup>1</sup> DEMande d'AUTorisations (DEMAUT)

<sup>2</sup> Direction générale de l'environnement (DGE) et Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)

<sup>3</sup> Les trois crédits d'investissement de la DGE :

- Modernisation du SI de la DGE (LEG\_686878)
- SIAM Modernisation SI applications Métiers DGE (21\_LEG\_191) (y.c. adjonction future de la partie SIS)
- SI Géodonnées de l'environnement de la DGE (24\_LEG\_136)

Cette situation est regrettable, dans la mesure où les financements avaient initialement été prévus pour la réalisation complète du projet. Le coût pour la partie des subventions de la DGE est estimé à environ 5 mio qui nécessiterait l'octroi d'un crédit additionnel.

- **Modernisation du système d'information du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)**

Le projet SCTP, relatif aux tutelles et curatelles, avait été présenté il y a environ deux ans pour l'octroi d'un premier crédit additionnel de 2'954'000 frs (24\_LEG\_97). Il s'agit d'un des rares projets ayant nécessité un deuxième crédit additionnel de 2'250'550 frs (25\_LEG\_237). Initialement, le coût du projet était estimé à 7 mio, mais il va atteindre 12 mio !

Ce projet reste celui présentant le plus de problèmes, tant sur le plan technique que sur les aspects de management et de coordination avec le métier. La complexité initiale du projet a été sous-estimée, tant par l'État de Vaud que par le fournisseur, lequel a rapidement atteint les limites budgétaires. Heureusement, le fournisseur retenu est une filiale d'une grande société, garantissant le suivi du projet et la prise en charge d'une partie importante des coûts supplémentaires.

En mars dernier, environ 80% du logiciel était développé et testé par les utilisatrices et utilisateurs métier, avec un niveau de satisfaction satisfaisant.

Concernant les coûts, tous les frais supplémentaires à partir de juin 2025, y compris ceux de l'État (DGNSI et prestataires externes – LSE), ont été notifiés au fournisseur comme étant à sa charge. Cependant, tant que ces montants n'ont pas été validés et payés, un risque subsiste. Par prudence, ces remboursements n'ont pas été inclus dans le crédit additionnel soumis au Grand Conseil, afin de couvrir le pire scénario. Le montant final dépendra des négociations et des éventuelles indemnités versées.

#### **Qualité du processus ayant conduit au livrable**

L'indicateur de qualité demeure au rouge en raison des nombreuses itérations et corrections nécessaires pour obtenir des livrables acceptables. Ces problèmes récurrents ont fortement allongé la durée du projet ; après quatre ans, seuls 80% des livrables ont été atteints, contre deux ans prévus initialement. L'indicateur de qualité peut ainsi refléter des difficultés de processus impactant les délais et les coûts, sans nécessairement remettre en cause la qualité finale du livrable.

Il convient de préciser dans ce rapport que la qualité finale du livrable devrait être satisfaisante une fois le projet achevé.

#### **Rédaction des contrats**

Le montant du crédit additionnel ne tient pas compte d'un éventuel remboursement du fournisseur qui prendrait en charge tout ou partie des coûts supplémentaires.

Un dispositif contractuel très complet encadre déjà les quelque 400 fournisseurs informatiques de la DGNSI. Il repose sur des contrats-cadres définissant les règles générales de collaboration, complétés par des contrats spécifiques selon les prestations et les mandats attribués.

La leçon tirée de cette expérience est la nécessité de formuler les exigences avec la plus grande précision et d'exiger des fournisseurs qu'ils explicitent clairement les hypothèses retenues dans leurs offres, afin de limiter les malentendus entre les besoins exprimés et les solutions proposées

#### **9.4 Evolution du coût des licences**

Les charges liées à la maintenance et la location de logiciels ont augmenté de 39.4% sur la période 2022-2026 (soit une hausse de 8 mio sur 5 ans). Cette évolution s'explique principalement par le passage quasi généralisé des éditeurs à des modèles de location ou d'abonnement, leur permettant d'augmenter les tarifs de manière significative.

On constate que la proportion de ces charges par rapport au total des charges informatiques est passée de 25.5% (un quart) en 2022 à 32.3% (un tiers) en 2026. Les sept principaux éditeurs (fournisseurs) représentent à eux-seuls 13 mio, soit 45% du coût des licences (maintenance et location des logiciels). Ces frais ne concernent que l'informatique dite administrative de l'État de Vaud, mais pas l'informatique pédagogique, ni d'ailleurs l'informatique du CHUV.

L'augmentation constatée en 2026, +1.3 mio par rapport à 2025, s'explique en large majorité par l'augmentation des coûts de location des logiciels d'infrastructure, non pas de ceux des logiciels bureautiques.

	Comptes						Budget
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges totales DGNSI	148'941'525.87	155'882'932.82	164'504'370.39	170'130'456.96	175'711'940.58	176'792'965.17	177'494'400.00
Charges informatiques	75'117'531.24	73'942'282.20	80'203'820.82	83'766'909.96	85'825'605.51	86'401'089.28	87'439'700.00
Maintenance et location de licences de logiciels	16'433'415.12	18'870'730.75	20'480'435.26	21'946'158.78	23'587'259.76	26'105'591.25	27'545'200.00
en % des charges informatiques	21.9%	25.5%	25.5%	26.2%	27.5%	30.2%	31.5%
en % des charges totales DGNSI	11.0%	12.1%	12.4%	12.9%	13.4%	14.8%	15.5%

### 9.5 Comptes 2025 de l'informatique pédagogique

#### Suivi de l'EMPD éducation numérique II et du Crédit d'inventaire

Le projet transversal d'éducation numérique concerne à la fois l'école obligatoire (DGEO) et le postobligatoire (DGEP). Pour en assurer le pilotage et le suivi, le DEF a mis en place des outils de contrôle : chaque trimestre, une analyse des données extraites de SAP permet d'établir un point de situation et de formuler des projections. En 2025, le DEF a utilisé 77% de la tranche de crédit prévue, ce qui correspond à un investissement de 8'052'501 dans le projet d'éducation numérique. Les prévisions du DEF montrent que ce crédit sera utilisé à 94% d'ici à fin 2028.

Dans le cadre de ce projet d'éducation numérique, la DGEO insiste sur la formation du personnel enseignant, sur la disponibilité du matériel et les contenus pédagogiques. Le déploiement se poursuit au rythme prévu.

S'agissant du crédit d'inventaire (matériel informatique pédagogique), le plafond de ce crédit est fixé à 28 mios. En 2025, le DEF a acquis du matériel informatique (investissements) pour 10'457'477 frs et procédé à des amortissements à hauteur de 8'122'403 frs, pour une valeur comptable au 31 décembre 2024 de 18'299'353 frs. Cette situation offre une marge suffisante pour couvrir les acquisitions des prochaines années.

### **Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO)**

Le CIPEO compte un peu plus de 40 collaboratrices et collaborateurs internes ainsi que 26 personnes en location de services (LSE) ; les charges de ces dernières figurent au compte 3158, tandis que les charges du personnel interne (groupe 30) ne sont incluses dans les comptes présentés.

Dans les comptes 2025, les charges informatiques du CIPEO s'élèvent à 13'334'124 frs après amortissements, soit un non-dépensé de 1'629'976 frs par rapport au budget de 14'964'100 frs. L'écart principal porte sur l'amortissement du crédit d'inventaire, inférieur au budget de 1'119'490 frs, en raison du report en 2027 du déploiement du matériel informatique au cycle 3 (années 9 à 11). Le montant des amortissements est directement lié à la valeur d'inventaire au bilan et à la durée d'amortissement du matériel.

En matière de sécurité informatique, la CTSI s'interroge sur l'utilisation de matériel personnel par le corps enseignant et sur la possibilité de connexion au réseau des établissements.

### **Unité des systèmes d'information – USI (pour le postobligatoire)**

Pour l'USI, les comptes 2025 respectent le budget, avec un non-dépensé de 791'052 frs sur un budget de 5'368'200 frs. Les principaux écarts concernent l'amortissement du crédit d'inventaire, inférieur de 591'902 frs en raison d'acquisitions moins importantes que prévu, ainsi qu'environ 200'000 frs liés aux mesures LAFin sur le compte 3158.

La DGEP tend à centraliser la gestion informatique afin d'améliorer la qualité et la sécurité du support, en professionnalisant et en internalisant le personnel avec des compétences spécialisées. Cette démarche vise également à optimiser la gestion de l'inventaire du matériel informatique. Cette réorganisation entraîne une augmentation et une réorganisation des postes au sein de l'USI : + 8.6 ETP en CDI en 2025, mais -4.7 ETP en contrat de location (LES).

## **9.6 Conclusions de la CTSI**

La CTSI adresse ses remerciements à M. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, ainsi qu'à M. Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation transmise relative aux comptes 2025 et pour la qualité de leurs réponses aux questions des commissaires. Elle remercie également les représentantes et représentants de la DGEO et de la DGEP, dont les présentations ont permis de mieux appréhender les besoins et les enjeux liés à l'informatique pédagogique et à l'éducation numérique.

À l'issue de ses travaux, la CTSI recommande l'acceptation des comptes informatiques 2025 tels que présentés par le Conseil d'État.

## 10. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES ET REMERCIEMENTS

### 10.1 Remerciements

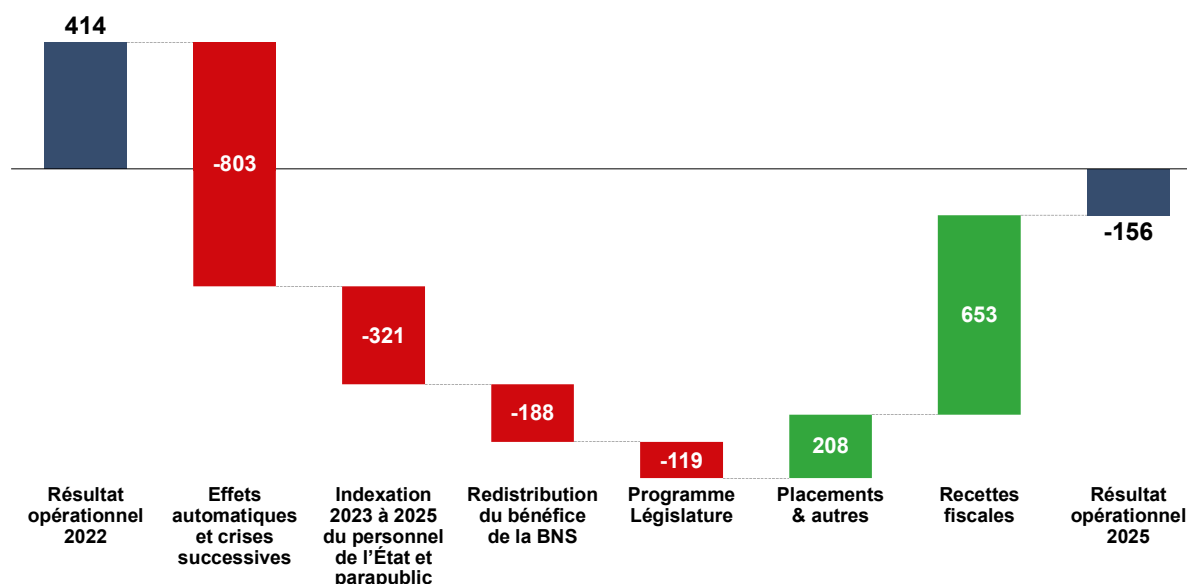
Les membres de la COFIN remercient la cheffe du département des finances, le SAGEFI, en particulier son chef et son adjoint, ainsi que le secrétaire de la Commission des finances, qui nous ont accompagnés tout au long des travaux d'analyse des comptes 2025. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat qui ont reçu les membres de notre commission et leur ont fourni l'ensemble des éléments à la base du présent rapport.

### 10.2 Eléments complémentaires

#### 10.2.1 Comptes déficitaires, mais respect du cadre légal du petit équilibre

Avec des charges de 12'709 mrds et des revenus de 12'553 mrds, le résultat opérationnel se solde donc par un déficit de -156 mios, soit une marge de 139 mios par rapport au petit équilibre. En cumulant le résultat opérationnel de -156 mios à celui du résultat extraordinaire de 26 mios, le total du compte de résultat de l'État présente un excédent de charges de 130 mios. Ce résultat est commenté par le Conseil d'Etat dans son rapport annuel 2025.

L'évolution du résultat opérationnel entre 2022 et 2025 se résume de la manière suivante



Les charges extraordinaires se montent à 1'464.7 mios (473.8 mios aux C24) et comprennent la mise à zéro des préfinancements réattribués aux autres capitaux propres, soit les réattributions de :

- 106.9 mios aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2025,
- 129.5 mios aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour le budget 2026,
- 1250.2 mios aux autres capitaux propres au titre d'affectation pour les budgets futurs
- - 22 mios correspondant à des amortissements planifiés.

Les revenus extraordinaires se montent à 1'491.3 mios (580.1 mios aux C24) :

- 1'192 mios issus de la réaffectation des préfinancements aux autres capitaux propres,
- 294.7 mios au titre du « budget 2025 affecté » réaffectés à des budgets futurs,
- 3 mios de dissolution en lien avec les reports de crédits et autres transitoires, dont 1.6 mio lié à des successions en déshérence.

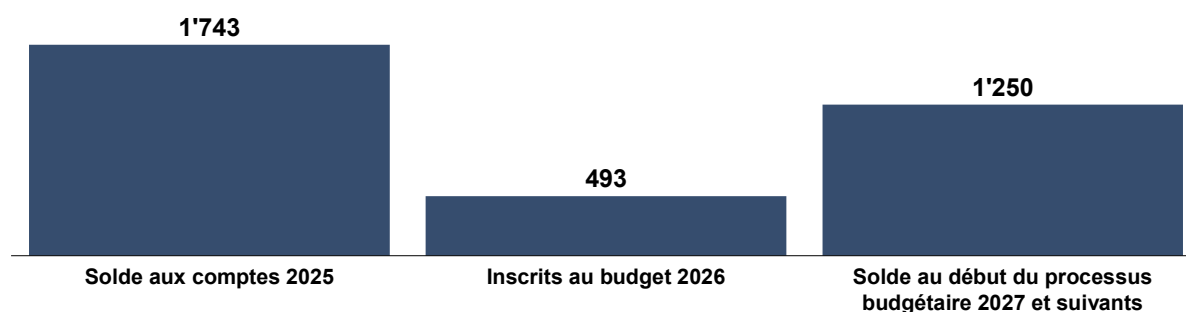
### 10.2.2 Autres capitaux propres

Conformément au décret fixant une modalité d'application spéciale de la loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 durant les exercices 2025 à 2026 adopté par le Grand Conseil en décembre 2025, le Conseil d'Etat a décidé de réaffecter l'ensemble des préfinancements pour leur solde existant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un total de 1'192 mios dans trois positions distinctes sous autres capitaux propres, soit :

- 106.9 mios, réaffectés à « Budget 2025 affecté », dont le total est passé de 187.8 mios à 294.7 mios ;
- 129.5 mios réaffectés à « Budget 2026 affecté », dont le total est passé de 363.2 mios à 492.7 mios ;
- Le solde soit 955.5 mios réaffectés à « Disponible pour budgets futurs ».

Cette opération a permis au Conseil d'Etat de mettre en œuvre le décret du budget 2026 fixant la modalité d'application spéciale de la LAFin notamment en identifiant dans les comptes 2025, sous autres capitaux propres, les montants prévus au budget 2025, 2026 et futurs. Le Conseil d'Etat peut faire valoir, si nécessaire, au titre de mesure d'assainissement, la dissolution de ces capitaux jusqu' à concurrence des montants prévus au budget annuel.

Pour l'année 2025, le montant de 294.7 mios « Budget 2025 affecté » non utilisé a également été réaffecté aux autres capitaux propres pour « Disponible pour budgets futurs », dont le total passe de 955.5 mios à 1'250.2 mios. La situation aux comptes 2025 est présentée en page 309 de la brochure des comptes ; les préfinancements sont désormais à zéro et les autres capitaux propres d'un total de 1'743 mios se répartissent entre « Budget 2026 affecté » pour 493 mios et « Budgets futurs » pour 1'250 mios :



Sur le solde de 1'743 mios après bouclage des comptes 2025, 493 mios sont inscrits au budget. Il reste donc un montant de 1'250 mios au début du processus budgétaire 2027. A noter que ne sont concernés ici que les autres capitaux propres sans lien avec des objets d'investissements.

### 10.2.3 Bilan

Le bilan de l'Etat de Vaud est présenté de manière détaillée aux pages 279 et 280 de la brochure des comptes. L'évolution de ses principaux postes est commentée aux pages 39 à 44 du rapport annuel du Conseil d'Etat. La COFIN n'a pas de commentaires particuliers à y ajouter, autres que ceux d'ordre général mentionné au chapitre 5 de ce rapport.

Le capital propre de l'Etat s'élève à un montant de 4.394 mrds, soit une diminution de 133 mios. Cette diminution s'explique par le déficit de l'exercice 2025 de – 130 mios, par des prélèvements de -67.7 mios et attributions (64.3 mios) sur les fonds et financements spéciaux.

Le total des préfinancements est de 0, soit en diminution de 1'191 mios. Le solde a donc été réaffecté dans son ensemble au compte 298 *Autres capitaux propres*.

Le total des autres capitaux propres s'élève à 1'743 mios au 31 décembre 2025, soit 1'191 mios de plus qu'au 31 décembre 2024. Des dissolutions à des fins de réattributions ont été réalisées : 106.9 mios au Budget 2025 affecté, 129.5 mios au Budget 2026 affecté, 955,5 mios au Disponible pour budgets futurs.

#### 10.2.4 Etat de la dette

La dette s'élève à 500 mios au 31 décembre 2025, soit stable par rapport à 2024. La charge d'intérêts nette reste négative à -41 mios (-43 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales, de revenus sur placements et des intérêts sur liquidités et créances.

#### 10.2.5 Investissements

577.3 mios de dépenses nettes d'investissements étaient prévues au budget 2025 et ce sont des dépenses effectives nettes de 492.2 mios qui ont été enregistrées (-85.1 mios / - 14.8%). Les amortissements planifiés s'élèvent à 259 mios contre 242.1 mios en 2024.

La COFIN constate que, globalement, l'Etat a investi, en 2025, 826 mios dans l'économie, soit 213 mios de plus qu'en 2024. Les montants engagés par l'Etat durant l'année 2025 sont les suivants :

- investissements bruts y compris la part des tiers 553 mios (404 mios en 2024) ;
- octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour 85 mios (60 mios en 2024) ;
- nouvelles garanties de l'Etat pour 188 mios (149 mios en 2024).

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé, sans les garanties et les prêts :

- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios ;
- pour 2020 : 38 EMPD, 43 objets, 46 décrets pour un total net de 440,7 mios ;
- pour 2021 : 31 EMPD, 44 objets, 47 décrets pour un total net de 356.7 mios ;
- pour 2022 : 37 EMPD, 47 objets, 53 décrets pour un total net de 976.6 mios ;
- pour 2023 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 461.7 mios ;
- pour 2024 : 33 EMPD, 37 objets, 42 décrets pour un total net de 557,9 mios ;
- Pour 2025 : 27 EMPD, 37 objets, 46 décrets pour un total net de 795,9 mios.

#### 10.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique quelle part de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Pour l'exercice 2025, cet indicateur s'élève à 28.2% contre -25.6% en 2024. L'historique complet de cet indicateur, avec d'autres valeurs, est mentionné en page 314 de la brochure des comptes 2025.

#### 10.2.7 Crédits supplémentaires

Avec 104 demandes adoptées, le nombre de crédits supplémentaires non compensés diminue par rapport aux années précédentes (134 en 2024, 139 en 2023, 145 en 2022). Ceux-ci ont engendré 569.6 mios d'augmentation des charges brutes (775.9 mios aux C24), soit 4,7% des charges budgétées (6,7% aux C24). Ces coûts supplémentaires ont été compensés par 92.3 mios de réductions de charges et des augmentations de revenus nets de 190.3 mios. La COFIN reste attentive afin de s'assurer que les crédits supplémentaires ne touchent pas les secteurs visés par des mesures LAFin.

Les 231.3 mios de charges nettes, hors Ukraine s'expliquent principalement par ;

- DEF : les effets démographiques (8.4 mios), l'augmentation du nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées de pédagogie spécialisée (5.8 mios), l'accueil des élèves issus de la migration (3.7 mios)
- DJES : prise en charge des mineurs en besoin de protection en institutions spécialisées (17.7 mios), placement hors canton (2.6 mios), personnel auxiliaire pour les absences longue durée (2.2 mios), location de 40 places de détention à Bellechasse (2 mios), frais de sécurité liés à la surpopulation carcérale (1 mio) ;
- DSAS : le financement des régimes sociaux cantonaux et fédéraux et des aides à domicile (116.4 mios), adaptation et renforcement du domaine médico-sanitaire dans le domaine de l'asile (5.4 mios) ;
- DEIEP : surcoûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence (50.9 mios), fouilles archéologiques préventives (1.5 mio) ;

- DICIRH : contribution ordinaire à la FAJE (2.6 mios), coûts de l'assistance judiciaire, frais médicaux et indemnités aux victimes (1.9 mio) ;
- MP : expertise judiciaire et indemnités versées aux défenseurs d'office (2.8 mios) ;
- OJV : frais d'expertises judiciaires et indemnités aux experts judiciaires et avocats d'office (2.2 mios), frais de détention et de placement (1.1 mio).

L'effet net des demandes de crédits supplémentaires en lien avec les coûts Ukraine s'élève à 55.7 mios (-45.6 mios) et s'explique principalement par l'accueil dans l'école régulière et pédagogie spécialisée (11.7 mios), prise en charge des mineurs (2.8 mios), renforcement du dispositif médico-sanitaire (1.2 mio), frais d'asile, de scolarisation et renfort de personnel (40 mios).

Les comptes 2025 ne présentent aucun crédit supplémentaire lié au COVID ou à Ostral.

#### *10.2.8 Ukraine*

Les dépenses nettes relatives aux mesures Ukraine s'élèvent à 86,5 mios : des montants importants sont comptabilisés au DEF (21 mios) et au DJES (7,9 mios) pour l'accueil et la formation des enfants ukrainiens, ainsi qu'au DEIEP pour l'EVAM, la gestion des dossiers et les mesures d'intégration (56,5 mios)

#### *10.2.9 AVASAD*

Les dépenses 2025 de la DGS pour l'AVASAD se montent à 208 mios et celles de la DGCS à 100,2 mios, ce qui représente un total de 308,2 mios (subventions selon contrat de prestations / 298,3 mios en 2024).

#### *10.2.10 Hôpital Riviera-Chablais (HRC) suivi du retour à l'équilibre financier*

En vertu des dispositions de l'article 37 bis al 5 de la Convention intercantonale Vaud – Valais sur l'HRC, cet établissement " *met en œuvre un plan de retour à l'équilibre dans le but d'atteindre l'équilibre de son compte d'exploitation annuel au plus tard au 31 décembre 2026. Il établit semestriellement un rapport de suivi des mesures qu'il soumet aux cantons qui le transmettent à leur commission des finances respective*". En application de cette disposition, et au vu des récents résultats, la COFIN a délégué cette surveillance à la sous-commission DSAS tout comme le fait le Parlement valaisan.

Débuté en 2021, le programme de retour à l'équilibre de HRC (CARE) poursuit ses efforts avec un résultat (4.79 mios) qui dépasse la cible annuelle fixée (3.44 mios). Ce résultat est principalement dû à l'amélioration de la facture ambulatoire, les conséquences du projet IP Manager, le suivi attentif et l'ajustement des EPT de support, l'augmentation de l'activité en division privée, l'augmentation de l'amplitude des horaires d'exploitation en imagerie, l'augmentation de l'activité de la radiothérapie, l'optimisation de l'organisation des consultations en permanence, la négociation et l'adaptation de divers contrats de service/maintenance, la négociation des prix d'achat, entre autres.

Rappelons qu'en 2024, la COFIN a été informée de la volonté des départements vaudois et valaisan en charge de la santé de prolonger le programme CARE de deux ans, soit jusqu'en 2028, afin de permettre à HRC de prendre et poursuivre les mesures nécessaires au retour à l'équilibre financier. Ce délai supplémentaire devrait permettre d'intégrer divers impacts externes non sans conséquences financières.

L'année 2025 se clôture sur une perte de 6.6 mios, soit 1.1 mio de plus que la perte prévue au budget. L'activité somatique aiguë, tout comme en réadaptation n'ont pas atteint le budget visé. Toutefois, les charges d'exploitation restent maîtrisées.

La COFIN salue l'engagement de l'ensemble du personnel et des membres de l'encadrement pour atteindre à terme l'équilibre financier recherché ; elle continuera à suivre ce dossier aussi longtemps que nécessaire. Les perspectives financières restent, comme pour l'ensemble des hôpitaux vaudois, très critiques.

### 10.2.11 Evolution de la participation à la cohésion sociale

#### Impact de l'accord Canton-communes de 2025

Le 25 août 2020, un accord a été passé entre le Canton et l'UCV au sujet de la participation à la cohésion sociale (PCS). Cet accord prévoyait un rééquilibrage financier progressif d'un total de 715 mios sur la période 2021-2028, avec un montant cible de 150 mios en 2028.

Au boucllement des comptes 2021, une accélération de rééquilibrage de 125 mios a été décidée par le Conseil d'Etat.

En mars 2023, un nouvel accord a été acté entre le Canton, l'UCV et l'AdCV. Il implique une nouvelle accélération d'un total de 150 mios afin d'atteindre dès 2025 un nouveau montant cible de 160 mios. Ce montant cible a été atteint au boucllement des comptes 2025 :

- Reprise des CSR, frais informatiques et AAS : 60.8 mios ;
- Péréquation verticale et compensation transitoire : 40.1 mios ;
- Déduction supplémentaire pour atteindre l'accord cible : 59.1 mios

S'y ajoute, dès 2026, une diminution pour les communes de la dynamique de la PCS (part des communes de 17% de la croissance contre 33.3% auparavant).

<i>mios CHF</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2021-2028
Rééquilibrage financier selon accord de 2020 <sup>1)</sup>	40	60	70	80	90	100	125	150	715
Accélération du rééquilibrage décidée en 2021	25	25	25	25	25				125
Rééquilibrage supplémentaire selon accord 2023					45	60	35	10	150
Diminution dynamique de la PCS selon accord 2023						12	25	37	74
<b>Rééquilibrage selon nouvel accord de 2023</b>	<b>65</b>	<b>85</b>	<b>95</b>	<b>105</b>	<b>160</b>	<b>172</b>	<b>185</b>	<b>197</b>	<b>1'064</b>

<sup>1)</sup> y c. art. 17a LOF : 15 mios

#### Evolution de la Participation à la cohésion sociale (PCS)

<i>(en mios)</i>	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Comptes 2025	Ecart C2025/C2024
Coût total PCS	1'715.2	1'806.3	1'876.3	2'012.8	136.6
dont COVID-19	4.5	0.1	-21.0	0.0	21.0
dont hors COVID-19	1'710.7	1'806.2	1'897.3	2'012.8	115.5
<b>PCS - Part des communes</b>	<b>798.8</b>	<b>829.2</b>	<b>852.5</b>	<b>898.0</b>	<b>45.5</b>
dont COVID-19	1.5	0.0	-7.0	0.0	7.0
dont hors COVID-19	797.3	829.2	859.5	898.0	38.5
Ajustement accord communes	-25.7	-36.3	-45.9	-59.1	-13.2
<b>PCS facturée aux communes</b>	<b>773.1</b>	<b>792.9</b>	<b>806.6</b>	<b>839.0</b>	<b>32.3</b>

La lecture du tableau ci-dessus met en évidence les constats suivants :

Entre 2025 et 2024, les coûts nets compris dans le périmètre de la PCS sont en hausse de +136.6 mios. Cette augmentation s'explique, d'une part, par la hausse des prestations sociales de +115.5 mios et par l'extourne du crédit supplémentaire de 2021 pour l'indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social pendant la pandémie Covid de +21.1 mios.

La part à charge des communes, avant application de l'accord Canton-communes de 2020 et accélération 2021 s'élève à 898.0 mios. Elle a augmenté de +45.5 mios par rapport à l'année précédente résultant de la hausse des prestations sociales.

Par ailleurs, pour atteindre l'accord cible de 160 mios, les communes bénéficient en 2025 des déductions de -59.1 mios qui se composent de l'accélération à l'accord de -25 mios décidée par le Conseil d'Etat en 2021 et une déduction complémentaire de -34.1 mios.

Enfin, la part à charge des communes est de 839.0 mios en 2025, soit +32.3 mios par rapport à 2024.

Sur le plan technique, les charges et les revenus de la PCS sont comptabilisés conformément aux bases légales et dans les services publiés concernés (voir paragraphe « Réconciliation avec la brochure des comptes 2025 »).

#### **Réconciliation avec la brochure des comptes 2025 (Refacturation aux communes de la PCS)**

Service publié	Compte	Montant	(N° de page brochure des comptes 2025)
027 - SG-DSAS	4612	6'312.50	105
064 - Système de santé	4612	1'111'000.00	121
065 - Admin DGCS	4612	4'068'293.40	123
066 - Prestations financières et insertion	4612	558'418'881.75	130
066 - DGCS	4612	-59'073'600.00	130
067 - Accompagnement et hébergement	4612	314'131'271.54	133
040 - DG de l'emploi et du marché du travail	4612	20'303'649.00	149
<b>PCS - Part communes</b>		<b>838'965'808.19</b>	

Le montant en réduction de -59.1 mios susmentionné est porté en réduction de revenu du DSAS/DGCS (rubrique 066.4612000000)

#### *10.2.12 Mesures d'assainissement*

Rappelons que l'article 165 de la Constitution stipule que « *Si, dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement* ». Le résultat déficitaire de 2024 avait vu le petit équilibre être dépassé de 94 mios. Aux comptes 2025, 75 mios de mesures ont été réalisées. Le solde a été traité au budget 2026 dans lequel 71 mios de mesures d'assainissement ont été pérennisées. Le détail de ces mesures se trouve au pt 2.5 de ce rapport « thème d'étude ».

#### *10.2.13 Position de la majorité de la commission*

Dans le contexte actuel, la COFIN prend acte du résultat déficitaire des comptes 2025, mais avec des constats et visions différentes des enjeux, selon les bords politiques.

Pour la majorité de la COFIN, si l'objectif des mesures d'assainissement a quasiment été atteint, celles-ci ne reposent pas sur de réels choix politiques avec des conséquences pérennes et ne permettront pas, le retour à l'équilibre souhaité. La forte croissance de charges incite ces députés à maintenir leur appel à la prudence lors des budgets à venir et encourage le Conseil d'Etat à accélérer ses réflexions relatives à des mesures d'efficacité pérenne et dans la priorisation de celles-ci. Ainsi, la recherche de nouvelles recettes passe notamment par le renforcement de l'attractivité économique du Canton afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et l'arrivée de nouveaux contribuables, élargissant ainsi durablement la base fiscale de l'Etat.

Les comptes 2025 présentent un résultat meilleur que celui prévu au budget. Le déficit opérationnel s'établit à 156 mios, alors que le budget anticipait un déficit de plus de 575 mios. Cet écart positif mérite d'être relevé. Toutefois, il ne faut pas se laisser tromper par cette amélioration relative. Le résultat demeure déficitaire et l'État enregistre une troisième année consécutive de détérioration de ses finances. La majorité de la commission considère donc que ces comptes constituent davantage un signal d'alerte qu'un motif de satisfaction.

L'un des constats les plus préoccupants est que les revenus progressent de près de 8 %, mais que cette augmentation ne suffit toujours pas à absorber la croissance des charges. Malgré des recettes fiscales solides, malgré les versements exceptionnels de la BNS et malgré les mesures d'assainissement décidées en cours d'exercice, le déficit subsiste. La maîtrise des dépenses est donc le défi.

Les comptes 2025 mettent en évidence la croissance continue des dépenses dans plusieurs politiques publiques majeures, en particulier l'action sociale et la santé. Cette évolution reflète les besoins de la population et les responsabilités assumées par le canton. Elle rappelle également l'importance de poursuivre les efforts de pilotage financier afin de garantir, à long terme, la capacité de l'État à financer ses prestations tout en maintenant des finances saines.

Les charges de personnel poursuivent leur progression. Certes, une partie de cette hausse s'explique par l'indexation et les mécanismes salariaux existants, mais elle contribue également à l'augmentation globale des dépenses. La majorité de la COFIN ne remet pas en cause l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de l'État, mais considère qu'une attention particulière devra être portée à l'évolution des effectifs et des charges salariales afin de préserver la capacité financière du canton. La COFIN est toujours dans l'attente du « monitoring » - annoncé en décembre lors du débat budgétaire - lié au non-renouvellement automatique des postes au départ du titulaire et l'introduction d'un délai de carence de 6 mois à l'engagement.

Lors des Comptes 2024, le Conseil d'Etat avait déclaré, dans son rapport annuel (p 27) « *Le Conseil d'Etat prend ses responsabilités et s'engage à contenir les charges structurelles, à prioriser les projets et à adapter le rythme de leur réalisation dans l'objectif à moyen terme de retour à l'équilibre.* ». Si certes la croissance des charges semble contenue, l'objectif de retrouver des finances saines d'ici la fin de la décennie implique un travail en profondeur que l'exercice des comptes 2025 ne démontre pas.

La majorité de la COFIN vous invite à prendre acte de ces comptes et à les approuver. Ils respectent le petit équilibre constitutionnel et sont meilleurs que les prévisions budgétaires. Toutefois, ils révèlent également une réalité préoccupante : malgré une forte croissance des revenus, les charges continuent de progresser à un rythme difficilement soutenable. Les mesures d'assainissement ont permis de freiner cette évolution, mais elles ne suffiront pas à elles seules. Le défi des prochaines années sera de retrouver une trajectoire financière durable en agissant sur les causes structurelles de la hausse des dépenses, tout en préservant les prestations essentielles à la population.

Les arguments de la minorité de la COFIN sont développés au pt 11 de ce rapport.

La COFIN, dans son entier, attend avec intérêt la présentation du plan de retour à l'équilibre, dont les détails devraient être annoncés prochainement.

## 11. RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES

### PREAMBULE

La minorité est composée Mme la députée Amélie Cherbuin, MM. les députés Sébastien Cala, Julien Eggenberger, Théophile Schenker, Hadrien Buclin et du rapporteur soussigné.

### POSITION DE LA MINORITE

Si la minorité de la commission ne conteste ni la régularité, ni la sincérité, ni la justesse formelle des comptes 2025 de l'État de Vaud, tels que présentés par le Conseil d'État, elle conteste en revanche la méthode arrêtée par le gouvernement sur les mesures d'assainissement décidées à la suite de la publication des comptes 2024, ainsi que la vision de la majorité de la commission quant aux mesures à mettre en œuvre dans les prochaines années pour garantir des prestations publiques solides.

#### Mesures d'assainissement LAFin

Comme le rappelle le rapport de majorité, le Conseil d'État avait, en lien avec son obligation d'assainissement au sens de la LAFin, décidé de prendre des mesures relevant de sa seule compétence. Dès l'annonce de ces mesures, il apparaissait toutefois que leur portée réelle serait limitée, en raison de l'impossibilité de prendre, dans ce cadre restreint, des mesures structurelles sur les postes de dépenses les plus importants du budget de l'État.

Les constats de la COFIN confirment cet état de fait. La plupart des mesures d'assainissement ont conduit les services à utiliser leurs marges budgétaires, à reporter certaines dépenses ou à additionner de petites mesures à faible portée financière. Ces mesures ont pu produire un effet comptable, mais elles ne constituent pas une réponse structurelle aux déséquilibres financiers du Canton. Elles ont en revanche pesé sur les services et sur le personnel. La suppression des poubelles, bien qu'anecdotique sur le plan financier, en est un exemple parlant sur la motivation des équipes. De plus, ces mesures et leurs effets délétères auraient certainement pu être évités si la majorité n'avait pas pratiqué, ces dernières années, une surenchère de baisses fiscales.

La minorité constate ainsi que le Conseil d'État a certes respecté ses obligations légales d'assainissement, mais qu'il n'a pas assumé pleinement sa responsabilité politique. En confiant principalement aux services la recherche d'économies immédiates, le gouvernement a déplacé la responsabilité de l'arbitrage, sans proposer de choix politiques clairs, hiérarchisés et durables.

À l'avenir, si le mécanisme de la LAFin devait à nouveau être déclenché, ce que la minorité contestera, il appartiendrait au Conseil d'État de procéder lui-même aux arbitrages nécessaires, d'en assumer les conséquences et d'avoir le courage de proposer des mesures d'assainissement structurelles, plutôt que de reporter cette responsabilité sur ses services.

#### Charges, revenus et prestations : un équilibre à assumer

La minorité est sensible à une utilisation rationnelle, efficace et efficiente des deniers publics. Elle ne doit toutefois pas conduire à sous-estimer les besoins importants de la population ni le sous-financement structurel de certaines politiques publiques essentielles

La minorité rappelle en outre que les efforts de priorisation ne peuvent pas porter uniquement sur les charges. Ils doivent également concerner les revenus. Dans un contexte de déficit durable, les allègements fiscaux décidés ou envisagés doivent être évalués à l'aune de leurs effets pérennes sur les recettes cantonales. Ils doivent être mis en regard des prestations que le Canton entend garantir à sa population, ainsi que de leur qualité.

La poursuite mécanique de baisses d'impôts, sans arbitrages explicites et sans débat transparent sur les prestations qui devront être réduites, affaiblies ou reportées, n'est pas compatible avec l'objectif affiché de retour à l'équilibre. A terme, elle menace inmanquablement les prestations essentielles à la population, en particulier dans les domaines de la santé, du social, de la formation, de la sécurité, de la transition écologique et des infrastructures.

La minorité considère également que l'amélioration des conditions-cadres pour l'économie constitue un objectif sérieux et louable. Une économie qui assume ses responsabilités doit aussi offrir des salaires dignes et de bonnes conditions de travail, ce qui aura aussi pour effet de limiter les charges de l'Etat sur certaines politiques sociales de lutte contre la pauvreté. Une économie dynamique permet d'élargir la base fiscale du canton et de contribuer à sa prospérité. Mais cet objectif ne peut pas être confondu avec une politique de réduction non priorisée des recettes fiscales. Des finances publiques solides reposent à la fois sur une maîtrise responsable des charges, sur des revenus

suffisants et sur une politique économique capable de soutenir durablement la création de valeur, ce qui passe notamment par un service public délivrant des prestations de qualité et des politiques ambitieuses de lutte contre la pauvreté et de défense du pouvoir d'achat. A ce titre, le renoncement à l'introduction des facilités tarifaires est une mesure à courte vue et contreproductive.

## **CONCLUSION**

Pour la minorité, le retour à l'équilibre ne pourra pas être atteint durablement par une addition de mesures de surface ni par une priorisation limitée aux seules charges. Le Canton ne peut pas simultanément réduire durablement ses recettes, repousser les arbitrages structurels et prétendre garantir des prestations publiques de qualité.

Accepter les comptes 2025 sans réserve reviendrait à valider une méthode qui produit des économies comptables immédiates, mais qui ne répond pas aux enjeux de fond. La minorité refuse cette fuite en avant. Elle demande une politique financière plus cohérente, plus transparente et plus courageuse, ne portant pas prioritairement sur les charges, mais également sur les revenus.

Compte tenu de ce qui précède, la minorité invite le Grand Conseil à ne pas accepter les comptes 2025

Lutry, le 8 juin 2026

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Kilian Duggan*

## 12. OBSERVATIONS

A l'issue de ses travaux, la majorité de la COFIN propose les onze observations suivantes :

### Observation no 1

#### **DJES – Direction générale des transports et du logement (DGTL) « Évolution du programme d'aide à la pierre »**

##### *Constat*

Durant l'examen des comptes 2025, il est ressorti une incertitude sur la pérennité de la poursuite du programme d'aide à la pierre. Dans un contexte de pénurie de logements à loyers accessibles dans l'essentiel du Canton, la réduction des objectifs de cette politique publique interroge.

##### *Observation*

Le Conseil d'État est prié d'informer le Grand Conseil du nombre de projets soutenus et de la projection des financements alloués à ce programme.

### Observation no 2

#### **DEF – Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) « Tableau de bord de suivi RH »**

##### *Constat*

L'année dernière, la Direction du service annonçait être service pilote dans le cadre d'un projet de l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA) visant à améliorer le suivi des masses salariales et des charges dévolues à des prestations d'utilité publique. Cela se ferait au travers de l'établissement d'un tableau de bord (« cockpit ») permettant d'analyser les charges en détail par types de prestations : administration générale, enseignement obligatoire, pédagogie spécialisée, allophonie, migration/accueil, prestations en lien avec les comportements (santé mentale, mesures socio-éducatives, climat scolaire, ...).

##### *Observation*

Le Conseil d'État est invité à documenter le Grand Conseil par le biais de la remise du tableau de bord de suivi RH précité, avec les éléments permettant l'analyse souhaitée.

### Observation no 3

#### **DEF – Directions générales des enseignements obligatoire et professionnel (DGEO - DGEP) « Projet Mat-EO »**

##### *Constat*

Le projet Mat-EO n'ayant pas fait l'objet d'une demande de crédit d'étude, les coûts associés à ce projet sont intégrés dans les charges annuelles courantes des directions concernées. Cette manière de procéder rend difficile une vision globale des coûts induits par ce projet à ce jour.

##### *Observation*

Le Conseil d'État est invité à fournir au Grand Conseil une synthèse globale des coûts, directs et indirects, induits par le projet Mat-EO à fin 2025, en précisant leur ventilation par direction concernée ainsi que les coûts prévisionnels attendus jusqu'à la clôture du projet d'étude.

**Observation no 4****DEF – Direction générale de l’enseignement professionnel (DGEP)  
« Évolution du nombre de postes en contrats de durée déterminée (CDD) »*****Constat***

Durant l’examen des comptes 2025, il n’a pas été possible d’obtenir d’informations quant à l’évolution récente du nombre de postes en CDD au sein de l’enseignement post-obligatoire, alors que des inquiétudes ont été exprimées concernant une possible augmentation de ceux-ci.

***Observation***

Le Conseil d’État est prié d’informer le Grand Conseil du nombre de postes en CDD au sein de la DGEP et de son évolution depuis 2022.

**Observation no 5****DJES – Direction générale de l’enseignement supérieur (DGES)  
« Projet UNIFIE de l’Université de Lausanne »*****Constat***

Le projet UNIFIE, visant à moderniser les outils et processus financiers et RH de l’UNIL, va coûter beaucoup plus cher que prévu initialement. Son coût final est estimé à 8.1 mios, alors que le budget initial était évalué en 2021 à 3 mios.

***Observation***

Le Conseil d’État est invité à renseigner le Grand Conseil sur les raisons d’un tel surcoût, sur les mesures correctives prises pour maîtriser les coûts d’ici à la clôture du projet, ainsi que sur les moyens de contrôle mis en œuvre pour assurer un suivi régulier des projets de transformation majeurs des entités subventionnées.

**Observation no 6****DJES – Direction générale de l’enfance et de la jeunesse (DGEJ)  
« Surveillance et gouvernance des institutions »*****Constat***

La DGEJ mandate de nombreuses institutions pour mettre en œuvre la politique socio-éducative. Cela représente un montant important de subventions. Il apparaît que les fondations et associations peinent parfois à faire face aux exigences d’une gestion administrative et financière rigoureuse et que les comités, respectivement les directions, ne sont pas toujours outillés dans un contexte de fort développement de cette politique publique.

***Observation***

Le Conseil d’État est invité à présenter au Grand Conseil les mesures prévues pour consolider la gestion administrative et financière des institutions subventionnées par la DGEJ.

**Observation no 7****DSAS / Accompagnement et hébergement  
« Diminution des lits dédiés aux courts séjours (EMS/EPSM) »*****Constat***

Une diminution du nombre de journées de court-séjours réalisées en EMS et EPSM est constatée : en tout 55'000 journées (contre 57'000 en 2024) ont été financées par la DGCS sur la base des factures établies (soit -1.2 mio). La majeure partie de ces journées est réalisée sur des lits dédiés par convention avec des financements complémentaires, voire spécifiques.

Dans leur stratégie, certains établissements souhaitent arrêter les courts séjours pour se concentrer sur les longs séjours et ne renouvellent donc pas leur convention. Un certain nombre de conventions se sont terminées en 2025, ce qui explique une baisse notable des journées. Côté DGCS, l'objectif est de pouvoir accroître le nombre de lits, mais on ne peut pas contraindre les établissements à en proposer. Dans certains cas, le nombre de lits dédiés au court séjour est également diminué temporairement par des travaux.

Le nombre de lits dédiés au court séjour diminue notamment très fortement du côté du Réseau de santé Nord Broye (RSNB : -1'485, soit -26%) et du côté du Réseau de santé Haut-Léman (RSHL : -2'244, soit -13%).

En cas d'offre insuffisante, le risque est de diriger des personnes plus rapidement vers du long séjour, avec un effet négatif à la fois pour la santé des bénéficiaires et pour les finances cantonales

### ***Observation***

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les perspectives d'évolution du nombre de lits dédiés aux courts séjours et les éventuelles actions à entreprendre pour assurer une couverture suffisante des besoins

### **Observation no 8**

#### **DEIEP – Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) « Suivi des subventions »**

### ***Constat***

La nouvelle Politique d'appui au développement économique (PADE) prévoit (en réponse à un rapport de la Cour des Comptes de 2015) la mise en place d'indicateurs permettant de garantir une gestion efficace de ces subventions

### ***Observation***

Afin de pouvoir effectuer un suivi de qualité, le Conseil d'Etat est invité à documenter le Grand Conseil en :

- dressant l'inventaire de l'ensemble des subventions versées, projet par projet et/ou par bénéficiaire de manière centralisée, afin de permettre que le cumul des subventions ne s'oppose pas aux principes d'opportunité et de subsidiarité de la Loi sur les subventions (LSubv, art. 5 et 6), ainsi qu'à celui de non-distorsion de concurrence (LADE art. 2.1.g) ;
- mettant à disposition du SPEI un outil informatique performant assurant le contrôle et le suivi des subventions accordées par le service tant à des organismes privés que publics, et garantissant également le suivi des subventions accordées à des tiers par ces entités.

### **Observation no 9**

#### **DEIEP – Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) « Facturation de la TVA par la Direction des achats et de la logistique (DAL) »**

### ***Constat***

Aux comptes 2023, l'impôt prélevable qui aurait dû être comptabilisé n'a pas pu être récupéré, puisque la TVA n'avait pas été facturée. Ce problème a été provoqué par un mauvais paramétrage du système qui ne refacturait pas la TVA aux clients internes.

Alors que cette erreur semblait corrigée, il est apparu aux comptes 2025 lors de l'achat et la revente à des Communes de 641 écrans tactiles destinés aux écoles vaudoises, que le prix de revient facturé aux clients externes ne tenait pas compte de la TVA, celle-ci n'étant que très partiellement récupérable pour la DAL. Ce nouveau défaut de paramétrage a une nouvelle fois généré une perte nette de 68'978 frs.

### ***Observation***

Le Conseil d'Etat est invité à documenter le Grand Conseil sur le processus de contrôle mis en place pour s'assurer que la TVA est facturée correctement lors de toute transaction qui l'exige.

**Observation no 10****DEIEP – Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)  
« Fonds cantonal des monuments historiques »*****Constat***

Le Canton de Vaud dispose d'un fonds de 8 millions pour subventionner les frais de fouilles archéologiques préventives et les travaux engagés par les propriétaires privés ou les communes. Cette aide de l'État peut couvrir jusqu'à 15% des frais (jusqu'à concurrence de 200'000 frs), en plus d'éventuelles autres subventions légales. Le reste du coût des fouilles préventives est régi par la Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI). L'épuisement du Fonds approche et une nouvelle mouture du financement des fouilles préventives devrait voir le jour.

***Observation***

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures à mettre en œuvre pour permettre une continuité dans le financement des fouilles préventives, et cela en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

**Observation no 11****Transversal  
« Préfinancements »*****Constat***

Les montants de préfinancement réservés au bilan dans le compte 2930 à fin 2024 ont tous été mis à zéro et transférés de manière groupée dans le compte 2980 à fin 2025 (voir pages 309 et 280 de la brochure des comptes 2025). Ces préfinancements correspondent pour bon nombre à des « réserves » constituées pour couvrir les amortissements futurs de certains investissements (patinoire de Malley, MCBA, Elysée, MUDAC, stade de la Tuilière, etc.).

***Observation***

Le Conseil d'Etat est invité à documenter le Grand Conseil sur le changement de méthode d'amortissement des 28 objets concernés par les préfinancements.

### 13. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

#### 13.1 Département des finances, du territoire et du sport (DFTS)

**Commissaires :** M. Hadrien Buclin, co-rapporteur  
M. Sébastien Cala, co-rapporteur

##### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré neuf séances à l'examen des comptes 2025 des divers services du DFTS et des institutions rattachées à ce dernier, soit le Secrétariat général, la Direction générale de la fiscalité, le Service d'analyse et de gestion financières, la Direction générale du territoire et du logement, le Service de l'éducation physique et du sport, la Chancellerie, ainsi que la Cour des comptes et le Contrôle cantonal des finances. Elle a enfin rencontré, après ses visites, la cheffe de Département. Elle remercie tous les responsables du Département pour leur disponibilité et l'ensemble des renseignements fournis.

##### 2. Récapitulation des comptes 2025

###### a) Comparaison avec le budget 2025

	Charges	Revenus
Budget 2025	863'758'000	8'102'246'100
Comptes 2025	853'546'386	8'643'295'475
<b>Différence en frs</b>	<b>-10'211'614</b>	<b>541'049'375</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1,18%</b>	<b>6,68%</b>

###### b) Comparaison avec le budget 2025, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2025	863'758'000	8'102'246'100
Crédits supplémentaires	-51'743'700	1'074'700
Budget total 2025	812'014'300	8'103'320'800
Comptes 2025	853'546'386	8'643'295'475
<b>Différence en frs</b>	<b>41'532'086</b>	<b>539'974'675</b>
<b>Différence en %</b>	<b>5,11%</b>	<b>6,66%</b>

###### c) Comparaison avec les comptes 2024

	Charges	Revenus
Comptes 2024	835'453'309	8'160'050'901
Comptes 2025	853'546'386	8'643'295'475
<b>Différence en frs</b>	<b>18'093'077</b>	<b>483'244'574</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2,17%</b>	<b>5,92%</b>

## d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Revenu net</b>	7'789'749'089	7'238'488'100	7'324'597'592

## 3. Reports de crédits

## a) 2024 sur 2025 pour un montant de 982'300 frs

Service publié	Montant	Description
001 SG-DITS	33'000	Mandats et organisation d'évènements non réalisés
043 DGTL	525'800	Mandats non réalisés en 2024
050 Chancellerie	320'000	Mandat Aide aux médias non réalisé en 2024
050 Chancellerie	20'000	Projet sur de nouveaux présents offerts par le CE non réalisé en 2024
056 CCF	83'500	Contrats de mandats - Finalisation des audits

## b) 2025 sur 2026 pour un montant de 394'100 frs

Service publié	Montant	Description
001 SG-DITS	14'400	Achat de meubles et équipements de bureau pour l'OAE
043 DGTL	85'300	Mandat d'étude pour une enquête de satisfaction et pour le référentiel documentaire
050 Chancellerie	250'000	Aide à la diversité des médias - Projet numérique pour les jeunes "Chek"
056 CCF	44'400	Contrats de mandats - Finalisation des audits

## 4. Remarques générales

Par rapport aux derniers comptes publiés de 2024, les charges du Département progressent de 18,1 mios. Cette augmentation s'explique en particulier par la taxe sur la plus-value en lien avec la vente du terrain de la Bourdonnette à la CPEV (+13.5 mios), de l'attribution y relative de +15.6 mios au fonds d'aménagement du territoire à la DGTL, la hausse de +17 mios des amortissements des investissements, de la hausse de +5.5 mios des subventions pour le sport, dont 3.5 mios financées par le fonds FUP, de l'augmentation de 12.2 mios de la part des communes aux recettes fiscales et de la baisse de -56 mios des réévaluations de créances à la DGF.

Les revenus augmentent quant à eux de 483 mios par rapport aux comptes 2024. Malgré une baisse de recettes de l'impôt sur le revenu de 139 mios par rapport à 2024 en raison de la réduction fiscale décidée par le Grand Conseil, la progression significative du totale des revenus trouve en particulier deux explications : d'une part, au niveau des recettes fiscales, une augmentation plus importante qu'anticipée des recettes de l'impôt sur le bénéfice des entreprises (+112 mios par rapport aux comptes 2024) et, sur le plan des revenus non-fiscaux, un versement plus conséquent que prévu en provenance de la Banque nationale suisse (+233 mios par rapport à 2024, année lors de laquelle aucune rétribution n'avait été accordée aux cantons par la banque centrale).

## 5. Remarques de détail

001 *Secrétariat général (SG)*

L'effectif du SG est stable, à 21,35 équivalents pleins temps, malgré l'arrivée au 1<sup>er</sup> juin 2025 de la Direction générale de la fiscalité (DGF) et du Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI). Un poste d'adjoint au secrétaire général, vacant depuis plusieurs années, a en revanche été repourvu afin d'assurer un suivi renforcé des enjeux financiers et fiscaux. Le juriste départemental a, quant à lui, été promu au poste de secrétaire général adjoint. Rappelons en outre que les comptes du SG comprennent ceux de l'Office des affaires extérieures.

- 3010 Le dépassement budgétaire s'explique notamment par un remplacement pour deux absences maladies longue durée. Ces dépenses supplémentaires sont partiellement compensées par les versements des assurances perte de gain. Le nouveau poste de secrétaire général adjoint, bien qu'il ne coïncide pas avec une augmentation des effectifs du SG, génère aussi des frais supplémentaires, puisque le traitement salarial est logiquement supérieur à d'autres fonctions au sein du secrétariat général. Enfin, la mesure probabiliste au budget 2025 a été plus élevée que les postes réellement vacants.
- 3130.1 Cette sous-rubrique contient notamment les frais pour deux journées au vert, organisées chaque année avant les vacances d'été, lors desquelles la Cheffe de département, les chef-fes de service et l'équipe du SG font le point sur les gros dossiers pour l'année à venir et approfondissent plusieurs thèmes liés aux enjeux du Département.
- 3130.2 L'Office des affaires extérieures a notamment organisé en 2025 un événement à Lausanne autour des échanges économiques transfrontaliers. Toutefois, les frais pour l'organisation de cet événement sont comptabilisés en 2024 en raison d'un report de crédit de 2024 sur 2025.
- 3130.4 La Fondation CH, ou Fondation pour la collaboration confédérale, vise à promouvoir la cohésion entre les cantons suisses et le fédéralisme. Elle assure également la traduction lors des conférences des gouvernements cantonaux. La cheffe du Département siège à son conseil de fondation aux côtés de représentant·es des 25 autres cantons. La cotisation de 86'653 frs finance notamment le secrétariat général de la Fondation.
- 3130.10 Comme d'autres cotisations comptabilisées dans cette rubrique 3130, celle pour la Maison des cantons est fixée en proportion de la population vaudoise. Elle n'a donc pas pu être diminuée dans le cadre des mesures d'économies mises en œuvre en 2025.
- 3132.2 Comme relevé dans le rapport de la sous-commission consacré au budget 2026, un mandat a été confié à l'ancien préfet de la Broye en lien avec l'aéroport de Payerne. Ce mandat part du constat qu'environ 70% des mouvements aériens liés aux avions de combat helvétiques se font sur cet aéroport, mais qu'en revanche, seulement 30% environ de l'activité économique relative aux forces aériennes se déploie dans la région, une part substantielle de cette activité étant concentrée autour d'Emmen. Cette situation est difficilement compréhensible pour le service, d'autant plus au regard des nuisances sonores et de la pollution provoquées par les avions. La mission du mandataire, ancien co-président de la Communauté régionale de la Broye (Coreb) avec laquelle le DDPS a signé un accord en septembre 2024, est donc de veiller à la concrétisation des engagements des autorités fédérales et la mise en place des mesures de développement économique prévues par l'accord, à travers des discussions en particulier avec la Confédération, Armasuisse et Ruag, dans le cadre des groupes de travail initiés par le même accord notamment. De premiers résultats sont à signaler puisque les parties travaillent de concert pour qu'un centre de formation en microtechnique aéronautique soit établi à proximité de l'aéroport. Le mandat se poursuit notamment pour que la région bénéficie des compensations industrielles (ou offsets) prévues dans le cadre de l'achat du nouvel avion F-35, avec comme objectif la création d'au moins 40 emplois. De nombreux acteurs sont impliqués dans ces discussions, notamment l'EPFL et la HEIG-VD.
- 3132.3 Le crédit supplémentaire portant sur les frais de gestion des pensions des anciens magistrats est lié au transfert de tâches et de budgets du SG-DADN au DFTS suite à la réorganisation des Départements.
- 3636.2 Le budget total des projets Interreg, de promotion de la coopération transfrontalière, est de 300'000 frs, mais avec de fortes variations d'une année à l'autre en raison des nombreux acteurs impliqués (cantons et parfois Union européenne), ce qui explique le décalage constaté entre budget et comptes.

## **052 Direction générale de fiscalité (DGF)**

Malgré une année difficile marquée par des changements institutionnels et des débats importants en matière de politique fiscale, puis autour du bouclier fiscal, la DGF a atteint et même dépassé ses objectifs en termes d'avancement de la taxation : 82,3% des taxations 2024 ont été effectuées, par un objectif fixé à 75%. Dans la perspective des exercices à venir, la DGF concentrera ses efforts sur les axes prioritaires suivants : le renforcement de l'organisation interne et du climat de travail, l'amélioration des outils de taxation et la consolidation du dispositif de contrôle interne. Une amélioration de la communication et de la transparence est également visée, tout comme une réflexion sur la potentielle amélioration de la prévision des recettes fiscales, compte tenu de l'écart de 5,2% entre le budget et les comptes que nous commentons ci-dessous aux rubriques 4011 et 4024.

- 3010 L'augmentation des dépenses pour les salaires, de 2,43 mios par rapport aux comptes 2024, s'explique par la pérennisation de contrats de durée déterminée (qui passent donc des rubriques 3030 à 3010), par la création d'un nouveau poste et par l'effet de l'indexation salariale. En parallèle, la DGF, comme déjà signalé dans de précédents rapports, fait face à une certaine difficulté de recrutement, en raison de salaires plus attractifs dans le secteur privé pour des profils spécialisés.
- 3130 Cette rubrique comptabilise les commissions attribuées aux employeurs pour leurs travaux administratifs en lien à l'annonce de leurs collaboratrices et collaborateurs imposés à la source auprès de l'administration fiscale. Un effet de rattrapage concernant différentes périodes fiscales en lien avec d'autres collectivités cantonales impacte cet exercice comptable. Notons que le rattrapage lié aux commissions pour l'impôt à la source comptabilisé dans cette rubrique concerne des contribuables qui sont employés auprès d'employeurs hors canton pour des périodes fiscales antérieures à l'exercice comptable en cours. Il n'y a donc pas de répercussion sur la rubrique 4000 ci-dessous qui comptabilise les recettes de l'impôt sur le revenu.
- 3180 Lors du bouclage de fin d'année, la DGF procède à l'évaluation des risques sur débiteurs. Pour chaque facture, il est estimé le risque encouru par l'État selon le suivi des procédures de recouvrement. Plus la procédure de contentieux est avancée, plus le risque est important. L'évaluation au 31 décembre de l'exercice en cours est ensuite comparée avec l'évaluation à la même date pour l'exercice antérieur. La différence entre les deux exercices comptables est ensuite comptabilisée dans cette rubrique 3180 en tant que variation de la provision. Cette dernière représente un instantané la situation des créances fiscales qui sont sujettes à évolution, entre autres, en fonction de la date d'émission des décisions de taxations et des flux de trésorerie qui en découlent.
- 3181 Alors que la rubrique 3180 donne une photographie du risque encouru, cette rubrique 3181 offre une comptabilisation des risques effectivement réalisés. Durant l'exercice et à réception des actes de défauts de biens délivrés par les Offices de poursuites, la DGF comptabilise en effet dans cette rubrique la défalcation, en d'autres termes l'abandon de créance.
- 3400 À la suite de l'augmentation des taux d'intérêt, celui en faveur du contribuable, dit intérêt rémunérateur, a été augmenté, ce qui explique la hausse de charges par rapport à 2024. Depuis lors, l'intérêt rémunérateur a de nouveau été supprimé, car la BNS a porté à 0 son taux directeur. Ces variations ont un effet différé sur cette rubrique, car les intérêts sont facturés lors du décompte final et non au stade des acomptes.
- 4000 La baisse de recettes de l'impôt sur le revenu, de 139 mios par rapport à 2024, s'explique par la réduction de l'impôt cantonal (LRIPP) décidée par le Grand Conseil, dont l'impact sur les recettes totales de cette rubrique est partiellement atténué par la croissance démographique et l'augmentation de l'assiette fiscale des contribuables.  
Signalons encore que les acomptes de la période fiscale 2024 calculés au moment de leur envoi, soit à la fin de l'année 2023, n'intégraient pas l'abattement de 3,5% du fait des délais référendaires et de la limite d'intégration du modèle informatique. Seules les modifications d'acomptes effectuées durant l'exercice comptable 2024 concernant la période fiscale 2024 intègrent l'abattement de 3,5%. Les décisions de taxation de la période fiscale 2024 effectuées dans les exercices comptables ultérieurs sont dès lors impactées par cet état de fait.
- 4011 L'impact de l'instauration d'un impôt minimal cantonal sur le bénéfice pour maintenir l'attractivité du canton de Vaud concernant le taux minimal de 15% sur les grandes entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 mios a été correctement estimé, produisant une augmentation de recettes évaluées entre 45 et 65 mios. Toutefois, quelques grandes entreprises ont connu de très bons résultats, notamment dans le secteur financier, ce qui accentue l'écart. La prévision de cette rubrique reste difficile en raison de la volatilité des résultats des grandes entreprises. Afin d'améliorer la qualité des prévisions budgétaires, la DGF étudie l'opportunité d'introduire, sur le modèle en vigueur au sein d'autres autorités fiscales, des questionnaires distribués à un échantillon représentatif de grandes entreprises, afin d'avoir un suivi resserré de l'évolution de leurs résultats ; il ne s'agit toutefois pas d'une méthode miracle, les expériences ailleurs en Suisse ou à l'étranger montrent que les prévisions restent dans tous les cas difficiles, vu le caractère fluctuant des résultats des entreprises d'une année à l'autre. Cette approche devra être évaluée au regard de son efficacité et de son coût.
- 4024 Les revenus liés à l'impôt sur les successions et donations dépassent ceux budgétés d'env. 86 mios. Un tel dépassement significatif a déjà pu être constaté par le passé, notamment à hauteur de 41 mios aux

comptes 2024. La DGF mènera une analyse pour mieux comprendre ce décalage : est-il dû à une tendance de fond à l'augmentation du nombre de donations par des contribuables de la génération du baby-boom ou encore à quelques très gros dossiers exceptionnels, notamment l'impact des personnes imposées au forfait qui peuvent fortement impacter les prévisions.

### **053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

Des variations notables de charges et de revenus interviennent pour les comptes 2025. Du côté des charges, elles s'expliquent principalement par l'indexation des salaires de l'ACV et des organisations privées à but non lucratif, budgétée au SAGEFI avant d'être distribuées dans les différentes unités de l'Etat (-env. 45 mios) ; de l'accélération de la revalorisation de la CCT-SAN validée par le Grand Conseil durant le débat budgétaire de décembre 2024 (-9.5 mios). Comme l'indexation, le montant a également été centralisé au SAGEFI pour le budget avant d'être transféré à la DGS.

En ce qui concerne les revenus, les variations principales s'expliquent par le versement de trois tranches de la part cantonale des revenus de la BNS au lieu d'une seule inscrite au budget (+126 mios) ; des dividendes de la BCV plus importants que budgétés (+env. 6 mios), des revenus plus importants de la part vaudoise de l'impôt anticipé prélevé par la Confédération (+env. 17 mios) et de la vente de parcelles de l'État à un meilleur tarif que prévu initialement dans le budget (+env. 2,5 mios).

Il est à relever que la trésorerie de l'État de Vaud s'élevait à 2'941 mios au 31 décembre 2025, en recul de 481 mios par rapport à l'année précédente.

- 3010 L'indexation des salaires des employé·es de l'ACV est budgétée sur cette ligne avant d'être distribuée dans les différentes unités de l'État. Pour 2025, elle représentait 17'077'400 frs.
- 3137 La vente d'une parcelle de l'État (Bourdonnette) a engendré le paiement de la taxe sur la plus-value dont l'affectation comptable revient au SAGEFI pour un montant total de 13'456'538.44 frs.
- 3636 Ce compte comprend le budget lié à l'indexation des salaires du personnel du CHUV et du secteur parapublic, qui se montait, pour 2024, à 27'582'200 frs. De la même manière que pour l'indexation des salaires de l'ACV, ce montant est distribué dans les comptes concernés de l'ensemble de l'État. Ce compte inclut aussi le budget centralisé pour la revalorisation salariale CCT San de 9,5 mios.
- 4110 Le Canton a reçu une part plus importante que budgétée des bénéfices par la BNS. Initialement une seule tranche était budgétée, mais l'État en a perçu trois pour un revenu total de 188'585'292 frs. Cette rubrique est complétée par la part cantonale de l'attribution de la contre-valeur de la 6<sup>e</sup> série de billets de banque pour un montant total de 44'785'658 frs.
- 4402 Le rendement des placements financiers du Canton a été beaucoup moins bon qu'en 2024 (36'351'283 frs) et bien inférieur à l'estimation budgétaire (24'051'300 frs) puisque le revenu total est de 5'317'779.24 frs, en lien avec la baisse des taux directeurs de la BNS et la baisse des liquidités.
- 4411 Les ventes de parcelles sur des biens-fonds appartenant à l'État sont enregistrées dans cette rubrique, notamment celle de la Bourdonnette pour 54.4 mios. En 2025 le produit de ces ventes est de 56'466'700 frs, soit 2,4 mios de plus qu'estimé au budget.
- 4600 La part cantonale du produit de l'impôt anticipé prélevé par la Confédération est budgétée en fonction des prévisions de l'AFC. Pour 2025, elle représente un revenu total de 75'463'052 frs (+ 17,3 mios).

### **043 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)**

La DGTL est en charge de l'aménagement du territoire (plan directeur cantonal, planifications directrices et d'affectation, projets d'agglomération), du cadastre et de la géoinformation (géoportail cantonal), des autorisations en matière de permis de construire et de la politique du logement au niveau cantonal. Durant l'année 2025, le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) de 5<sup>e</sup> génération a été finalisé et transmis à la Confédération. Les travaux du Plan directeur cantonal et des différents Plans d'affectation cantonaux se sont poursuivis, mais des retards sont à prévoir, notamment dus aux mesures LAFin. Cela concerne notamment des projets du programme d'aide à la pierre. Les services ayant relevé que la pérennité des mesures LAFin, conservées au budget 2026, impose au service de réduire cette politique publique.

Sur un budget de 30'421'200 frs, les charges aux comptes 2025 se montent à 45'708'492 frs. Cet écart s'explique essentiellement par l'attribution de 16'587'340 frs au Fonds pour l'aménagement du territoire (+15.5 mios).

- 3102 Cette rubrique comprend un dépassement budgétaire (705'000 frs) dû à la décision du Grand Conseil de maintenir la publication imprimée de la FAO. Il est à relever que les frais d'impression des avis d'enquête sont ensuite refacturés aux déposataires desdits avis.
- 3132 Outre les mesures LAFin mentionnées précédemment, la rubrique 3132.2 présente une économie de 240'000 frs par rapport au budget, car le PALM a été finalisé durant le premier trimestre de l'année. De fait, il n'y a quasiment pas eu de dépense pour les projets d'agglomération en 2025. Le calendrier de la révision du Plan directeur cantonal a été décalé dans le temps, ce qui a retardé l'avancement de certains mandats tant à la DGTL qu'au sein des autres services concernés. Ceci est notamment dû à la complexité réelle d'un processus inter-service dépendant de la consolidation progressive des politiques publiques et de la stabilisation de la gouvernance de ce projet.
- 3192 Cette rubrique répertorie les indemnités pour expropriation matérielle par le fonds pour l'aménagement du territoire (224'709 frs). Elle apparaît pour la première fois aux comptes, puisqu'il n'y avait jamais eu d'indemnisation de ce type précédemment.
- 3510 Les encaissements de la taxe sur la plus-value foncière ont généré un excédent de produit de 16'587'340 frs attribué au fonds sur l'aménagement du territoire en 2025.

3634, 3635, 3636 Les dépenses se présentent de la manière suivante :					
	3634 aux comptes 2025	3635 aux comptes 2025	3636 aux comptes 2025	Total aux comptes 2025	Budget 2025
Aide à la pierre	104'204	808'927	2'426'059	3'339'190	3'405'000
Prométerre (gestion prêts en milieu rural)		95'953		95'953	150'000
Etude Logement				-	10'000
SVL	270'000			270'000	355'000
Subventions pour les agglomérations	1'530'881			1'530'881	1'667'700
<b>Total aux comptes 2025</b>	<b>1'905'085</b>	<b>904'880</b>	<b>2'426'059</b>	<b>5'236'024</b>	
<b>Budget 2025</b>	<b>2'051'200</b>	<b>715'800</b>	<b>2'820'700</b>		<b>5'587'700</b>

- 4200 Cette rubrique présente un excédent de revenu de 16,6 mios par rapport au budget qui s'explique en grande partie par la perception de la taxe de compensation de la plus-value sur la vente d'un terrain de l'État (13'456'538 frs). Cela a engendré une augmentation significative du montant crédité au Fonds pour l'aménagement du territoire au 31.12.2025, soit 17'863'805 frs alors qu'il n'était capitalisé qu'à hauteur de 1'276'464 frs une année auparavant.

#### 042 *Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)*

L'année 2025 coïncide avec la première étape d'une montée en puissance budgétaire prévue dans le cadre du contre-projet à l'initiative populaire pour le sport : cette augmentation est de 2,3 mios. Relevons que le solde du Fonds d'utilité publique (FUP) dédié au sport à distribuer au 31 déc. 2025 est de 11,29 mios. La liste des bénéficiaires en 2025, pour un total de 5,4 mios, peut être consultée dans le rapport de la Loterie romande en ligne (<https://loro.ch/fr/beneficiaires>).

- 3010 Des départs en retraite et des réengagements à des conditions salariales inférieures en raison de la moindre ancienneté expliquent la baisse des dépenses par rapport aux comptes 2024.
- 3030.5 Les engagements sont intervenus plus tard que prévu durant l'année, ce qui explique une dépense inférieure au budget, explication aussi valable pour la sous-rubrique suivante.
- 3030.7 Une personne déjà en contrat de durée indéterminée, donc comptabilisée à la rubrique 3010, s'est occupée des missions prévues pour cette sous-rubrique, raison pour laquelle aucun montant n'a été dépensé en 2025.
- 3130.1 Les mérites sportifs consistent en des prix de 2'000 frs par personne récompensée. Les nominé·es touchent 500 frs.
- 3132.3 Les cours de formation n'ont pas lieu chaque année, d'où la moindre dépense par rapport au budget.
- 3132.5 Un mandat a porté sur la réalisation d'un guide pour la prévention des maltraitances, à paraître en 2026. Un autre mandat a concerné les liens entre sport et technologie.

- 3171.5 Il s'agit du versement de subsides reçus de la Confédération pour l'organisation de camps Jeunesse+Sport à des associations qui ne disposent pas d'une structure administrative Jeunesse+Sport, comme par exemple *Cœur battant* qui accompagne des enfants ayant des problèmes cardiaques.
- 3612.2 Les camps sportifs scolaires sont en légère augmentation, surtout durant les saisons d'été et d'automne, alors que les camps hivernaux sont en baisse. Les camps ont tendance à être plus grands qu'auparavant (avec 4 à 5 classes en même temps), les établissements ayant le souci de mieux rentabiliser la location d'un hébergement.
- 3636 L'augmentation significative des subventions apporte un bol d'air pour des manifestations récurrentes pour lesquelles un risque d'épuisement des organisateur·rices avait parfois été identifié. De nouveaux critères ont été introduits pour l'octroi de subventions dans le but de promouvoir les activités féminines et mixtes.
- 3636.3 La personne en charge des projets sport et société a été engagée au 1<sup>er</sup> août 2025 seulement et n'a donc pas eu le temps d'initier autant de projets que prévu.
- 4260.3 Un pumtrack est une piste mobile pour vélos, trottinettes, planches à roulettes, etc. Elle est déplacée à différents endroits du canton et est très demandée par les communes. Après avoir testé le dispositif et constaté un engouement, plusieurs communes se sont récemment dotées de leur propre piste.
- 4611 Refacturation pour des cours qui accueillent des personnes d'autres cantons. Dès 2026, le canton de Vaud, comme une majorité d'autres cantons, ne refacturera plus ces cours, car les factures étaient souvent trop petites et généraient donc un travail administratif inefficace. Seule une minorité de cantons, à l'instar du Valais, conservent le système de facturation réciproque, car ces cantons proposent des cours de montagne plus onéreux et seraient donc perdants en cas d'abandon de la facturation intercantonale réciproque.
- 4630 Le plan d'économies prévu par la Confédération n'affecte pas les subventions dans le domaine du sport.

### **059 Chancellerie d'État**

La Chancellerie a connu passablement de changements en 2025, avec l'intégration de l'Unité d'investigation qui est donc, à l'image de l'Autorité de protection des données et de droit à l'information, ainsi que le Bureau cantonal de médiation administrative, rattachée administrativement à la Chancellerie. À cela s'ajoutent les dossiers particuliers ordonnés par le Conseil d'Etat ainsi que les coûts du Groupe de soutien au Conseil d'Etat, en lien avec le bouclier fiscal et les différentes « affaires » qui ont rythmé l'actualité du Conseil d'Etat. La Chancellerie comprend en outre le Bureau d'information et communication (BIC), les Archives cantonales et assure un appui logistique au Conseil d'État pour la planification, le suivi et la coordination de ses affaires courantes.

Les comptes 2025 présentent des charges nettes de 17,5 mio, par rapport à un budget 2025 de 17,7 mio soit une diminution de 200'000 frs. Par rapport aux comptes 2024, l'augmentation des charges nettes est de +1,65 mio. Les revenus sont légèrement plus élevés que budgétés (388'654 frs contre 312'000 frs).

- 3010 Le rattachement administratif de l'Unité d'investigation en cours d'année 2025, les annuités et indexation des salaires, ainsi que la création de nouveaux ETP en 2024 dont les titulaires ont été engagés uniquement sur la 2<sup>e</sup> partie de l'année 2024, mais concernent l'entier de l'année 2025 ont engendré une hausse des charges de 0,9 mio par rapport à 2024.
- 3132 Cette rubrique est en hausse d'environ 0,2 mio par rapport à 2024 (+23%) afin de faire face aux dossiers particuliers ordonnés par le Conseil d'État ainsi qu'aux coûts du Groupe de soutien au Conseil d'État. Cette rubrique comprend un crédit supplémentaire dont le pendant se retrouve au DADN (voir rapport sous-commission DADN).
- 3170 Cette rubrique concerne les frais de transport, de repas et d'hôtel ainsi que les frais de représentation du Conseil d'État et des entités rattachées à la Chancellerie. Le budget des frais de transport a fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé de 22'400 frs afin de réaffecter les budgets prévus dans d'autres rubriques pour l'entretien, l'essence, les taxes et assurances des véhicules précédemment affectés à la Chancellerie, ce qui influence le résultat des comptes. En considérant ce reclassement, les dépenses sont en hausse de 4.6% par rapport à 2024, soit une augmentation de 20'355 frs en 2025. L'écart (dépassement) entre le budget après crédit supplémentaire compensé et les comptes 2025 s'élève à 12'880 frs.

### **056 Contrôle cantonal des finances (CCF)**

Le CCF est une autorité indépendante, rattachée administrativement au DFTS et dont la mission est de contrôler l'utilisation de l'argent public. Il assure l'audit annuel des comptes de l'État, ainsi que celui des entités soumises à son champ de contrôle. Il délivre environ 70 rapports par an. Ces rapports sont transmis à la COFIN et à la COGES et ne sont pas publics, à moins que le Conseil d'État en décide autrement.

Le dossier du bouclier fiscal a engendré un travail supplémentaire pour le CCF qui a été mandaté par le Conseil d'État pour un certain nombre d'audits à la Direction générale de la fiscalité.

Les effectifs du CCF restent stables à 19,5 ETP (dont 19,1 occupés). Les collaborateurs sont des spécialistes par domaine, dont des ingénieurs, des financiers, un juriste, des informaticiens, dont un spécifiquement pour la sécurité informatique. Les charges nettes des comptes 2025 du CCF sont de 3,97 mios, pour un budget de 4,08 mios. Elles sont donc inférieures d'environ 113'000 frs au budget. Elles sont légèrement inférieures d'environ 20'000 frs aux charges nettes des comptes 2024 (3,99 mios).

3090 En termes de formation, le CCF engage de jeunes diplômés et favorise les deuxièmes diplômés. Il incite également ses collaboratrices et collaborateurs à se former régulièrement (formation continue).

3130.6 Le CCF s'est attaché les services de spécialistes pour répondre à certaines missions de son programme annuel, ainsi que pour répondre aux mandats que la COFIN et la COGES lui ont confiés pour un montant total de 198'0737 frs, soit une augmentation de près de 50'000 frs (+32% par rapport au budget 2025). Il est à noter que, malgré cet élément, la rubrique 3130 respecte le budget, y compris déduit de la mesure LAFin entérinée.

### 059 *Cour des comptes (CC)*

La Cour des comptes est une autorité indépendante de par la Constitution cantonale, qui a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance, en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité (LCComptes art. 2). Environ 10'000 entités sont soumises à son champ de contrôle.

Les dépenses de la Cour consistent essentiellement en des charges salariales, avec en particulier 6,9 équivalents pleins temps de chef-fes de mandats d'audit. L'année 2025 a été caractérisée par la fin de l'activité des anciens magistrat-es, raison pour laquelle certaines activités ont été réduites durant l'année sous revue, avec seulement deux audits publiés et des dépenses de formation en baisse.

Une discussion avec la sous-commission a porté sur les conséquences pratiques de l'indépendance de la Cour, ancrée dans la loi, par rapport au pouvoir exécutif, notamment en termes de procédure budgétaire et d'autonomie du système d'information par rapport à celui de l'administration cantonale.

3030 Malgré la réduction de ce poste en 2025 en raison des mesures d'économies, un-e travailleur-euse temporaire s'avérera peut-être nécessaire à l'avenir pour le traitement des archives de la Cour.

3090 Rappelons qu'il n'existe pas de formation spécifique pour l'audit de performance. La formation continue en est d'autant plus importante.

Outre la raison liée à la fin de la mandature, la baisse des dépenses de formation s'explique par trois départs et trois nouvelles arrivées au sein de l'équipe en 2025. Certaines formations, notamment un *certificate of advanced studies* (CAS), sont désormais payés sur deux ans, après négociations avec l'institution concernée, vu la restriction budgétaire enregistrée dans cette rubrique.

3103 Pas d'achat de livres en 2025, mais volonté de mettre à jour les titres de la bibliothèque à l'avenir pour disposer d'une littérature à jour dans le domaine de l'audit.

3132 En plus des honoraires d'éventuels experts, la Cour mandate notamment une entreprise pour la réalisation de vidéos visant à rendre accessibles les conclusions de ses audits auprès d'un plus large public que les seuls responsables politiques.

3161 Frais d'imprimante.

## 6. Dépenses d'investissements 2025

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	28'418'000	2'700'000	25'718'000
Comptes 2025	33'723'072	4'008'267	29'714'805
<b>Ecart</b>	<b>5'305'072</b>	<b>1'308'267</b>	<b>3'996'805</b>

### Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DFTS	0	0
052	DGF	3'719'000	5'578'313
053	SAGEFI	0	0
043	DGTL	14'054'000	8'650'769
042	SEPS	6'600'000	15'292'554
050	Chancellerie	1'345'000	193'169
056	CCF	0	0
059	CdC	0	0
<b>Total</b>	<b>DFTS</b>	<b>25'718'000</b>	<b>29'714'805</b>

### Investissements bouclés en 2025

DEPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT					
DGNSI	<b>Direction générale de la fiscalité</b>				
	1.000365.02	Désengagement du Host-fiscalité-tax. PM	211.2015	21.04.2015	14'535'000.00
SEPS	<b>Service de l'éducation physique et du sport</b>				
	1.000647.01	Infrastructures sportives	034.2017	08.05.2018	7'352'500.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT</b>					<b>21'887'500.00</b>

### Investissements à boucler en 2026

DEPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT					
DGTL	<b>Direction générale du territoire et du logement</b>				
DGTL	1.000353.01	Poursuite mensuration officielle & ICDG	153.2014	09.09.2014	33'500'000.00
	1.000378.01	Appui aux communes pour leur PGA	206.2014	12.05.2015	5'000'000.00
SEPS	<b>Service de l'éducation physique et du sport</b>				
	1.000723.01	Piscine de Malley	LEG_685130	16.02.2021	9'000'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT</b>					<b>47'500'000.00</b>

## 13.2 Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)

**Commissaires :** M. Jean-Claude Favre, rapporteur  
M. Philippe Jobin

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont initié leurs travaux par une rencontre avec Monsieur le Conseiller d'État Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Cet entretien a permis d'aborder les enjeux financiers globaux et la vision politique du Département, ainsi que les actions à entreprendre pour maîtriser ses charges.

Les membres de la sous-commission ont ensuite rencontré les chefs de services et les responsables financiers des quatre entités du DEF, ainsi que les membres des directions de l'UNIL et de la HEP. Les députés remercient l'ensemble des personnes ayant pris part à ces réunions, pour les explications détaillées fournies durant les rencontres et pour l'ensemble des informations transmises ultérieurement, utiles à la rédaction de ce rapport.

Ils remercient tout particulièrement Monsieur Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, qui les a accompagnés dans toutes les visites des entités du DEF et a assuré l'organisation et la coordination nécessaires à leurs interventions.

### 2. Récapitulation des comptes 2025

#### a) Comparaison avec le budget 2025

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	3'218'114'700	443'389'000
Comptes 2025	3'217'279'739	438'030'029
<b>Différence en CHF</b>	<b>-834'961</b>	<b>-5'358'971</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0.03%</b>	<b>-1.21%</b>

#### b) Comparaison avec le budget total 2025, y compris crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	3'218'114'700	443'389'000
Crédits supplémentaires	49'256'000	1'953'300
Budget total 2025	3'267'370'700	445'342'300
Comptes 2025	3'217'279'739	438'030'029
<b>Différence en CHF</b>	<b>-50'090'961</b>	<b>-7'312'271</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1.53%</b>	<b>-1.64%</b>

#### c) Comparaison avec les comptes 2024

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2024	3'148'571'014	436'149'572
Comptes 2025	3'217'279'739	438'030'029
<b>Différence en CHF</b>	<b>68'708'725</b>	<b>1'880'456</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2.18%</b>	<b>0.43%</b>

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Charge nette</b>	<b>2'779'249'710</b>	<b>2'774'725'700</b>	<b>2'712'421'442</b>

### 3. Reports de crédits

a) 2024 sur 2025 pour un montant de 125'000 frs

Service publié	Montant	Description
013 DGEP	125'000	Mandats externes pour la formation professionnelle

b) 2025 sur 2026 pour un montant de 100'000 frs

Service publié	Montant	Description
013 DGEP	100'000	Mandat pour la campagne de promotion de la formation professionnelle

### 4. Remarques générales

#### 4.1 Crédits supplémentaires

Les comptes de fonctionnement du DEF ont fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires pour des charges brutes de 53'846'900 frs, des réductions de charges de 4'590'900 frs et des revenus nets de 1'953'300 frs.

Le tableau suivant montre la répartition des crédits supplémentaires (charges nettes) par service :

Service publié	Total CS	Dont UKR
010 Secrétariat Général	41'900	0
011 DGEO – DG	746'400	0
012 Enseignement obligatoire	35'738'900	11'688'500
013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire	-22'700	0
014 Enseignement secondaire II	6'509'900	0
015 Enseignement supérieur	4'288'300	0
<b>Total net</b>	<b>47'302'700</b>	<b>11'688'500</b>

Les principales raisons de crédits supplémentaires sont les suivantes :

- Les charges liées à l'indexation pour un montant total de 15.91 mios.
- Les charges liées à l'accueil des élèves ukrainiens (seul 50% des charges avait été inclus dans le budget) pour un montant total de 11.68 mios.
- Les effets démographiques sur 2025 pour un montant total de 8.48 mios.
- L'augmentation du nombre d'élèves nécessitant des mesures renforcées pour un montant total de 5.82 mios.
- La hausse des charges pour la formation des jeunes migrants à l'Ecole de l'Accueil pour un montant total de 4.78 mios.

#### 4.2 Analyse des charges du département

Les charges du département augmentent de 2.2% par rapport à 2024.

La quasi-totalité des charges du département concerne la nature 30 – charges de personnel (55.8%) et les natures 36/37 (40.2%). Les natures 36/37 regroupent l'ensemble des subventions accordées à des entreprises publiques ou privées, aux organisations privées à but non lucratif, aux ménages privés, ainsi que les dédommagements aux cantons, communes, associations intercantionales ou intercommunales, concordats, etc.

Les charges du personnel ont augmenté de 2.3% entre 2024 et 2025, ce qui représente 40.8 mios, soit 59% de l'augmentation totale des charges du département.

#### 4.3 *Santé mentale*

Pour rappel depuis 2021, le Conseil d'État a mis en place 16 mesures non pérennes pour répondre à la problématique « santé mentale » induite par les crises sociétales successives. Le montant total investi au travers de demandes de crédits supplémentaires (répartis entre le DEF, le DSAS et le DJES) a été de 21 mios. Un renforcement structurel a été annoncé en mars 2023 avec 10 mios intégrés au budget 2024, en vue de pérenniser les mesures mises en œuvre.

C'est ainsi que 51 postes ont été pourvus en 2024, via des pérennisations de postes, des augmentations de taux ou des nouveaux engagements. Ces ressources obtenues ont permis aux trois départements (DEF, DSAS, DJES) de déployer les mesures annoncées.

Au niveau du DEF, selon les dires des services, les appuis scolaires et le soutien pédagogique individuel pour les élèves en décrochage ont permis de soutenir des dizaines de situations. Le déploiement des postes de psychologues, psychomotriciens et logopédistes dans les établissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire ont permis de répondre à l'anxiété croissante et de diminuer sectoriellement un peu la liste d'attente. Un accent a été mis sur le vivre ensemble grâce aux réponses collectives de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS) avec des enquêtes sur le climat scolaire et les programmes de prévention (addictions, écrans, suicide, harcèlement, etc.). Le corps enseignant et les professionnels des établissements ont aussi bénéficié d'une attention avec des prestations de soutien renforcées.

Toutefois, il est mentionné que l'évolution de la société et les enjeux géopolitiques mondiaux fragilisent la population et en particulier les jeunes et que, de ce fait, la coordination interdépartementale doit s'intensifier.

#### 4.4 *Éducation numérique*

Le déploiement de l'éducation numérique au cycles 1 et 2 du primaire avance comme prévu, selon le calendrier de projet présenté dans l'EMPD d'investissement pour cet objet (voir <https://education-numerique-vaud.ch>). La mise en œuvre au cycle 1 terminera dans le courant de l'été 2026.

Au cycle 2 du primaire, les établissements scolaires ont été regroupés en trois cohortes selon la planification proposée. Ceux du groupe 2 vont compléter les étapes de mise en œuvre en été 2026, suivi par les derniers établissements du groupe 3 en été 2027.

En ce qui concerne le secondaire obligatoire, le déploiement général aurait dû démarrer à la rentrée scolaire 2024. Cependant, pour des raisons organisationnelles et budgétaires, les réflexions autour d'une 34<sup>ème</sup> période supplémentaire pour l'éducation numérique ont dû être reprises, en parallèle avec des réflexions sur l'évolution de la grille horaire en lien avec la maturité en 4 ans. Les modalités du déploiement de l'éducation numérique au cycle 3 ont dû être réimaginées et la mise en œuvre du nouveau dispositif a été reportée au printemps 2027 avec une planification jusqu'en 2031.

Cependant, cette replanification représente un déplacement et pas une augmentation des charges relatives au projet (financièrement neutre).

Pour les gymnases et les écoles professionnelles du post-obligatoire, le pilotage de l'éducation numérique a démarré avec une cohorte de 6 établissements pilotes en automne 2024. Cette phase de pilotage va durer au minimum jusqu'à l'été 2027, avec un bilan intermédiaire externe prévu pour le printemps 2027.

Dès lors, le déploiement de l'éducation numérique au post-obligatoire, tout probablement avec un calendrier de généralisation progressif, pourrait commencer au plus tôt dès l'automne / hiver 2027-28.

Si à ce stade, le déploiement a pu être réalisé avec un nombre d'ETP porté au budget de fonctionnement inférieur aux prévisions de l'EMPD, la montée en puissance du dispositif va nécessiter un ajustement des ressources sur les exercices à venir.

## 5. Remarques de détail

### 010 *Secrétariat général du DEF (SG-DEF)*

Le Secrétariat général du DEF a maîtrisé ses charges en 2025, malgré la nécessité de nombreuses adaptations, liées aux changements organisationnels survenus en cours d'année (suppléance département finance d'avril à juin, intégration DGAIC à partir de mi-juin, suppléance DSAS courant août et septembre).

88% des charges de ce service correspondent aux charges de personnel et aux contributions du Canton aux structures fédérales (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) et intercantonale (Conférence interdépartementale des chefs de département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin).

Au niveau des investissements, on peut relever que le projet éducation numérique (EduNum) qui avance moins rapidement que prévu (voir ci-dessus).

Le projet Mat-EO fait l'objet d'un mandat de 300'000 frs sur trois ans, attribué à l'Uni de Lausanne pour étudier le parcours des gymnasien·ne·s et l'impact du passage à 4 ans sur l'école obligatoire et sur l'entrée en écoles supérieures.

Dans le cadre de ce projet, un avant-projet de révision de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) devrait pouvoir être mis en consultation cet automne.

A relever que le projet Mat-EO ne dispose pas d'une enveloppe budgétaire dédiée, les coûts associés étant intégrés dans les charges annuelles courantes des directions concernées. Actuellement, on peut estimer la charge interne nécessaire à ce projet à 3 ETP (1 au niveau SG, 1 à la DGEO et 1 à la DGEP).

Le SG-DEF travaille également sur des projets internes d'analyse des prestations délivrées par les services administratifs du DEF et de mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs de performance, à l'aide du logiciel Tableau.

L'analyse détaillée des comptes du service permet de relever les éléments suivants :

3099 La baisse sur ce compte est due à l'absence de fête de Noël au niveau du département en 2025. Chaque service a assumé le coût des fêtes organisées dans son périmètre.

3132 On peut relever dans ce compte un mandat accordé à un cabinet juridique pour le traitement des recours par la Commission de recours de la HEP, représentant un total de charges d'environ 120'000 frs en 2025. En effet, le secrétariat général du DEF est l'autorité en charge de tous les frais de fonctionnement de ladite commission et pour la totalité des recours formulés. Précisons que les coûts relatifs aux jetons de présence des membres de la Commission de recours sont comptabilisés dans le compte 3130.3.

80 recours ont été déposés en 2025 (vs 55 en 2024). La Commission de recours a rendu 59 décisions relatives à ces recours durant l'année 2025.

Une révision de la loi (LHEP) a été acceptée récemment par le Grand Conseil pour introduire une première étape de traitement des réclamations au niveau de la HEP, ce qui permettra de réduire le nombre de recours à traiter au niveau du SG-DEF.

Des mesures d'assainissement pour 126'100 frs ont été réalisées telles qu'annoncées.

### 011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

Les charges de ce service sont nettement plus élevées que ce qui était prévu au budget, même en tenant compte des crédits supplémentaires accordés (+13.6%). Ce dépassement est lié pour grande partie à une sous-estimation du budget à la suite de l'intégration à 100% des mesures probabilistes lors de son établissement.

On relève également un écart qui est dû aux détachements supplémentaires d'enseignants destinés au déploiement de l'éducation numérique au sein des établissements scolaires.

Enfin, on note également un nombre important d'absences maladie longue durée, ce qui génère des coûts additionnels de remplacement.

L'analyse détaillée des comptes du service permet de relever les éléments suivants :

3130 Le coût des consultants utilisés dans le cadre du projet Mat-EO a été plus élevé que prévu. Ce dépassement budgétaire a été identifié trop tardivement pour faire une demande de crédit supplémentaire.

4611 Ce compte contient les revenus liés aux enseignants « prêtés » à la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse Romande et du Tessin). Il y a eu moins de demandes en 2025.

## 012 *DGEO Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée*

L'année dernière, la Direction du service nous annonçait qu'elle allait être service pilote dans le cadre d'un projet de l'Office de la transformation numérique et d'appui à l'administration (ONA) visant à améliorer le suivi des masses salariales et des charges dévolues à des prestations d'utilité publique. Cela se ferait au travers de l'établissement d'un tableau de bord (« cockpit ») permettant d'analyser les charges en détail par types de prestations : administration générale, enseignement obligatoire, pédagogie spécialisée, allophonie, migration/accueil, prestations en lien avec les comportements (santé mentale, mesures socio-éducatives, climat scolaire, ...). La mise en place de ce cockpit était annoncée au plus tôt pour l'établissement du budget 2027, mais la difficulté de mise en œuvre de ces outils semble avoir été sous-estimée et leur disponibilité n'est malheureusement plus prévue cette année. La sous-commission insiste sur la nécessité de mettre en place des tableaux de bord plus détaillés pour un suivi efficace des charges salariales, qui représentent plus de 80% des charges de ce service.

Parmi les changements ayant eu un impact notable sur les charges 2025 de ce service, on peut relever :

- L'indexation 2025 des salaires et l'augmentation du personnel liée aux effets démographiques, représentant ensemble 16.72 mios.
- Le soutien aux élèves en provenance d'Ukraine ou issus de la migration (asile), dont seul 50% des coûts avait été intégré dans le budget. D'où un surcoût de 11.69 mios.  
Le nombre d'élèves ukrainiens est en légère baisse par rapport à 2024, avec 1286 élèves (vs 1315 en 2024), mais on en compte davantage dans les EPS (établissement de pédagogie spécialisée) avec 51 élèves (vs 33 en 2024).  
On constate néanmoins une diminution importante des cours intensifs de français pour ces élèves, probablement liée au fait qu'ils sont maintenant en Suisse depuis plus longtemps.
- Les besoins de mesures renforcées dans les établissements scolaires et dans les EPS qui se sont avérés plus importants que prévus et qui ont généré un surcoût de 5.82 mios.  
Pour rappel, d'après la littérature, environ 5% des jeunes nécessitent des mesures renforcées. Actuellement la DGEO répond aux besoins d'environ 3.5% des élèves, que ce soit dans les classes ordinaires, dans les CRPS ou dans les établissements spécialisés.
- L'internalisation de l'UPSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire) décidée en janvier 2025 et non prévue au budget. Cela représente un surcoût de 2.14 mios, correspondant au transfert d'activités et de personnel (12.05 ETP) préalablement employé par l'AVASAD et la DGEJ.
- Les mesures d'assainissement qui ont permis une économie de 5.98 mios dans le service en comparaison des 5.25 mios demandés au début de l'année (voir le détail dans le chapitre dédié).

L'analyse détaillée des comptes du service permet de relever les éléments suivants :

3020.2 Le solde de ce compte est légèrement supérieur au montant budgété (+0.7%), mais il faut surtout relever l'évolution importante de cette charge au cours des 5 dernières années.

Année	Compte 3020.2
2021	81,369,575.77
2022	81,973,267.68
2023	92,518,502.88
2024	100,619,701.50
2025	106,562,283.03

3030 Le dépassement de budget sur ce compte est dû à l'engagement à durée déterminée d'auxiliaires permettant de faire face aux variations d'activités du service ou à des remplacements de postes administratifs vacants dans les établissements scolaires (i.e non dépensé au compte 3010). Comme pour le SP011, on relève dans le service SP012 une augmentation du nombre d'absences longue durée.

3090.1 Si le montant dépensé dans ce compte est bien inférieur au montant budgété, il reste proche du montant dépensé en 2024. Une partie des coûts de formation est comptabilisée au travers des crédits accordés pour EduNum.

- 3171 On relève cette année encore un dépassement budgétaire important sur ce compte (+19%). L'explication donnée l'année dernière (reprise post-Covid) est toujours valable et s'y rajoute une volonté exprimée des communes d'organiser davantage de camps dans le cadre du programme pédagogique. Ce budget de charges a été revu à la hausse pour 2026, ce qui devrait améliorer la sincérité budgétaire de ce compte.  
Les décomptes des camps sont transmis en fin d'année par les communes, ce qui empêche l'établissement d'une demande de crédit supplémentaire.
- 3611.2 Le dépassement sur ce compte s'explique par un nombre d'élèves scolarisés hors canton plus élevé que prévu. S'il est difficile d'estimer avec précision le nombre d'élèves concernés, la tendance haussière devrait néanmoins se refléter dans l'établissement des prochains budgets.
- 3612.2 Le dépassement sur ce compte s'explique par des retards dans l'internalisation des bibliothécaires scolaires (compensé au 3010).
- 3612.7 Le retour d'un trop-payé à la Ville de Lausanne en 2024 d'environ 1 mio explique la différence entre le solde de ce compte et le budget.
- 3634.6 La subvention au CHUV pour l'Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental (UPCHM) a été plus basse qu'annoncée du fait d'un retard dans l'ouverture de 5 nouvelles places prévues en mai 2025, d'où une économie de 1.05 mios au lieu des 500'000 frs annoncés.
- 3635 Le manque structurel de logopédistes indépendants fait qu'on n'a pas dépensé autant que prévu en 2025. Actuellement, les listes d'attente pour des prestations de logopédie peuvent aller de 6 à 13 mois. Pour se former dans ce domaine, il faut aller à Neuchâtel ou Genève, ce qui diminue d'autant plus l'intérêt d'une telle filière pour les étudiants vaudois.
- 3636 94% des charges de ce compte correspondent aux subventions à 18 institutions privées reconnues d'utilité publique relevant de l'Office de soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES). Le solde comprend les subventions aux crèches et garderies pour financer l'AILA (Aide à l'intégration dans les lieux d'accueil). Cette subvention a fortement augmenté au cours des dernières années. Un groupe de travail conjoint avec le SCAJE travaille actuellement sur une analyse de l'effet des mesures mises en œuvre.

Comptes	3636.3
2021	5,050,910.10
2022	6,553,392.57
2023	7,034,111.20
2024	7,842,201.10
2025	8,197,517.38

- 4612.1 Ce montant de recettes est lié à certaines tâches scolaires que les secrétariats et conseils de direction des établissements scolaires délèguent au Canton, sur la base de conventions de service existantes. Le CCF a recommandé au Canton de cesser ces activités, qui étaient censées être transitoires au moment de leur mise en place en 2004.  
Les revenus diminuent donc en fonction de l'abrogation des conventions de service. Une partie de la baisse de revenus est compensée par des baisses de décharges pour les doyens des établissements scolaires. En revanche la dotation du secrétariat de ces mêmes établissements n'est pas réduite car la charge de travail administratif est en constante augmentation.

Des mesures d'assainissement pour 5'979'752 frs ont été réalisées par rapport à un objectif de 5'246'700 frs. Les principales différences sont les suivantes :

- 3138 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé, du fait de l'internalisation de l'UPSPS ayant eu lieu en 2025. Des dépenses en lien avec l'organisation de cours par l'UPSPS ont été comptabilisées dans ce compte pour un montant de CHF 68'947.96, ce qui explique l'atteinte partielle de la mesure d'assainissement.
- 3161 L'économie envisagée sur le nouveau parc de photocopieuses n'a pas pu être pleinement réalisée.

- 3610 Le budget établi pour ce compte était basé sur la nécessité de financer des moyens auxiliaires pour 850 élèves, alors que cela n'a concerné finalement que 120 élèves, d'où une économie totale de 2.3 mios au lieu des 2 mios annoncés.
- 3634 La subvention au CHUV pour l'Unité psychiatrique de crise dévolue au handicap mental (UPCHM) a été plus basse qu'annoncée du fait d'un retard dans l'ouverture de 5 nouvelles places prévues en mai 2025, d'où une économie de 1.05 mios au lieu des 500'000 frs annoncés.

### **013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)**

Si les charges de ce service sont globalement en ligne avec le budget, ce n'est pas le cas pour les revenus, où une forte différence apparaît, principalement due à une surestimation du budget du compte 4630 relatif aux subventions attendues de la Confédération.

Il est important de relever que cette surestimation budgétaire n'est pas due à des changements de pratique non annoncés par la Confédération, mais à une évaluation beaucoup trop optimiste des montants par le Département au moment de l'élaboration du budget 2025.

Plusieurs projets ont progressé au cours de l'année. On a déjà mentionné (voir ci-dessus) le projet Mat-EO et le projet d'éducation numérique, tous deux menés conjointement par la DGEO et la DGEP. On peut évoquer également le projet « Cité des métiers » et un projet de refonte du système d'orientation scolaire et professionnelle.

La future Cité des métiers regroupera, en un seul site, les principaux acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation (secondaire, professionnelle, supérieure ou continue), du monde économique, ainsi que des services de soutien à l'employabilité. L'objectif est de favoriser des synergies entre départements, offrant ainsi des perspectives claires aux citoyennes et citoyens et contribuant à l'atteinte de leurs objectifs professionnels. Au niveau sociétal, ce projet soutiendra la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans les secteurs en pénurie, et participera à la réduction du chômage tout en améliorant le bien-être et les conditions de vie des citoyennes et citoyens.

Courant 2025, un crédit supplémentaire a permis l'engagement d'un chef de projet qui a travaillé à l'élaboration d'un EMPD pour la création de cette Cité des métiers, qui sera présenté prochainement au Grand conseil.

A relever pour finir qu'un travail de rationalisation des offres de formation professionnelle est en cours, avec comme première étape une cartographie de l'ensemble des formations existantes dans le Canton, le but étant de s'assurer que les bonnes formations sont faites en bonne quantité et aux bons endroits, en fonction des bassins de population à couvrir.

L'analyse détaillée des comptes de ce service permet de relever les éléments suivants :

- 3130.6 Le dépassement budgétaire de 688'000 frs des indemnités des experts est dû à un nombre de candidats aux examens en croissance dans des formations qui deviennent de plus en plus onéreuses.
- On relève quelque 175 métiers avec des procédures de qualification différentes, le tout représentant plus de 4000 experts. Les ordonnances de formation évoluent, avec des exigences qui augmentent, sans que la direction du service puisse intervenir sur ces changements.
- 3132.5 La différence sur ce compte est due à une mauvaise affectation de budget.
- 3611 Ce dépassement budgétaire est lié aux contributions versées aux autres cantons pour les étudiants vaudois étudiant ailleurs en Suisse, conformément aux accords intercantonaux sur les écoles professionnelles (AEPr) et supérieures (AES). On retrouve son pendant dans les revenus au compte 4611 pour les étudiants d'autres cantons étudiant dans le canton de Vaud.
- 3635.3/4 Les projets envisagés n'ont pas pu être réalisés par manque d'intérêt des filières professionnelles. Un nouveau modèle, basé sur une première formation théorique à 100% des apprentis pendant les six premiers mois, est à l'étude.
- 3636.7 La différence sur ce compte est due à une sous-estimation du budget 2025. On constate néanmoins que le coût de certains cours intercantonaux (Polybau, Hôtellerie Suisse, Feusuisse) a tendance à augmenter chaque année.

3990.2 La totalité du financement de la formation professionnelle initiale par le SEFRI est comptabilisée dans ce service au compte 4630. La part revenant à la DGAV est reversée par le SP013 (charge au compte 3990) au SP041 (revenu au compte 4990).

4630 Le budget 2025 escomptait, de manière un peu trop optimiste, une forte augmentation des subventions fédérales, ce qui ne s'est pas avéré.

Des mesures d'assainissement pour 606'614 frs ont été réalisées par rapport à un objectif de 873'400 frs. Les principales différences sont les suivantes :

3132 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé, du fait du coût induit par les études menées sur le projet Mat-EO qui n'avaient pas été budgétées et impactent ce compte à hauteur de 130'000 frs.

3636 L'économie envisagée sur l'ensemble des subventions accordées aux organismes privés à but non lucratif n'a pas pu être réalisée entièrement à cause du dépassement budgétaire survenu sur le compte 3636.7 (voir ci-dessus).

#### **014 Enseignement secondaire II**

Les charges de ce service augmentent de 2.2% par rapport à 2024.

Sachant que 86.8% de ces charges sont des charges de nature 30 (charges salariales), les mesures d'assainissement possibles sont limitées. On constate d'ailleurs que le service n'a pas réussi à atteindre la cible qui lui avait fixée début 2025, avec 2.68 mios d'économies réalisées sur un objectif de 2.93 mios (voir chapitre dédié).

Des pistes d'économie additionnelle ne sont envisageables qu'au travers de modifications ayant des implications politiques fortes, car nécessitant des changements au niveau de la Loi sur le personnel enseignant.

L'analyse détaillée des comptes de ce service permet de relever les éléments suivants :

3030.1 Ce compte présente un dépassement budgétaire de 276'000 frs (+37.6%), causé par un nombre d'absences maladie longue durée plus élevé qu'estimé. On constate une tendance haussière sur ce nombre de cas. La Direction nous a fait part de sa volonté de renforcer le suivi des absences au niveau du secondaire II.

3052 Le dépassement budgétaire sur ce compte est lié au fait que le budget est établi sur la base d'un taux de 11.6% fourni par la DGRH pour les charges LPP, alors que le taux effectif est de 11.9% pour l'ensemble du personnel du service SP014. La différence représente un montant de 1.2 mio.

Par ailleurs, le crédit supplémentaire alloué pour le financement de l'indexation 2025 des salaires de l'ACV a été enregistré dans le compte 3020 et n'a pas été distribué dans les différents comptes de charges sociales, ce qui génère un effet d'environ 900'000 frs sur ce compte.

3105 Les contraintes additionnelles imposées sur la qualité des repas (produits de saison, circuits courts, ...) génèrent des coûts additionnels sur ce compte.

On compte actuellement 8 restaurants COFOP sur les 30 restaurants employés par le service. Avec ces nouvelles contraintes, les restaurants non-COFOP peinent à respecter les tarifs imposés par l'État et n'arrivent plus à être rentables. Beaucoup renoncent à participer aux appels d'offres. Seules deux entreprises ont répondu aux appels d'offres faits par l'EPSIC et l'ERACOM.

Une partie des surcoûts est compensée par l'augmentation des recettes dans le compte 4250.2.

3111.1 Ce compte est notamment utilisé pour le renouvellement de machines professionnelles dans les écoles. Une prolongation de l'utilisation des machines existantes a permis de diminuer la charge envisagée pour 2025.

L'économie réalisée sur ce compte a permis de compenser la charge additionnelle de loyer pour le gymnase de Crissier (voir ci-dessous).

3150.4 Le fait de privilégier la réparation à l'achat (voir économie réalisée sur le compte 3111.1) a généré un dépassement budgétaire sur ce compte.

3160 Le dépassement budgétaire sur ce compte est dû à une sous-estimation des montants nécessaires à couvrir les charges 2025 de loyer du gymnase de Crissier. Le budget 2026 a été évalué correctement.

3300 La différence sur ce compte est liée au ralentissement de la mise en œuvre d'EduNum.

3637.1 La baisse par rapport au budget sur ce compte est due à un montant d'aides et subsides en faveur de la mobilité dans les formations gymnasiales plus bas qu'attendu.

Des mesures d'assainissement pour 2'682'590 frs ont été réalisées par rapport à un objectif de 2'933'400 frs. Les principales différences sont les suivantes :

- 3110 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé sur la partie mobilier de bureau (40'000 frs), mais le déficit d'économies sur ce poste a néanmoins pu être compensé par des économies supérieures sur l'ensemble du compte 3110.
- 3138 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé en raison du coût des écolages pour la maturité bilingue français-anglais. En effet, le nombre d'élèves profitant de cette mobilité a été supérieur à ce qui avait été anticipé et le coût des écolages a également connu une augmentation non prévue. Il est à relever que ce déficit d'économie a pu être largement compensé par des économies dans le compte 3111.1 (voir commentaire ci-dessus).
- 3150 L'entier de la mesure d'assainissement n'a pas pu être réalisé, du fait de dépenses urgentes et non planifiables, notamment dans les ateliers du COFOP suite à des pannes d'installations mais aussi en lien avec la nécessité d'équiper certains établissements de systèmes de fermeture SALTO par suite de cas d'effraction ou de tentatives d'effraction. Il est à relever que ce déficit d'économie a pu être largement compensé par des économies dans le compte 3111.1 (voir commentaire ci-dessus).

#### 015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Par rapport au budget 2025, toutes formations confondues, le nombre d'étudiants des hautes écoles vaudoises est légèrement supérieur aux prévisions (+0.7%). On relève cependant une augmentation de 2% en comparaison avec l'exercice 2024.

#### Évolution des effectifs des étudiant-e-s dans les formations Bachelor, Master et Doctorat

Au 15.10.	UNIL	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
2020	16'201	2'448	1'527	1'023	906	541	525	826
2021	16'396	2'530	1'501	1'081	961	545	518	863
2022	16'202	2'466	1'476	1'055	947	551	523	862
2023	16'238	2'499	1'447	1'096	921	544	523	899
2024	16'450	2'693	1'435	1'145	854	540	521	906
2025	16'831	2'793	1'411	1'227	747	549	520	960
Var 24/25	+2.3%	+3.7%	-1.7%	+7.2%	-12.5%	+1.7%	-0.2%	+6.0%

Selon la DGES, la baisse du nombre d'étudiantes et étudiants à l'École de la Source (ELS) s'inscrit dans un contexte de tension sur l'attractivité des filières de formation en soins infirmiers, même si on constate un regain d'intérêt pour les filières de formation en emploi telle que la HESAV.

On note également que la HEIG-VD continue de souffrir de la baisse d'inscriptions dans les filiales d'ingénierie. Des efforts ont été faits pour augmenter ces effectifs, qui devraient commencer à porter leurs fruits en 2026.

Dans les comptes de la DGES, les natures 36 et 37 représentent plus de 99% des charges de la direction (979.5 mios sur 983.6 mios).

La moitié de ces charges sert à couvrir les besoins de nos hautes écoles, au travers des 8 subventions suivantes :

École	Subvention 2024	Subvention 2025
UNIL	364'587'100	367'709'929 <sup>1</sup>
HEP	63'387'300	65'880'300
HEIG-VD	13'469'875	14'131'887 <sup>2</sup>
HESAV	12'535'000	13'705'200
École La Source	9'630'000	9'933'000
Haute école de Musique	6'895'000	6'051'004
HETSL	5'583'132	5'120'443
Ecal	3'817'300	3'915'800
<b>Total net</b>	<b>479'904'707</b>	<b>486'447'563</b>

L'autre moitié des charges de natures 36 et 37 correspondent pour 300.4 mios à une redistribution aux hautes écoles des montants reçus de la Confédération ou d'autres cantons (charges compensées par des produits au compte 4701), pour 55.7 mios à des contributions du Canton selon les accords intercantonaux (AIU, AHES) et pour 136.1 mios de contributions du Canton à la HES-SO. A relever sur ces deux derniers montants un dépassement budgétaire de 5.6 mios, qui avait été annoncé dans la liste des risques à hauteur de 4.6 mios.

<sup>1</sup> Le montant de la subvention intègre la somme de CHF 150'529 en lien avec le projet Laboratoire Histoire et Cité

<sup>2</sup> Le montant de la subvention HEIG est présentée au net après une restitution de CHF 2'349'713 pour le non-consommé 2024



L'analyse détaillée des comptes du service permet de relever les éléments suivants :

3132 Le dépassement budgétaire sur ce compte est dû au renouvellement des contrats d'audit des comptes de la HEP, de la HEIG-VD, de l'Ecal et de la HESAV, avec des tarifs auditeurs ayant passablement augmenté depuis 2021.

3611.1 Le montant de participation pour les étudiants vaudois fréquentant d'autres universités est stable par rapport à 2024 (47.2 mios vs 47.3 mios). Le montant prévu au budget 2025 était sous-estimé.

3611.3 La HES-SO représente un total de 28 écoles et quelques 19'000 étudiants.

La contribution du Canton aux charges de la HES-SO pour l'année N est basée sur le nombre d'étudiants fréquentant des écoles vaudoises au cours des années N-2 et N-3.

Donc, même si le nombre d'étudiants en 2025 est légèrement en baisse par rapport à 2024, cela n'a pas encore d'impact sur la part des coûts HES-SO à assumer par le Canton.

A cela s'ajoute le fait que la subvention fédérale est à la baisse pour la HES-SO, ce qui a un impact sur les coûts à supporter par les cantons.

L'ensemble des cantons sont soucieux de maintenir les coûts de la HES-SO à un niveau raisonnable. Ils questionnent en particulier la taille des services centraux de la HES-SO et ont exprimé la volonté de questionner les coûts 2027 et 2028, malgré un PFD (Plan financier et de développement) établi pour la période 2025-2028.

Des mesures d'assainissement pour 4'278'500 frs ont été réalisées telles qu'annoncées dans les comptes suivants :

3130 Une économie d'un montant de 268'500 frs a pu être réalisée sur ce compte au travers d'une limitation des projets d'échanges internationaux financés par la DGES.

3634 Réduction de la subvention à l'UNIL à hauteur de 4 mios.

Étant donné l'importance des subventions allouées, la sous-commission a également pris connaissance des comptes de l'UNIL, de la HEP ainsi que des trois écoles cantonales HES (santé, d'ingénierie et de gestion, d'art et de design de Lausanne) qui sont présentés en annexe aux comptes de l'État.

### Université de Lausanne (UNIL)

L'UNIL, établissement autonome de droit public est au bénéfice d'une subvention cantonale, de subventions fédérales et de contributions d'autres cantons pour les étudiants en provenance de ces derniers (accord intercantonal AIU).

La subvention cantonale est la première source de financement, elle représente environ 60% du financement du périmètre "budget État de Vaud", qui ne comprend pas les activités financées par des tiers (projets de recherche pour l'essentiel) ni celles financées par les fonds institutionnels.

	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart
<b>Subvention cantonale</b>	<b>367'559'400</b>	<b>368'849'400</b>	<b>-1'290'000</b>

Cette subvention tient compte de la subvention de l'UNIL au CHUV et à Unisanté pour le financement des activités de recherche et de formation de ces institutions. En 2025 la subvention au CHUV a été de 125.2 mios à laquelle s'ajoute le montant versé à Unisanté de 13.6 mios.

L'écart entre le budget et les comptes découle des mesures d'assainissement souhaitées par la Canton pour un montant total de 4 mios, partiellement compensé par le financement de l'indexation 2025 des salaires pour un montant de 2.7 mios.

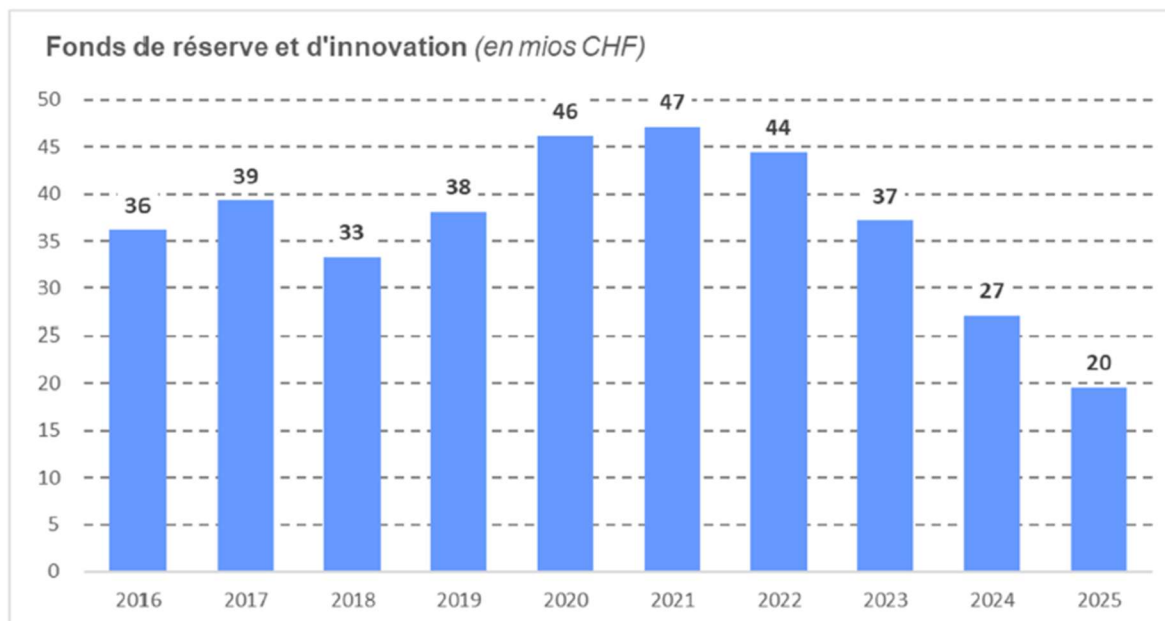
L'État de Vaud rétrocède également à l'UNIL les subventions fédérales de bases pour l'enseignement universitaire ainsi que les contributions des autres cantons pour leurs étudiants à l'UNIL encaissé par l'État en vertu de l'AIU. Ces éléments représentent un montant de 169.6 mios et couvrent environ 30% des charges du périmètre "budget Etat de Vaud".

En 2025, l'UNIL a accueilli 4'113 étudiants en provenance des autres cantons suisses. 2025 est la dernière année de la période de transition entre l'ancien et le nouvel accord AIU qui provoque une diminution des contributions.

Le fonds de réserve et d'innovation (FRI) est destiné à soutenir des activités spécifiques de l'Université et à compenser les dépassements et/ou la perte d'un exercice.

FRI	Montants
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	27'117'149.89
Prélèvements 2025	-7'558'032.63
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>19'559'117.26</b>

Au cours des cinq dernières années, le solde du FRI a baissé fortement, respectant ainsi la volonté du Canton.



Étant donné les nombreuses incertitudes sur les revenus (subventions fédérale et cantonale), la direction de l'UNIL prévoit de réduire encore ses charges en 2026 de 2% par rapport à 2025 et travaille sur un budget 2027 à charges identiques à celles prévues pour 2026. Cependant, le retour à un équilibre financier reste essentiel à court/moyen terme.

Le recherche d'autres sources de financement est également exploitée. On peut d'ailleurs relever les budgets obtenus pour deux pôles de recherche nationaux : le premier dans le domaine de l'oncologie pédiatrique (en collaboration avec l'Université de Zürich) pour un montant de 7 mios sur 4 ans et le deuxième dans le domaine de l'origine de la vie (en collaboration avec l'ETH) pour un montant similaire.

Le projet UNIFIE, visant à moderniser les outils et processus financiers et RH de l'UNIL, coûte beaucoup plus cher que prévu initialement (coût final de 8.1 mios par rapport à un budget évalué en 2021 à 3 mios), mais il devrait permettre à terme de réduire significativement les charges administratives. Dans le cadre de ce projet, une migration du système informatique financier de l'UNIL vers SAP Hana S4 a été réalisée début 2026. Le « go-live » s'est bien déroulé, sans interruption des processus financiers clés de l'UNIL, mais la gestion du changement associée à ce projet a été conséquente et nécessitera encore un suivi important pendant ces prochains mois.

### Haute École Pédagogique (HEP)

La HEP retrouve en 2025 un résultat opérationnel positif (432'296 frs) qui lui permet de réalimenter son fonds de réserve et d'innovation (FRI) qui affiche au 31 décembre 2025 un solde de 28'570 frs.

Ce résultat a pu être obtenu grâce à une augmentation de la subvention cantonale, de l'ordre de 2.5 mios, permettant de couvrir le coût de la nouvelle filière de formation BS1 (Bachelor en enseignement secondaire 1).

La hausse des charges opérationnelles (+1.9%) est contenue grâce à des économies réalisées sur les achats et les mandats externes. Une partie de l'augmentation des coûts de personnel est liée à l'internalisation de certains postes, confiés auparavant à des externes.

L'analyse détaillée des comptes de la HEP permet de relever les éléments suivants :

- 301 Le dépassement budgétaire sur ce compte est lié pour partie à l'internalisation de postes externes et pour partie au fait que le budget 2025 était sous-estimé.  
  
En effet, lors du processus budgétaire, les annuités doivent par défaut être évaluées à 1% de la masse salariale, alors qu'elles sont en réalité plus élevées (différentiel d'environ 350'000 frs). Par ailleurs, le budget de ce compte a été artificiellement réduit d'environ 1 million pour atteindre l'équilibre au niveau du résultat opérationnel de l'entité.
- 313.1 L'économie réalisée sur ce compte est liée à l'internalisation des postes mentionnée ci-dessus.
- 313.11 Une partie des charges concernent la nouvelle identité visuelle et le nouveau site web. Environ 56'000 frs ont été dépensés en 2025 sur le projet de nouvelle identité visuelle et 202'000 sur le projet du site web.
- 363 Malgré des dépenses en hausse sur ce compte, il convient de rappeler que celles-ci sont principalement financées par le fonds ACS (fonds pour le soutien des activités sociales et culturelles), qui dispose d'un solde confortable. Des réflexions pour une baisse de son alimentation (80 frs par étudiant au lieu de 100 frs) sont d'ailleurs en cours.
- 461.5 La HEP avait récupéré il y a deux ans un mandat d'aide à la mise en place d'EduNum initialement attribué à l'UNIL. Les montants alloués par le Canton ont fortement baissé en 2025, alors que les charges associées étaient déjà présentes, au travers de ressources difficilement utilisables pour d'autres besoins. Dans un tel contexte, certains contrats CDD se terminant en 2026 ne seront pas renouvelés.

## 6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	118'971'000	6'900'000	112'071'000
Comptes 2025	94'852'332	5'691'859	89'160'474
<b>Ecart</b>	<b>-24'118'668</b>	<b>-1'208'142</b>	<b>-22'910'526</b>

### Dépenses nettes par service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DEF	11'900'000	8'490'517
011	DGEO	931'000	1'037'370
012	Scolarité enfantine..	0	0
013	DGEP	18'409'000	26'330'861
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	80'831'000	53'301'726
<b>Total</b>	<b>DEF</b>	<b>112'071'000</b>	<b>89'160'474</b>

### Analyse des investissements

#### SG

Comme mentionné précédemment, la mise en œuvre du projet EduNum a progressé moins rapidement que prévu, mais représente quand même un investissement de 8 mios en 2025.

#### DGEO

Un seul objet qui concerne la gestion de la pédagogie spécialisée (GIPSAF). Un nouvel EMPD devrait être présenté au Grand Conseil prochainement pour la suite de ce projet.

#### DGEP

16 objets pour un total de 26.3 mios, les plus importants étant la construction du gymnase du Chablais à Aigle (12.9 mios), les travaux préparatoires du gymnase d'Echallens (2.1 mios), la construction d'une salle de sport à Morges (2.5 mios), ainsi que les frais d'équipement du gymnase de Crissier (3.7 mios) et les frais d'étude de l'École professionnelle de Payerne (2.7 mios).

#### DGES

17 objets pour un total de 53.3 mios, les plus importants étant :

- Les projets de construction du Campus santé à la Bourdonnette (40.9 mios). Le projet se déroule bien et la rentrée académique devrait se faire sur le nouveau site, malgré des délais qui restent tendus.
- L'agrandissement de l'Unithèque (8.6 mios). Il s'agit là d'un projet compliqué, avec beaucoup de surcoûts, dus à des mises aux normes et adaptations fortement sous-estimées. Le projet doit être terminé avant la fin de l'année, avec reddition du décompte final, pour pouvoir obtenir les subventions fédérales.
- La construction du nouveau bâtiment des sciences de la vie (Biocosme) (1.3 mios). Bien que ce projet n'en soit qu'à ses débuts, sa forte complexité a été sous-estimée techniquement et en termes de coûts. Cela a généré d'importants retards. Le coût total du projet, annoncé aux alentours de 160 mios, risque d'évoluer vers 200 mios et des demandes de crédits supplémentaires sont à attendre. Ce projet constitue une étape nécessaire pour l'Unil avant d'initier les projets de rénovation des bâtiments existants (Cubotron, Amphipole, Internef).

Les montants négatifs mentionnés aux postes I.000463.01 et I.000464.01 sont dus à des recettes correspondant à la participation de l'EPFL à ces travaux, dont la facturation complète intervient en fin de chantier.

*Investissements bouclés en 2025*

<b>DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>						
<b>Secrétariat général du DEF</b>						
SG-DEF	1.000706.01	Education numérique - Informatique	✓	168.2019	11.12.2019	9'975'000.00
SG-DEF	1.000706.03	Education Numérique - Mise à niv. & form	✓	168.2019	11.12.2019	19'987'000.00
<b>Direction générale de l'enseignement postobligatoire</b>						
DGIP	1.000061.01	CE centre enseign. ouest lausannois	✓	469.2012	24.04.2012	6'600'000.00
DGIP	1.000061.02	Centre enseign. ouest lausannois Terrain	✓	469.2012	24.04.2012	7'260'000.00
DGIP	1.000061.03	Centre enseign. ouest lausannois CEOL	✓	152.2014	17.06.2014	57'640'000.00
DGIP	1.000070.01	Câblage pédagogique DGEP	✓	070.2013	02.07.2013	8'321'000.00
DGNSI	1.000301.02	Refonte SI métier DGEP	✓	333.2016	30.05.2017	11'798'500.00
DGNSI	1.000301.03	CA - Refonte SI métier DGEP		22_LEG_282	20.02.2024	3'900'000.00
DGIP	1.000342.02	OPTI les Glariers à Aigle	✓	204.2014	17.03.2015	2'600'000.00
<b>Direction générale de l'enseignement supérieur</b>						
DGIP	1.000063.01	CE - HEIG-VD	✓	329.2010	08.12.2010	1'730'000.00
DGIP	1.000063.02	HEIG-VD Agrandissement	✓	456.2012	03.04.2012	9'300'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>						<b>139'111'500.00</b>

*Investissements à boucler en 2026*

<b>DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					
	<b>Direction générale de l'enseignement obligatoire</b>				
DGIP	I.000396.06	CrO Démolition Hôpital Aigle	065.2021	22.06.2021	2'300'000.00
	<b>Direction générale de l'enseignement supérieur</b>				
DGES	I.000047.01	CE - UNIL - Géopolis	050.2008	29.04.2008	1'230'000.00
DGES	I.000047.02	UNIL - Géopolis - assainis. / démolition	050.2008	29.04.2008	2'000'000.00
DGES	I.000047.03	UNIL - Géopolis - remboursement FAIR	050.2008	29.04.2008	8'132'000.00
DGES	I.000047.04	UNIL - Géopolis	176.2009	23.06.2009	85'190'000.00
DGES	I.000047.05	UNIL - Géopolis - équipement	176.2009	23.06.2009	15'710'000.00
DGES	I.000047.06	UNIL - Géopolis - aménagements extér.	176.2009	23.06.2009	11'400'000.00
DGIP	I.000249.03	CrE UNIL rénovation Amphipôle	236.2015	24.11.2015	6'600'000.00
DGIP	I.000357.01	CrE Côtes de la Bourdonnette Affectation	140.2014	11.11.2014	850'000.00
DGIP	I.000451.01	CrO UNIL - Agrandiss. station pompage	159.2019	29.10.2019	14'040'000.00
DGIP	I.000451.03	CrA UNIL - Moule quagga	23_LEG_16	04.06.2024	3'000'000.00
DGIP	I.000662.02	CrO UNIL - Locaux communautaires Vortex	124.2019	26.03.2019	6'000'000.00
DGIP	I.000784.01	CrO UNIL - cryoTEM provisoire	20_LEG_75	31.08.2021	4'300'000.00
DGIP	I.000832.01	CrO Campus Santé FMEL	21_LEG_183	14.06.2022	1'890'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>					<b>162'642'000.00</b>

### 13.3 Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité

**Commissaires :** M. Sergei Aschwanden, rapporteur  
M. Julien Eggenberger

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 2 jours à l'examen des comptes 2025. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire. Les commissionnaires ont recueilli les explications des chefs de service accompagnés de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Madame Danièle Balet Nicolet, responsable financière départementale. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes. La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes les explications demandées.

Nous avons rencontré aussi M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos pour échanger avec lui sur les comptes de son département ainsi que sur les sujets suivants :

**DGEJ :** Il y a une sous-dotation historique, aux environs de 20% du budget, que l'on retrouve dans les risques. Un gros travail de sincérité budgétaire a été effectué et voulu et qui a été accompagné par la mise en place de la politique socio-éducative. En ce qui concerne le financement de la politique socio-éducative il y a un suivi avec des indicateurs afin de pouvoir justifier la dépense des 80 millions spécifiques.

Une réflexion sur l'organisation du Conseil de direction de la DGEJ et la gouvernance est en cours.

La sous-commission a abordé les questions de contrôles et gouvernance des institutions et fondations qui perçoivent les subventions de l'Etat

**POLCANT :** Les besoins en termes de personnel sont conséquents, la police arrive à ses limites. À cela s'ajoutent des activités non-prévues (G7, TDFFéminin) et donc une augmentation d'heures supplémentaires, impossibilité de prendre des vacances durant les périodes d'engagement. Le canton aujourd'hui, une police cantonale, 9 polices municipales sur 1 territoire avec moins de 1 million d'habitants. Se pose la question d'une éventuelle réforme des polices vaudoises dans un souci d'efficacité. A une exception près, toutes les conventions Mercato pour la saison en cours ont été signées. Pour l'instant le taux d'exonération se situe entre 75 et 80%. La pression financière reste conséquente sur ce service

**DGE :** La DGE emploie un grand nombre de collaborateurs (env. 20 %) avec des contrats de durées déterminées (CDD) qui travaillent sur des tâches pérennes ; la pérennisation en CDI (contrat de durée déterminée) de tels collaborateurs n'étant pas assurée, un risque de perte de collaborateurs, de leur expérience et savoir-faire persiste. Un des gros sujets depuis plusieurs années est la gestion de la pollution aux dioxines ; des accords avec la ville de Lausanne afin de pouvoir définir les premières étapes et pouvoir recevoir les fonds de la confédération (OTAS (ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés) ont été conclus. Les prévisions du fonds sur l'énergie indiquent des engagements annuels de 25 millions et un solde de 11 millions au 31.12.2032. Toujours dans les prévisions du fonds pour l'énergie, les 200 millions attribués à ce fonds devraient être épuisés entre 2031 et 2032. Il est prévu un suivi de ce fonds afin de prendre des mesures pour éviter son épuisement et définir son mode de financement.

**SPEN :** Une problématique constante est la surpopulation carcérale et donc la recherche de solution pour y remédier (modulaire intermédiaire, investissement nouveau établissement), le projet des Grands Marais est une des clés. Mise en place d'un observatoire de la criminalité, à ce stade, il y a des discussions récurrentes entre la POLCant, le SPEN et le ministère public. De gros efforts au niveau du recrutement sont fournis, malgré les effets positifs, il y a toujours une grosse sous dotation (103 ETP).

## 2. Récapitulation des comptes 2025

### a) Comparaison avec le budget 2025

	Charges	Revenus
Budget 2025	949'494'100	362'094'800
Comptes 2025	972'700'841	369'042'725
<b>Différence en frs</b>	<b>23'206'741</b>	<b>6'947'925</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2.44%</b>	<b>1.92%</b>

### b) Comparaison avec le budget total 2025, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2025	949'494'100	362'094'800
Crédits supplémentaires	42'227'900	10'832'500
Budget total 2025	991'722'000	372'927'300
Comptes 2025	972'700'841	369'042'725
<b>Différence en frs</b>	<b>-19'021'159</b>	<b>-3'884'575</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1.92%</b>	<b>-1.04%</b>

### c) Comparaison avec les comptes 2024

	Charges	Revenus
Comptes 2024	929'438'641	344'698'311
Comptes 2025	972'700'841	369'042'725
<b>Différence en frs</b>	<b>43'262'201</b>	<b>24'344'414</b>
<b>Différence en %</b>	<b>4.65%</b>	<b>7.06%</b>

### d) Comparaison des charges nettes

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Charge nette</b>	<b>603'658'117</b>	<b>587'399'300</b>	<b>584'740'330</b>

### 3. Reports de crédits

a) 2024 sur 2025 pour un montant de 7'311'042 frs

Service publié	Montant	Description
022 SCTP	32'000	Création du site de Morges repoussée en 2025
005 DGE	2'452'542	Report de crédit 2023 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	4'119'500	Report de crédit 2024 / Convention-programmes 20-24
002 PolCant	75'000	Acquisition de casques d'intervention pour le Détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD)
002 PolCant	85'000	Production de statistique sur les interventions
002 PolCant	204'000	Divers projets informatiques fédéraux
002 PolCant	105'000	Travaux de la division infrastructures
004 SSCM	148'700	Evolution de l'outil informatique de gestion de ATEO
004 SSCM	12'600	Evolution de l'outil informatique de descriptions des collections du Château de Morges
004 SSCM	20'000	Actions liées au projet GED
004 SSCM	11'700	Marquage de véhicules de la PCi
004 SSCM	25'000	Actions liées à des mesures SST
004 SSCM	20'000	EMCC – Exercice Cyber attaque

b) 2025 sur 2026 pour un montant de 10'591'677 frs

Service publié	Montant	Description
020 SG-DJES	50'000	Surveillance électronique pour les auteurs de violence domestique
005 DGE	737'734	Report de crédit 2023 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	298'843	Report de crédit 2024 / Convention-programmes 20-24
005 DGE	7'757'600	Report de crédit 2025 / Convention-programmes 25-28
005 DGE	900'000	Projets retardés d'entretien d'ouvrage et de renaturation
005 DGE	69'000	Acquisitions de matériel de laboratoire et de protection individuelle
002 PolCant	200'000	Financement de l'acquisition de bodycams
002 PolCant	331'500	Financement de divers travaux sur les infrastructures
002 PolCant	20'000	Travaux d'extension des capacités des batteries Polycom
002 PolCant	69'000	Divers projets portés par TIP (Technique et Information policière)
002 PolCant	50'000	Financement d'une mise à jour d'un radar
002 PolCant	88'000	Financement de deux évolutions du SI PolCant
004 SSCM	20'000	Mandat pour l'élaboration de la stratégie cantonale face au risque de tremblement de terre

### 4. Remarques générales

Les comptes 2025 du DJES se montent à 972.7 mios de charges et 369.0 mios de revenus.

20 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 31'395'400 frs (charges brutes 46'513'000 frs (charges nettes 42'227'900 frs), revenus 10'832'500 frs). La majorité de ceux-ci, de compétences du Conseil d'Etat ou de la COFIN, concernent la prise en charge en institution spécialisée des mineurs en besoin de protection, le renforcement des prestations de droit de visite, le personnel supplémentaire pour la prise en charge des MNA ainsi que le personnel auxiliaire pour les absences maladie longue durée (art. 40 LVP AE) et leur régularisation de salaire. Ainsi que la location de 40 places de détention à Bellechasse et les placements supplémentaires hors canton.

## 5. Remarques de détail

### 020 *Secrétariat général du DJES (SG-DJES)*

#### Rétrospective 2025

Le Canton de Vaud a mis sur pied, dès 2018, un dispositif de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (Unité de prévention de la radicalisation UPRAD). Le dispositif a fondé son activité sur un décret de 2018, suivi d'un autre en 2021. L'UPRAD a vu le jour au 1.1.2026.

La situation au niveau du personnel du SG-DJES est très stable.

#### Préfinancement 2025

L'entier des préfinancements a été dissout lors du bouclage des comptes par le Conseil d'Etat

#### Défis à venir

Le suivi de la mise en place des normes incendies conjointement avec l'ECA.

Prévention des violences domestiques.

Continuer à stabiliser la situation avec les gens du voyage (tendance à ce stade stable)

- 3010 Diminution de charges de 57'733 frs.  
Indexation des salaires, 13'800 frs.  
Dépassement en lien avec la mesure probabiliste inscrite au budget 2025 de 93'467 frs.  
UPRAD, engagement CDI dès le 1er janvier 2026 impliquant une non-dépense de -165'000 frs.
- 3030 Augmentation de charges de 110'526.85 frs. CDD liés à la cellule de prévention de la radicalisation.
- 305x Augmentation charges sociales de 85'829 frs en raison du dépassement sur salaire (3010) et CDD (3030)
- 3132 Non-dépenses relatifs aux mandats externes au niveau du secrétariat général et de l'UPRAD de 139'543 frs.
- 3144 Entretien des bâtiments, immeubles destinés à l'aménagement des locaux UPRAD de 140'650 frs dont une partie est compensée par une non-dépense sur les charges locatives (3160) de 100'000 frs.
- 3636 En 2025, un montant total de 240'000 frs non-prévu au budget a été versé à la communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (140'000 frs) ainsi qu'à l'École Juive Gan Chlomo de 100'000 frs. (rattrapage pour les années 2023 et 2024 ainsi que le montant dû pour 2025). Ces montants sont destinés à financer des mesures visant à assurer la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier. Elles sont soumises à la décision de Fedpol et financées à hauteur de 50%.

Les revenus 2025 se montent à 4'677.60 frs. et sont composés principalement d'émoluments pour actes administratifs et autres revenus. Le budget annonçait 3'600 frs.

#### **Situation ETP au sein du SG-DJES**

Au 31.12.2025

Plan des postes – 15.8 ETP

Postes repourvus – 14.8 ETP (1 ETP Chef de la cellule prévention vacant en 2025)

Au 31.03.2026

Plan des postes – 15.8 ETP

Postes repourvus – 15.8 ETP

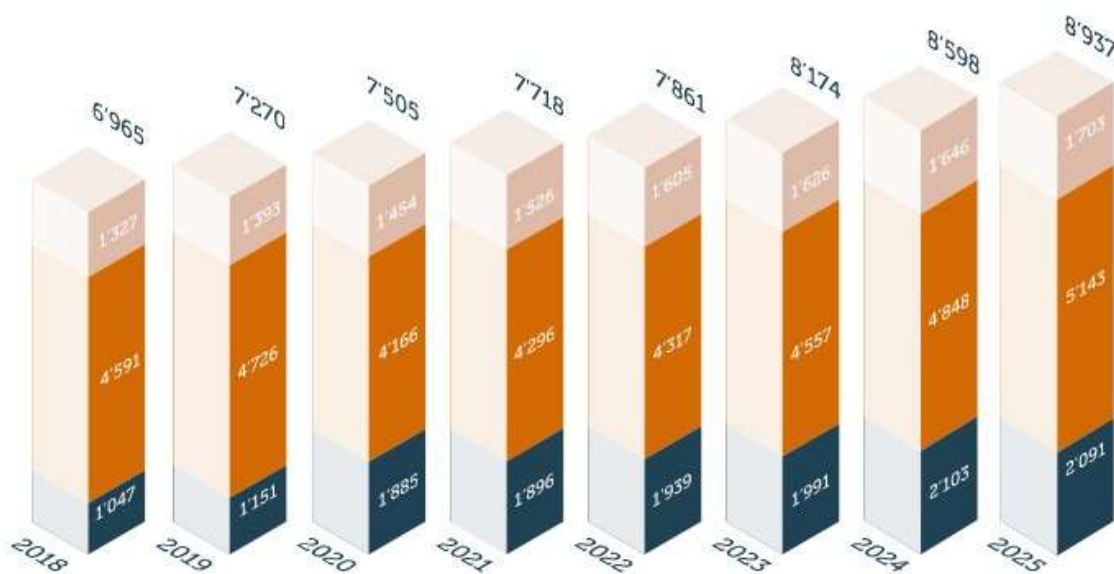
### 018 *Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)*

#### Rétrospective 2025

La DGEJ a continué son déploiement de la politique socio-éducative en matière de protection des mineur.e.s avec comme priorité la stabilisation de l'hébergement, principalement le renforcement du taux d'encadrement des enfants. Sur les droits de visite, des efforts sont consentis afin de réduire les délais d'attente. La poursuite du recrutement de nouvelles familles d'accueil, la fermeture du centre de Valmont (liés à des coûts trop importants) ainsi que le recrutement et la fidélisation du personnel ont été les défis majeurs de 2025 pour le DGEJ. Le suivi

des recommandations de l'audit effectué par la Cour des comptes devra être poursuivi en 2026 ainsi que les réflexions pour la gouvernance et le contrôle sur les institutions, du point de vue financier. Il faut également noter l'inauguration des nouveaux locaux des ORPM à Romanel-sur-Lausanne et Rolle.

Répartition des mineurs suivis  
par la DGEJ par tranches d'âge  
(au 31.12.2025) en 2025:



### Défis à venir

Comme pour 2024, continuer avec la mise en place de la politique socio-éducative avec comme premières mesures la stabilisation des institutions ainsi que le développement de l'accueil ambulatoire.

Stabilisation, fidélisation du personnel de la DGEJ, qui à ce stade, reste un sujet « récurrent ».

La poursuite des réflexions sur les droits de visite.

Le système d'information (SI), qui concerne le dossier unique de suivi de l'enfant.

La consolidation du fonctionnement administratif et financier des institutions subventionnées

### Analyses des écarts entre le budget et les comptes 2025

Charges au budget 257 mios, aux comptes 282 mios, soit un dépassement de 25 mios, dont 28 mios de crédits supplémentaires et 3.6 mios de surévaluation du budget sur le fonds 3022.

Revenus au budget 36 mios, aux comptes 41 mios, soit une augmentation de revenus de 5 mios, dont 7 mios de crédits supplémentaires. Et 3.6 mios de surévaluation du budget sur le fonds 3022.

3030 Dépassement de 1.6 mio (travailleurs en CDD) lié au fort turnover et les difficultés de recrutement

3636 Dépassement 21 mios pour les subventions accordées aux org. privées à but non lucratif, dont 9 mios pour la politique socio-éducative. Et hors cantons et hors politique socio-éducative pour 12.6 mios. Le montant de 21 mios s'explique par la surévaluation de 3.6 mios via le fonds 3022 entre le crédit supplémentaire demandé de 25 mios moins les 3.6 mios. Certains montants sont partiellement compensés, pour l'indexation des salaires, renforcement de prestations de droit de visite, prise en charge des mineurs ukrainiens en regard de la LProMin et le financement des prises en charge en institutions spécialisées.

3637 Dépassement de 2.4 mios, pour les aides individuelles (800'000 frs.) et un crédit supplémentaire partiellement compensé de 1.5 mio pour la prise en charge des enfants en provenance d'Ukraine.

#### Explications plus détaillées des écarts sur les revenus

- 4511 Diminution de 3.6 mios pris sur le fonds 3032 dû à une surévaluation budgétaire.
- 4636 Augmentation de 5.9 mios, remboursement des prestations socio-éducatives (PSE), excédent du solde des subventions 2023 et 2024. Le disponible s'explique principalement par l'écart sur la masse salariale.
4637. Augmentation de 2.1 mios liés aux subventions des ménages privés (dont 1.9 mio en lien avec la contribution parentale liée aux rentes AVS/AI et PC)
- 4700 Augmentation des revenus de 600'000 frs, adaptation de la subvention de l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Situation des écarts en dehors des crédits supplémentaires :

Dépassements 2025 DJES									
Gr 4	Désignation	Fonds	Budget voté 2025	CS 2025	Budget total 2025 (y c. c.)	Comptes 2025	Dépassements non autorisés	Dép. en %	Commentaires
3010	Salaires personnel administratif/exploït	1000	23'139'000	390'100	23'529'100	23'638'436	109'336	0.5%	ns. mesures probabilistes de 845 KCHF au BU25.
3030	Travailleurs temporaires	1000	3'328'300	1'276'600	4'604'900	4'901'358	296'458	6.4%	Depuis plusieurs années, la DGEJ est confrontée à un fort turnover, dont les conséquences sont notamment les vacances prolongées sur des postes et donc un report de charge sur le personnel actuellement en fonction. Ce fort turnover implique également beaucoup de nouveau personnel, qui doit se former, et une perte de la connaissance institutionnelle. Pour y remédier, la DGEJ travaille avec la DGRH, en particulier avec l'Observatoire des métiers, afin de planifier et projeter nos besoins en personnel. Un plan d'action Santé et sécurité au travail a été lancé en 2024. Toutefois, dans l'immédiat, le service se voit dans l'obligation de renforcer les équipes avec du personnel sous contrat auxiliaire afin de garantir la prise en charge des enfants suivis par le service.
3052	Cotisations employeur aux caisses de pen	1000	3'155'500	138'700	3'294'200	3'362'990	68'790	2.1%	en lien avec les comptes 3010 et 3030
3053	Cotisations employeur assurances-acciden	1000	37'400	2'000	39'400	41'818	2'418	6.1%	ns
3120	Alimentation et élimination biens-fonds	1000	3'000		3'000	4'048	1'048	34.9%	ns
3130	Prestations de services de tiers	1000	861'500		861'500	992'839	131'339	15.2%	L'augmentation provient principalement des frais de traduction
3161	Loyers, frais d'utilisation immobiliari	1000	15'000		15'000	29'850	14'850	99.0%	Au budget 2025, nous avons déjà diminués certaines charges en lien avec EMPD SI, qui se déploiera que en 2026: Les diminutions des charges de transport, impressions, matériel de bureau, mobilier permettent une compensation partielle des charges du SI DGEJ (22_LEG_77), qui a été adopté par le GC le 14.11.2023..a
3170	Frais de déplacement et autres frais	1000	731'200		731'200	812'031	80'831	11.1%	Au budget 2025, nous avons déjà diminués certaines charges en lien avec EMPD SI, qui se déploiera que en 2026: Les diminutions des charges de transport, impressions, matériel de bureau, mobilier permettent une compensation partielle des charges du SI DGEJ (22_LEG_77), qui a été adopté par le GC le 14.11.2023..a
3181	Pertes sur créance effectives	1000	210'600		210'600	376'880	166'280	79.0%	Rattapage du suivi des débiteurs, enregistrement notamment d'ADB
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1000	18'988'900	2'292'000	21'280'900	21'379'747	98'847	0.5%	Le nombre de situations et leur complexité augmentent, nécessitant des prises en charges spécifiques pour répondre aux besoins des enfants

#### Etat de situation du fond

Objet	C2025
<b>solde du fonds au 31.12.2024</b>	<b>19'372'761</b>
<b>Dotation au fonds</b>	<b>1'617'178</b>
<b>Autres projets</b>	<b>-949'136</b>
<b>Dvpt de la politique socio-éducative financé par le fonds</b>	<b>-7'636'142</b>
<b>solde 31.12.2025</b>	<b>12'404'661</b>

#### Situation ETP au sein du DGEJ

Internalisation de l'UPSPS (unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire), réallocations budgétaires entre la DGEO, la DGS, et la DGEJ. Depuis plusieurs années, la DGEJ est confrontée à un fort turnover, dont les conséquences sont notamment les vacances prolongées sur des postes et donc un report de charge sur le personnel actuellement en fonction. Ce fort turnover implique également beaucoup de nouveau personnel, qui doit se former, et une perte de la connaissance institutionnelle. Pour y remédier, la DGEJ travaille avec la

DGRH, en particulier avec l'Observatoire des métiers, afin de planifier et projeter les besoins en personnel. Un plan d'action Santé et sécurité au travail a été lancé en 2024. Toutefois, dans l'immédiat, le service se voit dans l'obligation de renforcer les équipes avec du personnel sous contrat auxiliaire afin de garantir la prise en charge des enfants suivis par le service.

#### Budget 2025 postes pourvus :

+5.0 ETP au total dont :

- 4 ETP au sein de la plateforme d'appui au placement (PAP) et 1 ETP de Chargé d'évaluation des milieux d'accueil (CEMA) dans le cadre du développement de la politique socio-éducative en lien avec la révision de la politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs selon décision du Conseil d'Etat du 06.03.2024.
- ETP Pérennisation de poste de responsable du SI métier selon décision du Grand Conseil du 14.11.23
- 

#### Fonds pour la protection de la jeunesse

Le solde de ce fonds s'élève au 31.12.2025 à 12'404'661 frs, soit une diminution par rapport à fin 2024 de 6'968'100e frs.

### **005 Direction générale de l'environnement (DGE)**

#### Rétrospective 2025 :

Les mesures d'assainissement LAFin ont été réalisées pour un montant de 1'750'000 frs.

Le budget 2025, hors fonds, a été dépensé à 98.7%, en incluant toutes les mesures d'économie, mais en excluant le compte 37 (qui est constitué des subventions fédérales à redistribuer)

Un crédit supplémentaire, non-compensé de 95'500 frs, a été alloué. Celui-ci est lié à la pollution aux dioxines. 2025 a été une année de transition au niveau des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. L'année supplémentaire de la période 2020-2024 a été bouclée et la 1<sup>re</sup> année de la période 2025-2028 a démarré. Les rapports 2025 de ces 2 périodes ont été transmis à la Confédération au 31.03.2026.

#### Défis à venir

Plan de retour à l'équilibre et mesures d'allégement de la Confédération.

Gestion des contrats à durée déterminée (CDD) et fin des renouvellements de postes concernant des prestations de base ou des projets à long terme.

Les délais de carence lors de renouvellement de poste tout en maintenant une continuité dans les prestations. Le renouvellement du système de gestion des subventions, à la suite de la situation rencontrée sur le projet SIS (système d'information des subventions) et la sortie de la DGE du périmètre. Les fonctionnalités du projet SIS concernant la DGE devront être incluses dans l'EMPD SIAM (système d'information des applications métiers), ce qui impliquera selon toute vraisemblance la nécessité d'un EMPD pour un crédit additionnel

La mise en œuvre de la LVLene ainsi que le programme bâtiment 2.0

#### Répartition des charges

Compte	Nom compte	Comptes 2025 (en milliers)	%
30	Charges de personnel	48'388	23.5%
31	Charges de biens/services/autres ch. exp	25'528	12.4%
34	Charges financières	-4	0.0%
35	Attributions aux fin spéciaux et fonds	5'917	2.9%
36	Charges de transferts	62'285	30.2%
37	Subventions redistribuées	64'102	31.1%
39	Imputations internes	19	0.0%
<b>Total des charges</b>		<b>206'234</b>	<b>100.0%</b>

## Répartition des revenus

Nom compte		Comptes 2025 (en milliers)	%
41	Patentes et concessions	-15'789	11.3%
42	Taxes	-35'756	25.6%
43	Revenus divers	-1'054	0.8%
44	Produits financiers	-1'545	1.1%
45	Prélèvements sur fin spéciaux et fonds	-15'601	11.2%
46	Revenus de transferts	-5'103	3.7%
47	Subventions à redistribuer	-64'102	46.0%
49	Imputations internes	-497	0.4%
<b>Total des revenus</b>		<b>-139'447</b>	<b>100.0%</b>

## Analyses des écarts entre le budget et les comptes 2025

L'écart, hors fonds, des charges entre les comptes 2025 et le budget 2025 se situe à -0,82%

L'écart, hors fonds, des revenus entre les comptes 2025 et le budget 2025 se situe à + 5,67%

L'écart, dans les fonds, des charges entre les comptes 2025 et le budget 2025 se situe à -26,71%

L'écart, dans les fonds, des revenus entre les comptes 2025 et le budget 2025 se situe à -26,71%

Au total

L'écart des charges entre les comptes 2025 et le budget 2025, tout compris se situe à -12,39%

L'écart des revenus entre les comptes 2025 et le budget 2025, tout compris se situe à -15,97%

Dans un but de compréhension ci-dessous un tableau résumant les écarts

		A	B	C=B-A	D=C/B*100	
		Budget 2025	Comptes 2025	Ecart en CHF C2025 - B2025	Ecart en % C2025 - B2025	
Charges/revenus	Compte	Description	CHF	CHF	CHF	
Charges	30	Charges de personnel	48'097'900	48'388'043	290'143	0.60
Charges	31	Charges de biens/services/autres ch. exp	27'756'100	25'527'675	-2'228'425	-8.73
Charges	34	Charges financières	9'000	-3'809	-12'809	336.25
Charges	35	Attributions aux fin spéciaux et fonds	5'843'500	5'916'742	73'242	1.24
Charges	36	Charges de transferts	79'392'300	62'284'720	-17'107'580	-27.47
Charges	37	Subventions redistribuées	74'279'600	64'102'238	-10'177'362	-15.88
Charges	39	Imputations internes	22'800	18'872	-3'928	-20.81
Charges	<b>Résultat</b>		<b>235'401'200</b>	<b>206'234'481</b>	<b>-29'166'719</b>	<b>-14.14</b>
Revenus	41	Patentes et concessions	-16'270'000	-15'788'609	481'391	-3.05
Revenus	42	Taxes	-35'645'400	-35'755'671	-110'271	0.31
Revenus	43	Revenus divers	-1'091'300	-1'054'391	36'909	-3.50
Revenus	44	Produits financiers	-1'695'500	-1'544'551	150'949	-9.77
Revenus	45	Prélèvements sur fin spéciaux et fonds	-32'002'700	-15'601'398	16'401'302	-105.13
Revenus	46	Revenus de transferts	-2'919'000	-5'103'363	-2'184'363	42.80
Revenus	47	Subventions à redistribuer	-74'279'600	-64'102'238	10'177'362	-15.88
Revenus	49	Imputations internes	-310'000	-497'153	-187'153	37.64
Revenus	<b>Résultat</b>		<b>-164'213'500</b>	<b>-139'447'374</b>	<b>24'766'127</b>	<b>-17.76</b>
<b>Résultat</b>			<b>71'187'700</b>	<b>66'787'108</b>	<b>-4'400'592</b>	<b>-6.59</b>

30XX Dépassement total de 290'000 fr, soit non-dépense hors fonds de 469'000 frs. et dépassement dans les fonds de 759'000 frs

- Compte 3010, non-dépenses sur les salaires du personnel administratif/exploitation de 231'000 frs. Remboursement des pertes de gain maladie, militaire et accidents, inférieur au budget pour 181'000 frs.
- Compte 3030, dépassement de 517'000 frs. principalement lié au personnel auxiliaire pour les programmes bâtiments et la biodiversité, respectivement dans le fonds pour l'énergie et le fonds de protection de la nature.

- 305X Variation aux taux appliqués, notamment LAA et caisse de pension, diminution de 219'000 frs. et dépassement sur les salaires financés par les fonds de 75'000 frs.
- 31XX Non-dépense totale de 2.228 mios, soit 1.398 mios hors fonds et 0.830 mio dans les fonds
- Non-dépense, hors fonds, dans les comptes 3110, 3111 et 3132 pour un total de 193'000 frs, mesures budgétaires.
  - Non-dépense dans le compte 3132 pour un montant de 552'000 frs concernant des mandats qui ont pris du retard ou n'ont pas pu être démarrés en 2025 en lien avec le fonds pour l'énergie.
  - Non-dépense, dans le fonds de protection de la nature, sur le compte 3140 pour travaux d'entretien de terrains qui ont dû être reportés. Via le fond de protection de la nature.
  - Dépassement, hors fonds, dans le compte 3141 de 125'000 frs pour financer des dessertes forestières cantonales de la région d'Aigle ; dépassement totalement compensé par un crédit supplémentaire.
  - Non-dépense, hors fonds, dans le compte 3142, de 100'000 frs pour mesures d'assainissement budgétaires. Ainsi qu'une compensation des crédits supplémentaires liés aux entretiens des dessertes forestières et aux dépenses des pollutions pour un montant de 242'000 frs.
  - Non-dépense, hors fonds dans le compte 3145, de 100'000 frs pour mesures d'assainissement budgétaires, ainsi que 194'000 frs pour des travaux d'entretiens des forêts, dont le budget global est de 4 millions. Celui-ci reste stable, mais il peut y avoir des variations d'une année à l'autre.
  - Non-dépense, hors fonds, dans le compte 3151, de 339'000 frs. Le parc véhicule de la DGE, composé de 400 véhicules a suscité moins d'entretiens que prévu.
- 36XX Non-dépense totale de 17.11 mios, soit 1.176 mios hors fonds et 15.931 mios dans les fonds
- Non-dépense, hors fonds, dans le compte 3632 pour un total de 1.280 mios correspondant aux mesures d'assainissement budgétaire.
  - Non-dépense, hors fonds, dans le compte 3611 de 190'000 frs liés à l'entretien des cours d'eau officiant comme frontières cantonales qui se sont avérés moins importants que prévu.
  - Non-dépense, dans le fonds pour l'énergie dans les comptes 363x, de 14.961 mios. Les subventions cantonales dans le domaine de l'énergie pour des projets en lien avec la conception cantonale pour l'énergie (CoCEn) sont inférieures au budget.
- 37XX Non-dépense totale de 10.177 mios, soit dépassement de 1.948 mios hors fonds et non-dépense de 12.125 mio dans les fonds
- Non-dépense, hors fonds, de 2 mios dans le compte 3702, car aucun projet financé par le budget fédéral lié à l'économie hydraulique n'a été effectué.
  - Non-dépense, hors fonds, de 160'000 frs dans le compte 3702, car aucun projet financé par le budget fédéral lié à l'assainissement des buttes de tirs n'a été effectué.
  - Dépenses liées à des recettes supplémentaires, hors fonds, de 1.564 mio compte 3702, provenant de la Confédération pour des projets individuels (hors convention programme pour des ouvrages de protection des forêts).
  - Dépenses liées à des recettes supplémentaires de 289'000 frs dans le compte 3702, provenant des projets particuliers en lien avec l'OFROU
  - Non-dépense de 12.125 mios dans le fonds pour l'énergie dans les comptes 370x, les subventions en lien avec le programme bâtiment 2025 (sont inférieures au budget).
  - Les conventions-programmes 2025-2028 ayant été signées après l'élaboration du budget 2025, il en résulte un dépassement de 2.254 mios hors fonds.
- 41XX Diminution totale des recettes de 481'000 frs hors fonds.
- Augmentation des recettes de 638'000 frs compte 4120, liée à la variation de kW/h produit par les entreprises électriques qui utilisent la force hydraulique.
  - Diminution des recettes de 1.033 mios liées à l'usage de matériaux de construction et en fonction du m3 de matériaux dragué par les cours d'eau.
- 42XX Recettes totales supplémentaires de 110'000 frs.
- 44XX Diminution des recettes totales de 151'000 frs.
- 45XX Diminution des recettes totales de 16.401 mios dans les fonds
- Diminution de recettes de 15.046 mios compte 4510, écriture technique liée à l'excédent des dépenses par rapport aux recettes dans les fonds.
  - Diminution de recettes de 1.355 mios compte 4511, écriture technique liée à l'excédent des dépenses par rapport aux recettes dans les fonds
- 46XX Augmentation de recettes de 2.184 mios, soit 1.817 mios hors fonds et 0.368 mio dans les fonds

- Diminution des recettes de 115'000 frs dans le compte 4611, car la coordination de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) n'est plus payée, ni facturée par la DGE dans le fonds pour l'énergie
- Augmentation des recettes de 1.418 mios dans le compte 4630, hors fonds : les subventions de la Confédération en lien avec des prestations sylvicoles dans les forêts cantonales sont supérieures au budget
- Indemnisation supérieure au budget de 178'000 frs dans le compte 4630 et le fonds d'indemnisation des dégâts du gibier versée par l'OFEV en lien avec les dégâts causés par des animaux d'espèces protégées (loup, lynx et castor).
- Augmentation de recette de 371'000 frs, hors fonds, dans le compte 4636, décompte de la subvention FonPro (fondation cantonale pour la formation professionnelle) en lien avec le nombre d'apprentis et les forfaits appliqués.

4990 Augmentation des recettes de 187'000 frs liés aux décomptes finaux des forfaits de la DGEP en lien avec les cours inter-entreprises et le forfait SEFRI pour les années scolaires 2024/2025.

### Situation spécifique lié à la pollution aux dioxines / furanes

Charges effectives 2025 de la DGE de 629'000 frs.

Salaires (4 ETP) : 586'000 frs (comptes 3030 et 305+)

Mandats : 23'000 frs (compte 3132)

Frais d'exploitation : 20'000 frs (compte 3151)

Crédit supplémentaire non-compensé de 95'500 frs en 2025 pour la DGE

A noter en prévision pour 2026 : Crédit supplémentaire compensé de 227'800 frs. pour le préfinancement d'investigations à Lausanne et le dépôt d'EMPD « Investigation - assainissement dioxine » - en cours de rédaction – budgété à 2.4 mios

### État des fonds

Nom du fonds	No fonds	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025
Fonds cantonal de conservation des forêts	2002	856'932	805'815	752'334	769'577
Fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier	2000	201'089	711'602	522'053	976'304
Fonds cantonal d'aménagement piscicole	2001	654'915	589'735	483'425	396'772
Fonds pour la protection de la nature	3003	3'509'790	3'477'294	3'335'135	4'184'728
Fonds de conservation de la faune	2013	618'849	96'526	486'636	243'968
Fonds pour l'énergie	2006	243'147'923	231'118'739	211'916'219	201'239'796
<b>Consolidation fonds</b>		<b>248'989'498</b>	<b>236'799'711</b>	<b>217'495'800</b>	<b>207'811'144</b>

### Analyse du fond pour l'énergie

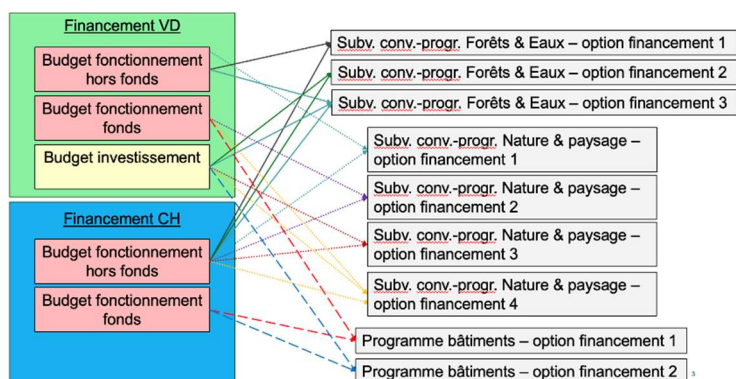
Fonds énergie - TOTAL	Réel	Transitoire au 31.12.2025	Engagements	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
	2025			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Solde au 01.01</b>	<b>211'916'219</b>			<b>201'239'796</b>	<b>177'527'175</b>	<b>140'327'175</b>	<b>116'427'175</b>	<b>80'227'175</b>	<b>56'827'175</b>	<b>33'927'175</b>
Dépenses	-71452524	125319216	-142316768	-89522621	-102360000	-88325000	-100625000	-87510000	-87010000	-87010000
Salaires	-5009401	0	-12621	-4'100'000	-500'000	-440'000	-440'000	-440'000	-440'000	-440'000
Mandats	-1895331	0	-1000792	-1200'000	-1200'000	-1200'000	-1200'000	-1200'000	-1200'000	-1200'000
Frais de gestion - financés par les CHF 200mios	0	0	0	-1550'000	-1550'000	-1550'000	-1550'000	-1550'000	-1550'000	-1550'000
Autres dépenses	-269'108	0	0	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000	-150'000
Frais de gestion du programme bâtiment	0	6177'113	0	-2010'000	-1960'000	-1925'000	-1925'000	-1910'000	-1910'000	-1910'000
Subventions VD - programme bâtiment - financées par la taxe sur l'électricité	-15120000	29488926	-31279'144	-15000'000	-15000'000	-15000'000	-15000'000	-15000'000	-15000'000	-15000'000
Subventions VD - programme bâtiment - financées par les CHF 200mios	-11880000	20529211	-24626139	-19000'000	-16100'000	-14800'000	-14800'000	-14200'000	-14200'000	-14200'000
Subventions CH - programme bâtiment	-33775970	69124966	-74877602	-40200'000	-39200'000	-38500'000	-38500'000	-38200'000	-38200'000	-38200'000
Subventions VD - programme 100mios	-282000	0	0	-12621	0	0	0	0	0	0
Subventions VD - financées par la taxe sur l'électricité	-2206543	0	-10520490	-3580'000	-27000'000	-32100'000	-32800'000	-33500'000	-33700'000	-33900'000
Subventions VD - financées par les CHF 200mios	-1014170	0	0	-31200'000	-19500'000	-75900'000	-198200'000	-75500'000	-70300'000	-70100'000
Recettes	60778101	0	0	66210000	65160000	64425000	64425000	64110000	64110000	64110000
Taxe électricité	25522374	0	0	240000'000	240000'000	240000'000	240000'000	240000'000	240000'000	240000'000
Dotation au fonds pour l'énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes	80339	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions CH à redistribuer - prog. bâtiment	33775970	0	0	40200'000	39200'000	38500'000	38500'000	38200'000	38200'000	38200'000
Subventions CH frais gestion - prog. Bâtiment	1397418	0	0	2010000	1960000	1925000	1925000	1910000	1910000	1910000
<b>Solde au 31.12</b>	<b>201'239'796</b>			<b>177'527'175</b>	<b>140'327'175</b>	<b>116'427'175</b>	<b>80'227'175</b>	<b>56'827'175</b>	<b>33'927'175</b>	<b>11'027'175</b>
<b>Utilisation de l'attribution des CHF 200 mios au fonds pour l'énergie</b>	<b>Réel</b>			<b>Prévision</b>	<b>Prévision</b>	<b>Prévision</b>	<b>Prévision</b>	<b>Prévision</b>	<b>Prévision</b>	<b>Prévision</b>
	<b>2025</b>			<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>	<b>2032</b>
<b>Solde au 01.01</b>	<b>180'403'901</b>			<b>167'509'731</b>	<b>143'839'731</b>	<b>106'689'731</b>	<b>82'749'731</b>	<b>46'579'731</b>	<b>23'279'731</b>	<b>499'731</b>
Dépenses	-12894170	0	0	-23670000	-37150000	-23940000	-36170000	-23300000	-22780000	-22760000
Frais de gestion - financés par les CHF 200mios	0	0	0	-1550000	-1550000	-1550000	-1550000	-1550000	-1550000	-1550000
Subventions VD - programme bâtiments - financées par les CHF 200mios	-11880000	0	0	-19000000	-16100000	-14800000	-14800000	-14200000	-14200000	-14200000
Subventions VD - financées par les CHF 200mios	-1014170	0	0	-3120000	-19500000	-7590000	-19820000	-7550000	-7030000	-7010000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotation au fonds pour l'énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31.12</b>	<b>167'509'731</b>			<b>143'839'731</b>	<b>106'689'731</b>	<b>82'749'731</b>	<b>46'579'731</b>	<b>23'279'731</b>	<b>499'731</b>	<b>-22'260'269</b>

## Source financière des fonds

Vue synthétique de la situation actuelle des sources de financements par principaux types de subventions

Financements des différents types de subventions de la DGE		Sources de financements				
Type de subvention	Explications	Financement VD			Financement CH (Confédération)	
		Budget fonctionnement		Budget investissement	Budget fonctionnement	
		Hors fonds	Fonds		Hors fonds	Fonds
Conventions-programmes Forêts et Eaux	Le financement des subventions des CP forêts provient d'une part fédérale et d'une part cantonale; la part cantonale peut provenir du budget de fonctionnement hors fonds <b>et/ou</b> du budget d'investissement.	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Conventions-programmes Nature et paysage	Le financement des subventions des CP Nature et paysage provient d'une part fédérale et d'une part cantonale; la part cantonale peut provenir du budget de fonctionnement hors fonds <b>et/ou</b> du budget d'investissement.	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Programme bâtiment	Le financement des subventions des Programmes bâtiments provient d'une part fédérale et d'une part cantonale (budget fonctionnement <b>et/ou</b> d'investissement); le budget de fonctionnement est uniquement géré dans le fonds 2006 de pour l'énergie.	Non	Oui	Oui	Non	Oui

Vue détaillée, non-exhaustive, de différentes combinaisons possibles (options de financements) de subventionnement



## Investissements bouclés en 2025

Objets bouclés en 2025					2025		
N° Objet	Description	CC resp.	Date GC	Montant du Décret	Réel au 31.12.2025	Date bouclément CE	Date bouclément COFIN
I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny	Varidel J.	31.05.2011	4'130'000	2'475'635.81	05.02.2025	04.03.2025
I.000351.01	Protection DN & amélioration structures2	De Rivaz C.	01.07.2014	6'100'000	5'945'051.98	30.04.2025	19.05.2025
I.000304.02	Maison de l'environnement Lsne Vennes		26.03.2019	17'050'000	15'790'314.77	12.03.2025	08.04.2025
I.000304.04	Cre MEV Bâtiment à Lsne Vennes		28.11.2017	-	2'950'000.00	12.03.2025	08.04.2025
I.000335.01	Plan directeur des rives du Léman 3ème	Gilliand G.	13.05.2014	1'670'000	660'107.80	19.11.2025	16.01.2026
I.000338.01	Carte d'exposition aux dangers naturels		01.07.2014	517'000	368'627.93	26.11.2025	16.01.2026
I.000350.01	Gestion intégrée des risques	Gerber Ch.	01.07.2014	2'344'800	2'257'490.87	26.11.2025	16.01.2026

## Situation ETP au sein DGE

Collaborateurs CDI	Exercice 2024				Exercice 2025			
	Budget 2024	ETP réels au 02.12.24	Vacances au 02.12.24	Nb collab. au 02.12.24	Budget 2025	ETP réels au 02.12.25	Vacances au 02.12.25	Nb collab. au 02.12.25
<b>Effectif total</b>	<b>304.23</b>	<b>301.03</b>	<b>3.20</b>	<b>350</b>	<b>309.19</b>	<b>303.59</b>	<b>5.60</b>	<b>353</b>
Postes fixes	288.13	286.03	2.10	332	292.13	288.43	3.70	334
Postes provisoires	2.00	1.90	0.10	3	2.00	1.10	0.90	2
Postes financement externe	2.80	2.80	0.00	3	2.80	2.80	0.00	3
Enseignants	11.30	10.30	1.00	12	12.26	11.26	1.00	14

Autres types de collaborateurs	Exercice 2024				Exercice 2025			
	Total ETP postes	ETP réels au 02.12.24	Vacances au 02.12.24	Nb collab. au 02.12.24	Total ETP postes	ETP réels au 02.12.25	Vacances au 02.12.25	Nb collab. au 02.12.25
Investissements	25.80	21.80	4.00	31	26.40	22.40	4.00	31
Apprentis	23.00	23.00	0.00	23	33.00	27.00	6.00	27
Auxiliaires mensualisés	N/A	45.90	N/A	66	N/A	46.50	N/A	62
Auxiliaires non-mensualisés	N/A	N/A	N/A	132	N/A	N/A	N/A	135
En formation (hors apprentis)	N/A	7.80	N/A	8	N/A	4.20	N/A	5

Note 1 : La vacance de poste indiquée est une "photo instantanée" à un moment donné et les postes sont souvent déjà repourvus et en attente du début d'activité de la nouvelle personne.

Note 2 : Les auxiliaires non-mensualisés représentent l'effectif auxiliaires police Faune-Nature & membres de commission

## Statistiques volumétrie

Description de l'analyse	2024	2025	Var. %	Commentaire
Nombre de transaction liées à des factures à payer introduites manuellement (hors interfaces) dans SAP	9'546	9'357	-2.0%	
Nombre de transactions liées à des factures/subventions à payer introduites dans les outils métiers et interfacées avec SAP	19'639	27'154	38.3%	Augmentation de la complexité de comptabilisation des subventions PB car répartition de la charge sur différentes sources de financements (200mios, taxe)
Nombre de transactions dans SAP sur les comptes de charges et recettes de fonctionnement et d'investissement	58'587	66'360	13.3%	
Nombre de factures enregistrées sur le compte 3132 "Mandats"	870	778	-10.6%	
Nombre de pièces transitoires	37	43	16.2%	
Nombre de subventions payées en lien avec le Programme bâtiments	4'547	5'385	18.4%	

## 002 Police cantonale (POLCANT)

### Rétrospective 2025

L'exercice 2025 est marqué par la prise en considération des mesures LAFin dans la gestion budgétaire. L'acquisition de caméras-piétons (bodycam) a été reportée en lien avec l'entrée en vigueur de la Loi ainsi que la procédure de marché public.

Il est à noter la grande difficulté à recruter certains profils et donc des temps de carence qui peuvent se prolonger avec un impact sur la continuité du suivi des tâches.

Des conventions ont été établies avec les clubs sportifs vaudois (convention MERCATO). Pour rappel, les conventions prévoient pour tous les clubs une exonération d'une partie des coûts et en contrepartie une facturation des frais en fonction du niveau de risques de chaque match. À ce jour, tous les clubs ont signé, à l'exception d'un club.

Pour la PolCant, globalement, le trend est identique à celui des années antérieures avec une tendance haussière de certaines prestations externes. Les principaux achats annoncés au budget 2025 ont pu être effectués durant l'année. Persiste une insuffisance budgétaire liée à la surveillance des zones de détention. La vacance du domicile d'une personnalité internationale domiciliée sur le Canton de Vaud, a un impact « positif » sur la charge (frais de surveillance), mais également un effet « négatif » sur les recettes (facturation à la Confédération). L'importante volée d'aspirants à l'Académie de police, quinze inspecteurs et 30 gendarmes a un effet sur les charges. L'allocation d'un crédit supplémentaire, partiellement compensé, permet de solutionner, en partie, la problématique de la surpopulation carcérale. La facturation aux Polcoms des prestations et solutions informatiques qui sont déployées par le canton en leur faveur, génère des recettes au canton et finalement une augmentation des recettes liées aux amendes d'ordre, avec la mise en place des nouveaux radars (principalement sur les tronçons en chantier).

### Défis à venir

La mise en place de l'organisation du socle sécuritaire pour le G7 ainsi que le Grand Départ du Tour de France féminin, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2026.

Pour la nouvelle école de police de Moudon, deux demandes de crédit d'étude vont remonter au Conseil d'État. Continuation du déploiement des nouveaux uniformes KEP (acronyme allemand pour le renouvellement intercorps des uniformes de police)

Renouvellement de Polycom par le nouveau programme fédéral MSK (acronyme allemand pour un système de communication mobile de sécurité nationale) dès 2035, en ce qui concerne le canton de Vaud, il s'agira d'un montant de 120 mios (2027-2046).

Poursuite du déploiement progressif des nouveaux équipements, respectivement des bodycams et des dispositifs incapacitants (tasers).

Programme Odyssée, l'enjeu principal reste le timing et la célérité des communes dans leur capacité à réunir les fonds nécessaires.

Finalement, pour le MERCATO il s'agit de finaliser la mise à jour des coûts imputés aux différents clubs.

#### Principaux écarts entre comptes et budget 2025

- 3130 Dépassement de 0.912 mio sur ce compte, dont 1.45 mios pour assumer la surpopulation carcérale, partiellement compensé par des non-dépenses, tel que la vacance de la résidence US de l'ambassadeur de l'ONU.
- 3151 Non-utilisation de 360'000 frs sur l'entretien des machines, installations. Aucune panne ou dégât majeur n'a été constaté en 2025.
- 3611 Dépassement de 597'000 frs, compensé par un crédit supplémentaire de 2.463 mios, accordé par la COFIN pour l'augmentation des effectifs des aspirants et le financement des rétrocessions dues aux corps partenaires de l'académie de police.
- 3612 Dépassement de 859'000 frs compensé par un crédit supplémentaire de 2.463 mios, accordé par la COFIN pour l'augmentation des effectifs des aspirants et le financement des rétrocessions dues aux corps partenaires de l'académie de police.
- 4260 Augmentation des recettes de 479'000 frs liés à la facturation des Polcoms et donc d'une augmentation des revenus Polycom.
- 4270 Augmentation des recettes de 3.4 mios liée à la mise en place de radars supplémentaires sur les chantiers d'autoroutes.
- 4309 Diminution des recettes de 898'000 frs des recettes partielles non perçues de la Confédération due à la vacance de la résidence US de l'ambassadeur de l'ONU.
- 4611 Augmentation des recettes de 1.138 mios liés à une augmentation des aspirants genevois à Savatan.
- 4612 Augmentation des recettes de 2.242 mios liés à l'indexation de 1.5% pour les factures « Réforme » aux communes, les prestations informatiques en faveur des polcoms, ainsi qu'un nombre plus important que budgété d'aspirants des polcom à Savatan.

#### **Situation ETP au sein de la PolCant**

Évolution budgétée 2025

Effectif total 2024 : 1218.4 ETP

Augmentation BU2025 : 12.0 ETP

Effectif total 2025 : 1230.4 ETP

Évolution effective 2025 : L'ensemble des postes supplémentaires octroyés dans le cadre du budget 2025 sont attribués.

#### Investissements à boucler en 2025

Décret de 2017 de 4.4 mios : renouvellement du parc des terminaux radio de la Polcant. A été bouclé en juillet 2025.

#### Situation des principaux objets d'investissement

Décrets de 2019 :

- D'un montant de 13.964 mios : renouvellement du réseau de transmission.
- Utilisation cumulée au 31.12.2025 de 12.861 mios.
- Dernières dépenses en 2026 et 2027.
- Sera bouclé en 2027

## Décret de 2021 :

- D'un montant de 11.281 mio : renouvellement SI-Police (Odyssee).
- Utilisation sur 2025 de 329'609 frs.

## Décret de 2025 :

- D'un montant de 19.6 mio : Travaux d'assainissement prioritaires et couverture photovoltaïque du CB.
- Les travaux démarrent (évaluation des travaux nécessaires et appel d'offres dès 2027).

## Projets :

- Académie de police à Moudon (crédit d'étude). Accord signé avec la Confédération en 2025
- Odyssee avec le second crédit d'étude
- Fortech (crédit d'étude) pour la modernisation du SI forensique
- MSK – renouvellement moyens de transmission : le projet a été repris par le DDPS. Un EMPD devrait être déposé (fin 2026 ou 2027). Gros retard pris par ce projet et nécessité d'une mise en fonction avant le milieu des années 2030.

**024 Service pénitentiaire (SPEN)**

Du point de vue métier, il n'y a eu aucune évasion, aucun acte grave, mais on se trouve dans un contexte de tensions grandissant. Dans la perspective du Pôle pénitentiaire Nord vaudois (PPNV), un crédit d'objet de 41'499'000 frs a été alloué pour financer des études et la réalisation de la phase 1 (premiers ouvrages prioritaires) des infrastructures nécessaires et communes aux bâtiments existants et futurs du PPNV à Orbe.

Un crédit d'étude complémentaire de 12'620'000 frs pour financer les études relatives à la construction de la future prison des Grands-Marais (PGM) en une étape de travaux au lieu de deux ainsi que pour financer les diagnostics archéologiques relatifs à la construction de la future prison des Grands-Marais (PGM) et des sites adjacents, la Nouvelle colonie ouverte (COO) et le Poste de contrôle avancé (PCA) dans la Plaine de l'Orbe (1er débat).

Un plan de continuité pour le Bois Mermet et Bochuz (EPO) a été établi et mis en œuvre au moyen de deux EMPD de 5.205 millions pour le Bois-Mermet, respectivement de 10.713 millions pour Bochuz. L'obtention d'une prolongation de bail à Bellechasse (Fribourg) a pu être obtenue jusqu'au 30.09.2026, car les travaux n'avancent pas comme espéré pour les Fribourgeois.

Personnes condamnées sous autorités du canton de Vaud

Années	Total des personnes condamnées sous autorité du canton de Vaud au 31.12	Personnes condamnées à une peine privative de liberté	Personnes condamnées à une mesure pénale
2021	761	622	139
2022	791	662	129
2023	769	642	127
2024	754	623	131
2025	728	596	132

Les personnes détenues avant jugement sous l'autorité du Ministère public ne sont pas comprises dans ce tableau. Si le nombre de personnes condamnées semble baisser (-4.5%), il réaugmentera avec les jugements rendus pour les personnes actuellement détenues avant jugement. Fin mars 2026, le chiffre « total des personnes condamnées » sous l'autorité de l'Office d'exécution des peines était de 740.

Personnes détenues placées hors du canton de Vaud

Années	Personnes condamnées placées hors canton au 31.12
2021	179
2022	182
2023	168
2024	171
2025	196

Au chiffre de la colonne « personnes condamnées placées hors canton » il faut ajouter les personnes qui sont sous l'autorité du Ministère public et des Tribunaux, selon le degré d'avancement de la procédure avant jugement. Ce chiffre est fluctuant, mais estimé en 50 à 60 personnes. Au plus haut de l'année 2025, 280 personnes étaient placées hors du canton de Vaud, toute autorité vaudoise confondue.

Le nombre de personnes détenues adultes dans les prisons vaudoises au 31.12.2025 était quant à lui de 899.

### Défis à venir

L'utilisation des locaux de Valmont à Lausanne (ancien Centre pour adolescent-e-s) afin d'en faire un lieu de détention pour personnes condamnées adultes tout en continuant à faire avancer les projets d'investissement en cours (crédits Tuilière & Croisée, CC prisons) et tous ceux à venir (PPNV, NPA, PMC, ZAC).

Concernant la Croisée, les travaux jusqu'à maintenant se sont réalisés à satisfaction du SPEN. Toutefois, les prochaines étapes nécessitent d'intervenir dans les divisions cellulaires qui sont toutes complètement occupées. Il sera donc nécessaire de réaliser une extension de 46 places, projet présenté à la COFIN à l'automne dernier pour obtenir une autorisation de dépenses. Ainsi, le planning des travaux a été revu en conséquence et l'extension sera opérationnelle durant le dernier trimestre 2027. D'ici là, d'autres interventions hors du cellulaire seront réalisées pour ne pas stopper complètement les interventions.

Pour ce qui de la Tuilière le crédit à disposition ne permet pas de réaliser la totalité des travaux d'assainissement prévus et nécessaires pour garantir l'exploitation du site. Ainsi, un crédit complémentaire devra être demandé. Dans l'intervalle, le chantier sera stoppé provoquant le report de délai.

Actuellement, les derniers travaux de la phase actuelle est encore financée sont réalisés.

Continuer à faire la promotion des métiers pénitentiaires afin d'assurer les engagements futurs. Aujourd'hui le travail porte ses fruits.

Faire face aux défis de la surpopulation et de sous-dotation historique du SPEN dans un contexte financier difficile de l'Etat de Vaud.

La gestion de la mesure probabiliste en 2026 et du délai de carence à l'engagement.

Au niveau des charges le SPEN a consommé 99% de son budget, y compris les crédits supplémentaires (totalement, partiellement ou non compensés).

Libellé	Compétence CE/COFIN	Dép	Service publié (SP) (+ charges)	Date de décision CE	+ Charges (brutes)
Réallocation des moyens budgétaires du service	CE	DJES	024 SPEN	10.12.2025	287'100
Financement de la location de 40 places de détention à Bellechasse et des coûts d'exploitation	COFIN	DJES	024 SPEN / 048 DGIP	09.04.2025	2'548'200
Financement de placements supplémentaires hors canton	COFIN	DJES	024 SPEN	29.10.2025	2'570'000

Au niveau des recettes le SPEN a atteint 108% de son budget.

- 3010 Dépassement de 353'477 frs pour les salaires administratifs et d'exploitation, lié à l'indexation et obtenu par crédit supplémentaire.
- 3030 Dépassement de 1.013 mios pour les travailleurs temporaires et charges liées. Il s'agit du coût des CDD qui sont engagés pour remplacer les collaborateurs qui travaillent sur Bellechasse ou dans le cadre d'absence maladie, accident. Ce surplus est couvert par un crédit supplémentaire.
- 3101 Non-dépense de 178'837 frs pour du matériel d'exploitation, fournitures. La consommation est dépendante des productions réalisées par les établissements et des variations de stock.
- 3112 Non-dépense de 106'576 frs pour les vêtements, linges, rideaux. Une grosse livraison de pièces d'uniformes a été reportée sur 2026 par le fournisseur.
- 3130 Non-dépenses de 594'304 frs pour prestations de services de tiers. Cela correspond au report de projets sécuritaires pour permettre d'atteindre la mesure LAFIN de 300'000 frs, le solde est ventilé sur les différents comptes qui composent le 3130.
- 3135 Le dépassement de 3.009 mios est l'écart entre les comptes et le budget (hors CS) de la totalité de la rubrique 3135. Ce dépassement est financé par les CS octroyés à hauteur de 3.035 mios.

- 3160 Dépassement de 406'263 frs pour le loyer et bail à ferme des biens-fonds du bâtiment rouge à Bellechasse Fribourg, couvert par crédit supplémentaire partiellement compensé.
- 3511 Dépassement de 674'336 frs pour attributions aux fonds sous capital propre. Il s'agit d'un transfert de recettes au DSAS, relatif aux séquestres liés aux affaires de stupéfiants, destiné à alimenter le fonds 3016 Prévention et lutte contre les addictions. Le dépassement ne fait pas l'objet de crédit supplémentaire.
- 3636 Non-dépense de 568'713 frs pour les subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif. Ce montant est principalement dû à la restitution par la Fondation Vaudoise de Probation (FVP) à la subvention non dépensée (postes vacants, indemnités, facturation) ainsi qu'à l'affectation d'une partie de leur bénéfice. Cette somme a servi à compenser une partie du crédit supplémentaire lié à Bellechasse.
- 4220 Augmentation des recettes de 711'455 frs pour les taxes et subventions aux frais de pension. Il s'agit de la facturation aux autres cantons des placements dans les établissements vaudois ainsi que la 13<sup>e</sup> facture de l'EDM.
- 4250 Augmentation des recettes de 1.106 mio liés à une augmentation des ventes en 2025, principalement sur l'établissement des EPO – Domaine agricole (animaux – culture).
- 4270 Diminution de recettes de 159'862 frs. liés aux amendes. Ces revenus sont aléatoires, dépendent du nombre de sanctions (amendes disciplinaires détenus, militaires, communale).
- 4301 Augmentation des recettes de 374'805 frs pour actifs saisis. Ce surplus est lié aux réalisations des séquestres, une vente des objets séquestrés a été réalisée. Ces revenus sont aléatoires.
- 4320 Diminution des recettes de 125'881 frs liée à une variation de stocks des produits semi-finis et finis. Ce compte n'a pas de budget.
- 4631 Augmentation de recettes de 284'801 frs liés aux subventions des cantons et des concordats. Ces recettes étaient anciennement comptabilisées dans le compte 4630, mais il s'agit de subventions cantonales relatives au domaine agricole des EPO.

### Situation ETP au sein du SPEN

2023 : 628.440 +6.50 ETP

2024 : 642.240 +13.80 ETP

2025 : 650.540 +8.30 ETP \*

\* Le SPEN a mis en place une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC) afin d'anticiper les besoins en ETP utiles à la mise en exploitation des futures structures pénitentiaires. Le besoin sur cette base en 2025 était de +10.85 ETP selon la GPEC en regard des 8.3 ETP obtenus.

### Situation des crédits et investissements :

Les objets d'investissements du SPEN sont gérés par la DGIP, qui est chargé d'en assurer le suivi et le bouclage. En 2025 aucun objet n'a été bouclé.

Pour 2026 voici ce qui est prévu d'être bouclé :

Resp.	N° d'EOTP	Désignation	Exposé des motifs No	Date du décret	Montant du décret
	<b>Service pénitentiaire</b>				
DGIP	1.000620.02	CrO Renovation prison Tuillière à Lonay	220.2020	26.05.2020	17'000'000.00
DGIP	1.000620.04	CrA Assainissement Tuillière plan climat	21_LEG_15	30.03.2021	5'068'000.00

### 004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

#### Rétrospective 2025

Arrivée d'un nouveau chef de service ainsi que d'un nouveau commandant cantonal de la protection civile. Les réductions budgétaires liés aux mesures LAFin ont occupé le département ainsi que la finalisation des travaux du CCPP (hors verrière et aménagements extérieurs).

Arrêt des travaux de la piste d'exercice de la Protection civile vaudoise à Gollion en raison d'une pollution aux PFAS. Une demande de crédit supplémentaire qui devrait parvenir au Grand Conseil dès que l'ampleur de la pollution ainsi que le contour des travaux à entreprendre seront connus (porté par la DGIP). Le Château de Morges et ses musées avec le vernissage de l'exposition «Top Secret»

ECAVENIR (Alarm receiving center ARC) est maintenant totalement opérationnel.

Exercice intégré EI25 Exercice national qui a fait collaborer Confédération, cantons et communes dans un scénario de guerre hybride. Les enseignements de cet exercice seront connus courant 2026.

### Défis à venir

Il s'agit de pérenniser les mesures LAFin. De travailler sur le désenchevêtrement du budget du SSCM (2 fonds). De préserver la qualité du service malgré le budget limité et l'incidence de la période de carence et/ou des absences longue durée du personnel. Concernant la piste d'exercice de Gollion, l'objectif est de pouvoir redémarrer pour 2027. En ce qui concerne le Château de Morges et ses musées, le service travail sur la préparation de l'exposition « Garde Suisse Pontificale ». Et il reste diverses réformes à initier (EMCC, PCi).

### Fond 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de 6.50 frs par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

#### Fonds 2007

	CHF
01.01.2025	10'316'604.00
Dépenses	6'979'585.60
Recettes	- 6'491'713.72
Net (3500)	487'871.88
31.12.2025	9'828'732.12

Il y a une diminution du fonds de 487'871.88 frs

### Fonds 2025 – fonds de contribution de remplacement lié aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

#### Fonds 2025

	CHF
01.01.2025	25'676'208.33
Dépenses	3'164'112.06
Recettes	- 27'748'313.65
Net (4500)	- 24'584'201.59
31.12.2025	50'260'409.92

Le résultat est positif de 24.584 mios, liés à la facturation aux communes (dernière année pour le transfert des fonds communaux au canton). Il est prévu de gros investissements ces prochaines années qui consommeront ce fonds.

- 3010 Dépassement de 189'241.44 frs liés à des remplacements longue durée.
- 3030 Dépassement de 421'164 frs pour des auxiliaires pour le CMM Château militaire de Morges (renfort de l'accueil et pour la préparation de l'exposition temporaire).
- 3101 Non-dépense de 173'978 frs dont 52'072 frs sur le fonds 1000 concernant du matériel non acheté pour le CMM ainsi que les exercices EMCC (mesures LAFin) et sur le fonds 2007 un montant de 121'978 frs pour du report d'achat de matériel spécifique PCi.
- 3111 Non-dépense de 1.011 mios dont 467'311 frs via le fonds 1000 et le fonds 2007 pour non-achat des sirènes mobiles pour véhicules ORPC offices régionaux de PCi (80'000 frs), épargne sur les frais de réseau

- Polycom (50'000 frs) et un non-achat d'équipements spécifiques pour la PCi (340'000 frs). Et via le fonds 2025, une épargne sur des frais de remplacement des récepteurs GSM des constructions pour un montant de 550'000 frs.
- 3130 Augmentation de dépense de 419'898 frs via le fonds 1000 pour l'augmentation des frais de poursuites ainsi que l'obligation de servir et la taxe militaire et via le fonds 2007 pour les frais divers sur le réseau cantonal d'alarme et le stock des sacs à sable
- 3132 Diminution des charges de 641'858 frs via le fonds 100 pour les mandats sur l'exercice EI25 et SEISMO, la privatisation de la réception CCPP Centre de compétence en protection de la population à Gollion et CMM, la supervision psychologique des pairs débriefeurs de la PCi vaudoise, qui est une mesure LAFin. Via le fonds 2007 pour une économie des frais du CCPP et les études spéciales. Finalement sur le fonds 1000 avec la non-dépense TETRIS (réforme de la PCi abandonnée).
- 3144 Non-dépense de 1.659 mios via le fonds 2025 pour le retard sur le projet de l'ouvrage de Gland. Pour rappel, en 2024, il y a eu une recharge de la DGIP des frais concernant la base Opérationnelle (BOP) ainsi que d'autres mesures SST
- 3151 Non-dépense de 920'976 frs vis le fonds 1000 pour les amortissements projet feux à éclipses qui n'avaient pas comptabilisés (84'881 frs). Via le fonds 2007, concernant les sirènes pour nouveaux véhicules qui n'ont pas été achetées (376'000 frs), la facture de la PCV (police cantonale vaudoise) pas reçue (253'000 frs) et la réserve télématique ainsi que des travaux pas effectués (160'000 frs).
- 3158 Non-dépense de 115'587 frs vis le fonds 1000 pour les coûts informatiques non-facturés par la DGNSI (20'000 frs), pour les affaires militaires liées à un problème technique dans le but de développer un logiciel FileMaker (17'000 frs) et via le fonds 2007 avec l'abandon du projet GED (68'787 frs)
- 3180 Augmentation des charges de 138'402 frs pour une réévaluation des créances, cela n'avait pas été budgété.
- 3500 Augmentation de 24.584 mios au fonds 2025, attribution de l'excédent au fonds (écriture comptable)
- 3611 Non-dépense de 3.211 mios liées aux retards des projets, surtout pour la piste d'exercice, dans les deux fonds 2007 et 2025.
- 3636 Non-dépense de 195'551 frs via le fonds 1000, pour les jours de service de la Pci, qui est une mesure LAFin. Et via le fonds 2007, pour les ORPC's JNV et Lausanne District ont revue à la baisse la durée des cours de répétition de deux à une semaine, à la suite de la suppression de la subvention de 15.- frs
- 4390 Augmentation des recettes de 24.639 mios via le fonds 2025 pour restitution de la part des communes des soldes des contributions de remplacement.
- 4500 Diminution de recettes de 4.263 mios via le fonds 2007 avec un prélèvement du fonds pour le compenser (écriture comptable) et via le fonds 2025, l'écriture comptable a été effectuée dans le compte 3500.
- 4600 Diminution de recettes de 421'569 frs via le fonds 1000 lié à moins d'encaissements de la taxe militaire, cette diminution est en lien avec le compte 4270.
- 4610 Diminution de recettes de 2.501 mios via le fonds 2007, car moins de subventions reçues en lien avec le non-achat et l'entretien des sirènes fixes. Et via le fonds 2025, avec moins de subventions reçues en lien avec le retard des projets des ouvrages de Gland et Yverdon EIVD
- 4700 Augmentation de recettes de 141'584 frs via le fonds 1000 pour la subvention redistribuée à la FFG 2025 et via le fonds 2007 pour la compensation de la dépense comptabilisée dans les comptes 3702, 3704, 3706

## Situation des ETP au sein du SSCM

	Si	BU26	Transf. Int.	TOTAL
Postes Fixes	91.50	4.70	2.00	98.20
Fin. externe 2007	4.00	0.00		4.00
Fin. externe 2025	1.65	0.00		1.65
Investissements	3.00	0.00		3.00
<b>TOTAL</b>	<b>100.15</b>	<b>4.70</b>	<b>2.00</b>	<b>106.85</b>

3.8 ex-FUS vers ECAvenir (depuis 28.02.2024)  
 0.9 nouveau poste Gestionnaire de dossiers (procédure budget 2025)  
 Transfert de la PCV

Le seul écart avec 2024 correspond au transfert de la PCV.

Modification comptable / nouveaux comptes.

### Investissements

Décret 2023 de 1'600'000 frs feux à éclipses, dépenses cumulées au 31.12.25 de 981'385 frs

Décret 2023 de 6'500'000 frs piste PCI, dépenses cumulées nettes au 31.12.25 de 1'649'260 frs (un surenchérissement est prévu, le montant se monte à 7'340'000 frs

Décret 2023 de 2'820'000 frs plan climat + protection population, dépenses cumulées nettes au 31.12.25 de 1'153'901 frs

## 022 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

### Rétrospective 2025 :

Une croissance brute des mandats PA (protection de l'adulte) toujours très élevée avec un record de 1'013. Mais une croissance nette maîtrisée à +326, à la suite d'un important nombre de levées (687) notamment grâce au succès du projet pilote « dispositif levées » à la région Centre.

Diminution du nombre de mandats du domaine de la Protection de l'Enfant (PE) -115, liés à la crise migratoire (deuxième année de baisse, mais le nombre reste historiquement élevé).

Il y a également eu l'ouverture du nouveau site à Morges.

### Défis à venir

Continuer à absorber la croissance des mandats PA.

Finalisation et mise en production du nouveau SI Métier prévu pour fin 2026 avec grand intérêt par le service. Monitoring et suivi des mesures d'assainissement LAFIN, dans la continuité de l'exercice 2025 et en lien avec la situation financière du canton. Et la mise en place du « dispositif levé » dans les régions Est et Ouest et prévue pour 2026. Pour la région Nord il est prévu de le faire en 2027.

#### EVOLUTION DES MANDATS DE CURATELLES ET TUTELLES PA (protection de l'adulte) et PE (protection de l'enfant)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PROTECTION DE L'ADULTE (PA)</b>													
Nombre de mandats au 1.1	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493	4'749	5'253	5'670	6'006
+ nouveaux mandats	493	454	522	540	524	576	736	746	694	957	988	933	1'013
- levées de mandats	-246	-114	-171	-172	-149	-136	-262	-287	-438	-453	-571	-597	-687
Nombre de mandats au 31.12	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493	4'749	5'253	5'670	6'006	6'332
Variation nette	247	340	351	368	375	440	474	459	256	504	417	336	326
<b>PROTECTION DE L'ENFANT (PE)</b>													
Nombre de mandats au 31.12	586	496	666	712	610	555	538	480	510	719	886	814	699
<b>TOTAL PA + PE</b>													
Nombre de mandats au 31.12	2'272	2'522	3'043	3'457	3'730	4'115	4'572	4'973	5'259	5'972	6'556	6'820	7'031

Diminution des charges globales de 533'959 frs notamment suite aux mesures LAFin, mais avec des crédits complémentaires de 3,5 mios, principalement pour le poste 3030.

Augmentation des revenus de 31'388 frs.

30XX Diminution des charges de 190'767 frs.

31XX et

34XX Économie globale de 342'192 frs.

Investissements

Voici le résumé relatif à la modernisation du système d'information du SCTP :

EMPD 220 de mars 2020 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de 7'167'000 frs pour financer la modernisation du système d'information du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP).

Le projet est en cours et la mise en production est prévue pour le 2e semestre 2026.

Réel 2021+2022 : 2'927'629 frs.

Réel 2023 : 2'247'885 frs.

Réel 2024 : 1'887'309 frs.

Réel 2025 : 895'839 frs.

Un EMPD additionnel de 2'954'000 frs. a été approuvé par la CTSI le 1.10.2024. Un 2<sup>e</sup> EMPD additionnel de 2'250'550 frs. a également été approuvé par la CTSI le 17.03.2026. Les 2 crédits additionnels ont été traités et validés au plénum du Grand Conseil en mai 2026.

**Situation ETP au sein du SCTP**

## Evolution des effectifs prévue et effective

		<u>Année précédente</u>
• <b>Groupe 3010 :</b>		
budget 24 :	252.6 ETP	245.6
nouveaux postes au budget 25 :	<u>10.0 ETP *</u>	<u>7.0</u>
<b>budget 25 :</b>	<b>262.6 ETP</b>	<b>252.6</b>
	* pour pérenniser des postes existants sous 3030	
• <b>Réel au 31.12.25 :</b>		
<b>Groupe 3010</b>	253.2 ETP	243.8
+ auxiliaires à pérenniser	<u>9.4 ETP</u>	<u>8.8</u>
	<b>262.6 ETP (84.2%)</b>	<b>252.6 (84.6%)</b>
<b>Groupe 3030</b>	58.7 ETP	54.9
- auxiliaires à pérenniser	<u>- 9.4 ETP</u>	<u>- 8.8</u>
	<b>49.3 ETP (15.8%)</b>	<b>46.1 (15.4%)</b>
<b>Total</b>	<b>311.9 ETP</b> ◀ +13.2	<b>298.7</b>
(y compris remplacements maladies longues durées)	+4.4%	
	Croissance PA en 25 = +326 ; +5.4%	

6. *Dépenses d'investissement*

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	94'328'000	10'040'000	84'288'000
Comptes 2025	81'009'378	19'808'934	61'200'444
<b>Ecart</b>	<b>-13'318'622</b>	<b>9'768'934</b>	<b>-23'087'556</b>

**Dépenses nettes par Service publié (SP)**

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DJES	0	0
018	DGEJ	1'279'000	4'636'529
005	DGE	67'556'000	31'321'862
002	PolCant	3'022'000	1'587'113
024	SPEN	10'506'000	21'068'362
004	SSCM	1'740'000	1'690'741
022	SCTP	185'000	895'839
<b>Total</b>	<b>DJES</b>	<b>84'288'000</b>	<b>61'200'444</b>

**Crédits d'investissements bouclés en 2025**

Resp.	N° d'EOTP	Désignation	Exposé des motifs No	Date du décret	Montant du décret
	<b>DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE</b>				
	<b>Direction générale de l'environnement</b>				
DGE	1.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny	358.2010	31.05.2011	4'130'000.00
DGIP	1.000304.02	Maison de l'environnement Lsne Vennes	118.2018	26.03.2019	15'834'000.00
DGIP	1.000304.04	CrE MEV Bâtiment à Lsne Vennes	378.2017	28.11.2017	2'950'000.00
DGE	1.000335.01	Plan directeur des rives du Léman 3ème	083.2014	13.05.2014	1'670'000.00
DGNSI	1.000338.01	Carte d'exposition aux dangers naturels	135.2014	01.07.2014	517'000.00
DGE	1.000350.01	Gestion intégrée des risques	135.2014	01.07.2014	2'344'800.00
DGE	1.000351.01	Protection DN & amélioration structures2	159.2014	01.07.2014	6'100'000.00
	<b>Police cantonale</b>				
Polcant	1.000411.01	renouvellement des terminaux Polycom	357.2017	05.09.2017	4'400'000.00
	<b>TOTAL DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE</b>				<b>37'945'800.00</b>

## Crédits d'investissements à boucler en 2026

Resp.	N° d'EOTP	Désignation	Exposé des motifs No	Date du décret	Montant du décret
<b>DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE</b>					
<b>Direction générale de l'environnement</b>					
DGE	I.000417.01	Décharge de Molard-Parelliet à Trélex	382.2017	21.11.2017	3'600'000.00
DGE	I.000426.01	Crédit cadre micropolluants	240.2015	19.01.2016	80'000'000.00
DGE	I.000437.01	Gestion déchets-installations & sensibil.	272.2015	30.08.2016	4'000'000.00
DGE	I.000437.02	Gestion déchets - installations	272.2015	30.08.2016	3'300'000.00
DGE	I.000766.01	Ciel ouvert ruisseaux Champmartin+Marais	20_LEG_26	23.06.2021	1'820'000.00
<b>Service pénitentiaire</b>					
DGIP	I.000620.02	CrO Rénovation prison Tuilière à Lonay	220.2020	26.05.2020	17'000'000.00
DGIP	I.000620.04	CrA Assainissement Tuilière plan climat	21_LEG_15	30.03.2021	5'066'000.00
<b>Service des curatelles et tutelles professionnelles</b>					
DGNSI	I.000708.01	Modernisation SI SCTP	220.2020	29.09.2020	7'167'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE</b>					<b>121'953'000.00</b>

### 13.4 Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

**Commissaires :** Alexandre Berthoud rapporteur (santé)  
Théophile Schenker rapporteur (social)

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

#### 2. Récapitulation des comptes DSAS

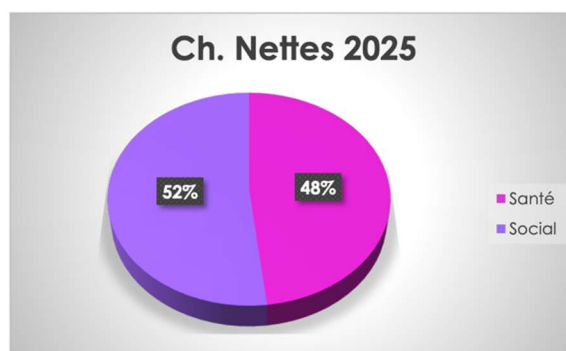
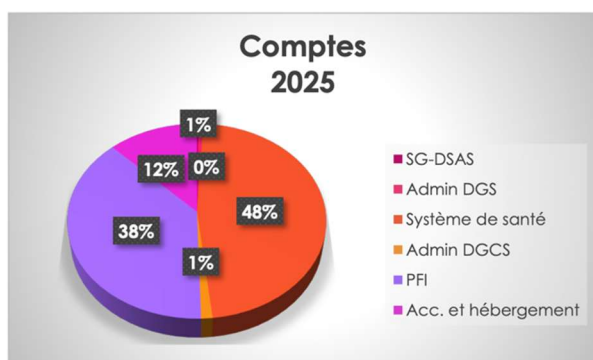
##### a) Comparaison avec le budget 2025

	Charges	Revenus	Charges nettes
Budget 2025	4'914'120'400	1'459'430'700	3'454'689'700
Comptes 2025	5'100'839'448	1'538'314'174	3'562'525'274
<b>Différence en frs</b>	<b>186'719'048</b>	<b>78'883'474</b>	<b>107'835'573</b>
<b>Différence en %</b>	<b>3.80%</b>	<b>5.41%</b>	<b>3.12%</b>

Les charges brutes 2025 dépassent celles prévues au budget de 186.7 mios, soit +3.8%. Toujours par rapport au budget, les charges nettes sont supérieures de 107.8 mios, soit + 3.12%.

Au total, 150.9 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés durant l'exercice 2025 au DSAS (montant net). Ce montant est principalement constitué de :

- +9.5 mios pour le programme InvestPro, selon amendement du Grand Conseil au budget 2025 (le montant était centralisé au SAGEFI, SP 053)
- +116.4 mios pour les régimes sociaux cantonaux et fédéraux et les aides à domicile
- +20.4 mios pour l'indexation du CHUV et du secteur subventionné (montant prévu au budget centralisé au SAGEFI)
- +6.6 mios pour l'adaptation et renforcement du dispositif médico-sanitaire pour les migrants ukrainiens avec une protection provisoire (permis S) et pour le domaine de l'asile (permis N/F/aide d'urgence)



Les charges nettes en 2025 se répartissent en parts de 48% pour le social et 52% pour la santé. En 2024, la santé représentait 50% des charges nettes, 49% en 2023 et 53% en 2022.

##### b) Comparaison des comptes 2025 avec le budget 2025 total, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2025	4'914'120'400	1'459'430'700
Crédits supplémentaires*	207'817'100	56'956'500
Budget total 2025	5'121'937'500	1'516'387'200
Comptes 2025	5'100'839'448	1'538'314'174
<b>Différence en frs</b>	<b>-21'098'052</b>	<b>21'926'974</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0.41%</b>	<b>1.45%</b>

\*Total global des crédits supplémentaires octroyés en tenant compte des compensations apportées en termes de réductions de charges, respectivement d'augmentation de revenus nets.

c) Comparaison des comptes 2025 avec les comptes 2024

	Charges	Revenus
Comptes 2024	4'845'427'802	1'447'044'800
Comptes 2025	5'100'839'448	1'538'314'174
<b>Différence en frs</b>	<b>255'411'646</b>	<b>91'269'374</b>
<b>Différence en %</b>	<b>5.27%</b>	<b>6.31%</b>

d) Comparaison des comptes 2025 avec le budget 2025 ainsi qu'avec les comptes 2024, en charges nettes.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Charge nette</b>	<b>3'562'525'273</b>	<b>3'454'689'700</b>	<b>3'398'383'002</b>

Les charges nettes 2025 présentent une augmentation de + 164.1 mios par rapport aux comptes 2024, soit + 4.83% (à comparer avec +259.4 mios entre comptes 2023 et comptes 2024).

### 3. Reports de crédits

Un report de crédit de 1.5 mio est à signaler au 037 (DGS) : 1.5 mio concernant InvestPro – Mesure pénibilité reportée en 2026.

### 4. Participation à la cohésion sociale 2025 (PCS)

Régimes	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart comptes/budget	
			en francs	en %
1. PC à domicile et hébergement	268'231'200	272'060'092	3'828'892	1%
2. Assurance maladie (LVLAMal)	129'279'100	158'418'562	29'139'462	23%
3. RI + part cantonale ass. Chômage	223'260'500	232'783'802	9'523'302	4%
4. Subv. et aide aux personnes handicapées	135'532'700	137'417'584	1'884'884	1%
5. Prestations famille et autres prest. soc.	59'049'600	67'823'059	8'773'459	15%
6. Bourses d'étude et d'apprentissage	32'729'800	29'536'309	- 3'193'491	-10%
<b>Total régime</b>	<b>848'082'900</b>	<b>898'039'407</b>	<b>49'956'507</b>	<b>6%</b>
Déduction pour atteindre la cible de l'accord canton-communes	59'003'200	59'073'600		
<b>Participation à la cohésion sociale à la charge des communes</b>	<b>789'079'700</b>	<b>838'965'807</b>	<b>49'886'107</b>	<b>6%</b>

La PCS 2025 à la charge des communes est de 839.0 mios (+32.3 mios par rapport aux comptes 2024, ou +17.6 mios par rapport aux acomptes). Ce montant tient compte de 59.1 mios de déduction permettant d'atteindre la cible d'un rééquilibrage de 160 mios, tel que prévu à l'art. 17b LOF.

Détail du rééquilibrage financier (art. 17b LOF)	
Total du rééquilibrage	160'000'000.00
Reprise PCS (al. 2 let. A)	- 45'010'230.00
Reprise AAS (al. 2 let. B)	- 15'843'099.37
Péréquation verticale (al. 2 let. D)	- 29'959'754.00
Compensation transitoire (selon décret)	- 10'113'300.00
Solde à déduire de la PCS (al. 3)	59'073'616.63

Avant cette déduction, le montant des régimes compris dans la PCS est de 898.0 mios (BU25 : 848.1 mios), soit un écart au budget de +50.0 mios.

La participation des communes se retrouve dans les comptes suivants :

#### Réconciliation avec la brochure des comptes 2025 (Refacturation aux communes de la PCS)

Service publié	Compte	Montant	(N° de page brochure des comptes 2025)
027 - SG-DSAS	4612	6'312.50	105
064 - Système de santé	4612	1'111'000.00	121
065 - Admin DGCS	4612	4'068'293.40	123
066 - Prestations financières et insertion	4612	558'418'881.75	130
066 - DGCS	4612	-59'073'600.00	130
067 - Accompagnement et hébergement	4612	314'131'271.54	133
040 - DG de l'emploi et du marché du travail	4612	20'303'649.00	149
<b>PCS - Part communes</b>		<b>838'965'808.19</b>	

## 5. Remarques de détail

### 5.1 Secrétariat général

#### 027 Secrétariat général (SG)

Les charges brutes 2025 s'élèvent à 7.1 mios (contre 8.3 mios au budget) et les revenus à 1.1 mio (contre 13'000 frs au budget).

Ces différences s'expliquent essentiellement par deux facteurs :

- 3030 4 CDD budgétisés pour l'année entière n'ont finalement été engagés qu'en fin d'année (120'500 frs utilisés sur un budget de 840'800 frs.
- 4401 Les intérêts de retard sur les acomptes liés à la PCS 2025 ont été facturés (1.2 mio). Le compte comprend également le transitoire des intérêts dus par des communes ayant payé en retard des factures liées à la PCS 2024 (-91'000 frs.).

Les autres comptes n'appellent pas à des remarques particulières. Le fonds 3037 (immunothérapie oncologique), qui dispose d'un solde de 25.5 mios, est actuellement gelé. Une rediscussion est en cours concernant son utilisation. Aucun prélèvement n'a été prévu non plus au budget 2026.

## 5.2 Direction générale de la santé (DGS) et CHUV

### 5.2.1 Direction générale de la santé (DGS)

#### 064 Système de santé

CHUV : +2.09 mios 3634.1 / 3634.1.2

Dépassement principalement lié à l'indexation des salaires ainsi qu'à l'augmentation des rémunérations supplémentaires. La hausse des tarifs DRG a été compensée par la baisse de la formation en 2025.

FHV : - 3.0 mios 3636.1.1 / 3636.1.2 -

Activités FHV plus faible que prévue

Cliniques : -8.68 mios 3635.10

Hors-canton : +3.33 mios 3636.1.3

Dépassement lié à l'augmentation du nombre de vaudois hospitalisés hors du canton de Vaud

Maintien à domicile :

AVASAD : +2.54 mios 3636.4 / 3636.5

croissance d'activité en 2025 (activité supplémentaire)

OSAD : - 6.41 mios 3635.4 / 3635.5

Cet écart de -6.41 mios se justifie par la mesure LAFin de -1.5 mio en 2025 ; le reste s'explique par l'activité des OSAD plus faible que le budget Etat.

Compte de revenu en 4260.1 : gros montant de remboursement en 2025 avec comme cause initiale le recours des tarifs avec un ajustement rétroactif lorsque le recours est tombé plus d'un an après, soit l'ordre suivant pour l'argumentaire :

- 1) Recours tarifs
- 2) Retard sur l'application des tarifs
- 3) Surestimation des transitoires pour cause de faibles données à disposition sur le moment
- 4) Gestion technique compliquée par la CEESV

Mesures sanitaires d'urgence (MSU) : +0.6 mio

3632.1 / 3632.2 / 3635.2 / 3635.3 / 3636.2 / 3636.3

Dépassements liés aux charges des centrales d'urgence, compensés par des recettes du canton de Neuchâtel

Santé communautaire et prévention : +1.67 mio

3631 / 3632.3 / 3632.6 / 3632.7 / 3634.4 / 3636.7 / 3636.8 / 3636.9

Santé bucco-dentaire : -0.33 mio, 3632.4

Autres subventions : -4.25 mios 3630.1 / 3634.5 / 3634.8 / 3634.11 / 3636.12 / 3636.15

Dépassement expliqué par changement d'imputation pour contribution HES en 2025 (budget dans rubriques hôpitaux / comptes dans rubrique spécifique hors hôpitaux). En prenant l'ensemble de ces contributions pour 2025, résultat = disponible de 1.5 mio expliqué par la baisse de la formation.

## INVESTPRO

**Synthèse suivi budgétaire Programme  
InvestPro**

Montants en mios/CHF	2025	
	Budget	Comptes
<b>Promotion</b>	<b>0,20</b>	<b>0,27</b>
<b>Formation</b>	<b>3,50</b>	<b>3,20</b>
<i>Offre de formation</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Conditions cadres de formation</i>	<i>3,20</i>	<i>3,20</i>
<i>Conditions cadres de travail</i>	<i>0,30</i>	<i>0,00</i>
<b>Fidélisation</b>	<b>24,30</b>	<b>21,92</b>
<i>Revalorisation CCT SAN</i>	<i>15,00</i>	<i>14,89</i>
<i>Mesure Pénibilité</i>	<i>9,30</i>	<i>6,03</i>
<i>Allocation Fonds</i>	<i>0,00</i>	<i>1,00</i>
<b>Total Charges mesures InvestPro</b>	<b>28,00</b>	<b>25,39</b>
<b>Recettes Confédération</b>	<b>0,00</b>	<b>1,60</b>
<b>Solde du fonds InvestPro au 31.12.N</b>		<b>5,00</b>

Le rapport de la sous-commission sur le budget 2026 (p. 167) détaillait les variations des budgets annuel dédiés à InvestPro, en lien à la fois avec l'amendement du Grand Conseil au budget 2025 et l'application des mesures LAFin. Concernant l'écart entre ce budget actualisé et les comptes 2025, les explications suivantes ont été fournies :

- Formation : le budget pour les conditions cadres de travail est non dépensé, en lien avec un retard sur certaines mesures. Ces dépenses sont prévues en 2026.
- Fidélisation - disponible concernant la mesure pénibilité : l'augmentation des compensations de nuit de 20% à 25% liée à l'amendement au budget 2025 (et allouée exclusivement au secteur sanitaire parapublic pour 4.5 mios) n'a pas pu être mise en place au 1er juillet 2025 mais au 1er janvier 2026. Une partie du disponible a été versé dans le fonds InvestPro. Un report de crédit de 1.5 mios est également compris dans cette rubrique.
- Le fonds InvestPro, vide au 31.12.2024, est alimenté à hauteur de 5 mios. Sur ce montant, 4 mios proviennent des comptes 2024 (sous forme de transitoires aux comptes 2024, pas encore formellement inscrits dans le fonds à ce moment) et 1 mios sont ajoutés au bouclage 2025. Sur les 28 mios de charges prévues au budget 2025 pour InvestPro, 24.39 mios sont donc dépensés (ou en report de crédit) et 1 mio est alloué au fonds, cette allocation étant limitée par le maximum de 5 mios défini dans le règlement du fonds.

*Migration + 3.1 mios*

*3634.10*

Adaptation et renforcement du dispositif médico-sanitaire pour les migrants ukrainiens

### 5.2.2 CHUV

Les comptes 2025 du CHUV présentent un résultat net positif de 1.1 mio (4.6 mios en 2024).

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -13.0 mios (-11.2 mios en 2024). Le résultat non-opérationnel se montant à 1 mio (0.6 mio en 2024) alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +13.1 mios (+15.2 mios en 2024). Selon la sous-commission, cette notion du « résultat d'investissement » devrait plutôt être dénommée « résultat en lien avec les conséquences en termes de charges et de revenus sur le fonctionnement des investissements ». En effet, cette rubrique cumule divers revenus et charges, comme les revenus des tarifs DRG (10% de l'assurance maladie), les subventions cantonales pour couvrir leurs charges liées aux investissements (loyers, etc.), et les coûts liés aux amortissements et frais d'intérêts des investissements financés par l'Etat, notamment.

Par rapport aux comptes 2024, le résultat opérationnel 2025 du CHUV se dégrade de 1.8 mio, fruit d'une augmentation des charges opérationnelles de 45.6 mios (+2.3 %) et des revenus opérationnels de 43.8 mios (+2.2%) entre 2024 et 2025. Cette variation intègre les effets du Plan Impulsion qui atteignent 22.1 mios au total, dont 11.3 mios supplémentaires réalisés en 2025.

L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	2025	2024	2023	2022	2021
Résultat d'exploitation	- 13.0	- 11.2	- 1.4	- 35.5	- 12.4
Résultat d'investissement	+ 13.1	+15.2	+ 8.8	+ 7.6	+ 5.1
Résultat global	+ 1.1	+4.6	- 3.4	- 24.8	- 7.3
<i>Dont utilisation de fonds mobilisables</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>21.2</i>	<i>7.6</i>	<i>7.6</i>

Tel que présenté dans le tableau ci-dessus, le déficit a été atténué par des prélèvements ponctuels sur des fonds mobilisables durant la période 2021-2023.

#### a) Eléments principaux 2025

Globalement, les charges opérationnelles du CHUV augmentent de 45.6 mios (+2.3 %) entre 2024 et 2025. La masse salariale augmente de 35.2 mios (+ 2.43 %).

Les autres charges augmentent de 10.4 mios (+1.9 %) en raison de l'augmentation des achats informatiques et de la croissance des charges de contrat de maintenance de l'informatique et des équipements biomédicaux, partiellement compensées par une détente sur les prix de l'énergie.

Les revenus d'exploitation (+43.1 mios) comprennent :

- des revenus des activités hospitalières et ambulatoires qui ont augmenté de 34.4 mios, reflet d'une croissance modérée de l'activité
- des subventions qui ont augmenté de 8.7 mios par rapport à 2024, notamment pour le financement des indexations salariales (5.1 mios), ainsi que pour le développement d'activités de santé publique et académiques.

Les autres revenus opérationnels augmentent légèrement de 0.7 mio.

Par ailleurs, le résultat non-opérationnel s'améliore de 0.4 mio en raison principalement de revenus des exercices antérieurs, et le résultat sur les investissements se dégrade de -2.1 mios en raison de la diminution des retards sur les dépenses.

L'évolution globale du résultat est ainsi de -3.5 mios.

Les investissements informatiques du CHUV, avec leurs futurs amortissements, seront une étape cruciale, avec un impact financier non négligeable.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée est de l'ordre de 9.7 %, que la part de la clientèle extracantonale se situe aux environs de 16.8 % en 2025, et que le nombre de lits occupés de manière inadéquate a diminué, pour atteindre 105 lits à fin 2025 (122 en 2024, 130 en 2023, 117 en 2022). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation) se monte à 8.88 % en 2025. Depuis quelques années, de nombreuses mesures de correction sont et seront prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

En outre, la révision des comptes a été réalisée par KPMG sur la base d'un mandat confié par le Conseil d'Etat sur la base d'un appel d'offres (durée 4 ans), soit de 2023 à 2026. Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle. Aussi, l'auditeur confirme sans réserve l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

A noter que la présentation des comptes du bilan est en conformité avec le plan comptable de l'Etat de Vaud selon les normes du modèle comptable harmonisé (MCH2). Il n'y a pas de changement de périmètre notable.

### Mesures impulsions 2025

Le plan impulsion a été annoncé dans le cadre de l'EMPD budget 2023, initié sur la base des projections des résultats 2022 déficitaires.

Les résultats économiques 2025, en amélioration par rapport au résultat économique annoncé au budget, indiquent que les mesures de gestion mises en œuvre et que les objectifs impulsion ont pu être réalisés. Selon les projections, les objectifs financiers liés à la démarche devraient être progressivement atteints jusqu'en 2028. Différentes mesures sont en cours d'analyse et devraient permettre d'atteindre les 40 mios prévus (l'objectif de 35 mios a été augmenté en 2025 suite aux coupes budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2026). Les actions ciblées du plan impulsion mises en œuvre en 2025 sont évaluées à 22.1 mios, soit 4.5 mios supérieurs au montant prévu au budget.

### b) Comptes 2025

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2025 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2025	Budget 2025	Réalisé 2024	Ecart réalisé/budget 2025		Ecart réalisé 2025/2024	
<b>REVENUS (en millions)</b>							
Revenus d'exploitation	1'803.931	1'784.919	1'760.8	19.0	1.1%	43.1	2.4%
Revenus opérationnels hors enveloppe	223.5	213.5	225.5	10.0	4.7%	-2.0	-0.9%
Autres revenus opérationnels	9.4	1.3	6.7	8.1	638.6%	2.7	40.3%
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>2'036.8</b>	<b>1'999.7</b>	<b>1'993.0</b>	<b>37.2</b>	<b>1.9%</b>	<b>43.8</b>	<b>2.2%</b>
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	2.6	-	1.1	2.6	0.0%	1.5	136.3%
Revenus d'immobilisation	117.9	119.9	104.5	-2.0	-1.7%	13.3	12.8%
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2'157.4</b>	<b>2'119.6</b>	<b>2'098.7</b>	<b>37.8</b>	<b>1.8%</b>	<b>58.7</b>	<b>2.8%</b>
<b>CHARGES (en millions)</b>							
Personnel	1'482.9	1'477.3	1'447.7	5.7	0.4%	35.2	2.4%
Biens et services médicaux	322.9	341.3	324.5	-18.4	-5.4%	-1.6	-0.5%
Frais de gestion	203.0	174.5	191.7	28.5	16.3%	11.3	5.9%
Frais financiers et provisions	41.1	34.9	40.4	6.2	17.7%	0.7	1.7%
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>2'049.8</b>	<b>2'027.9</b>	<b>2'004.2</b>	<b>21.9</b>	<b>1.1%</b>	<b>45.6</b>	<b>2.3%</b>
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.6	-	0.5	1.6	na	1.1	199.7%
Charges d'immobilisation	104.8	107.1	89.3	-2.3	-2.1%	15.5	17.3%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2'156.3</b>	<b>2'135.0</b>	<b>2'094.1</b>	<b>21.2</b>	<b>1.0%</b>	<b>62.2</b>	<b>3.0%</b>
Résultat d'exploitation principale	-13.0	-28.3	-11.2	15.3	-54.0%	-1.8	16.3%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	1.0	-	0.6	1.0	na	0.4	76.4%
Résultat d'immobilisation	13.1	12.9	15.2	0.2	1.9%	-2.1	-13.9%
<b>RESULTAT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>1.1</b>	<b>-15.4</b>	<b>4.6</b>	<b>16.5</b>	<b>-107.2%</b>	<b>-3.5</b>	<b>-75.9%</b>

c) Comparaison Comptes 2025 – Comptes 2024

## c1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2024, les principales variations sont les suivants :

**Revenus d'exploitation : +43.1 mios**

Hospitalisation (hosp.) : augmentation d'activités	+ 14.9 mios
Ambulatoire	+ 19.5 mios
Tâches académiques & PIG DGS (dont financement des indexations salariales (+5.1 et autres PIG et tâches académiques 3.6 mios)	+ 8.7 mios

**Revenus opérationnels hors enveloppe : - 2 mios**

Autres subventions à l'exploitation (soutien psychiatrique migrants, etc...)	+ 4.0 mios
Autres revenus hors enveloppe	- 2.1 mios
Variations des fonds/capitaux (prélèvements de fonds propres)	- 3.9 mios

**Autres revenus opérationnels : +2.7 mios**

Contributions et participations – hébergement (transfert de l'EMS Gimel Hors CHUV)	+ 2.0 mios
Revenus financiers et divers	+ 0.7 mios

**Charges de personnel : + 35.2 mios (+ 220.5 ETP)**

Indexations	+ 7.8 mios
Effet quantité des postes fixes en lien avec l'activité d'exploitation	+ 22.7 mios
Effet quantité des postes en lien avec l'hôpital des enfants	+ 7.0 mios
Autres variations dont remboursement APG	+ 1.3 mios
Divers effets de frais	- 3.6 mios

**Biens et services médicaux : -1.6 mio**

Agents thérapeutiques	+ 1.7 mio
Matériel d'implantation	+ 1.7 mio
Matériel à usage unique	+ 0.7 mio
Produits chimiques	- 1.0 mio
Divers biens médicaux	- 1.0 mio
Services médicaux	- 3.6 mios

**Charges de gestion courante : +11.3 mios**

Hôtelières	+ 1.6 mio
Gestion courante	+ 0.9 mio
Immeubles	- 6.4 mios
Equipement (essentiellement achats et entretien informatiques)	+ 15.3 mios

**Frais financiers et provisions : +0.7 mio**

Perte sur débiteur et stock	+ 6.8 mios
Autres subventions et contributions (oncologie LICR)	- 6.3 mios
Frais financiers	+ 0.1 mio

*c2) Résultat des immobilisations*

Par rapport aux comptes 2024, les principales variations en lien avec les revenus et les charges d'immobilisations sont les suivantes :

**Revenus d'immobilisations : +13.3 mios**

Subvention PIG à l'investissement	+ 9.5 mios
Parts invest. s/tarifs d'hosp	+ 2.0 mios
Autres revenus	- 0.8 mio
Financement équipements acquis par fonds	+ 2.6 mios

**Charges d'immobilisations : + 15.4 mios**

Compensation financière décrets de construction	+ 5.5 mios
Amortissements et intérêts objets 1-8 mios	+ 2.4 mios
Loyers	+ 2.2 mios
Fonds d'entretien	+ 1.9 mio
Équipements crédit d'inventaire : amortissements & intérêts	+ 1.1 mio
Équipements acquis par fonds	+ 2.5 mios
Divers	- 0.2 mio

*d) Comparaison Comptes 2025- Budget (définitif) 2025**d1) Résultat d'exploitation*

Par rapport au budget 2025, les principaux écarts en lien avec les revenus et charges d'exploitation sont les suivants :

**Revenus d'exploitation : + 19.0 mios**

Revenus d'hospitalisation	+ 10.0 mios
Revenus ambulatoires	+ 8.4 mios
Subvention UNIL	+ 1.2 mio
Tâches de santé publique	- 1.3 mio
Affilié	+ 0.7 mio

**Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : + 18.1 mios**

Autres subventions à l'exploitation	- 0.6 mio
Variations sur les fonds	+ 18.7 mios

**Charges de personnel : + 5.7 mios**

Léger non consommé sur l'exploitation principale	- 2.4 mios
Engagements de personnel sur fonds au-delà du budget	+ 8.1 mios

**Biens et services médicaux : - 18.4 mios**

Sur-budgétisation des BSM au détriment des Charges de gestion courante sur l'exploitation principale	- 28.4 mios
- dépenses des fonds supérieures au budget	+ 10.0 mios

**Charges de gestion courante : + 28.5 mios**

Sous-budgétisation sur l'exploitation principale	+ 19.6 mios
- dépenses des fonds supérieures au budget	+ 8.9 mios

**Frais financiers et provisions : + 6.2 mios****Revenus non-opérationnels sur exercices antérieurs : + 2.6 mios**

Distribution du bénéfice Reliva	+ 0.3 mio
Revenus exceptionnels sur années antérieures	+ 2.3 mios

**Frais non-opérationnels sur exercices antérieurs : +1.6 mio**

Charges des exercices antérieurs (Litige RTH Tarmed)	+ 0.6 mio
Variation de stock pharmacie	+1.0 mio

**Résultat non opérationnel : +1.0 mio***2) Résultat d'immobilisation :*

Par rapport au budget 2025, les principaux écarts en lien avec les revenus et les charges d'immobilisation sont les suivants :

**Revenus d'immobilisation : - 2.0 mios**

Part d'investissement sur tarifs d'hospitalisation	+ 0.9 mio
Autres revenus	- 0.3 mio
Financement équipements acquis par fonds	- 2.6 mios

**Charges d'immobilisation : -2.3 mios**

Compensation financière décrets de construction	- 1.6 mio
Amortissements objets 1-8 mios	+ 0.5 mio
Loyers payés (y compris charges propriétaires fondation HEL)	+ 1.4 mio
Equipements crédit d'inventaire : amortissement + intérêts	- 0.6 mio
Equipements acquis par fonds	- 2.7 mios
Divers	- 0.4 mio

*e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation*

	Comptes 2025		Comptes 2024		Ecart comptes à comptes	dont part DGS		
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'hospitalisation	826.8	342.4	811.9	338.0	14.9	1.8%	4.4	1.3%
Revenus ambulatoire	511.8	0.3	492.3	0.3	19.5	4.0%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	487.9	343.9	477.3	337.1	10.6	2.2%	6.9	2.0%
Autres revenus d'exploitation	213.0	-	212.6	-	0.4	0.2%	-	0.0%
<b>TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>2'039.5</b>	<b>686.6</b>	<b>1'994.2</b>	<b>675.3</b>	<b>45.3</b>	<b>2.3%</b>	<b>11.3</b>	<b>1.7%</b>
Revenus d'hospitalisation	76.8	32.3	74.8	31.6	2.0	2.7%	0.7	0.02
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS)	27.3	27.1	17.8	17.6	9.5	53.6%	9.5	na
Autres revenus d'investissement	13.8	-	12.0	-	1.8	14.8%	-	-
<b>TOTAL REVENUS D'IMMOBILISATION</b>	<b>117.9</b>	<b>59.4</b>	<b>104.5</b>	<b>49.2</b>	<b>13.3</b>	<b>12.8%</b>	<b>10.2</b>	<b>20.8%</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2'157.4</b>	<b>746.1</b>	<b>2'098.7</b>	<b>724.6</b>	<b>58.7</b>	<b>2.8%</b>	<b>21.5</b>	<b>3.0%</b>

Entre 2024 et 2025, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 58.7 mios (+2.8 %).

La participation de la DGS a augmenté de 21.5 mios entre 2024 et 2025. La participation à l'hospitalisation augmente de 5.1 mios (exploitation + immobilisation). La subvention PIG augmente de 16.4 mios, dont une augmentation de 5.1 mios en lien avec les indexations salariales accordées par le Conseil d'Etat et 1.8 mio pour des activités de santé publique, ainsi qu'une augmentation de 9.5 mios de la subvention à l'investissement.

Le solde des revenus du CHUV augmente de 37.2 mios en raison essentiellement de l'augmentation de l'activité clinique facturée aux assureurs (+31.3 mios) et des subventions d'autres services de l'Etat (+3.7 mios).

*f) Bilan du CHUV*

Résumé du bilan	2023	2024	2025	Variation 2025/2024 en %
<b>ACTIFS (en millions)</b>				
Liquidités	32.6	55.2	12.7	-77.0%
Compte courant Etat de Vaud	0.0	0.0	0.0	0.0%
Débiteurs (net du ducroire)	277.3	262.3	281.1	7.2%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	29.0	29.5	32.0	8.5%
Actifs transitoires	39.5	36.6	23.6	-35.5%
Equipements	92.2	97.3	111.5	14.6%
Rénovation, transformation 1 à 8 mios	77.7	92.4	102.6	11.0%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>548.2</b>	<b>573.3</b>	<b>563.5</b>	<b>-1.7%</b>
<b>PASSIFS (en millions)</b>				
Fournisseurs et créanciers	56.5	52.5	56.3	7.1%
Compte courant Etat de Vaud	107.9	132.6	132.7	0.1%
Passifs transitoires et autres passifs	284.7	280.6	263.8	-6.0%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	94.5	98.4	100.4	2.0%
Résultat exploitation et réserves	4.6	9.2	10.3	12.0%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>548.2</b>	<b>573.3</b>	<b>563.5</b>	<b>-1.7%</b>

g) *Compte courant CHUV – Etat de Vaud*

<b>Solde au 31.12.2024</b>	<b>-132.6 Mios</b>
• Résultat de l'exploitation	1.1 Mios
• Diminution de la trésorerie	42.4 Mios
• Augmentation des débiteurs	-18.8 Mios
• Augmentation des stocks	-2.6 Mios
• Augmentation des revenus à recevoir	-1.5 Mios
• Augmentation des autres créances	-0.6 Mios
• Diminution de la correction d'enveloppe	15.2 Mios
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-24.3 Mios
• Augmentation des fournisseurs et créanciers	3.7 Mios
• Diminution des charges à payer	-8.0 Mios
• Diminution des autres dettes à court terme	-1.1 Mios
• Diminution des engagements à long terme	-7.6 Mios
• Augmentation des fonds	2.0 Mios
<b>Solde au 31.12.2025</b>	<b>-132.7 Mios</b>

h) *Fonds au bilan du CHUV*

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2025, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2025	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation 2025
Fonds institutionnels hospitaliers	12'384	12'002	382
Fonds de développement et de perfectionnement	46'990	47'394	-404
Fonds d'entretien	11'519	15'550	-4'031
Fonds de réserve des unités	3'990	3'965	25
<b>Fonds institutionnels</b>	<b>74'883</b>	<b>78'911</b>	<b>-4'028</b>

Fonds de services	17'451	17'824	-373
Fonds de recherche du CHUV	8'051	1'642	6'409
<b>Fonds de recherche</b>	<b>25'502</b>	<b>19'466</b>	<b>6'036</b>

Fonds des honoraires	17'612	17'459	153
Fonds nationaux, de tiers et divers	136'280	144'050	-7'770
<b>Fonds des honoraires, nationaux, de tiers et divers</b>	<b>153'892</b>	<b>161'509</b>	<b>-7'617</b>

i) *Objets d'investissement liés au CHUV*

Le CHUV a réalisé en 2025 des investissements s'élevant à 70.7 mios qui se répartissent de la manière suivante :

- Dépenses d'investissement de l'Etat de Vaud : 30.7 mios
- Fonds d'entretien et de transformation du CHUV (y c. locaux de tiers) : 23.5 mios
- Fonds de 1 à 8 mios : 16.5 mios

### 5.3 Direction générale de cohésion sociale (DGCS)

Pour l'ensemble de la DGCS, le résultat net est supérieur de 128.5 mios (+7.5%) par rapport au budget. Cela s'explique en grande partie par l'effet des primes LAMal sur les charges, par le report d'un an de la mise en vigueur du taux de cotisation paritaires PC-Fam/RP et par l'indexation de 7.33% des montants fédéraux des Allocations Familiales. Par rapport aux comptes 2024, les charges nettes augmentent de 139 mios (+8.2%).

#### Crédits supplémentaires :

Les crédits supplémentaires accordés par la COFIN représentent 122.1 mios nets supplémentaires au budget de la DGCS de la manière suivante :

- **Indexation des salaires de l'ACV** : +246'100 frs. (crédit compensé)
- **Indexation du CHUV et du secteur subventionné** : +6'038'700 frs. (crédit compensé)
- **Évolution du Système d'Information de la DGCS (2 crédits)** : -1'527'000 frs. (crédit compensé, négatif au DSAS et positif à la DGNSI)
- **Financement des régimes sociaux cantonaux et fédéraux et des aides à domicile** : +116'908'600 frs. (non compensé).
- **Finalisation de la cessation des activités de la Fondation BVA** : +427'300 frs (non compensé)

Les comptes 2025 de la DGCS présentent un dépassement (après crédits supplémentaires) de +6.4 mios (soit 0.4%). Ce dépassement s'explique par la dynamique des régimes sociaux du SP 066 (voir plus bas).

#### 065 Administration générale de la DGCS

Les comptes 2025 du SP 065 présentent des charges nettes pour 46'139'402 frs. (47'202'200 frs. au budget). Par rapport aux comptes 2024, ces charges progressent de +1'930'334 (+4.4%). Les comptes sont en ligne avec les budgets votés et il n'y a pas d'élément spécifique à signaler.

#### 066 Prestations financières et insertion

SP 066	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2024	2'352'229'787	1'105'230'398	1'246'999'389
Budget 2025	2'340'250'000	1'113'584'700	1'226'665'300
Comptes 2025	2'530'319'179	1'172'365'021	1'357'954'158
<b>Différence en CHF (comptes-budget)</b>	<b>190'069'179</b>	<b>58'780'321</b>	<b>131'288'858</b>
<b>Différence en % (comptes-budget)</b>	<b>8.12%</b>	<b>5.28%</b>	<b>10.70%</b>
<b>Différence en CHF (comptes-comptes)</b>	<b>178'089'392</b>	<b>67'134'623</b>	<b>110'954'769</b>
<b>Différence en % (comptes-comptes)</b>	<b>7.57%</b>	<b>6.07%</b>	<b>8.90%</b>

3181 Ducroire et mises à pertes : L'écart s'explique principalement par une opération de régularisation des débiteurs du RI. Le service contentieux de la DGCS a procédé à une revue d'anciens dossiers et mis à perte ceux dont la date de prescription était atteinte. Par rapport aux comptes 2024, une grande partie de la variation s'explique par le fait que le taux de recouvrement des débiteurs pour les pensions alimentaires (BRAPA) avait été revu à la hausse en 2024 (passant de 4 à 8%), ce qui a généré un effet exceptionnel aux comptes 2024.

3612 Frais de fonctionnement des ARAS (CSR, AAS) : Les organismes sont subventionnés principalement sur la base du nombre de dossiers traités, en augmentation par rapport au budget 2025, d'où le dépassement de +2.7 mios.

3634 Les frais de gérance des PC AVS/AI (3634.2, +1.1 mio par rapport au budget) expliquent l'essentiel de l'écart. La proportion des activités consacrées aux tâches déléguées par l'Etat (PC, Allocations Familiales pour les Personnes Sans Activité Lucrative, All. Mat.) croît plus vite que les autres activités de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD), ce qui induit une plus grande contribution au titre de la comptabilité analytique.

3636 L'écart sur cette rubrique est dû principalement à l'augmentation des prestations à domicile de l'AVASAD (+2.1 mios). Les associations et fondations régionales d'aide et de soins à domicile, via les Centres médico-sociaux (CMS), délivrent auprès de la population vivant à domicile des prestations de soins, ainsi que des prestations d'accompagnement, d'aide et de veille à domicile (prestations d'aide et sociales). Les prestations de soins sont financées par l'assurance obligatoire des soins et par le financement résiduel des soins assurés par la Direction générale de la santé (DGS). Les prestations d'aide sociale sont financées par la facturation aux bénéficiaires et par une subvention de la DGCS qui permet de maintenir le tarif accessible. En 2025, c'est près de 2.65 millions d'heures d'aide et de soins à domicile qui sont ainsi délivrées par les CMS. Le volume des prestations d'aides et d'appui social à domicile délivrés par les CMS est de 650'360 heures en 2025, soit 38'009 (6%) de plus que le volume de 612'352 heures prévu par le budget de la DGCS.

Dans les subventions aux organismes en milieu ouvert, un reclassement a été effectué concernant la subvention Pro Senectute : celle-ci a été déplacée du groupe 01 « Intégration » (où elle figurait au budget) vers le groupe 05 « Bénévolat » (où les montants sont effectivement comptabilisés). Ce reclassement est sans impact significatif sur le résultat global.

3637 Le tableau ci-dessous présente un résumé des dépenses par type de prestation.

	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart CO-BU	Cred Sup 2025
BOURSES	67'227'246	76'000'000	66'926'351	-9'073'649	-7'200'000
SUBSIDES	950'384'955	955'500'000	1'060'345'155	104'845'155	93'900'000
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS/AI	414'230'667	412'560'000	443'021'884	30'461'884	32'740'000
POLITIQUE FAMILIALE	131'525'521	110'150'000	134'496'704	24'346'704	26'500'000
AIDE SOCIALE - REVENU D'INSERTION	382'000'002	366'218'100	397'099'589	30'881'489	25'100'000
AIDE SOCIALE - MESURES D'INSERTION	74'819'075	76'568'200	77'084'531	516'331	335'600
AIDE SOCIALE - AUTRES	12'902'182	10'870'000	9'780'874	-1'089'126	0
AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS	7'626'003	8'013'200	8'188'239	175'039	0
AVANCES SUR PENSIONS ALIMENTAIRES	11'367'671	13'000'000	12'510'059	-489'942	-600'000
AIDES INDIVIDUELLES A DOMICILE	2'330'174	2'820'000	2'597'634	-222'366	0
Total	2'054'413'495	2'031'699'500	2'212'051'018	180'351'518	170'775'600

Globalement, l'écart au budget est de 180.4 mios, soit légèrement supérieur aux crédits supplémentaires accordés (+170.8 mios).

Bourses et prêts d'études : Une baisse de 0.3 mio est observée par rapport à 2024. L'écart au budget est de -9.1 mios. Depuis l'année académique 2023-2024, le nombre de bourses octroyées est stable et la bourse moyenne diminue en raison de l'augmentation des subsides et des allocations familiales. Pour l'année 2024-2025, 10'642 demandes ont été effectuées. Le taux d'octroi est de 60.55%, ce qui donne 6'444 bourses pour un montant moyen de 10'595 frs. Pour 2025-2026 (projections), le nombre de demandes est de 10'874, le nombre de bourses de 6'584 et le montant moyen de 10'108 frs. Une révision de ce régime est en cours.

Subsides LAMal : Le régime des subsides atteint 1'060 mios. L'augmentation des dépenses est liée à celle des primes, élevée en 2025 (6.4%). Le budget 2025 faisait l'hypothèse d'une stabilité du nombre de bénéficiaires et d'une augmentation des primes de 2%. L'augmentation du nombre de bénéficiaires PC AVS/AI et RI est également supérieure à la hausse prévue dans le budget.

L'écart compte à compte pour les subsides est de +108.2 mios (hors contentieux). Cette augmentation s'explique par l'entrée de 10'689 nouveaux bénéficiaires, principalement pour les subsides partiels (+30 mios) et par l'effet de l'augmentation des primes sur le montant des subsides (+78 mios).

<b>Bénéficiaires</b> (bnf-année en décembre)	2023	2024	Variation 2023/2024	2025	Variation 2024/2025
PC AVS/AI	42'692	43'341	1.5%	44'788	3.3%
RI	29'168	30'115	3.2%	30'358	0.8%
Partiels	214'099	223'821	4.5%	232'820	4.0%
Total	285'959	297'277	3.9%	307'966	3.6%

Facteurs d'augmentation	Effet nombre	Effet prix	Total
PC AVS/AI	CHF 10'141'561	CHF 5'215'872	CHF 15'357'433
RI	CHF 995'156	CHF 15'245'711	CHF 16'240'867
Partiels	CHF 19'098'779	CHF 57'556'370	CHF 76'655'149
Total	CHF 30'235'495	CHF 78'017'954	CHF 108'253'449

Parmi les 232'820 personnes au bénéfice d'un subside partiel :

- 188'919 bénéficient d'un subside « ordinaire » (déterminé sur la base d'un barème),
- 62% sont au bénéfice d'un subside ordinaire complété par un subside spécifique pour ramener le taux d'effort à 10% au maximum,
- 43'901 bénéficient uniquement d'un subside spécifique.

Les dépenses des contentieux ont également augmenté (+1.7 mio par rapport aux comptes 24, + 10.8 mios par rapport au budget). Le même phénomène est observé dans les autres cantons. Une hypothèse est celle d'un « rattrapage » de la part des assureurs après la période COVID, qui porte ses effets en 2024 et 2025.

Concernant le traitement des demandes, 15'779 nouvelles demandes ont été enregistrées en 2025 (16'860 en 2024), ainsi que 54'072 demandes de révision (53'587 en 2024). Le flux des demandes de révision se stabilise. Fin 2025, 19'941 demandes de révision étaient ouvertes (22'438 fin 2024). Le projet de digitalisation de ces démarches est en cours. L'objectif est de pouvoir traiter 50% des demandes de révision de manière automatisée d'ici au printemps 2027.

PC AVS/AI : Le coût des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC AVS/AI) ainsi que les remboursements de frais maladie (RFM) représente 443 mios en 2025. L'écart par rapport au budget représente +30.5 mios. Il a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 32.7 mios. L'écart au budget est partiellement compensé par la participation de la Confédération aux dépenses des PC (066/4610) de 246 mios qui est supérieure de 9.8 mios au budget. Participation fédérale déduite, le coût net du régime pour le canton (avant PCS) est de 196.5 mios.

Les charges du régime PC AVS/AI ont été impactées par les hausses de loyer (ces hausses étant couvertes lorsque les loyers effectifs sont inférieurs aux normes fédérales), mais également par l'indexation de ces normes fédérales concernant les loyers maximaux reconnus par le régime des PC AVS/AI (+7.2%). Ce double effet (augmentation des loyers effectifs et indexation des normes de loyers PC) a pour conséquence une augmentation exceptionnelle des dépenses. De plus, la hausse des normes a comme effet indirect d'inclure en 2025 dans le régime des personnes avec des revenus plus élevés, qui n'y avaient pas droit en 2024. Enfin, on observe une très forte augmentation des PC à l'AI qui s'explique par le nombre de nouveaux rentiers, notamment de jeunes avec des atteintes de santé mentale et de personnes de plus de 50 ans, et par un taux de recours aux PC de 50% pour les rentiers AI et de près de 80% pour les jeunes en particulier.

**Tableau PC chiffres clés – données mensuelles moyennes**

		2021	2022	2023	2024	2025
Nbre de dossiers	PC AVS Dom	12 789	12'888	13 209	13 491	13 969
	PC AI Dom	9 848	10'077	10 416	10 646	11 296
	<b>Total</b>	<b>22 638</b>	<b>22'965</b>	<b>23 625</b>	<b>24 137</b>	<b>25 265</b>
Dépenses (mios/an)	PC AVS Dom	130,7	137,4	147,5	154,6	168,5
	PC AI Dom	147,2	145,1	154,3	161,5	173,5
	<b>Total</b>	<b>277,9</b>	<b>282,6</b>	<b>301,8</b>	<b>316,1</b>	<b>341,9</b>
Coût par dossier	PC AVS Dom	10 218	10'663	11 169	11 462	12 060
	PC AI Dom	14 946	14'404	14 813	15 168	15 356
	<b>Total</b>	<b>12 275</b>	<b>12'304</b>	<b>12 775</b>	<b>13 097</b>	<b>13 534</b>

Politique familiale : L'écart entre les comptes et le budget de 2025 est de 24.3 mios :

- Allocation en faveur de familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile : +0.5 mio. L'augmentation des dépenses est due à l'augmentation du nombre d'enfants reconnus (effet diagnostic)
- Allocations familiales pour bénéficiaires RI (AF-PSA) : la hausse de 3.2 mios par rapport aux comptes 2024 (+4 mios par rapport au budget) est expliquée d'une part (2.0 mios) par le relèvement des montants des allocations familiales et d'autre part (1.2 mio) par l'augmentation du nombre de droits ainsi que des droits rétroactifs.
- PC Familles et rente-pont : le budget 2025 prenait en compte l'adaptation de 0.06% à 0.09% du taux de cotisation (LPCFam), finalement intervenue le 1er janvier 2026. Ce décalage a créé, pour l'année 2025 uniquement, un manque de budget de 21.5 mios.

Coût / financement	2023	2024	2025	Ecart
Prestations brutes PCFam	96'738'791	95'101'141	89'522'687	-5'578'454
Prestations brutes Rente-pont	41'849'878	43'432'274	47'665'652	4'233'378
Cotisations	-43'904'842	-44'917'654	-45'089'435	-171'781
Total	94'683'827	93'615'761	92'098'904	-1'516'857

Comptes	2023	2024	2025	Ecart
PC Familles	63'520'868	61'089'811	55'377'095	-5'712'716
Rente-pont	31'162'959	32'525'950	36'721'808	4'195'858
Total	94'683'827	93'615'761	92'098'903	-1'516'858

Les PC familles et Rente-pont sont financées en partie par des cotisations des employeurs et des salariés (**0.06%**). Ces cotisations représentent 45 mios. Les comptes enregistrent la dépense nette, soit 92.1 mios

Aide sociale : Revenu d'Insertion (RI) (hors CSIR) : De 2024 à 2025, les dépenses du RI (prestations financières) ont augmenté de 11.7 mios (hors CSIR). Les principaux facteurs sont :

- Augmentation de 575 dossiers (+4.3%) : +16.6 mios
- Baisse du coût brut par dossier (-0.7%) : -2.7 mios
- Augmentation des remboursements des autres régimes sociaux (principalement AI et PC à l'AI), induisant une diminution côté RI : -2.2 mios

Le budget 2025 était fondé sur l'hypothèse d'août 2024, d'une très légère hausse potentielle de l'aide sociale. En réalité, la Conférence suisse des institutions d'action sociale constate une augmentation du nombre de dossiers dans toute la Suisse mais particulièrement en Suisse romande. Le Canton de Vaud s'en sort mieux comparativement.

Centre social d'Intégration des Réfugiés (CSIR) : les dépenses sont composées au (066/3637) des prestations financières du RI (37.7 mios), des frais d'interprétariat et prestations non financières (1 mio), des mesures d'insertion sociale (MIS) (12.7 mios) et au (065/3010) des frais de fonctionnement (10.7 mios). Ces dépenses sont financées par deux subventions fédérales (secrétariat aux migrations), pour un montant total de 68.7 mios. Le financement est forfaitaire, basé sur les décisions de statut de réfugié, et ne dépend pas des dépenses effectives.

Concernant la rubrique « Frais médicaux personnes vulnérables », les comptes 2025 présentent un résultat de 2'276'198 frs (4'570'000 frs au budget et 6'479'585 frs aux comptes 2024). Cet écart s'explique par un décompte définitif 2024 des factures du CHUV plus bas qu'attendu. Cette situation a conduit à revoir les estimations, permettant de réduire les montants transitoires en 2025. Dans les faits, il n'y a pas eu de revue à la baisse de cette prestation.

067 *Accompagnement et hébergement*

SP 067	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2024	731'105'409	317'635'060	413'470'349
Budget 2025	769'048'700	327'696'700	441'352'000
Comptes 2025	765'077'543	325'475'477	439'602'066
<b>Différence en CHF (budget-comptes)</b>	<b>-3'971'157</b>	<b>-2'221'223</b>	<b>-1'749'934</b>
<b>Différence en % (budget-comptes)</b>	<b>-0.52%</b>	<b>-0.68%</b>	<b>-0.40%</b>
<b>Différence en CHF (comptes-comptes)</b>	<b>33'972'134</b>	<b>7'840'417</b>	<b>26'131'718</b>
<b>Différence en % (comptes-comptes)</b>	<b>4.65%</b>	<b>2.47%</b>	<b>6.32%</b>

3636 Subventions hébergement : Dans la construction, la situation 2025 est conforme au budget, tant en termes de planification que de réalisation. Concernant les subventions aux ateliers non productifs, le décompte final 2024 était inférieur aux estimations, utilisées pour la construction du budget 2025. La situation est stable par rapport aux comptes 2024.

3637 Les dépenses se présentent comme suit :

067/3637	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart CO-BU	Cred Sup 2025
SOINS HEBERGEMENT	117'446'430	120'650'000	125'605'303	4'955'303	2'224'100
AIDES INDIVIDUELLES HEBERGEMENT	287'267'950	294'348'400	282'060'565	-12'287'835	2'041'900
FRAIS DE PLACEMENT ESE	221'010'548	218'237'600	228'437'812	10'200'212	1'396'300
ACTIVITES DE JOUR	36'491'485	37'233'000	35'784'567	-1'448'433	101'800
Total	662'216'412	670'469'000	671'888'246	1'419'246	5'764'100

Soins hébergement :

3637 Financement des soins dans les EMS et EPSM : Le financement des soins dans les établissements médico-sociaux est réglé par la LAMal. Les contributeurs pour un total de 404.7 mios sont :

- L'assurance obligatoire des soins (env. 53%) selon les tarifs journaliers uniformes pour la Suisse (de 9.60 à 115.20 /jour selon le niveau des soins requis : 215 mios.
- La participation des résidents (23.-/jour depuis 2020, env.20%), indirectement à charge des PC en home pour environ les 2/3 des résidents : 80 mios.
- Le Canton de 1.90 à 56.55 /jour en 2024) au titre du financement résiduel (env. 27%) : 110 mios.

En 2025, les établissements médico-sociaux (EMS et EPSM) ont facturé 2'558'000 journées à l'assurance maladie. Depuis 2022, on constate une augmentation d'environ 35'000 journées/an (1.3%), soit l'équivalent de 89 lits supplémentaires chaque année. Les journées EMS+CAT ont été sous-évaluées au budget 2025 (+2.2 mios).

PCAVS/AI en home : l'écart au budget est de -12.3 mios. Les dépenses pour les PC en home (EMS et EPSM) ont baissé de 5 mios entre 2024 et 2025. Les tarifs d'hébergement EMS / EPSM et ESE avec recours aux PC ont diminué en moyenne de 2.75%, passant de 49'551 frs. à 48'191 frs., ce qui représente une diminution de coûts d'environ -7.1 mios. De plus, le nombre de journées d'hébergement EMS/EPSM et ESE avec recours aux PC a été surestimé dans le budget 2025 (-3.1 mios).

Frais de placement dans les établissements socio-éducatifs (ESE) : cette rubrique présente un écart au budget de +10.2 mios. Une forte augmentation des renforts individuels à l'encadrement a été nécessaire ces dernières années. Ces ressources n'étant pas intégrées au budget ordinaire alloué au pôle, l'impact financier est constaté lors du traitement des décomptes finaux 2024 où des dépassements importants dans les charges du personnel d'encadrement sont alors constatés. Les situations dites « complexes », correspondant en général à des personnes en situation de handicap avec troubles psychiques associés (notamment du comportement avec parfois de la violence), nécessitent un accompagnement important. Des situations complexes supplémentaires se présentent chaque année. Elles nécessitent des renforts en personnel en cours d'année. En 2025, les ESE du domaine handicap ont été renforcés par 174 ETP supplémentaires.

Le dispositif actuel ne prévoit pas de moyens pérennes pour toutes les situations complexes. La plupart des places sont dotées pour des situations généralistes. Des places spécialisées pour les situations complexes avec des normes d'accompagnement seraient nécessaires. Le mécanisme de financement décalé d'une année par le décompte final accroît le risque de déficit des ESE. Le mode de financement des ESE est en cours de révision en partenariat avec les associations professionnelles. Dès 2026, des ressources additionnelles ont été octroyées au pôle handicap pour combler une partie du déficit structurel.

Activités de jour : L'augmentation de la fréquentation des Centres d'Accueil Temporaires (CAT) se poursuit (+1 mio entre 2024 et 2025). On observe, par contre, une diminution du nombre de journées de court-séjours réalisées (-1.2 mio entre 2024 et 2025) : en tout 55'000 journées en 2025 (contre 57'000 en 2024) ont été financées par la DGCS sur la base des factures établies. La majeure partie de ces journées est réalisée sur des lits dédiés par convention avec des financements complémentaires, voire spécifiques. Sur ces lits dédiés, les quantités (journées) se résument ainsi :

Réseaux	2024	2025	Variation	Variation [%]
RSRL	18052	18090	38	0%
RSLC	8773	9532	759	9%
RSNB	5723	4238	-1485	-26%
RSHL	17939	15695	-2244	-13%
<b>Total</b>	<b>50487</b>	<b>47555</b>	<b>-2932</b>	<b>-6%</b>

Dans leur stratégie, certains établissements souhaitent arrêter les courts séjours pour se concentrer sur les longs séjours et ne renouvellent donc pas leur convention. Un certain nombre de conventions se sont terminées en 2025, ce qui explique une baisse notable des journées. Côté DGCS, l'objectif est de pouvoir accroître le nombre de lits, mais on ne peut pas contraindre les établissements à en proposer. Dans certains cas, le nombre de lits dédiés au court séjour est également diminué temporairement par des travaux. L'évolution de la situation reste à surveiller.

## 6. Dépenses d'investissement DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	81'614'000	0	81'614'000
Comptes 2025	36'314'467	0	36'314'467
<b>Ecart</b>	<b>-45'299'533</b>	<b>0</b>	<b>-45'299'533</b>

Au 31.12.2025, les dépenses d'investissement du DSAS sont inférieures au budget voté de 45.3 mios (-56%). Les écarts sont principalement liés aux retards pris sur certains projets.

### Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	2'680'000	536'902
037	Admin. DGS	243'000	1'711'678
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	4'369'000	3'332'189
066	PFI	0	0
067	Acc. et hébergement	0	0
038	CHUV	74'322'000	30'733'698
<b>Total</b>	<b>DSAS</b>	<b>81'614'000</b>	<b>36'314'467</b>

**Investissements bouclés en 2025**

Néant

**Investissements à boucler entre 2026 et 2030**

<b>DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE</b>						
<b>Direction générale de la cohésion sociale</b>						
DGNSI	I.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	➤	251.2015	24.11.2015	9'292'700.00
DGNSI	I.000352.03	CA - Mise en oeuvre du SI SAMOA	➤	223.2020	24.11.2020	2'957'000.00
<b>CHUV</b>						
CHUV	I.000077.01	CE - Hôpital de Cery	➤	405.2007	24.04.2007	6'400'000.00
CHUV	I.000077.02	CE - Hôpital de Cery - établ. mineurs	➤	405.2008	09.12.2008	588'000.00
CHUV	I.000077.03	Hôpital de Cery - Nouveau bâtiment	➤	046.2013	17.09.2013	100'900'000.00
CHUV	I.000077.04	Hôpital de Cery - Rénovation	➤	046.2013	17.09.2013	5'700'000.00
CHUV	I.000099.01	Hopital unique de l'enfant	➤	011.2012	23.04.2013	170'000'000.00
CHUV	I.000099.02	Hôpital des Enfants - Equipements	➤	367.2017	07.11.2017	21'500'000.00
CHUV	I.000099.03	Hôpital des Enfants - Parking	➤	367.2017	07.11.2017	10'650'000.00
CHUV	I.000099.04	Hôpital des Enfants - Cadre normatif	➤	367.2017	07.11.2017	1'900'000.00
CHUV	I.000368.01	Cery Neurosciences	➤	170.2014	10.12.2014	22'300'000.00
CHUV	I.000369.01	CTE Laboratoire thérapie expérimentale	➤	170.2014	10.12.2014	18'500'000.00
CHUV	I.000864.01	Acquisition UCP-Plexus		22_LEG_85	11.10.2022	44'150'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE</b>						<b>414'837'700.00</b>

Le bouclage des crédits d'investissements I.000077.01-02-03-04 (Hôpital de Cery) est prévu pour 2030, après la fin du bâtiment 20. Pour les crédits I.000099.01-02-03-04 (Hôpital des enfants), le bouclage est prévu pour 2028. Les crédits *SAMOA*, *Cery Neurosciences* et *Acquisition UCP-Plexus* devraient

### 13.5 Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)

**Commissaires :** Mme Amélie Cherbuin, rapporteuse  
M. Denis Dumartheray

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 3 demi-journées à l'examen des comptes 2025 du DEIEP. Elle remercie les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances. Elle a rencontré Mme la Conseillère d'Etat, Isabelle Moret à la fin de ses travaux.

#### 2. Récapitulation des comptes 2025

Les charges 2025 du DEIEP se montent à 790.0 mios et les revenus à 446.1 mios, laissant apparaître une hausse des charges de 222.6 mios et une hausse des produits de 148.7 mios par rapport au budget 2025. L'augmentation des charges de 39.2% et des produits de 50.0% en comparaison au budget 2025 a été couverte par 8 crédits supplémentaires non compensés ou partiellement compensés accordés par la Commission des finances.

Les dépassements non autorisés aux comptes 2025 se montent à 6.2 mios. Le plus important concerne un montant de 1,47 mio relatif aux frais de fonctionnement et d'investissement de la direction de l'insertion professionnelle et du placement (DIPP) et de la direction de l'autorité cantonale de l'emploi (DIACE), pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage.

##### a) Comparaison avec le budget 2025

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	567'399'400	297'415'500
Comptes 2025	790'061'359	446'168'901
<b>Différence en frs</b>	<b>222'661'959</b>	<b>148'753'401</b>
<b>Différence en %</b>	<b>39.24%</b>	<b>50.02%</b>

##### b) Comparaison avec le budget total 2025, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	567'399'400	297'415'500
Crédits supplémentaires	202'517'700	108'250'300
Budget total 2025	769'917'100	405'665'800
Comptes 2025	790'061'359	446'168'901
<b>Différence en frs</b>	<b>20'144'259</b>	<b>40'503'101</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2.62%</b>	<b>9.98%</b>

##### c) Comparaison avec les comptes 2024

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2024	786'713'171	424'991'680
Comptes 2025	790'061'359	446'168'901
<b>Différence en frs</b>	<b>3'348'188</b>	<b>21'177'221</b>
<b>Différence en %</b>	<b>0.43%</b>	<b>4.98%</b>

## d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Charge nette</b>	<b>343'892'458</b>	<b>269'983'900</b>	<b>361'721'491</b>

## 3. Reports de crédits

## a) 2024 sur 2025 pour un montant de 12'971'900 frs

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIEP	34'000	Mandats non réalisés en 2024
044 SPEI	556'100	Projet LADE non réalisé en 2021
044 SPEI	299'500	Projets LADE non réalisés en 2022
044 SPEI	1'606'300	Projets LADE non réalisés en 2023
044 SPEI	5'485'400	Projets LADE non réalisés en 2024
048 DGIP	1'829'800	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2023)
048 DGIP	3'160'800	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2024)

## b) 2025 sur 2026 pour un montant de 9'569'400 frs

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIEP	30'000	Mandat en lien avec l'utilisation par le corps enseignant du matériel pédagogique "L'école de l'égalité"
039 SG-DEIEP	52'000	Mandat en lien avec la prévention des infractions à caractère sexuel envers les mineurs
044 SPEI	552'900	Projets LADE non réalisés en 2021
044 SPEI	172'100	Projets LADE non réalisés en 2022
044 SPEI	192'400	Projets LADE non réalisés en 2023
044 SPEI	979'100	Projets LADE non réalisés en 2024
044 SPEI	5'851'200	Projets LADE non réalisés en 2025
048 DGIP	132'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2023)
048 DGIP	261'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2024)
048 DGIP	1'346'700	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2025)

## 4. Remarques de détail

**039 Secrétariat général du DEIEP**

Le secrétariat général du DEIEP est chargé du bon fonctionnement de l'état-major, de la coordination entre les services rattachés au DEIEP ainsi qu'avec les autres départements.

En outre, le secrétariat général suit de près les travaux de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, il assure la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise et gère le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs de travail (OCC).

Enfin, il assure le secrétariat du Fonds d'utilité publique (FUP) créé en 2022.

Ce fonds FUP présente au 31.12.2025 un capital d'un montant de 40'781'681 frs. Ce montant est pour une bonne partie déjà engagé dans divers projets, mais pas encore versé.

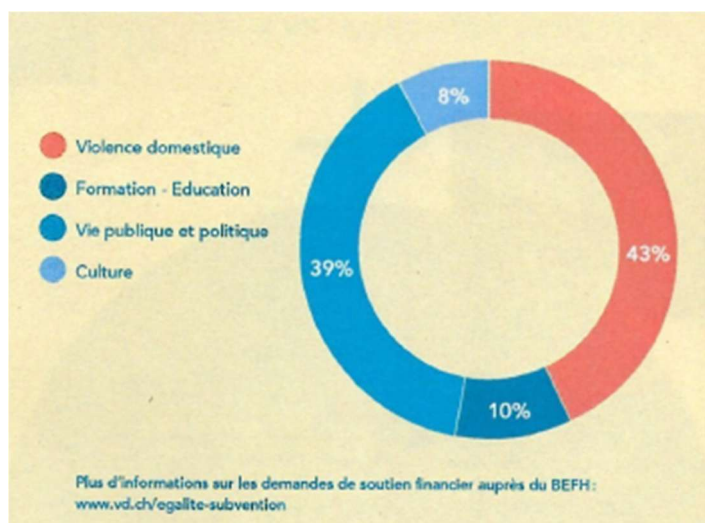
Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), rattaché au secrétariat général du DEIEP, poursuit activement ses activités en développant de nombreux projets.

Sur 2025, une attention particulière a été portée à la protection des victimes de violence domestique. L'égalité dans la formation, l'égalité dans la vie professionnelle. La brochure « Violence dans le couple » a été rééditée, incluant un chapitre « enfants ».

Le prix vaudois PME a été créé sur le thème « Agir pour l'Égalité ». De nombreuses autres actions ont été menées durant l'année par le BEFH, notamment une campagne sur le consentement pour les adolescents.

En particulier les contrôles en matière d'égalité salariale ont été renforcés grâce à la création d'un **Centre de compétence romand pour le contrôle de l'égalité salariale entre femmes et hommes (CCES)** et géré par la HES-SO en collaboration avec les cantons romands. Cette nouvelle organisation permettra dès 2026 de mutualiser les forces et d'augmenter les contrôles qui se font sur la base d'une sélection fondée sur le risque. Concernant les contrôles menés en 2025 par le BEFH, ils ont permis de relever une entreprise en infraction et un refus de collaborer.

Répartition des subventions qui ont été octroyées pour soutenir des projets en 2025



3010.2 Le BEFH se compose de 7.5 ETP en CDI et 0,8 ETP en CDD

3030.1 Une légère baisse au secrétariat général à la suite du départ de l'adjointe aux finances, le poste (CDD) n'ayant pas été remplacé.

3102 La plupart des publications du BEFH ont un QR code renvoyant à l'entier de la publication en ligne et le Secrétariat général a renoncé à éditer des cartes de vœux de fin d'année du CE qui sont maintenant transmises par voie électronique.

3110 À la suite d'une expertise d'Unisanté, certains mobiliers ne sont plus adaptés. Un crédit supplémentaire compensé a été accordé par la Cheffe de département pour changer des chaises et des bureaux au BEFH.

3130.6 Diminution de 50'000 frs du fait que certains congrès ont été cofinancés ou dont l'inscription a été rendue payante en 2025.

3130.8 L'économie des frais de port provient en partie de la transmission des vœux de fin d'année par voie électronique et de la diminution d'envois de dépliants. La majorité de la documentation a été dématérialisée pour permettre une diffusion facilitée et certains flyers indispensables sont remis de main à main.

3132 Le BEFH a multiplié la recherche d'économies en privilégiant des co-financements auprès d'autres cantons et de la Confédération.

3160 Dépassement par rapport au budget qui a été sous-évalué par la DGIP.

3170 Dépassement du budget en lien avec les déplacements à l'étranger de la Cheffe de département en prospection économique en Chine et en Inde pour le Canton.

- 3511 La part du bénéfice net résiduel des loteries et paris sportifs de grande envergure est reversée au Fonds d'utilité publique (FUP).
- 3635 Il s'agit de la part des versements du FUP sur la part « Autre ». Il s'agit de projets non qualifiés dans les autres catégories (sport, culture, action sociale). Les subventions du FUP sont destinées à des entreprises privées ou à des organisations privées à but non lucratif (rubrique 3636).
- 3636 On note une baisse de 10'000 frs au BEFH, mais les structures qui se sont vu réduire légèrement leur subvention ont été accompagnées pour trouver d'autres sources de financement. Cette rubrique inclut également des contributions du FUP (fonds 3038) à des organisations à but non lucratif.
- 4130 Revenus de la loterie romande pour le Fonds FUP. Le tableau ci-dessous indique les montants engagés et non engagés.

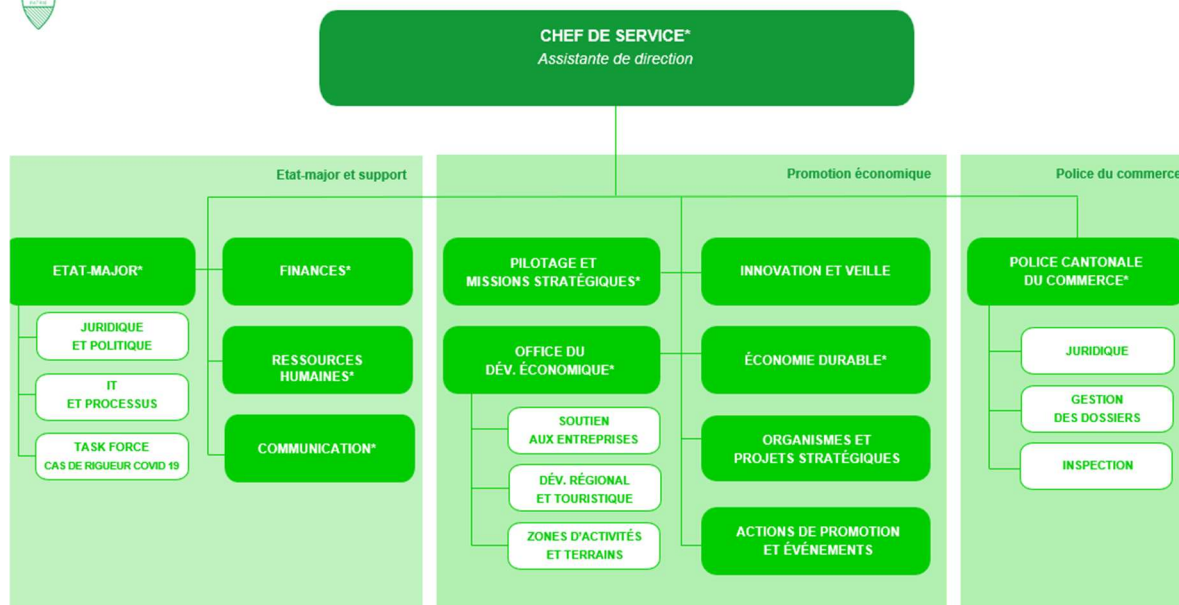
<b>FUP Réconciliation montants reçus, engagés, non engagés au 31.12.2025</b>						
Année	Montants LoRo reçus	Part versée FFSV	Part Fds 3022 Jeunesse	Montants disponibles social, sport, culture, autre	Montants engagés (selon date décision CE)	Montant non engagé au 31.12.2025
2022	20'478'515	1'023'925	4'095'702	15'358'888	9'120'000	
2023	20'496'659	1'024'833	-	19'471'826	15'246'418	
2024	22'516'643	1'021'877	-	21'494'766	16'023'960	
2025	21'690'456	1'084'523	-	20'605'933	20'720'129	
<b>Total</b>	<b>85'182'273</b>	<b>4'155'158</b>	<b>4'095'702</b>	<b>76'931'413</b>	<b>61'110'507</b>	<b>15'820'906</b>

#### **044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)**

En 2025, l'organisation du SPEI a été fortement impactée par la réorganisation structurelle du Conseil d'Etat, notamment avec le rattachement de l'Office de la consommation (OFCO) au Secrétariat général du DADN. Outre le transfert de pratiquement la moitié des effectifs du service, cette évolution a également entraîné une refonte significative de l'Unité des ressources humaines qui est dorénavant rattachée au SG-DEIEP. Par ailleurs, l'OFCO représentant une part importante des activités du service, ce transfert a également nécessité une réorganisation de l'état-major du SPEI dont le nouvel organigramme est présenté ci-dessous.



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION,  
DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE  
Service de la promotion  
de l'économie et de l'innovation



La task-force COVID demeure active dans le cadre des contrôles relatifs aux aides accordées aux entreprises au titre des « cas de rigueur » (CDR). Sur environ 3'500 entreprises soutenues, plus de 2'000 ont déjà été contrôlées. Ces vérifications visent à s'assurer de l'absence de surindemnisation et du respect des conditions du cadre légal fédéral et cantonal. En cas d'irrégularités — notamment en ce qui concerne le dépassement du bénéfice maximal autorisé pour l'octroi des subventions —, une procédure de demande de restitution – partielle ou totale – de l'aide perçue est engagée. Il convient de relever que ces démarches ont été suspendues durant près de 18 mois, dans l'attente de l'issue d'un recours déposé auprès de la Cour constitutionnelle par l'association « Qui va payer l'addition ». La Cour ayant statué en faveur du Canton, les contrôles ont désormais pu reprendre.

En 2025, le Fonds de soutien à l'industrie a été réactivé par le Conseil d'Etat à hauteur d'environ 5 millions bénéficiant à 70 entreprises qui ont été particulièrement affectées par la hausse des taxes douanières et l'appréciation du franc suisse. Les montants sollicités, compris entre 100'000 et 300'000 frs, visent principalement à soutenir les efforts de modernisation de l'outil de production et de R&D dans un contexte géopolitique et conjoncturel difficile.

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Politique d'Appui au Développement Economique (PADE) pour la période 2026+, plus de 120 acteurs du monde économique ont été mobilisés. Ce travail s'est appuyé sur l'évaluation de la précédente politique 2020-2025, qui sera annexée au document final. La nouvelle PADE 2026 prévoit notamment la mise en place d'indicateurs de performance ainsi qu'un renforcement de la coordination avec les organismes (associations de développement économique régionales, Innovaud et Vaud Promotion), en charge du déploiement de la PADE. Sa publication est attendue courant 2026.

Concernant le crédit-cadre de 50 millions de francs dédié au tourisme durable, 18 millions ont été engagés en 2025 pour financer 25 projets. Le décret relatif à ce programme arrive à échéance à la fin de l'année 2026.

Enfin, la réforme fiscale de l'OCDE a connu plusieurs évolutions. Initialement centrées sur des mécanismes de crédits d'impôt remboursables qualifiés, les réflexions ont dû être reprises à la suite de la remise en question des accords internationaux (pilier 2 de l'OCDE) par l'administration américaine. Le retrait envisagé des États-Unis a suscité des réactions similaires de la part d'autres pays, menaçant la stabilité de l'accord.

Globalement, voici la situation financière (au niveau des décaissements) des trois fonds de soutien gérés par le SPEI :

### Fonds de soutien à l'industrie (3033)

En kCHF		Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
30xx	Salaires	0	144	86
3635	Subventions	625	0	1'859
4511	Prélev. sur capital propre	-625	-144	-1'945
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Solde au 31.12.25</b>			<b>21'219</b>

### Fonds de soutien à l'innovation (3035)

En kCHF		Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
30xx	Salaires	130	274	131
3634/5	Subventions	5'857	10'084	7'096
4511	Prélev. sur capital propre	-5'987	-10'358	-7'227
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Solde au 31.12.25</b>			<b>79'392</b>

### Fonds de soutien à l'économie durable (3036)

En kCHF		Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
30xx	Salaires	313	295	376
3132	Mandats	163	170	137
3635	Subventions	1'519	4'300	2'977
4511	Prélev. sur capital propre	-1'999	-4'765	-3'490
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Solde au 31.12.25</b>			<b>18'293</b>

3010 Le dépassement de 284'000 frs résulte de la mesure probabiliste au budget 2025 pour 650,000 frs. Cette dernière n'a pu être atteinte. A noter que l'indexation des salaires 2025 pour 88'000 frs a été allouée entièrement sur l'OFCO qui ne fait plus partie du périmètre du SPEI au 31.12.2025.

3030.5 1,6 ETP et un stagiaire sont pris sur le Fonds Economie Durable dans le cadre de la gestion des projets.

3030 Dépassement en lien avec les besoins en personnel pour la gestion des mesures destinées aux cas de rigueur pour les entreprises. Jusqu'au budget 2025, les frais liés aux cas de rigueur n'étaient pas budgétés. Depuis 2025, ces frais non budgétés sont imputés sur le Fonds de lutte contre le chômage.

## Evolution ETP

En ETP		Au 31.12.24	Budget 2025	Au 31.12.25	Budget 2026
PCC	CDI	14.9	16.9	15.3	17.5
	CDD	5.4	3.6	2.8	2.0
Pôle ECONOMIE	CDI	7.2	9.2	11.1	10.7
	CDD	7.4	7.0	4.5	5.3
EM	CDI	10.3	13.4	9.4	11.7
	CDD	8.5	9.1	6.6	6.5
	I				
SPEI	CDI	32.4	39.5	35.8	39.9
	CDD	21.3	19.7	13.9	13.8
		53.7	59.2	49.7	53.7
TF CDR	CDD	10.7	12.3	15.6	15.2

3110 Dépassement non autorisé de 14'387 frs pour des achats de meubles non budgétisés. L'arrivée de nouveaux collaborateurs a nécessité ce besoin.

3130.5 Poste en légère hausse dû en particulier à l'augmentation de la cotisation à la CDEP-SO.

3130.5 Cotisations (compte 3130000110)	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Swiss Food & Nutrition Valley (association à but non lucratif pour la promotion de l'innovation dans l'alimentaire)	30'000		30'000
Association Switzerland Innovation Park Network West EPFL	30'000		30'000
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	24'000		20'500
Schweiz Tourismus	15'610		15'610
arcjurassien.ch (gestion de 2 programmes de coopération financés par la LPR : programme transfrontalier Interreg France-Suisse et programme intercantonal PMO Arc jurassien)	14'000		14'000
Fédération romande des consommateurs (FRC)	10'000		10'000
Fondation Nature et Economie (promotion de la nature dans les milieux économiques)	5'405		5'385
Fédération Suisse du Tourisme	4'120		4'120
Switzerland Global Enterprise (promotion de l'export et de l'investissement)	3'243		3'243
SVGW	0		238
AVML	0		200
AISDA	0		200
HR Vaud	200		200
<b>TOTAL</b>	<b>136'578</b>	<b>110'000</b>	<b>133'696</b>

3133 Pas de budget prévu pour 2025. En lien avec des applications métiers non prises en charge par la DGNSI.

3133 Charges d'utilisations informatiques (compte 3133000000)	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Licences et support pour Salesforce, application servant à gérer les relations avec les partenaires	28'213		38'322
MailChimp : plateforme de services marketing à destination des PME	1'381		4'446
Hébergement du site internet VIVA pour l'Economie Durable	514		297
Autres	0		295
<b>TOTAL</b>	<b>30'108</b>	<b>0</b>	<b>43'360</b>

3151 A la suite du départ de l'OFCO, la part des frais d'exploitation pour les locaux d'Epalinges, appartenant au CHUV, est maintenant facturée directement pour la PCC.

3180.4 Ce compte « Réévaluations sur créances » enregistre pour les cas de rigueur uniquement la quote-part du Canton représentant le 30% des débiteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 mios. Le solde du risque de du croire est porté par la Confédération et ne fait donc pas l'objet d'une écriture de du croire dans les comptes du Canton.

3181 Le compte "Pertes sur créances effectives" fait l'objet d'un dépassement non autorisé. Il s'agit principalement de l'abandon d'un poste ouvert débiteur pour Télé-Dôle de 500'000 frs à la suite de l'assainissement du prêt. Il y a également 7.0 mios de pertes sur les débiteurs liés au cas de rigueur.

3602 Il s'agit de la part (50%) restituée aux Communes sur les ventes d'alcool à l'emporter. Il y a un dépassement non autorisé qui est la résultante de l'augmentation des émoluments sur les ventes.

3634.2 Les organismes de promotion économique sont :

- Association Vaud Promotion
- Association Innovaud
- Greater Geneva Berne area (GGBa)
- Association Réseau Innovation Suisse occidentale (ARI-SO)
- EPFL VPIV
- Switzerland Global Enterprise

3634.3 Les organismes de développement économique régional sont :

- Lausanne Région
- ADN
- Région de Nyon
- ARCAM
- Promove
- COREB
- Chablais Région
- Association de la Région du Gros-de-Vaud (ADAEV)
- Association pour le Développement Economique de la Vallée de Joux (ADAEV)
- Pays-d'Enhaut Région
- CODEV - Coordination du Développement Economique Vaudois

Les principales sociétés ou fondations à risques sur 2025 sont :

<b>Risque 4</b>	<b>Risque 3 (à surveiller)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aquatis</li> <li>• Bowling du Parc</li> <li>• Dao Shan</li> <li>• Domaine du Manoir de Ban</li> <li>• Maison de la Rivière</li> <li>• Zoo La Garenne</li> <li>• Astrocast</li> <li>• PB&amp;B</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Moulin Sévery</li> <li>• Léman Granulats</li> </ul>

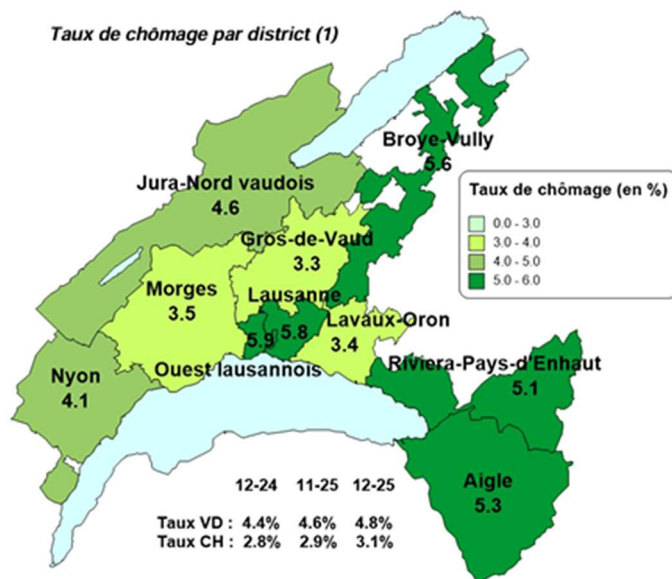
L'évolution des correctifs d'actifs se trouve en page 351 de la brochure des comptes 2025.

4260 Le montant de 20,7 mios provient du remboursement des aides COVID par les entreprises.

#### 040 Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM)

Sur l'année 2025, le taux de chômage moyen est passé de 3,8% à 4,5%. En mars 26, il est à 4,9%. Cela correspond à une hausse de 14% des demandeurs d'emploi. Ce chiffre est à pondérer par le fait que le Canton de Vaud comptabilise également les personnes en recherche d'emploi et inscrites au revenu d'insertion (RI), contrairement à plusieurs autres cantons. Sans les bénéficiaires du RI, le taux du chômage vaudois, en mars 2026, se monterait à 4.5%.

Le flux des entrées et sorties reste toujours très important, néanmoins le marché de l'emploi est moins facile et le nombre de chômeurs de longue durée (+12 mois) augmente. La moyenne du flux mensuel pour 2025 des entrées et sorties de demandeurs d'emplois est de 6605. Statistique Vaud relève une progression faible de l'emploi et un ralentissement de l'économie. La hausse des droits de douane et le franc fort affaiblissent le marché du travail.



1) Taux de chômage en pourcent de la population active selon le Relevé structurel 2021-2023.

En 2025 :

- 28'591 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les Offices régionaux de placement (ORP), 21'242 ont retrouvé un emploi dont 1'003 bénéficiaires du revenu d'insertion (RI).
- 28'304 sanctions ont été prononcées à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés par la loi sur l'assurance-chômage et 2'329 sanctions pour les bénéficiaires du revenu d'insertion.
- Les places vacantes acquises et traitées se montent à 22'605 pour 2025, en baisse de 2'349 places par rapport à 2024.

La DGEM est dotée de deux fonds spécifiques, soit :

- Le Fonds pour l'assurance perte de gain maladie (APGM), découvert de - 3'376'300 frs
- Le Fonds de lutte contre le chômage, capital au 31.12.2025 de 65'563'900 frs.

## Fonds cantonal de lutte contre le chômage

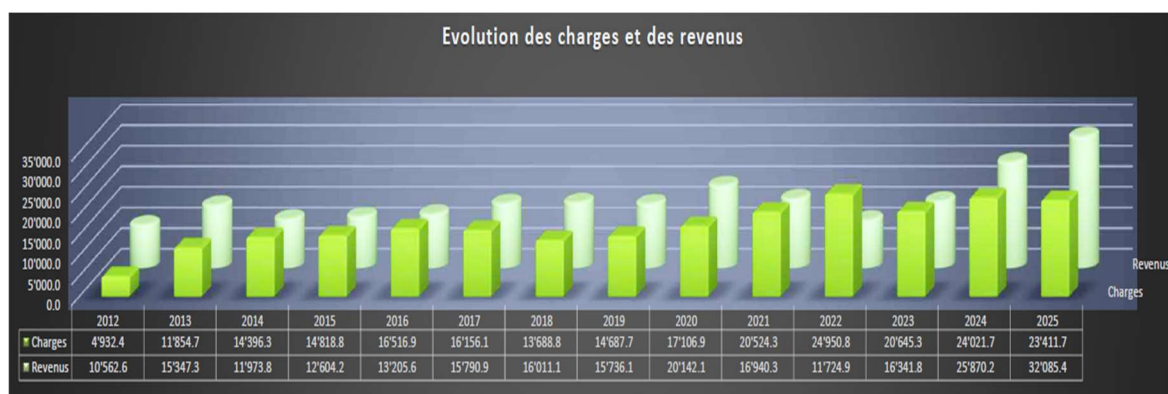
Unité finances &amp; support

KCHF	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Capital au 01.01</b>	32'165.4	37'257.1	38'891.0	95'056.5	72'432.7	72'833.2	72'138.5	68'713.9	65'563.9
<b>Charges hors COVID-19</b>	248.0	356.7	236.4	162.2	59.0	694.7	3'424.5	1'735.5	0.0
<i>Insertion Vaud - participation Fds p.colloque</i>	19.6							19.0	
<i>SEMO Coaching "Action d'été"</i>	19.1								
<i>Appui scolaire "Futur Plus"</i>	35.0								
<i>Mesure PME Mosaik (EPER)</i>	100.0	194.0							
<i>Mesure Duol</i>		80.0	80.0	35.0	5.0				
<i>Mandat : Monitoring UNCO</i>		21.7							
<i>Pimo-demandeurs d'emploi - Stages ACV (DGRH)</i>	69.3	56.0	28.7	23.6	21.2	22.7	20.9	13.4	
<i>Insuffisance budgétaire des mesures RI</i>						667.1	1'780.6		
<i>Mesure IPT (DGRH) - prest. d'accompagnement</i>			122.7	98.6	27.8				
<i>Projet Forma Pro 150 (DSAS et DFJC)</i>							1'600.0	1'600.0	
<i>Evénements/ateliers "Hire me I'm Fabulous"</i>							8.1	8.1	
<i>Participation au fin. mesure RCEMS - Hévisa</i>							14.9		
<i>Cité des métiers - CDC chef.fe de projet</i>								34.6	
<i>Projet de promotion formation professionnelle DUALE</i>								50.0	
<i>Part. au fin. des actions ponct. de plac. org. par ORP</i>								10.5	
<i>Autres charges</i>	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0			
<b>Charges COVID-19</b>	0.0	0.0	29'698.0	22'461.7	-441.4	0.0	0.0	1'414.5	0.0
<i>Mesure de soutien à l'apprentissage (DGEP)</i>			6'790.3	7'702.8	-11.6				
<i>Complément RHT (10%)</i>			2'726.3	423.2	-1.8				
<i>Aide aux locataires (SPEI)</i>			1'948.6	55.4	-0.9				
<i>Opération WelQome 1+2 (SPEI)</i>			18'232.8	14'280.3	-427.1				
<i>Cas de rigueur/Cautions via SPEI</i>								1'414.5	
<b>Revenus</b>	3'039.7	1'990.6	3'099.9	0.0	18.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Mandat de prestation CCh-Chgt mode fin. en 2021</i>	3'008.4	1'990.6	3'099.9						
<i>Dividende/ Actifs saisis</i>	31.3	0.0	0.0	0.0	18.1				
<b>Apports/Dotations</b>	2'300.0	0.0	83'000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Attribution "soutien aux entreprises formatrices vd"</i>	2'300.0								
<i>Dotation COVID-19</i>			83'000.0						
<b>Capital total au 31.12</b>	37'257.1	38'891.0	95'056.5	72'432.7	72'833.2	72'138.5	68'713.9	65'563.9	65'563.9

- 3130.1 Augmentation des frais de port liée à une répartition qui se fait tous les deux ans. Il y aura une meilleure clé de répartition en 2026.
- 3130.7 Le contrat a été rompu avec l'association suisse pour la technique du soudage.
- 3130.14 Ce sont des actions visant à organiser des événements régionaux, type speed recruiting. Elles sont financées par le Fonds de lutte contre le chômage et font l'objet d'une décision du Conseil d'Etat. Environ 4 événements, soit une par région, et c'est toujours co-financé avec une association régionale ou communale.
- 3132 Le montant de 142'000 frs a fait l'objet d'une affectation, via un crédit supplémentaire en faveur de la DGNSI afin de développer la cyber-prestation liée aux demandes d'autorisation relatives au marché du travail.
- 3132.1 Augmentation des coûts liée à un financement convenu avec l'OAI ainsi qu'une augmentation des demandes liées à l'augmentation du chômage.
- 3132.2 Il s'agit d'un projet pilote financé via le Fonds de lutte contre le chômage, pour les femmes qui souhaitent se réinsérer sur le marché de l'emploi.
- 3132.3 Cette formation n'a pas eu lieu, car le formateur est parti à la retraite.
- 3510 Le solde positif de 8 mios réduit le déficit du fonds APGM à 3,3 mios du fait du taux de cotisation à 3,6% et de l'augmentation du nombre de chômeurs. La proposition de modification de la loi permettant une plus grande souplesse est toujours en attente de passage au GC (EMPL24\_LEG\_256). Elle portera sur l'ajustement du taux, la mise en place d'une cotisation d'assainissement et d'une réduction des prestations de 20% en cas de maladie.

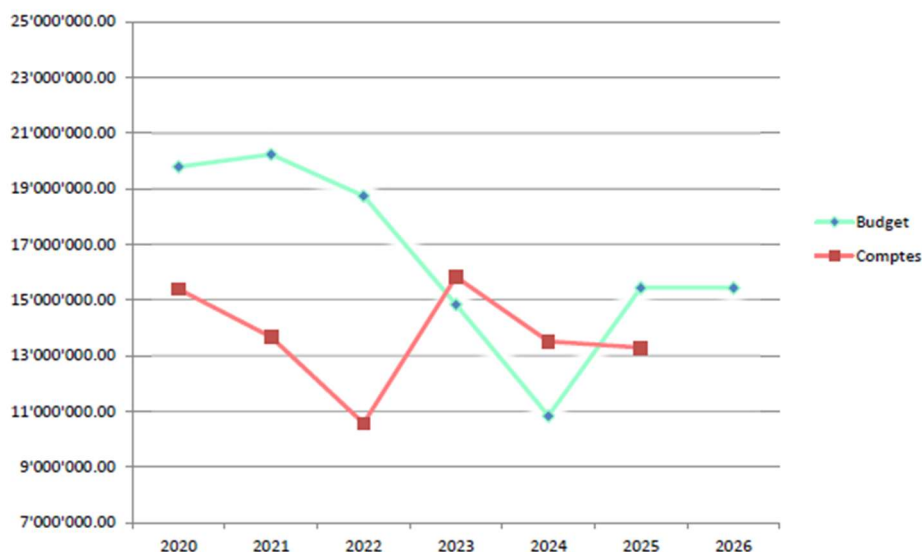
## Evolution du Fonds APMG

KCHF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Capital du Fonds 2026 au 01.01</b>	0.0	5'630.2	9'122.8	6'700.3	4'485.7	1'174.4	809.1	3'131.4	4'179.8	7'215.0	3'631.0	-9'594.9	-13'898.4	-12'050.0
<b>Charges</b>	4'932.4	11'854.7	14'396.3	14'818.8	16'516.9	16'156.1	13'688.8	14'687.7	17'106.9	20'524.3	24'950.8	20'645.3	24'021.7	23'411.7
<i>Prestations versées aux assurés</i>	4'338.5	11'103.8	13'627.8	14'039.0	15'611.0	15'186.6	12'696.5	13'606.3	15'588.3	19'044.1	23'324.3	19'087.9	22'329.4	21'658.5
<i>Prestations et frais "Médecins-conseils"</i>	38.4	64.2	44.7	32.5	12.2	26.8	31.9	12.6	25.7	70.8	25.7	45.9	117.3	87.0
<i>Maintien/exploit applic/Infrastruct Informatique</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	323.0	148.0	109.7	96.4	82.8
<i>Pertes et réévaluation sur créance</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	48.3	36.2	-5.8	38.7
<i>Indemnisation des caisses de chômage</i>	128.6	178.3	139.3	148.5	154.0	183.7	186.7	183.2	235.7	90.4	134.0	187.8	301.1	375.6
<i>Frais administration CCH</i>	426.9	508.5	584.5	598.8	739.7	759.0	773.7	885.7	1'257.2	995.9	1'270.5	1'177.9	1'183.2	1'169.1
<b>Revenus</b>	10'562.6	15'347.3	11'973.8	12'604.2	13'205.6	15'790.9	16'011.1	15'736.1	20'142.1	16'940.3	11'724.9	16'341.8	25'870.2	32'085.4
<i>Cotisations prélevées aux assurés</i>	10'561.1	15'343.1	11'973.2	12'600.9	13'203.6	15'789.3	16'008.7	15'735.4	20'141.3	16'939.8	11'722.6	16'339.8	25'868.8	32'084.9
<i>Produits financiers</i>	1.5	4.2	0.7	3.3	2.0	1.5	2.4	0.7	0.8	0.5	2.3	2.0	1.4	0.4
<b>Bénéfice/Perte</b>	5'630.2	3'492.6	-2'422.5	-2'214.6	-3'311.2	-365.3	2'322.3	1'048.4	3'035.2	-3'584.0	-13'225.9	-4'303.5	1'848.5	8'673.7
<b>Capital du Fonds 2026 au 31.12</b>	5'630.2	9'122.8	6'700.3	4'485.7	1'174.4	809.1	3'131.4	4'179.8	7'215.0	3'631.0	-9'594.9	-13'898.4	-12'050.0	-3'376.3
<b>% de la dette du fonds</b>	53%	59%	56%	36%	9%	5%	20%	27%	36%	21%	-82%	-85%	-47%	-11%
<b>Taux de cotisations</b>	3.0%	2.0%	2.0%	2.0%	1.9%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.0%	1.8%	2.8%	3.6%	3.6%
<b>Nb de chômeurs moyen inscrits</b>	19'065	18'723	18'238	18'566	18'741	17'942	15'081	14'145	18'783	16'979	13'489	13'613	16'058	19'047
<b>Nb de bénéficiaires moyen (mensuel) APMG</b>	175	282	358	365	393	402	338	354	373	500	607	532	561	545
<b>Nb de jours indemnités</b>	31'515	77'745	96'180	97'007	105'210	104'489	84'660	92'646	103'095	140'049	177'727	153'863	158'354	141'566



- 3613 Dépassement non autorisé de 1,4 mio qui concerne les frais de fonctionnement et d'investissement de la direction de l'insertion professionnelle et du placement (DIPP). Il y aurait dû y avoir un crédit supplémentaire, mais cela n'a pas été identifié, car, en charge nette, il n'y a pas de dépassement. De plus, ce montant est totalement compensé par le 4613.
- 3634 Avec le 3635 et le 3636 et 3637, les montants dépensés pour les mesures d'insertion du RI sont en baisse par rapport à 2024 malgré une hausse du chômage. Le service nous assure qu'aucun prestataire n'a été impacté ; cette baisse a été possible grâce à une marge budgétaire.

Graphique : Evolution du total des mesures RI-Pro

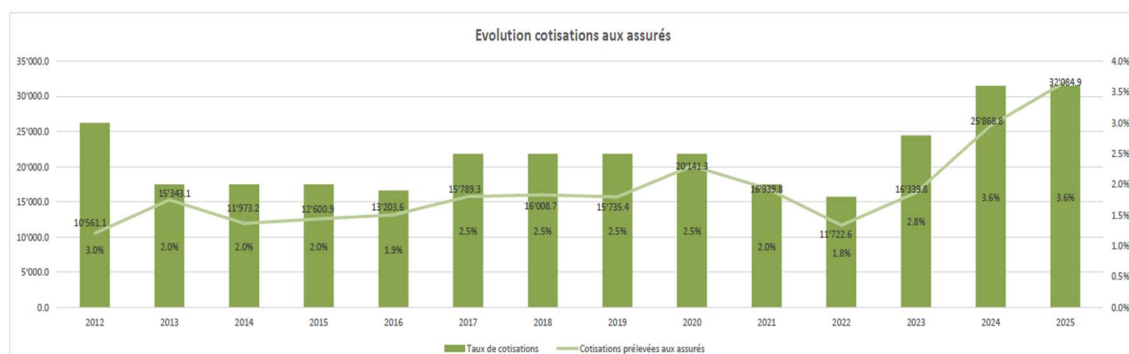


3610 Il s'agit de la participation des cantons aux coûts du service de l'emploi et du marché du travail à hauteur de 0,053% de la masse salariale du Canton. Ce montant n'a que très légèrement augmenté, ce qui démontre que le marché du travail est actuellement au ralenti.

4210.3 Les contrôles des inspecteurs de la DGEM se font selon une planification, ainsi qu'à la suite de dénonciations. Le montant des émoluments est fixé par la Confédération, bien que leur application pratique soit encadrée par des processus cantonaux.

Contrôle du marché du travail (en nb)	2024	2025
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* & lutte contre le travail au noir	1283	1187
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	250	251
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	796	1013
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	307	363
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	15	14
Infractions constatées (loi sur les étrangers, ass. sociales, impôt à la source)	1106	813
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	196	171

4390 Ce montant correspond aux cotisations prélevées sur les indemnités de chômage et sur les prestations versées aux bénéficiaires de l'APGM qui sont versées au Fonds APGM. Le taux de cotisation est de 3,6 %.



- 4610.4 La participation de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) aux coûts salariaux des inspecteurs du travail a baissé. Une des raisons est que, pour pouvoir bénéficier des subventions, les personnes chargées des contrôles doivent être mises au bénéfice d'une formation agréée. Il y a plusieurs jeunes qui ont été engagés, mais qui ne sont pas encore formés, ce qui impacte le retour de la Confédération. Ces jeunes suivent actuellement la formation en parallèle de leur travail.
- 4612 Ce montant de 20,3 mios correspond à la participation des communes via la PCS encore calculé selon l'ancien modèle, soit 50% jusqu'en 2015 additionné au tiers de l'écart pour les années suivantes.

### **023 Service de la population (SPOP)**

Les comptes du SPOP accusent un différentiel de près de 190 mios entre le budget et les comptes de charges, liés à l'asile. Ce montant comprend notamment le 50% des dépenses Ukraine qui n'ont pas été intégrées au budget 25. Cette différence a fait l'objet de 7 crédits supplémentaires partiellement compensés accordés par la COFIN.

Par son dynamisme, le Canton de Vaud est attractif. Entre 2020 et 2025, la population étrangère résidente permanente a connu un accroissement de 9%, pour atteindre 296'446 personnes et une augmentation de 37% des frontaliers, au nombre de 54'446 fin 2025. Cela se traduit par une augmentation constante de la charge de travail pour les divisions du service.

En 2025 25'781 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 1'959 de moins qu'en 2024. L'effectif des demandeurs d'asile pour le Canton de Vaud était de 5'111 à fin décembre 2025. A ce chiffre s'ajoutent 6'443 personnes au bénéfice du permis « S » qui ont été accueillies sur notre territoire. Il y a également eu une baisse des mineurs non accompagnés qui sont passés de 407 en 2024 à 274 à fin 2025.

Un fort accent a été mis par le Canton pour l'intégration des personnes en provenance d'Ukraine, afin qu'elles puissent être intégrées dans le tissu économique. Cet investissement porte ses fruits, car le taux d'emploi des titulaires de permis « S » en âge de travailler arrivés en 2022 est passé de 17% à 35% aujourd'hui, ce qui dépasse la cible fixée par la Confédération au Canton de Vaud.

A noter une augmentation des frais de détention administrative liés au deal de rue. Les personnes sont renvoyées dans des pays hors accords Dublin, ce qui est plus compliqué et prolonge les jours de détention à Frambois.

## Statistique du domaine de l'Asile du SPOP

	B-2026	2025	B-2025	2024
<b>Demandes d'asile</b>	volume annuel	volume annuel	volume annuel	volume annuel
Suisse	27'740	25'781	30'223	27'740
Vaud	1'156	897	1'130	1'156
Source: statistiques SEM (Tab. 7-20)				
<b>Tx protection en % (asile+AP/tot déc. 1ère instance hors radiations) - SUISSE</b>	54.00%	43.85%	55.00%	54.09%
Cas réglés en 1ère instance	n.d.	31'223	n.d.	34'585
-Radiations	n.d.	-3'941	n.d.	-4'165
Décisions positives	n.d.	7'382	n.d.	10'390
Admissions provisoires	n.d.	4'580	n.d.	6'063
Source: statistiques SEM (Tab. 7-20)				
<b>Effectif asile en fin d'année (demandeurs d'asile (N+F), sans les réfugiés et les cas spéciaux)</b>	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
Suisse	n.d.	52'239	n.d.	52'268
Vaud	4'746	5'111	4'023	5'315
Source: statistiques SEM (Tab. 6-10)				
<b>Effectif des personnes à protéger (permis "S") - 50 % Hors budget</b>	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
Suisse	n.d.	71'762	n.d.	68'070
Vaud	3'139	6'443	n.d.	6'211
Source: statistiques SEM (Tab. 6-10)				
<b>Effectif des bénéficiaires de l'aide d'urgence en fin d'année (cas LAsi et cas LEr)</b>	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
Vaud	953	1'238	707	1'078
Source: statistiques EVAM				

	B-2026	2025	B-2025	2024
<b>Effectif total des personnes relevant d'une prise en charge EVAM au titre de la LARA</b>	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
Vaud (eff. asile + aide d'urgence)	5'699	6'349	4'730	6'393
(personnes à protéger)	3'139	6'443	n.d.	6'211
Cumul	5'699	12'792	4'730	12'604
Source: statistiques EVAM+ SEM				

	B-2026	2025	B-2025	2024
<b>Requérants d'asile, personnes à protéger et réfugiés (*) mineurs non-accompagnés (MNA)</b>		état au 31.12.		volume annuel
SUISSE (total des nouvelles demandes d'asile ou de protection provisoire déposées par des MNA - flux)	n.d.	n.d.	n.d.	2'873
VAUD (total des arrivées MNA (valeurs mensuelles cumulées) - flux)	n.d.	n.d.	n.d.	191
VAUD (effectif des MNA en fin d'année - stock) cas ASILE + UKR (part "Hors UKR" entre parenthèses)	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.	état au 31.12.
	n.d.	274 (216)	n.d.	407 (297)
variation en % sur effectif VD ▶				-17%
Source: statistiques EVAM (stock) et SPOP + SEM (flux)				

**Projections budgétaires à l'attention de la COFIN (sans les personnes qui n'ont plus besoin des prestations d'assistance déli**

	B-2026	2025	B-2025	2024
	moyenne annuelle	moyenne annuelle	volume annuel	volume annuel
<b>Effectif moyen des personnes avec une prise en charge (PEC) EVAM</b>	PEC ASILE + AU	5'646	3'945	5'733
	UKR (permis S)	2'750	2'622	6'412
	Cumul	8'110	6'567	12'145
<b>Eff. moy. MNA en structure EVAM (hors placements en famille élargie, d'accueil ou foyer spécialisés)</b>		200	133	282

3010 Crédit supplémentaire entièrement compensé de 135'500 frs accordé par la COFIN pour financer l'indexation des salaires 2025 de l'ACV.

3030 Le dépassement des dépenses en postes auxiliaires est dû au renforcement de l'État civil (environ 4 postes) pour les divisions de l'état civil et des naturalisations, montant de 200'600 frs couvert par un Crédit supplémentaire accordé par le CE ainsi qu'un renforcement pour la gestion administrative des personnes affectées à la lutte contre le deal de rue pour un montant de 114'600 frs, crédit supplémentaire également entièrement compensé. Le reste du dépassement concerne le remplacement de personnes sur les postes non repourvus immédiatement.

- 3100 Importante économie faite sur la consommation de papier et sur le prix des fournitures de bureau de moins bonne qualité, mais bien moins chère.
- 3101 Matériel d'exploitation : pas de budget l'759 frs compte relié au 3010 (DAL).
- 3102 Diminution importante principalement due à la publication en ligne.
- 3110 Pour réduire les frais, il est fait recours à du matériel d'occasion, voir gratuit si ce matériel usagé est dans les stocks de la DAL.
- 3132 Diminution due au nouveau système de communication des factures aux Communes ainsi qu'à un ralentissement de la numérisation effectué à Moudon par Polyval. Certains auxiliaires ont été affectés au rattrapage du retard sur les naturalisations à l'état civil.
- 3135.1 Augmentation de requérants en situation illégale, mais également augmentation du nombre de nuitées en détention qui sont passées de 5'974 en 2024 à 7'500 en 2025 du fait de la plus grande difficulté de renvoi des personnes concernées. Ces dernières restent parfois en détention plusieurs mois.
- 3135.2 Crédit supplémentaire de 750'000.- frs, partiellement compensé par le 4610 en refacturation à la Confédération, pour financement des frais de détention liés aux renvois. Le montant du crédit supplémentaire a été sous-estimé.
- 3135.3 Dépenses liées à la participation du Canton de Vaud à hauteur de 51,9% selon la convention sur le déficit de Frambois.
- 3612 Le système prévoit que le Canton rembourse aux Communes 400 frs pour les enfants hébergés à l'EVAM et 130 frs pour ceux hébergés en logement individuel. Cette augmentation de la participation a fait l'objet de plusieurs crédits supplémentaires de la COFIN aussi bien pour les frais de scolarisation Ukraine que hors Ukraine. Certaines communes sont plus impactées que d'autres. Une nouvelle formule de répartition devrait permettre à l'avenir un système plus équitable entre les communes.
- 3634 Ce montant correspond principalement à la subvention versée à l'EVAM et le dépassement est couvert par les crédits supplémentaires accordés par la COFIN pour un montant de 178,3 mios.
- 3636 Ce poste correspond aux contributions du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) accordées au Canton pour permettre à ce dernier de concevoir un programme d'intégration cantonal, plus particulièrement axé sur l'intégration économique. La part de la Confédération a augmenté, par conséquent, la part du Canton également.
- 3637 Dépassement lié à l'aide au départ volontaire, mais compensé par la participation de la Confédération au 4610.
- 4210 L'augmentation des revenus à ce poste est due à l'augmentation des émoluments et de l'activité de l'état civil, liés à des demandes de naturalisation en hausse ainsi que les frais de taxes biométriques pour les permis C et surtout à la facturation des permis G aux entreprises et non plus aux communes, à qui la taxe communale n'est plus versée par le SPOP.
- 4630 Ce montant correspond à la subvention de la Confédération, notamment pour couvrir les forfaits administratifs, d'aide sociale et d'aide d'urgence pour les bénéficiaires. Cette subvention ne couvre pas entièrement les charges cantonales.
- 4700 Subventions reçues de la confédération et redistribuées pour l'intégration des bénéficiaires.

#### **048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)**

Les comptes 2025 de la DGIP présentent des charges en augmentation de près de 3,0 mios par rapport au budget 2025, tandis que les revenus progressent de 7,6 mios. Il en résulte un résultat net favorable de 4,6 mios par rapport au budget 2025, et de 6,5 mios par rapport aux comptes 2024.

Les principales variations, tant en charges qu'en revenus, sont liées aux fouilles archéologiques : celles-ci impliquent une avance de frais suivie d'une refacturation aux propriétaires concernés.

Deux autres éléments méritent d'être relevés. D'une part, l'acquisition du bâtiment des Baumettes, actuellement occupé par l'UBS, a généré 1,5 mios de revenus locatifs non budgétés. D'autre part, un dépassement de 1,0 mio a été enregistré sur le compte de charges de la Direction des achats et de la logistique (DAL), en lien avec l'acquisition d'écrans tactiles non budgétés.

- 3010 Crédit supplémentaire entièrement compensé de 214'600 frs accordé par la COFIN pour financer l'indexation des salaires 2025.
- 3030 Crédit supplémentaire entièrement compensé de 16'400 frs accordé par la COFIN pour financer l'indexation des salaires 2025 des travailleurs temporaires.
- 3102 Augmentation des publications en relation avec l'archéologie.
- 3109 Les articles qui sont stockés et dont la date de péremption est dépassée sont mis au pilon comme des livres de la DGEO périmés ou plus utilisables.
- 3110 Le budget 2025 du compte 3110 s'élevait à 17'000 frs. Le réel s'établit à 1'035'869 frs, soit un dépassement du budget de 1'018'869 frs. Cet écart provient quasi-intégralement de l'activité de vente externe de la Direction des achats et de la logistique (DAL), pour laquelle aucun budget n'avait été prévu. La DAL achète des articles auprès de fournisseurs et les revend aux services de l'ACV (ventes internes) ainsi qu'à des clients externes, tels que des communes (ventes externes). Les ventes internes sont éliminées des comptes de la DAL — la charge est imputée au service commanditaire. Les ventes externes, en revanche, y sont enregistrées tant en charges (compte 3110) qu'en produits (compte 4250), sans qu'un budget ne soit prévu pour ces flux. En principe, les charges enregistrées sur le compte 3110 au titre des ventes externes devraient être intégralement compensées par les produits correspondants sur le compte 4250. En pratique, la compensation n'est que partielle. La non-compensation s'explique par une fixation inadéquate du prix de vente de certains articles. La DAL opère en double affectation (clients internes ACV et clients externes), ce qui la soumet à la correction de l'impôt préalable (CORDIP), une fraction de la TVA d'acquisition n'est pas récupérable et constitue un coût effectif. Or, pour certains articles, le prix de vente a été fixé au prix HT du fournisseur, sans intégrer cette charge.
- L'achat et la revente à des communes de 641 écrans tactiles destinés aux écoles vaudoises – à 1'462.83 frs l'unité, soit un montant total de 937'674 frs – Le prix de revient ne tenait pas compte de la TVA, celle-ci n'étant que très partiellement récupérable pour la DAL ce qui a généré une perte nette de 68'978 frs.
- 3113 L'écart est imputable à la Direction des achats et de la logistique (DAL). Il résulte d'une classification incorrecte de certains articles dans le système SAP ayant entraîné une mauvaise imputation lors de la comptabilisation des transactions. L'écart est compensé par les non-dépenses sur les comptes 3111 et 3104.

Comptes connexes — DGIP	Budget 2025	Réel 2025	Écart
3113 Matériel informatique	202'000 frs	444'278 frs	+ 242'278 frs
3111 Machines et appareils	378'300 frs	240'698 frs	– 137'602 frs
3104 Matériel didactique	547'100 frs	459'724 frs	– 87'376 frs
<b>Total</b>	<b>1'127'400 frs</b>	<b>1'144'700 frs</b>	<b>+ 17'300 frs</b>

- 3132.1 Crédit supplémentaire entièrement compensé de 120'000 frs accordé par le Conseil d'État pour le contrôle des rapports d'amiante.
- 3132.2 Crédit supplémentaire partiellement compensé de 2'321'800 frs pour le financement des fouilles archéologiques préventives.
- 3134 Principalement budget 25 surévalué et économie faite en renégociant le portefeuille des assurances. ECA, Choses, etc.
- 3137 Piscine d'Étoy, les taxes d'assainissement ont été sous-évaluées.
- 3141 Entretien des routes, économie en particulier sur le déneigement.
- 3161 L'écart entre le budget et le réel sur ce compte s'explique par le remplacement des imprimantes intervenu en 2023, suivi d'une renégociation des contrats d'utilisation et d'entretien avec les fournisseurs. La baisse des coûts qui en découle s'est pleinement matérialisée sur l'exercice 2025, pour un volume d'impression annuel resté stable.

- 3636 Les subventions accordées aux entreprises privées, et accordées ou redistribuées aux organisations à but non lucratif (3636/3706)) sont financées en partie par la Confédération.
- 4260 L'écart au budget provient d'une sous-estimation du budget par rapport aux revenus réels. Les autres revenus sont essentiellement composés de refacturations de taxes d'épuration aux locataires des cures, de remboursement via les salaires ainsi que diverses participations pour l'énergie et retenues pour location de parking privé soumis à TVA.
- 4309 Il s'agit de la partie refacturée aux propriétaires pour leur participation aux fouilles archéologiques. Comme il y a une grosse augmentation des demandes de fouilles, ce poste a également augmenté.
- 4329 Il s'agit de revalorisation de stocks à la DAL, en lien avec le 3109.
- 4700 Il s'agit de subventions de la Confédération entièrement redistribuées.

## 5. Dépenses d'investissement 2025

### Investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	69'813'000	1'940'000	67'873'000
Comptes 2025	147'064'016	13'821'797	133'242'219
<b>Ecart</b>	<b>77'251'016</b>	<b>11'881'797</b>	<b>65'369'219</b>

### Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIEP	0	0
044	SPEI	9'684'000	7'343'618
040	DGEM	1'790'000	0
023	SPOP	y309'000	315'825
048	DGIP	56'090'000	125'582'776
<b>Total</b>	<b>DEIEP</b>	<b>67'873'000</b>	<b>133'242'219</b>

### Investissements bouclés en 2025

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE					
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGIP	1.000186.01	HEIG Yverdon Ass.énergétique	320.2010	05.10.2010	30'014'000.00
DGIP	1.000315.02	CE SYNATHLON à Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000.00
DGIP	1.000315.03	Synathlon à Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000.00
DGIP	1.000316.03	CC Optimisation occupation 3 bât. Etat	100.2014	28.01.2014	8'360'000.00
DGIP	1.000577.01	CADEV renouvel.matériel d'impression	264.2015	09.02.2016	6'300'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE</b>					<b>60'149'000.00</b>

## Investissements à boucler en 2026

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE						
<b>Service de la promotion de l'économie et de l'innovation</b>						
SPEI	I.000517.02	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 1	✓	293.2016	21.06.2016	10'198'820.00
SPEI	I.000517.03	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 1	✓	293.2016	21.06.2016	2'544'000.00
<b>Direction générale des immeubles et du patrimoine</b>						
DGIP	I.000213.01	3ème CC pour l'entretien des bâtiments	✓	049.2013	04.06.2013	22'800'000.00
DGIP	I.000635.01	CrE Transf. poste dir. Plateforme 10	✓	346.2017	09.05.2017	100'000.00
DGIP	I.000635.02	CrE Transfert poste dir. Plateforme 10	✓	157.2019	26.11.2019	1'075'000.00
DGIP	I.000710.02	CrA Acqu.parcelle Biopôle Epalinges-Lsne		24_GOV_306	27.06.2024	275'532.15
DGIP	I.000779.01	CC Rénovation 5 cures		21_LEG_77	14.12.2021	5'979'000.00
DGIP	I.000880.01	Acquisition gymnase Nyon La Côte (GNLC)		22_LEG_304	25.04.2023	69'280'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'INNOVATION, DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE</b>						<b>112'252'352.15</b>

### 13.6 Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH)

**Commissaires :** M. Kilian Duggan  
M. Philippe Miauton, rapporteur

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Le 14 avril 2026, les commissaires de la sous-commission ont rencontré les responsables du Service des Automobiles et de la Navigation (SAN) la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) ainsi que la Direction générale de la Culture (DGC). Le 20 avril, c'était au tour des responsables du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), puis le 23 avril, ceux du Secrétariat Général (SG-DICIRH) et de la Direction générale des Ressources Humaines (DGRH). Enfin, les commissaires ont conclu leurs rencontres avec les responsables du Conseil de la magistrature (CMAG), le vendredi 1<sup>er</sup> mai.

L'ensemble de ces rencontres se sont faites en présence du responsable financier du Département ou service. Les deux commissaires remercient les cadres du DICIRH de leur disponibilité et des explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2025.

Les commissaires ont rencontré, à la suite de leurs visites dans les services, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, le lundi 11 mai 2026 pour un tour d'horizon très complet du département.

#### 2. Récapitulation des comptes 2025

Il convient de rappeler que le DICIRH a vu plusieurs transferts de services depuis l'année dernière au gré du remodellement des départements par le Conseil d'Etat, mais aussi par des modifications au sein même du DICIRH. En l'espace d'une année, il a récupéré la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) ainsi que le Conseil de la magistrature (CMAG). Dans le même temps, la Direction générale du Numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a été transférée. A l'interne, le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants vient de vivre son premier exercice complet hors du Secrétariat général auquel il était précédemment rattaché.

##### a) Comparaison avec le budget 2025

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	919'381'200	574'718'200
Comptes 2025	964'041'321	688'948'375
<b>Différence en frs</b>	<b>44'660'121</b>	<b>114'230'175</b>
<b>Différence en %</b>	<b>4.86%</b>	<b>19.88%</b>

Cet écart important de 4,86% au niveau des charges du Département s'explique presque à lui seul du côté de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). En effet, on observe dans cette Direction un écart de 56,48 mio à la nature comptable 3180 (réévaluation sur créances). Les explications se trouvent ci-dessous à l'analyse du service et relèvent davantage d'opérations comptables que de charges réelles. Sur 8 services et directions différentes, seuls trois présentent des charges plus importantes que budgétées. A l'échelle des revenus cette fois, 5 services ou directions enregistrent de plus importantes rentrées que budgétées. Cela représente au total une augmentation de près de 20% de budget à comptes. A nouveau, c'est à la DGAIC que le plus grand décalage s'observe aux natures comptables 4260 avec 85.9 mio et 4270 avec 20.5 mio dus à l'intégration de créances de la Direction du recouvrement. A noter enfin que ces résultats comprennent un total de 17,8 mio de mesures d'assainissement décrites en détail dans le sujet d'étude de la COFIN.

## b) Comparaison avec le budget total 2025, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	919'381'200	574'718'200
Crédits supplémentaires	5'224'800	-300'000
Budget total 2025	924'606'000	574'418'200
Comptes 2025	964'041'321	688'948'375
<b>Différence en frs</b>	<b>39'435'321</b>	<b>114'530'175</b>
<b>Différence en %</b>	<b>4.27%</b>	<b>19.94%</b>

Le DICIRH compte 8 crédits supplémentaires (CS) ayant un impact sur les charges brutes de plus de 100'000 francs. Dans ces CS, il y a notamment la contribution ordinaire à la FAJE pour 2,6 mios (SCAJE), un financement des coûts de l'assistance judiciaire, des frais médicaux et des indemnités aux victimes d'infractions pour 1,9 mios (DGAIC) et enfin un financement supplémentaire de 1,4 mios pour des dégâts dus aux forces de la nature sur les ouvrages d'art (DGMR).

## c) Comparaison avec les comptes 2024

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2024	853'994'240	587'893'034
Comptes 2025	964'041'321	688'948'375
<b>Différence en frs</b>	<b>110'047'081</b>	<b>101'055'341</b>
<b>Différence en %</b>	<b>12.89%</b>	<b>17.19%</b>

Cette forte progression des charges par rapport à 2024 s'explique pour près de la moitié, à nouveau du côté de la DGAIC, notamment avec la création d'un correctif d'actif sur les créances de la Direction du recouvrement nouvellement intégrées au système d'information financière (51.1 mios). A noter également au titre du financement de la péréquation verticale et de la compensation transitoire selon nouvelle péréquation (NPV) une nouvelle charge de 40,1 mios. A l'échelle des revenus, l'intégration des créances de la Direction du recouvrement déjà décrite ci-dessus a eu un effet pour la DGAIC entre les comptes 24 et 25 pour plus de 100 mios (4260 et 4270).

## d) Comparaison des dépenses nettes

	<b>Comptes 2025</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>
<b>Charge nette</b>	<b>275'092'946</b>	<b>344'663'000</b>	<b>266'101'206</b>

### 3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2024 sur 2025 pour un total de 80'000 frs

Service publicé	Montant	Description
003 SAN	80'000	Refonte du site internet

b) Reports de crédits 2025 sur 2026 pour un total de 100'000 frs

Service publicé	Montant	Description
017 DGC	50'000	Aménagement des locaux à la Maison de l'Elysée
003 SAN	50'000	Acquisition des plaques de contrôles

### 4. Remarques de détails

#### 045 *Secrétariat général (SG-DICIRH)*

Le secrétariat a amorcé une mue ces dernières années qui prend aujourd'hui effectivement forme. Les centres de vie enfantine (CVE) ont été transférés à la DGRH dès le 1<sup>er</sup> mars 2024, y compris l'historique comptable et budgétaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) s'est transformé en service au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous la nouvelle dénomination de Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants (SCAJE). Enfin, l'Unité de Conseil et d'appui en organisation et management a été transformée en Office de la transformation du numérique et de l'appui à l'administration (ONA) au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et a été transféré au DADN. Dès lors, le secrétariat général est aujourd'hui devenu un service lisible et de petite taille (22,1 ETP).

3010 Par le biais de deux crédits supplémentaires 0,7 ETP et 0,9 ETP ont été transférés le premier à la DGRH, le second au SCAJE.

3099 En lien avec les mesures d'assainissement, la conférence départementale a été annulée.

Bien que moindre que dans les autres services, le SG -DICIRH a procédé à plusieurs mesures d'assainissement qui cumulées constituent des petites actions (utilisation des stocks, suppression d'impressions, nouvelles imprimantes réduisant les coûts).

#### 068 *Direction générale des affaires institutionnelles et des communes*

Comme indiqué au chapitre 2 ci-dessus, les plus grandes variations de budget à compte, et de compte à compte, proviennent de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Ces variations relèvent davantage d'opérations comptables que de charges et revenus réels. Une application plus stricte du principe d'échéance explique cette situation. Par ailleurs la mise en service du programme INKASSO a aussi ralenti l'activité de la direction du recouvrement.

3102 La votation fédérale de juin 2025 n'ayant pas eu lieu, une économie sur les imprimés et les frais de port ont pu être enregistrée, enregistrant une économie de plus de 700'000 frs (comptes 3102 et 3130).

3180 1. Création du correctif d'actif sur les créances de la Direction du recouvrement nouvellement intégrées au système d'information financière (voir également comptes 4260 et 4270).  
2. Ajustement du correctif d'actif au 31 décembre 2025.

En 2025, à la suite de l'intégration de tous les débiteurs de la Direction recouvrement, un correctif d'actif de 51,1 mios a été créé. Un ajustement de 5,4 mios a été nécessaire en fin d'année en relation avec l'augmentation de ces débiteurs. En 2024, la réévaluation concernait uniquement les débiteurs liés aux notes de frais pénaux. A noter que ce compte ne fait pas l'objet d'une budgétisation-

- 3181 Les pertes sur les créances gérées par la Direction du recouvrement sont en hausse constante et sont à mettre en parallèle avec les comptes 4260 et 4270. Le budget alloué n'a pas encore pu être adapté aux coûts réels. Par ailleurs, la mise en production de l'outil INKASSO a ralenti l'activité du service de recouvrement.
- 3199 Le crédit supplémentaire de 1'000'000 frs accordé par la COFIN le 30.10.2025 pour financer les coûts de l'assistance judiciaire s'est révélé surévalué.
- 3622 La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur au premier janvier 2025. Le financement vertical de la péréquation et de la compensation transitoire est à la charge du Canton pour 40,1 mios en 2025.
- 4260 Comme évoqué à plusieurs reprises dans ce rapport, l'augmentation en 2025 résulte principalement de l'intégration des créances de la Direction du recouvrement (85,9 mios facturés au titre de l'assistance judiciaire, des frais pénéaux et de l'aide aux victimes d'infractions ainsi que pour le remboursement des frais de poursuites).
- 4260 A nouveau l'intégration des créances du service de recouvrement (20,5 mios d'amendes, de peines pécuniaires et de créances compensatrices).
- 4290 Ce compte enregistre les encaissements sur actes de défaut de biens qui sont variables d'une année à l'autre. En 2025, la baisse est notamment due à la mise en production de l'outil INKASSO qui a ralenti l'activité de recouvrement durant les 4 derniers mois de l'année.

#### **017 Direction générale de la culture (DGC)**

La DGC affiche une augmentation des charges de plus de 4 mios mais inférieure de 7 mios au compte 24. La DGC a répondu aux mesures LAFin à hauteur de 1'599'600 frs notamment, pour les plus grandes, en ralentissant les acquisitions de 80'000 frs (3119) et en baissant l'attribution au fonds (1'200'000).

Aux lignes 3030 et 3132, l'augmentation constatée pour les travailleurs temporaires de près de 600'000 frs (dont 101'000 frs par le biais d'un crédit supplémentaire) et des honoraires de conseillers externes de près 400'000 frs qui se justifient par des travaux de recherche pour des tâches spécifiques.

- 3111 Dépassement de 107'000 frs financé par le Fonds des musées cantonaux d'archéologie et des sciences naturelles pour des travaux de restauration, de recherche et de numérisation des collections.
- 3119.3 A signaler une forte baisse pour le Fonds des acquisitions UNIL de près de 600'000 frs
- 3511 Redéploiement du programme de mise en œuvre des lignes directrices de politique culturelle. Cette absorption a été rendue possible par la baisse de l'attribution au fonds, notamment au fonds cantonal des activités culturelles (- 500'000 frs), au fonds de sensibilisation à la culture (- 280'000 frs) et enfin au fonds des arts de la scène (- 420'000 frs). Ces fonds avaient bénéficié en 2024 de la réaffectation du solde du Fonds COVID, permettant ainsi de maintenir une disponibilité suffisante du capital.

Pour rappel, les subventions de nature structurelle sont attribuées sous la forme de conventions pluriannuelles et le cas échéant en partenariat avec les communes où siègent les entités subventionnées. Les subventions ponctuelles sont attribuées à des projets uniques examinés par des commissions d'experts qui établissent un préavis soumis à la décision de la Cheffe de département. Toutes les demandes de subvention sont adressées via le portail VaudCulture.

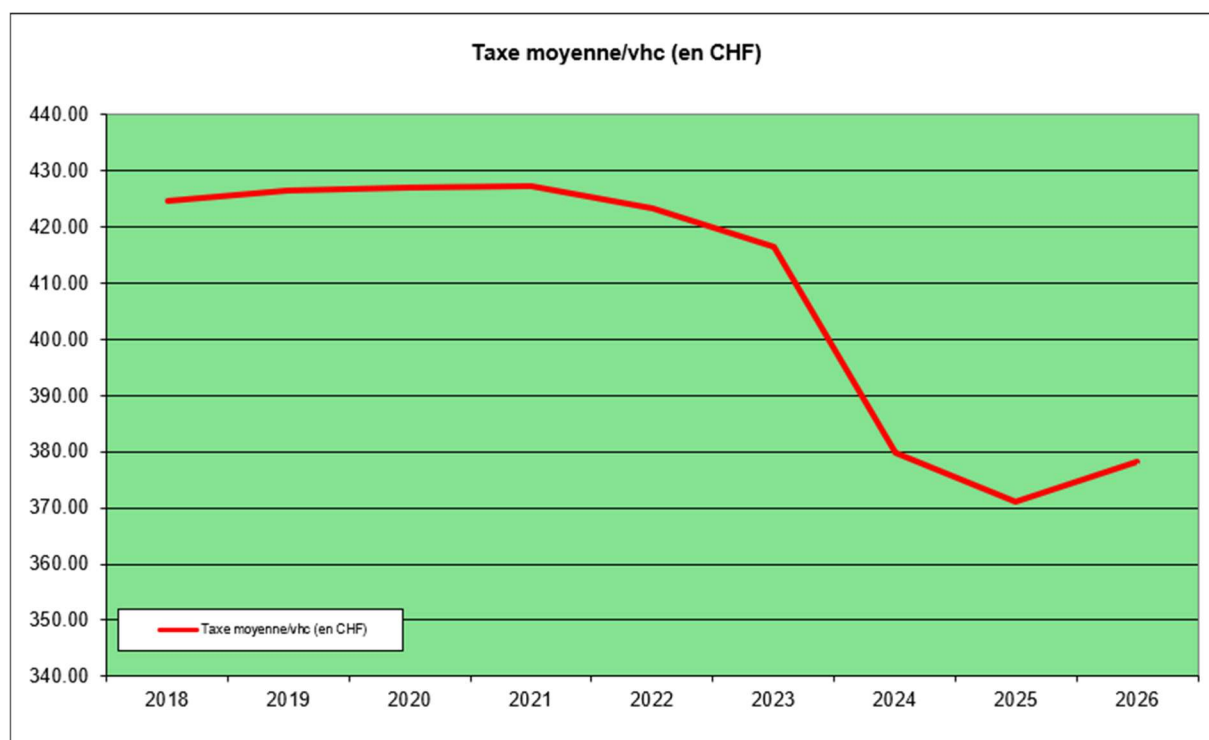
#### **046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)**

Globalement, charges et revenus sont en phase avec les prévisions budgétaires. A noter un effort conséquent en termes de mesure d'assainissement pour 13,65 mios, la mesure principale étant le report des facilités tarifaires pour 9.5 mios.

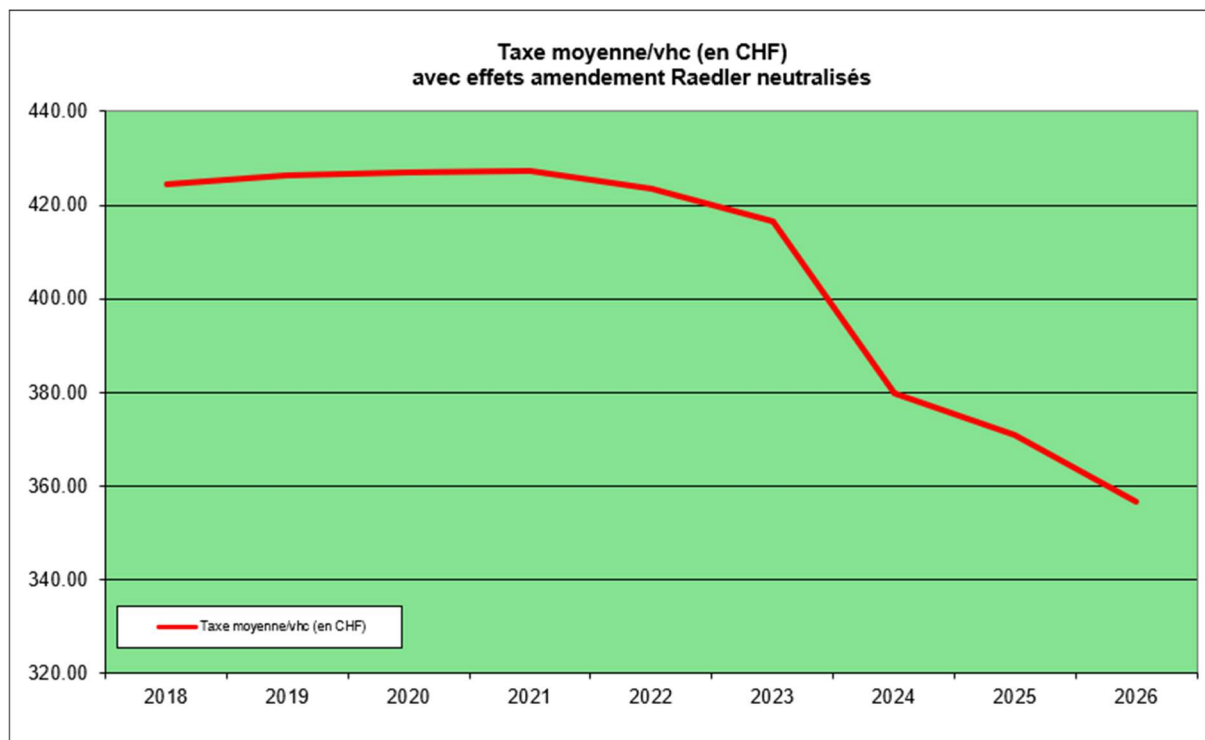
- 3030 Crédit supplémentaire totalement compensé de 786'100 frs accordé par la COFIN le 20.11.2025 pour financer des auxiliaires comme chaque année.
- 3141.9/10 Dépassements de plus de 1,5 mios en lien avec le service hivernal, les dégâts des forces de la nature et la restauration d'ouvrages d'art.
- 3180 Réévaluation sur créances douteuses
- 3300 Moindre volume d'acquisition des véhicules et engins générant moins d'amortissements.
- 3630 Participation moindre au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- 3632 subventions pour les travaux sur les routes cantonales en traversées. La répartition planifiée en fonction des demandes entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement permet cette économie.
- 3635 Report des Facilités tarifaires.
- 3660 Réduction des amortissements des Prêts conditionnellement remboursables (PCR).
- 3702 Pour les projets d'agglomérations, l'Etat fait la banque pour la Confédération et redistribue les montants perçus aux communes. Cette contribution est difficilement planifiable et n'est pas budgétée.

### 003 *Service des Automobiles et de la Navigation (SAN)*

L'évolution du parc de véhicules vaudois au 30 septembre 2025 se situait à +0,99% soit plus de 6'000 véhicules.



Légende : taxe moyenne y.c amendement B26



Légende : taxe moyenne hors amendement.

A noter que l'évolution des taxes en conséquence de l'introduction de la *loi* sur la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (LTVB), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a été estimée correctement dans le budget pour s'établir à 237,17 mios aux comptes 2024 contre 257,60 aux comptes 2023. Aux comptes 25, le revenu s'établit à 234,12 mios. L'augmentation du nombre de véhicules bénéficiant de rabais (électriques et hybrides, entre autres) provoque un tassement des recettes.

Ces éléments expliquent notamment la baisse de la taxe moyenne par véhicule d'environ 370 frs en 2025 contre 380 en 2024 alors qu'elle était un peu en dessous de 420 frs en 2023. Celle des bateaux, en revanche, progresse en raison d'une tendance à l'augmentation de la puissance moyenne des moteurs (370 frs).

Comme usuellement, les charges de ce service sont bien tenues, incluant des mesures LAFin à hauteur de 958'600 frs.

- 3180 Séquestres envoyés plus tardivement dans l'année et poursuites suspendues durant 3 mois à la suite de la migration Viacar vers sa V20 ont augmenté les postes ouverts. Ce décalage temporel a nécessité l'adaptation de la provision de fin d'année.
- 4030 Croissance modérée du parc véhicule et forte bascule vers des véhicules moins polluants et au bénéfice d'un rabais sur la taxe
- 4260 l'amélioration du contentieux à travers la baisse des frais de poursuites, due à la suppression des poursuites durant 3 mois, se traduit par une baisse des frais de poursuites refacturées.
- 4600 Montant estimé par la Confédération au printemps puis décompte en fin d'année sur la base des encaissements des redevances sur le trafic des poids lourds (RPLP/RPLF).

#### **054 Direction générale des ressources humaines (DGRH)**

La DGRH enregistre un écart de - 3,1 mios de comptes à budget, soit une différence de presque 11%. Pour rappel cette direction centralise certains budgets pour l'ACV, tels que le personnel intérimaire administratif, une partie de la formation, les subventions du CEP et à Unisanté, le recrutement, les prestations médecins-conseil, les rentes accidents ainsi que les montants à disposition des services en cas d'insuffisance budgétaire en lien avec la réinsertion professionnelle ou la création de place d'apprentissage. Ainsi sur ces 3,1 mios, 1,4 pèse pour les charges centralisées pour l'ACV et 1,7 pour la DGRH à proprement parler. Cette direction a enregistré des mesures LAFin pour 921'500 frs touchant autant les charges propres de la DGRH que les autres services de l'ACV.

- 3010 A noter des difficultés de recrutement dans une garderie à ce point.
- 3030 Abandon du projet Coworking (mesure LAFin) expliquant l'abandon du salaire du chef de projet (200'000 frs comprenant les charges salariales).

Plusieurs natures comptables sont en lien avec le crédit supplémentaire compensé accordé par le Conseil d'Etat pour le transfert et la réaffectation budgétaire de 0.7 ETP du SG-DICIRH à la DGRH

- 3634 La marge de la subvention n'a pas été totalement utilisée. Aucune réserve n'est faite auprès d'Unisanté sur le non-consommé, cela implique une redistribution de l'argent après la fin de l'année.
- 3636 Subvention au Centre d'éducation permanente (CEP) plus basse que le budget, car cette dernière n'a pas été entièrement utilisée.
- 4600 Redistribution du produit de la taxe CO2 à l'Etat de Vaud plus importante que prévue.

### **070 Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE)**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'OAJE a acquis son statut complet de service (SCAJE) avec l'intégration d'une unité finances. C'est donc la première présentation des comptes sous ce nouveau statut de service.

On observe un dépassement budgétaire de plus de 2 mios. Ce dernier s'explique quasi entièrement par le crédit supplémentaire usuel et non compensé, établi selon estimation concernant la subvention à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) selon l'article 45 de la LAJE.

- 3636 Ce montant est calculé en tenant compte des éléments suivants :
- a) subvention ordinaire et aide au démarrage 2025 selon budget 103'525'000 frs,
  - b) complément 2025 correspondant au surplus issu de l'estimation 4'154'334 frs. Le montant calculé sur la masse salariale estimée par la FAJE pour 2025, en attente du décompte définitif,
  - c) - 1'537'088 frs, différence entre le transitoire comptabilisé et le décompte définitif pour l'année 2024.

Au niveau des charges de fonctionnement (groupe 31), il est à noter que 66,3% de ces dernières concernent le loyer, pour lequel le service a enregistré une augmentation au 3160.

Un transfert de poste d'assistante en gestion comptable du secrétariat au SCAJE (0.9 ETP) a fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé pour un total de 104'200 frs.

### **069 Conseil de la magistrature (CMAG)**

Le Conseil de la magistrature étant un petit service avec une activité bien spécifique. Dès lors, les variations enregistrées ont pour principale source les mandataires externes ou les dépens.

- 3130 Les activités du CMAG n'ont pas nécessité la sollicitation des membres rémunérés par indemnités.
- 3132 l'instruction d'une procédure disciplinaire a été confiée à un mandataire externe pour 15'000 frs. Ces frais d'enquête ont été mis à la charge du magistrat sanctionné en 2026.
- 3199 A cette ligne comptable, une erreur de plume apparaît sous la forme d'une inversion entre les sommes indiquées au point 1 et 2, soit entre les 17'000 et 901,7. 17'000 frs de dépens ont été versés à des magistrats mis en cause dans une procédure disciplinaire au motif qu'aucune sanction n'a été prononcée à leur encontre. Ce type de charge n'était pas prévu dans les budgets 24 et 25.

## 5. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	171'157'500	7'500'000	163'657'500
Comptes 2025	106'738'859	10'053'194	96'685'665
<b>Écarts</b>	<b>-64'418'641</b>	<b>2'553'194</b>	<b>-66'971'835</b>

## Dépenses nettes d'investissements par Service publicé (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DICIRH	0	0
068	DGAIC	1'046'000	2'415'389
017	DGC	476'000	769'522
046	DGMR	156'768'500	93'120'701
003	SAN	2'854'000	148'397
054	DGRH	1'398'000	231'657
070	SCAJE	1'115'000	0
069	Conseil de la Magistrature	0	0
<b>Total</b>	<b>DICIRH</b>	<b>163'657'500</b>	<b>96'685'665</b>

## Crédits d'investissements bouclés en 2025

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RH						
<b>Direction générale de la mobilité et des routes</b>						
DGMR	1.000210.01	1er rattrap. dégâts forces de la nature	087.2013	08.10.2013	7'615'000.00	
DGMR	1.000228.01	RC 780, Ollon, giratoire du Lombard	430.2011	10.01.2012	1'876'000.00	
DGMR	1.000526.01	RC 726, accès nouv.hôpital du Chablais	014.2017	12.12.2017	7'340'000.00	
<b>TOTAL DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RH</b>						<b>16'831'000.00</b>

## Crédits d'investissements à boucler

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RH					
<b>Direction générale de la culture</b>					
DGIP	I.000066.01	CrE Nouveau Musée des Beaux-Arts	303.2010	29.06.2010	13'870'000.00
DGIP	I.000066.02	CrO Nouveau Musée des Beaux-Arts	127.2013	18.03.2014	30'630'000.00
DGIP	I.000068.01	CrE Futur musée romain Avenches	273.2010	28.09.2010	200'000.00
<b>Direction générale de la mobilité et des routes</b>					
DGMR	I.000147.01	H 144 Rennaz - Les Evouettes	114.2003	09.09.2003	26'740'000.00
DGMR	I.000147.02	H 144 Rennaz - Les Evouettes - cr. add.	281.2010	23.11.2010	17'380'000.00
DGMR	I.000164.01	CE-RC177,Vufflens-Penthaz rte liaison-AR	280.2010	05.10.2010	4'950'000.00
DGMR	I.000164.02	RC 177,Vufflens-Penthaz constr.nouv. rte	146.2014	11.11.2014	65'000'000.00
DGMR	I.000172.01	CE-RC 702 Rossinières Chaudanne 2è ét.	168.2009	23.06.2009	2'180'000.00
DGMR	I.000172.02	RC 702, Rossinières Chaudanne 2ème étape	367.2011	15.03.2011	20'400'000.00
DGMR	I.000173.01	CE-RC 719, Ollon Huémoz-Villars 2è ét.	194.2009	24.11.2009	765'000.00
DGMR	I.000173.02	RC 719, Ollon, Huémoz-Villars 2ème étape	092.2013	19.11.2013	15'750'000.00
DGMR	I.000192.01	Travaux assainissement bruit 2ème étape	047.2013	04.06.2013	8'550'000.00
DGMR	I.000194.01	Routes nationales, construction - 23ème	142.2008	31.03.2009	2'760'000.00
DGMR	I.000226.01	Renforcement 40 t. solde du réseau RC	431.2011	10.01.2012	13'700'000.00
DGMR	I.000226.02	Renforcement 40t. Solde du rés RC cr ad	160.2019	04.02.2020	3'400'000.00
DGMR	I.000238.01	Préfin. routier - aides aux communes	098.2013	05.11.2013	40'000'000.00
DGMR	I.000254.02	CE-RC 1 requalif.Tir Féd.-Venoge ét. 3	194.2014	20.01.2015	620'000.00
DGMR	I.000254.03	RC 1 St-Sulpice requal. Tir Féd.-Venoge	098.2019	12.03.2019	16'600'000.00
DGMR	I.000269.03	RC601,Epalinges requal.Vennes-Croisettes	186.2014	20.01.2015	2'744'000.00
DGMR	I.000270.04	RC 601.025, Epalinges - requalif. Croise	033.2017	13.03.2018	17'700'000.00
DGMR	I.000282.02	RC 75 Morges-Echichens aménagement cycla	115.2018	30.04.2019	4'500'000.00
DGMR	I.000288.02	RC 448, Lsne déplacement route Romanel	193.2014	20.01.2015	4'180'000.00
DGMR	I.000318.01	Strat.cant.2 roues: appui mesures A	060.2013	27.08.2013	13'300'000.00
DGMR	I.000349.01	CE - RER Vaudois	161.2014	09.09.2014	14'500'000.00
DGAV	I.000367.01	RC 177, Vufflens-Penthaz, syndicat AF	146.2014	11.11.2014	6'000'000.00
DGMR	I.000372.03	RC 82 Ecublens-Renens-Tir Féd : Pont Ble	065.2018	29.05.2018	14'120'000.00
DGMR	I.000374.01	CE - Nouv. tracé m2 et place de la Gare	216.2015	10.03.2015	12'500'000.00
DGMR	I.000375.01	CE - 1ère étape m3 Gare - Flon	216.2015	10.03.2015	2'900'000.00
DGMR	I.000376.01	CE - 2e étape m3 Flon-Blécherette	216.2015	10.03.2015	3'500'000.00
DGMR	I.000380.02	RC 749, Corsier-s/Vevey - Limite FR	317.2016	22.11.2016	4'985'000.00
DGMR	I.000383.01	Crédit investissement - Croisement Mes	234.2015	23.06.2015	2'200'000.00
DGMR	I.000390.01	RC 705-706 ouvr. protection 2ème étape	238.2015	25.08.2015	10'000'000.00
DGMR	I.000525.01	RC 601 Lucens bretelle Lsne carr.601-618	066.2018	05.06.2018	2'800'000.00
DGMR	I.000528.01	RC 709, Leysin, réhab. tronçon Peneclay	21_LEG_190	08.02.2022	3'880'000.00
DGMR	I.000541.01	Dégâts forces de la nature, 2ème rattrap	267.2015	08.03.2016	7'730'000.00
DGMR	I.000542.01	Campagne 2015-18 entret lourd ouvr d'art	258.2015	19.01.2016	8'640'000.00
DGMR	I.000546.01	Campagne 2019-23 entret lourd ouvr art	146.2019	05.11.2019	8'150'000.00
DGMR	I.000582.01	RER Vaudois : Gare Renens - Passerelle	349.2017	22.08.2017	10'900'000.00
DGMR	I.000584.01	CE - Bus Haut Niveau Service-2e étape	294.2016	21.06.2016	5'500'000.00
DGMR	I.000586.01	Crédit invest. - CFF Rebroussement Cully	052.2018	29.05.2018	1'800'000.00
DGMR	I.000588.01	Bus Haut Niveau Service-1ère étape	294.2016	21.06.2016	20'000'000.00
DGMR	I.000603.01	CE - Prolongement CdF Aigle-Leysin	312.2016	22.11.2016	3'600'000.00
DGMR	I.000651.01	CGN Rénovation Rhône	110.2018	12.03.2019	7'618'000.00
DGMR	I.000670.02	CE - Aug. capacité M1 - évolution offre	172.2020	10.03.2020	800'000.00
DGMR	I.000688.01	CE - M2/M3 et équipe de projet	148.2019	12.11.2019	60'600'000.00
DGMR	I.000694.01	RC 751 + 752 Rogivue (ER)	195.2019	01.07.2020	2'120'000.00
DGMR	I.000711.01	Assainissement 3 RC 429-631-632	140.2019	24.09.2019	4'750'000.00
DGMR	I.000786.01	Campagne 2021 entr revêt 1 - Ouvrages	20_LEG_146	20.04.2021	1'300'000.00
DGMR	I.000787.01	Campagne 2021 entr revêt 1-canalisation	20_LEG_146	20.04.2021	2'500'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DE LA CULTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DES RH</b>					<b>549'312'000.00</b>

### 13.7 Département de l'agriculture, de la durabilité, du climat et du numérique (DADN)

**Commissaires :** Mme Graziella Schaller, co-rapporteuse  
M. John Desmeules, co-rapporteur

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires de la sous-commission ont rencontré les responsables financiers ainsi que les chefs de service des entités du département. La réorganisation de ce dernier a impliqué de doter le DADN d'un nouveau responsable financier, cette fonction étant assumée auparavant par le SAGEFI. La sous-commission a été accompagnée par Monsieur Sébastien Durussel, responsable financier du département depuis le 19 janvier 2026, et elle remercie l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et toutes les réponses apportées à nos demandes.

#### 2. Récapitulation des comptes 2025

##### a) Comparaison avec le budget 2025

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	547'388'900	315'773'500
Comptes 2025	554'591'841	328'270'080
<b>Différence en frs</b>	<b>7'202'941</b>	<b>12'496'580</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.32%</b>	<b>3.96%</b>

##### b) Comparaison avec le budget 2025, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	547'388'900	315'773'500
Crédits supplémentaires	15'024'600	11'478'800
Budget total 2025	562'413'500	327'252'300
Comptes 2025	554'591'841	328'270'080
<b>Différence en frs</b>	<b>-7'821'659</b>	<b>1'017'780</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1.39%</b>	<b>0.31%</b>

##### c) Comparaison avec les comptes 2024

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2024	550'234'349	323'207'558
Comptes 2025	554'591'841	328'270'080
<b>Différence en frs</b>	<b>4'357'492</b>	<b>5'062'522</b>
<b>Différence en %</b>	<b>0.79%</b>	<b>1.57%</b>

## d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Charge nette</b>	<b>226'321'761</b>	<b>231'615'400</b>	<b>227'026'791</b>

**3. Reports de crédits**

Aucun report de crédit n'a été enregistré, que ce soit de 2024 sur 2025 ou de 2025 sur 2026.

**4. Remarques de détails****051 Secrétariat général du DADN (SG – DADN)**

En 2025, le Secrétariat général du DADN s'est renforcé de 2 offices, l'OFCO et l'ONA. Il en compte désormais 4

1. Stat Vd, qui réalise des analyses prospectives et élabore des rapports globaux quinquennaux, des études thématiques et des notes de veille pour aider à la planification et à la prise de décision à long terme dans le canton.
2. L'OCDC (Office cantonal de la durabilité et du climat), qui assure un suivi et une adaptation continue des mesures pour répondre aux évolutions scientifiques et législatives, et qui documente et évalue la mise en œuvre, conformément aux lois cantonales et fédérales du plan climat vaudois.
3. L'ONA (Office de la transformation Numérique et d'appui à l'Administration), a remplacé l'UCA (Unité de conseil et d'appui en organisation et en management), et a été transféré du DCIRH au DADN le 1er janvier 2025. Elle reprend ses missions tout en y ajoutant la transformation numérique de l'administration vaudoise. Monsieur Sébastien Dufaut en est le directeur depuis le 1er juin 2025.
4. L'OFCO (Office de la Consommation), qui était jusqu'au 30 mai 2025 au DEIEP. Il veille à la protection du consommateur et à la régulation des activités économiques réglementées.

En mai, lors des visites, l'effectif du secrétariat est

- Le SG compte 18 ETP, dont 3 apprentis : la plupart des postes sont repourvus.
- Les effectifs de Stat VD se montent à 30 personnes, équivalent à 22,35 ETP. Stat VD compte 0,6 ETP financé par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de jour des Enfants). La fondation paie ainsi une partie des enquêtes réalisées pour cette politique publique.
- L'OCDC compte 8,3 ETP
- L'ONA compte 7,6 ETP
- L'OFCO compte environ 50 ETP, mais plusieurs postes sont vacants à la suite de la crise traversée en 2025. Cet office a connu une situation difficile en fin d'année 2025, marquée par plusieurs départs au sein de son encadrement, dont celui du chimiste cantonal, du chimiste cantonal adjoint et de la personne en charge de l'inspection des denrées alimentaires. Cette situation, également relevée par la presse et par la Commission de gestion, a nécessité la nomination d'un chimiste cantonal ad intérim et a fortement sollicité le Secrétariat général du DADN. Des recrutements sont en cours et la nouvelle chimiste cantonale a été engagée.

**Remarques sur les comptes**

Les comptes 2025 du SG DADN incluent l'OFCO et l'ONA, qui étaient au DEIEP respectivement au DICIRH jusqu'en mai 2025, et qui ont été ensuite intégrés au DADN à la suite du remaniement des départements. Le travail de réconciliation après les transferts permet la comparaison avec les comptes 24 et le budget 25.

Les charges brutes 2025 se montent à 18,262 mios, soit -4,5 % du budget 2025 de 19,130 mios, et légèrement en dessous (-1,7%) des charges brutes 2024, qui étaient de 18,584 mios.

3010 Les variations entre les postes 3010 et 3030 s'expliquent par une balance entre ces 2 comptes, des auxiliaires remplaçant momentanément des postes fixes. Un crédit supplémentaire finance l'indexation pour 300'300 frs.

3020 OFCO : surcoût de 31'800 frs., un salaire d'enseignant n'avait pas été porté au budget.

- 3030 A l'OFCCO : le compte 3010 présente un écart de -242'439 francs, tandis que le compte 3030 affiche un écart de +193'281 francs. Des auxiliaires ont été engagés afin d'assurer le remplacement temporaire de postes fixes.
- 3050 à 3059 : dotation de 33'800 frs pour un renforcement de l'ONA par un crédit supplémentaire totalement compensé et voté par le Conseil d'Etat.
- 3102 Stat VD : -22'000 frs : diminution des impressions papier, dont 13'800 de réduction pérenne LAFin.
- 3106 OFCCO : -32'600 frs mesure LAFin.
- 3116 OFCCO : -199'339 frs, mesure LAFin, réduction des achats d'appareils médicaux.
- 3130.4 -74'000 frs de part cantonale de la conférence des directeurs des finances transférée au DFTS, financée par un crédit sup au SAGEFI.
- 3132 Mandats : sur un budget de 931'400 frs, seul 244'351 frs ont été dépensés. 628'000 frs d'économies ont été réalisées sur des mandats du SG, dont notamment 268'800 frs de mesures LAFin pour le SG; pour l'OCDC : -35'000 frs et 5'000 frs pour l'ONA. Le ralentissement de l'activité de l'OFCCO a aussi eu comme conséquence la réduction des mandats donnés. Ceci a permis de financer le transfert de 379'000 frs par un crédit supplémentaire compensé à la Chancellerie, pour le financement de la cellule Groupe de soutien à l'Etat, chargée de soutenir la Chancellerie dans la gestion de la documentation et dans les travaux de la Délégation de Surveillance.
- 3160 Le loyer du SAGEFI de 94'000 frs a été transféré au DFTS, et financé par un crédit sup du SG DADN au SG DFTS.
- 4210 OFCCO : + 168'271 frs : forte augmentation des émoluments à la suite de contrôles. Les contrôles effectués par l'OFCCO sont gratuits. En revanche, lorsqu'ils mettent en évidence une infraction ou nécessitent une mise en conformité, les frais administratifs correspondants sont facturés, ce qui explique l'augmentation des recettes à ce compte.
- 4309 OFCCO + 11'000 frs : refacturation pour 59'000 frs pour un budget de 70'000 frs, à l'ECA pour la quote-part d'un collaborateur, pour un travail lié à la cartographie du réseau d'eau potable du canton, ce qui permet à l'ECA d'être informée sur l'emplacement des hydrantes.

#### **041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)**

Les comptes 2025 de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) présentent globalement des charges supérieures au budget de 7,256 mios ; sans les comptes 37, 47 ainsi que les fonds, les charges sont inférieures au budget de 2,105 mios. La DGAV demeure fortement exposée à des facteurs externes, notamment l'évolution des politiques agricoles fédérales, la participation des exploitants aux différents programmes, les besoins liés aux affaires vétérinaires, ainsi que l'avancement de projets pour lesquels le canton n'est pas toujours maître d'ouvrage.

La sous-commission relève en particulier que les charges de biens et services sont inférieures au budget de 785'000 frs. Cette évolution s'explique notamment par une limitation des dépenses et par l'effet de l'internalisation de certains services vétérinaires, qui a permis de réduire le recours à des prestations externes.

S'agissant des subventions, la sous-commission constate une sous-réalisation de 617'000 frs, liée notamment à des excédents de transitoire 2024 et à un budget surestimé. Les revenus issus des taxes et redevances sont en revanche inférieurs aux attentes, notamment en raison d'une baisse des contrôles des exploitants et des ventes de Magaz' à vin et autres prestations. La sous-commission relève que ces variations confirment le caractère partiellement difficilement pilotable de certaines rubriques de la DGAV, qui dépendent à la fois du comportement des exploitants, des conditions-cadres fédérales et du volume effectif d'activité.

La sous-commission prend également acte de la situation des investissements. Ceux-ci atteignent 23.1 mios en 2025, avec une sous-réalisation de 3.5 mios, soit 13%. Cette sous-réalisation concerne principalement les améliorations foncières, dont l'avancement dépend de projets pour lesquels la DGAV n'est pas maître d'ouvrage. Il convient toutefois de relever que les subventions versées en 2025 dans ce domaine atteignent 16.4 mios, contre environ 12 mios en moyenne durant les cinq années précédentes.

3030 L'augmentation est expliquée plus précisément dans le thème d'étude.

3030.01 L'augmentation est due aux remplacements liés aux absences maladie.

- 3120 La hausse dans les sous-rubriques 3120.01 et 3120.02 est due principalement à l'augmentation des tarifs du prestataire chargé de l'élimination et du transport des sous-produits animaux. Il est à relever que la société concernée bénéficie d'une situation de monopole dans ce secteur d'activité.
- 3130 L'économie réalisée sur les prestations de services de tiers s'explique principalement par une diminution des activités d'épidémiologie et des mesures de lutte liées à la BVD, soit la diarrhée virale bovine. À noter qu'une mesure LAFin de 80'000 frs a été réalisée par l'optimisation de l'utilisation des ressources internes et par la réduction du recours à des intervenants externes, notamment des enseignants, à la sous-rubrique 11. De plus, à la sous-rubrique 21, une diminution des dépenses a pu être réalisée compte tenu du contexte financier actuel.
- 3132 Notons une économie de 57'195 frs due à une baisse des mises en quarantaine d'animaux importés illégalement, au profit de quarantaines à domicile plus nombreuses, permises par une meilleure évaluation des risques.
- 3636 L'écart s'explique notamment par un excédent de transitoire provenant de 2024, à hauteur de 110'000 frs, ainsi que par une marge budgétaire restée partiellement inutilisée à la sous-rubrique 25. C'est également de cette rubrique que provient le crédit versé au Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).
- 4230 Le budget a été surestimé.

#### **047 Direction générale du numérique & des systèmes d'information (DGNSI)**

Les comptes 2025 de la DGNSI présentent une situation globalement maîtrisée. Les charges totales s'élèvent à 176.793 mio, contre un budget de 175.978 mio. Cet écart s'explique notamment par les charges de personnel, en lien avec l'indexation des salaires 2025 et une différence du taux utilisé entre le budget et les comptes pour la caisse de pensions.

Les charges informatiques s'élèvent à 86.401 mio, soit un montant inférieur au budget 2025 de 86.868 mio. Cette évolution traduit notamment l'application des mesures LAFin 2025 et une maîtrise des dépenses informatiques dans le cadre du budget actualisé.

La sous-commission relève également que les revenus sont supérieurs au budget. Ils atteignent 6.826 mio, contre 4.333 mio au budget. Cet écart s'explique principalement par la poursuite de la facturation directe aux polices communales, alors qu'il était prévu que cette activité soit reprise par la Police cantonale. Cette reprise est effective dès 2026.

S'agissant des investissements, ceux-ci sont bien ajustés au budget, avec des comptes à hauteur de 34.477 mio pour un budget de 35 mio. La sous-commission relève positivement cette maîtrise, dans un domaine où les besoins d'investissement demeurent importants et où une partie significative des dépenses est liée au maintien, à l'exploitation et à la sécurité du patrimoine informatique existant.

La sous-commission prend enfin acte que 90.7% des charges informatiques peuvent être considérées comme peu ou pas arbitrables, dès lors qu'elles servent principalement à maintenir et exploiter le patrimoine existant. Cette situation rappelle que le budget informatique de fonctionnement est largement consacré au maintien de l'existant, les évolutions majeures relevant davantage des investissements.

#### **Groupe 30 – Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 73.423 mio, contre 72.502 mio au budget. Le dépassement s'explique principalement par une différence du taux utilisé entre le budget et les comptes pour la caisse de pensions, ainsi que par l'indexation des salaires 2025.

#### **Groupe 31 – Charges informatiques**

Les charges informatiques s'élèvent à 86.401 mio, contre 86.868 mio au budget. Elles sont inférieures au budget, en raison notamment de l'application des mesures LAFin. Après prise en compte des crédits supplémentaires et des mesures LAFin, le disponible sur le seul budget informatique atteint 1.441 mio.

#### **Groupe 31 – Frais généraux**

Les frais généraux s'élèvent à 6.050 mio, contre 6.247 mio au budget. Ils sont également contenus dans le cadre budgétaire.

### Groupe 33 – Amortissements

Les amortissements atteignent 10.900 mios, contre 10.360 mios au budget, soit un dépassement de 540'000 frs. La DGNSI indique toutefois avoir limité strictement les acquisitions à 10 mios, afin de rester dans le cadre du budget 2026.

### Revenus

Les revenus s'élèvent à 6.826 mios, contre 4.333 mios au budget. Cette différence est principalement liée à la facturation directe aux polices communales, poursuivie en 2025 alors que cette activité devait être reprise par la Police cantonale. Cette reprise est effective dès 2026.

### Investissements

Les investissements atteignent 34.477 mios, pour un budget de 35 mios. La sous-commission constate que le niveau des investissements est conforme au budget voté.

## 5. Investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	42'920'700	8'921'000	33'999'700
Comptes 2025	37'078'419	7'665'956	29'412'463
<b>Ecart</b>	<b>-5'842'281</b>	<b>-1'255'044</b>	<b>-4'587'237</b>

### Dépenses nettes par service publié

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DADN	3'784'700	1'110'896
041	DGAV	26'458'000	23'101'672
047	DGNSI	3'757'000	5'199'896
<b>Total</b>	<b>DADN</b>	<b>33'999'700</b>	<b>29'412'463</b>

### Explications écarts ou reports, entre le budget et les dépenses d'investissement de 2025 à la DGAV :

I.000718.02 Politique de la donnée

Cet objet n'a pas été décrété, il sera remplacé par l'EMPD Stratégie ANV. Pas de charge en 2025.

I.000789.01 Accompagnement communes Pol Climat Durabilité  
Et I.000959.01 Renforcer l'accompagnement des communes

Il s'agit de deux EMPD que l'OCDC doit articuler, le second étant la suite et le renforcement du premier.

Compte tenu des reports de l'EMPD « accompagnements » - demandes de subventions plus faibles qu'anticipé, les dépenses de l'EMPD « renforcement » ont été décalées dans le temps, ce qui explique le très faible engagement de ce second crédit d'investissement.

I.000818.01 Plan climat vaudois diverses mesures

Pour cet EMPD l'OCDC n'est responsable que de deux mesures. Les dépenses 2025 y relatives se montant à 382'000 frs. En intégrant les parties « sols », « santé », « plans de mobilité » et « évacuation des eaux » le total dépensé en 2025 est inférieur au montant budgété de 1'096'700 frs.

I.000961.01 Restauration collective durable

Cet EMPD a été décrété par le Grand Conseil à fin décembre 2025 et la fin du délai référendaire était à fin mars 2026, ouvrant la possibilité de la dépense. Pas de dépenses en 2025.

*Crédits d'investissements bouclés en 2025*

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE LA DURABILITE ET DU CLIMAT ET DU NUMERIQUE					
<b>Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires</b>					
DGAV	1.000132.01	Améliorations foncières 2010-2014	354.2010	15.03.2011	32'000'000.00
DGAV	1.000132.02	Améliorations foncières 2010-2014 créd.	134.2014	13.05.2014	15'000'000.00
<b>Direction générale du numérique et des systèmes d'information</b>					
DGNSI	1.000387.01	Renforcement socle et dépl. cyber	235.2015	29.09.2015	9'450'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE LA DURABILITE ET DU CLIMAT ET DU NUMERIQUE</b>					<b>56'450'000.00</b>

*Crédits d'investissements à boucler en 2026*

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE LA DURABILITE ET DU CLIMAT ET DU NUMERIQUE					
<b>Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires</b>					
DGAV	1.000385.01	Améliorations foncières 2015-2017	226.2015	02.06.2015	22'000'000.00
DGAV	1.000395.01	Mise en conformité des porcheries	247.2015	03.11.2015	4'000'000.00
<b>TOTAL DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE LA DURABILITE ET DU CLIMAT ET DU NUMERIQUE</b>					<b>26'000'000.00</b>

### 13.8 Ordre judiciaire et Ministère public (OJMP)

**Commissaires :** Mme Graziella Schaller, rapporteuse  
Monsieur John Desmeules

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les députés de la sous-commission ont rencontré Madame Marie-Pierre Bernel, Présidente du Tribunal cantonal, Madame Valérie Midili, secrétaire générale du TC et Monsieur Benoit Duc, responsable financier ainsi que Monsieur Valéry Buret, directeur financier au SG-OJV. La sous-commission a également pu échanger avec le procureur général Monsieur Éric Kaltenrieder, accompagné de Madame Sylvie Detroyat, responsable de la comptabilité, et Mme Pascale Rumo, secrétaire générale. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes de leur collaboration et disponibilité.

#### 2. Récapitulation des comptes 2025

##### a) Comparaison avec le budget 2025

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	246'047'800	104'589'900
Comptes 2025	247'450'135	101'064'242
<b>Différence en frs</b>	<b>1'402'335</b>	<b>-3'525'658</b>
<b>Différence en %</b>	<b>0.57%</b>	<b>-3.37%</b>

##### b) Comparaison avec le budget 2025, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2025	246'047'800	104'589'900
Crédits supplémentaires	6'961'100	60'000
Budget total 2025	253'008'900	104'649'900
Comptes 2025	247'450'135	101'064'242
<b>Différence en frs</b>	<b>-5'558'765</b>	<b>-3'585'658</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-2.20%</b>	<b>-3.43%</b>

##### c) Comparaison avec les comptes 2024

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2024	237'663'465	102'504'933
Comptes 2025	247'450'135	101'064'242
<b>Différence en frs</b>	<b>9'786'670</b>	<b>-1'440'691</b>
<b>Différence en %</b>	<b>4.12%</b>	<b>-1.41%</b>

##### d) Comparaison de la charge nette

	<b>Comptes 2025</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>
<b>Charge nette</b>	<b>146'385'893</b>	<b>141'457'900</b>	<b>135'158'532</b>

### 3. Reports de crédit

a) 2024 sur 2025 pour un montant de 15'500 frs

Service publié	Montant	Description
057 OJV	15'500.00	Achat d'ouvrages spécialisés non réalisé en 2024

b) 2025 sur 2026 pour un montant de 10'500 frs

Service publié	Montant	Description
026 MP	5'100.00	Transfert et élimination des archives du MP de l'arrondissement de la Côte
026 MP	5'400.00	Frais de recrutement au sein du MP de l'arrondissement de la Côte

### 4. Analyse par services publiés

#### 057 *Ordre judiciaire vaudois*)

#### Remarques générales 2025

En 2025, le nombre de poursuites introduites reste très élevé (430'000), et elles repartent déjà à la hausse en 2026. En 2024, le canton avait déjà enregistré une hausse de + 13%. Les chiffres des faillites sont également inquiétants, avec un nombre d'affaires introduites qui a considérablement augmenté : depuis 2022, il est passé de 2005 faillites à 2'567 en 2025. Et au 1<sup>er</sup> trimestre 2026, l'augmentation est déjà de + 41,4, %. Cette hausse continue reflète les tensions économiques et sociales actuelles dans le canton, comme l'inflation et la hausse des loyers. Elle est également le résultat de la modification de l'article 43 de la Loi sur les poursuites, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui prescrit que les créances de droit public pour des débiteurs inscrits au registre du commerce sont désormais poursuivies par voie de faillite (et non plus par voie de saisie comme auparavant). Ces hausses de poursuites et faillites touchent fortement la population vaudoise, mais impactent aussi fortement la charge administrative et l'activité de l'OJV, avec des conséquences sur plusieurs positions comptables.

Les charges de 192,6 mios sont supérieures de 0,19 mios (+0,1 %) au budget voté, ce qui s'explique notamment par la non-réalisation de la mesure probabiliste qui avait été introduite sur le budget des salaires.

Les charges nettes de 91,99 mios sont supérieures aux charges budgétées (88,32 mios). Ces charges nettes sont en augmentation de 7,64 mios par rapport aux comptes 2024 (84.35 mios). Ceci s'explique principalement par l'indexation, une hausse des charges de salaires et d'indemnités (+ 4,96 mios), ainsi que les frais de détention et la réévaluation des créances, mais également par des recettes moindres à hauteur de 1.58 mios, les recettes des poursuites ayant été particulièrement élevées en 2024.

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la mise en œuvre complète du renforcement de la protection de l'enfant (RPE), décidée par le Conseil d'Etat le 21 août 2021, et qui s'est déployée progressivement de 2022 à 2024. En 2025, tous les postes de magistrats sont occupés, alors qu'ils ne l'étaient que partiellement en 2023 (année de référence utilisée pour le calcul de la mesure probabiliste).

#### Remarques de détail

3010 + 1,312 mio par rapport au budget voté : le montant susceptible d'être porté en réduction de la masse salariale (mesure probabiliste) s'est révélé trop élevé, et n'a pas pu être respecté. Un crédit supplémentaire de 646'600 frs a été accordé pour l'indexation.

3030 2.5. Justices de paix : + 380'000 frs d'augmentation due à la mise en place de la RPE impliquant d'engager plus d'assesseurs, dont des assesseurs spécialisés.

La compensation de crédit supplémentaire de 70'000 frs (à la DGIP) est liée à des transformations dans les locaux lors des travaux du réaménagement, souhaités par le TC, qu'il a pris à sa charge avec une disponibilité sur ce compte.

**Evolution effectif OJV - personnel permanent  
2024 - 2025**

	2024	2025	Évolution ETP	Effectifs 2025
Secrétariat général	31.80	30.80	-1.00	36
Cellule de soutien aux offices judiciaires (CSOJ)	6.67	6.77	0.10	5
Centre de compétences OPF	6.50	6.50	0.00	7
Greffe du Tribunal cantonal	110.22	113.22	3.00	132
Juges cantonaux-ales	41.40	42.40	1.00	45
Tribunaux d'arrondissement	174.30	174.10	-0.20	198
Tribunal des mineurs	40.30	40.30	0.00	47
Tribunal des baux	21.70	21.60	-0.10	27
Tribunal des mesures de contrainte et d'application des peines	22.80	22.80	0.00	28
Justices de paix	165.08	165.28	0.20	208
Offices des poursuites et des faillites	245.50	245.50	0.00	267
Office cantonal du registre du commerce	15.30	15.30	0.00	17
<b>Total</b>	<b>881.57</b>	<b>884.57</b>	<b>3.00</b>	<b>1'017</b>

- 3102 Un crédit supplémentaire de 60'000 frs a été accordé pour les frais d'impression et de mise sous pli centralisées du courrier à la DAL, induits par l'augmentation du nombre de poursuites. Ces frais sont refacturés par la DAL à l'OJV.
- 3130.1 Comme déjà en 2024, l'augmentation du volume d'activité des offices de poursuites occasionne des dépenses plus élevées que prévu, cette augmentation se répercutant également sur les frais de port. Ceux-ci ont fortement augmenté, comme cela avait déjà été le cas en 2024, où un crédit supplémentaire compensé de 1.1 mio avait été accordé.
- Le commentaire figurant dans les comptes 2024 peut être repris pour les comptes 2025 : "*L'augmentation du nombre de poursuites est préoccupante et interpelle sur la situation économique et la précarité qui touche une partie de la population. Dans deux tiers des cas, les créanciers doivent continuer la procédure initiée par une continuation de poursuite, afin de tenter d'obtenir le remboursement de leurs prétentions, auprès des débiteur-trice-s n'ayant pas obtempéré aux commandements de payer. Ces procédures débouchent souvent sur des saisies de salaires. Les montants récupérés auprès des débiteurs sont répartis entre les émoluments des offices de poursuites et les montants reversés aux créanciers*". Les émoluments figurent dans le compte 4210 émoluments des poursuites, pour un montant de 59,9 mios.
- 3130.6 A nouveau en 2025, les dépenses pour l'indemnisation des curateurs privés ont été inférieures de 3,4 mios à ce qui était escompté. Depuis 2024, les curateurs privés sont considérés comme des salariés et, à ce titre, leur rémunération est soumise aux règles d'assujettissement à l'AVS. Ils sont désormais payés par le système de gestion RH de l'Etat afin de garantir un traitement correct des charges sociales. Leur indemnité est refacturée à la personne sous curatelle si cette dernière n'est pas indigente (voir recettes au compte 4260, qui sont par conséquent aussi inférieures au budget).
- 3130.4 - 77'000 frs : baisse du montant pour l'inauguration de l'extension du Tribunal cantonal. Une mesure LAFin portait sur la renonciation à l'inauguration du Tribunal cantonal et des portes ouvertes. Après différents échanges avec le pouvoir politique, ce dernier a décidé de leur maintien. Des efforts ont été faits par l'OJV pour réduire les coûts. La journée portes ouvertes a eu énormément de succès auprès de la population.
- 3135 Les frais de détention hors canton ont dépassé le budget. Ce dépassement a été identifié en cours d'année et a fait l'objet d'un crédit supplémentaire. Ces frais ne sont ni prévisibles ni évitables.
- 3180 + 655'809 frs, principalement lié à la facturation d'amendes mensuelles dans le cadre d'une affaire de succession. Les rappels de factures sont bloqués par une procédure, engagée par l'héritière, contre l'Etat. Il est rappelé que, selon les instructions budgétaires, il n'y a pas lieu de budgétiser ce compte.
- 3181 + 61'199 frs : amortissements de débiteurs insolvable, sans domicile connu ou partis à l'étranger.

- 3199 Augmentation des rémunérations des avocats d'office + 1,4 mio ; le crédit supplémentaire de 2.16 mios accordés par la COFIN le 20.11.2025 n'a finalement pas été entièrement utilisé.
- 4210 Les émoluments administratifs sont nettement plus élevés que prévu (+1,57 mio sur un budget voté de 67.08 mios). Cette hausse découle en grande partie du volume d'activité en forte augmentation dans les offices des poursuites et à l'Office cantonal du registre du commerce.
- 4260 1.6 : comme il y a eu moins d'indemnisation à des curateurs privés, les recettes liées aux dossiers de curatelle refacturées à des privés ont été plus faible que budgété (voir 3130.8). Les émoluments des tribunaux sont aussi moins élevés que prévus (-1.3 mio).

## 026 *Ministère public (MP)*

### Remarques générales

L'activité du Ministère public vaudois est en constante augmentation. Le MP a mis en place un nouveau poste de gestionnaire de dossiers itinérant, qui a été très sollicité et qui a suscité des retours très positifs. Cette solution pourrait s'étendre à d'autres types de soutiens itinérants, comme les greffiers par exemple. La problématique des places de détention est également évoquée.

Les charges nettes 2025 de 54,395 mios sont en augmentation de 1,257 mio par rapport aux charges budgétées de 53,138 mios. Par rapport aux charges nettes 2024 de 50,81 mios, elles sont plus élevées de 3,585 mios. L'écart s'explique en grande partie par l'augmentation de la masse salariale et des indemnités d'avocats.

### Remarques de détail

- 3000 Salaire du Collège des procureurs : le budget 2025 avait été élaboré sur la base de base de la composition de 2024, avec le salaire d'un procureur général adjoint plus ancien, ce qui explique un montant réel plus bas que budgété (mesure LAFin de 20'000 frs).
- 3010 Personnel administratif et d'exploitation : la masse salariale a augmenté de 5,5 % entre 2024 et 2025, principalement en raison du recrutement échelonné en 2024 de 11.2 ETP (9 ETP pour la création de 3 nouvelles cellules composées chacune d'un procureur, d'un greffier et d'un gestionnaire de dossiers spécialisés. 1.5 ETP de greffier ; 0.2 ETP pour compenser la décharge octroyée à deux procureurs exerçant une activité au sein du Conseil de la magistrature, et la pérennisation de 0.5 ETP de greffier en soutien au procureur de coordination pour la lutte contre le terrorisme), qui ont pesé avec plein impact en 2025. Au budget 2025, 5,4 ETP supplémentaires ont été accordés.
- 3010 Mesure LAFin de - 115'000 frs : engagement reporté en juillet et août des procureurs assistants.
- 3030 Il est difficile d'estimer les dépenses étant donné que la rémunération des intervenants ponctuels, telle que les interprètes occasionnels, est liée au volume des procédures pénales.
- 3099 Le crédit supplémentaire accordé de 12'500 frs finance un mandat donné à l'entreprise ICP (Intervention de crise et prévention) qui intervient déjà pour le compte de l'Etat, afin d'offrir des entretiens de médiation et d'accompagnement managérial.
- 3103 Littérature spécialisée : augmentation par rapport aux comptes, mais respect du budget. Une partie du budget a pu être utilisée pour l'achat de Codes de procédures pénales,
- 3130 1. Prestations de services de tiers : + 55'000 frs par rapport aux C24 : augmentation budgétée des tarifs postaux.  
5. L'engagement de personnel de sécurité a été reporté dans les temps par mesures d'économie et de gestion de projet.
- 3135 Frais de détention et notes de geôle : -604'000 frs : la surcharge carcérale dans les autres cantons ne leur permet plus "d'accueillir" les détenus vaudois. Contribution aux mesures LAFin pour 54'000 frs.
- 3199 Indemnités d'avocats/expertises : malgré une adaptation du budget, les moyens se sont révélés insuffisants. Un crédit supplémentaire non compensé de 2'816'000 frs a été accordé le 30.10.2025 pour financer les frais liés aux procédures pénales, dont les coûts sont difficiles à estimer. La réévaluation du budget s'est avérée excédentaire. Le programme de prévention contre la violence domestique a généré des frais de 311'600 frs, soit + 57,8 %, ce qui en soi est positif et montre le suivi porté à cette problématique.

4910 Imputations internes : les 45'035 frs correspondent à la décharge de deux procureurs pour leur participation au Conseil de la magistrature, soit une réduction de 0.10 ETP pour chacun.

## 6. Investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2025	8'066'000	0	8'066'000
Comptes 2025	16'425'796	0	16'425'796
<b>Ecart</b>	<b>8'359'796</b>	<b>0</b>	<b>8'359'796</b>

### Investissements bouclés en 2025

DGNSI	Ordre judiciaire vaudois			
	I.000355.01	Modernisation du SI justice	141.2014	26.08.2014
				13'008'000.00
	<b>TOTAL ORDRE JUDICIAIRE ET MINISTERE PUBLIC</b>			<b>13'008'000.00</b>

La COFIN a pris acte de ce bouclage de crédit le 27.02.2025.

### Investissements à boucler en 2026

	ORDRE JUDICIAIRE ET MINISTERE PUBLIC				
	<b>Ordre judiciaire vaudois</b>				
DGIP	I.000597.01	CrO Extension du tribunal cantonal	250.2020	27.10.2020	12'486'000.00
DGIP	I.000597.02	CrE Regroup. sur un site du TC	038.2017	06.03.2018	1'400'000.00
DGIP	I.000597.03	CrO Construction d'un parking	250.2020	27.10.2020	3'727'000.00
DGIP	I.000597.04	CrO Interv. dans le bâtiment existant	250.2020	27.10.2020	4'900'000.00
DGIP	I.000597.05	CrA TC inter. bât. existant pl. cl.	21_LEG_15	30.03.2021	7'600'000.00
DGIP	I.000597.06	CrA TC dioxyne et furanes	23_LEG_132	30.01.2024	1'443'000.00
DGIP	I.000597.07	CrA Sécurisation ensemble du TC	23_LEG_132	30.01.2024	701'000.00
	<b>TOTAL ORDRE JUDICIAIRE ET MINISTERE PUBLIC</b>				<b>32'257'000.00</b>

### Budget d'investissement

Les objets I.00828.03, I.000998.01 et I.000984.01 ont été votés à l'automne, après le budget., et ne peuvent être créés qu'une fois approuvés. Ils ne pouvaient donc pas figurer dans la liste du budget 2025. Les autres objets seront bouclés en 2026.

### 13.9 Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

**Commissaires** Mme Graziella Schaller, rapporteuse  
M. John Desmeules

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Le 4 mai 2026, la sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint, qui ont répondu précisément et clairement à toutes nos questions.

#### 2. Récapitulation des comptes 2025

a) Comparaison avec le budget 2025

	Charges	Revenus
Budget 2025	9'376'900	26'900
Comptes 2025	8'817'987	42'096
<b>Différence en frs</b>	<b>-558'913</b>	<b>15'196</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-5.96%</b>	<b>56.49%</b>

b) Comparaison avec le budget 2025, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2025	9'376'900	26'900
Crédits supplémentaires	18'100	0
Budget total 2025	9'395'000	26'900
Comptes 2025	8'817'987	42'096
<b>Différence en frs</b>	<b>-577'013</b>	<b>15'196</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-6.14%</b>	<b>56.49%</b>

c) Comparaison avec les comptes 2024

	Charges	Revenus
Comptes 2024	8'302'274	46'698
Comptes 2025	8'817'987	42'096
<b>Différence en frs</b>	<b>515'713</b>	<b>-4'601</b>
<b>Différence en %</b>	<b>6.21%</b>	<b>-9.85%</b>

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
<b>Charge nette</b>	<b>8'775'891</b>	<b>9'350'000</b>	<b>8'255'576</b>

#### 3. Reports de crédits

Aucun report de crédit n'a été enregistré que ce soit de 2024 sur 2025 ou de 2025 sur 2026.

#### 4. Remarques générales

Les charges nettes 2025 sont inférieures au budget 2025 de 574'109 frs, mais elles sont en augmentation de 520'315 frs par rapport aux charges nettes des comptes 2024, soit + 5,9%.

L'année 2025 a occasionné une charge de travail hors norme au Secrétariat général. En cause notamment : les travaux de la Délégation des commissions de surveillance, qui a engendré des coûts supplémentaires de 240'000 francs pour le Législatif, incluant les indemnités versées aux députés, les mandats externes ainsi que le coût en personnel supplémentaire, évalué à 1,2 secrétaire de commission sur 8 mois. S'y ajoutent les séances de commission et du plénum sur la loi sur l'énergie, les séances de commission sur la révision de la loi sur le Grand Conseil ainsi que sur le PAC Lavaux, sans compter les nombreuses séances liées à l'examen du budget 2026. Pour rappel, un mardi de séance ou un mercredi supplémentaire coûtent 72'000 frs, sans compter les séances « sans fin », pour un montant supplémentaire de 36'000 frs.

#### 5. Reports de crédits

Le secrétariat général du Grand Conseil n'avait pas de report de crédit de 2024 sur 2025 et il n'enregistre pas de report de crédit de 2025 sur 2026.

#### 6 Remarques de détail

3000 Les indemnités des séances plénières, et en particulier celles des séances de commission, sont en constante augmentation : + 318'444 frs par rapport aux comptes 2024.

3132 Des mandats ont été attribués pour un accompagnement technique et juridique, par un bureau d'ingénieurs et un avocat, dans le cadre du PAC Lavaux ; il en est allé de même pour des recours devant le Tribunal cantonal frappant des actes adoptés par le Grand Conseil, dans des domaines techniques et sur lesquels le Parlement a modifié les projets du Conseil d'Etat de manière large. Des avis de droit ont été demandés en lien avec les travaux de la Délégation des commissions de surveillance et la Linfo.

4260 Remboursement : ce compte est destiné aux remboursements des indemnités de déplacement ou de frais administratifs reversés par des député-e-s qui démissionnent en cours de mandat.

4472 Les recettes de 29'276 frs se composent pour 13'026 frs du loyer de la Buvette versé par Proterroir sur la base du chiffre d'affaires, et 16'250 frs pour les locations des espaces du Parlement.

#### 6. Dépenses d'investissement

Néant